ABREGÉ
CHRONOLOGIQUE
DE
L'HISTOIRE DE FRANCE,
SECONDE PARTIE.

NOUVEL ABREGÉ CHRONOLOGIQUE DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

CONTENANT

Les Événemens de notre Histoire, depuis CLOVIS jusqu'à LOUIS XIV. les Guerres, les Batailles, les Siéges, &c. nos Loix, nos Mœurs, nos Usages, &c.

NOUVELLE ÉDITION

Revue, corrigée, & augmentée.

Indocti discant, & ament meminisse periti.

SECONDE PARTIE.



A PARIS,

Chez { PRAULT pere, Quai de Gêvres, au Paradis. PRAULT fils, Quai de Conti, à la Charité. DESAINT, rue du Foin. SAILLANT, rue Saint Jean de Beauvais. DURAND, rue Saint Jacques. }

M. DCC. LXVIII.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

1515. *Avénement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

FRANÇOIS PREMIER, *surnommé* le Pere des Lettres, *comte d'Angoulême & duc de Valois, arriere petit-fils de Louis duc d'Orléans, & de Valentine de Milan, & fils de Charles d'Orléans, comte d'Angoulême, & de Louise de Savoie, né à Cognac le* 12. *septembre* 1494. *parvient à la couronne le premier janvier* 1515. *âgé de* 21. *ans, & est sacré & couronné à Reims le* 25. *par l'archevêque Robert de Lenoncourt.*

1515.

L'ALLIANCE de la France & de l'Angleterre, est confirmée pour la vie des deux rois. L'archiduc Charles, devenu majeur, fait avec le roi un traité de paix & d'alliance perpétuelle, sans en consulter ni l'empereur ni Ferdinand: Claude qui lui avoit été promise, ayant épousé François I. le mariage de Renée, fille puînée de Louis XII. est arrêté avec ce prince, sans intention de la part du roi de France, dit Guichardin, d'accomplir ce mariage, qui eût rendu l'archiduc trop puissant; car lorsque la duchesse Anne épousa Louis XII. les Bretons qui souhaitoient d'avoir un prince particulier, avoient stipulé, que si l'aîné des enfans de cette princesse devenoit roi de France, son puîné auroit le duché de Bretagne; & le cas étoit arrivé, puisque l'aînée étoit reine de France.

François I. rentre en Italie, où il n'avoit d'alliés que les Vénitiens : il falloit pour cela qu'il passât par la Savoie; mais les ducs attachés alors à nos rois, qui dans leur derniere minorité y avoient disposé du gouvernement, privés d'ailleurs de commerce, d'argent & de forces, & ne possédant encore ni le Montferrat ni le marquisat de Saluces, & n'ayant aucune place fortifiée, auroient eu peine à nous disputer le passage des Alpes, à moins qu'ils n'eussent été appuyés, comme ils le furent depuis. Il établit avant de partir madame d'An-

FEMMES.	ENFANS.	1547. MORT.	PRINCES contemporains.
Claude de France, fille de Louis XII. & d'Anne de Bretagne, mariée en 1514. morte en 1524.	François dauphin, mort de poison en 1536. HENRI II. Charles duc. d'Orléans, nommé d'abord duc d'Angoulême. 1545. Louise. 1517. Charlotte. 1524. Madelaine, mariée à Jacques V. roi d'Ecosse, lequel eut d'un second mariage avec Marie de Lorraine, fille de Claude duc de Guise, l'infortunée Marie Stuart. 1537. Marguerite, mariée à Emanuel Philibert, duc de Savoie. 1574.	FRANÇOIS I. *meurt au château de Rambouillet dans le Hurepoix, le dernier jour de mars* 1547. *âgé de cinquante-deux ans; il en avoit régné trente-deux. Il est enterré à S. Denis. Son cœur est porté à Hautes-Bruyeres. Du Chastel, évêque de Mâcon, prononça son oraison funèbre.*	*Papes.* Léon X. 1521. Adrien VI. 1523. Clément VII. 1534. Paul III. 1549. *Maison Othomane.* Selim I. 1520. Soliman II. 1566. *Empereurs.* Maximilien. 1519. Charles V. 1558. *Rois d'Espagne.* Ferdinand. 1516. Charles V. 1558. *Rois de Portugal.* Emanuel le Grand. 1521. Jean III. 1557. *Roi d'Angleterre.* Henri VIII. 1547. *Rois d'Ecosse.* Jacques V. 1542. Marie Stuart. 1587.
Éléonore d'Autriche, sœur de Charles-Quint, & veuve d'Emanuel roi de Portugal, mariée le 4. juillet 1530. morte en 1558.	François I. eut un *fils naturel, nommé* Vilcouvin. Il n'eut point d'enfans de ses deux maîtresses. *Françoise de Foix, comtesse de Châteaubriant, morte en* 1537. *&* *Anne de Pisseleu, duches-*	On a dit que ce prince étoit mort d'une maladie, qui ne commença à se faire connoître à Paris, suivant les registres du parlement, que vers l'an 1494. On peut remarquer que cette année est la même que celle de sa naissance. Sa dévise étoit une Salamandre dans le feu, avec ces paroles, *nutrisco & extin-*	*Rois de Dannemarc.* Christiern II. chassé. 1523. Frédéric I. 1534. Christiern III. 1559. *Rois de Suéde.* Christiern II. chassé 1523. Gustave Vasa. 1560. *Roi de Pologne.* Sigismond I. 1548. *Czars.* Basile Jwanowitz. 1533. Jwan Basilowitz. 1584.

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

goulême sa mere, régente du royaume : il tente de nouveau la conquête du Milanez, qui n'étoit défendu que par les Suisses. Bataille de Marignan, qui dura deux jours, le 13. & le 14. de septembre, gagnée contre les Suisses par François I. qui y fit des prodiges de valeur. Le maréchal de Trivulce, qui s'étoit trouvé à dix-huit batailles, dit que celle-ci étoit un combat de géans, & les autres des jeux d'enfans. Cette victoire rend le roi maître du Milanez : Maximilien Sforce lui en fait la cession, & se retire en France, où il mourut de même que son pere Ludovic. Le roi s'étoit fait armer chevalier par Bayard. Les Génois se déclarent pour le roi. Le pape effrayé des succès du roi, fait sa paix avec lui ; il voit ce prince à Boulogne, & là furent jettés les fondemens du concordat, qui fut confirmé l'année suivante au concile de Latran. Le roi rentre en France, & laisse le connétable de Bourbon, lieutenant général du Milanez. Il établit un parlement à Milan, à l'*instar* de celui de Paris : Jean de Selve en fut premier président. Le roi regagne une partie des Suisses. Henri VIII. excité par le cardinal de Volsei, ennemi de François I. engage l'empereur Maximilien à entrer en Italie. Ce prince y fit en effet quelque tentative l'année suivante, mais sans aucun succès. Decret du sénat de Venise, qui déclare François I. & tous les princes de la maison de Valois nobles Vénitiens. Ce fut à l'occasion de la guerre d'Italie, què commença à s'introduire la vénalité des charges, plûtôt par le fait que par le droit, car nous ne connoissons point de loi à ce sujet de ce tems-là ; & même long-tems depuis François I. on faisoit encore serment au parlement de n'avoir pas acheté son office, ce qui fut sagement aboli en 1597. par arrêt du parlement. (*Voyez les Remarques particulieres.*)

	ENFANS.	1547. MORT.	
	se d'Etampes, dite Mademoiselle d'Helli, que la régente avoit prise pour fille d'honneur; elle épousa Jean de Bretagne, dont la mere étoit fille de Philippe de Comines, & qui fut fait duc d'Etampes.	*guo*; c'étoit une instruction qui lui fut donnée dans sa jeunesse, & non une allusion à ses conquêtes, ni à ses galanteries, puisque la premiere médaille de cette dévise est de 1504.	

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

Erection du comté d'Angoulême en duché-pairie, le ressort réservé au parlement de Paris.

1516.

Mort de Ferdinand, roi de Castille, le 23. janvier. Ferdinand fut à juste titre surnommé roi d'Espagne, puisque ce fut lui qui en réunit toutes les parties, l'Arragon par lui-même, la Castille par Isabelle sa femme, le royaume de Grenade par sa conquête sur les Maures, & enfin le royaume de Navarre par usurpation; mais une chose assez singuliere, c'est qu'entre tant de couronnes que possédoit Ferdinand, il y en avoit trois qu'il ne portoit qu'en qualité de successeur de trois bâtards. Il étoit roi de Castille par Isabelle, qui descendoit de Henri de Transtamare, bâtard d'Alphonse XI. qui détrôna Pierre le Cruel: il ne se disoit roi de Sicile, que parce qu'il descendoit de Mainfroi, bâtard de l'empereur Frédéric II. & enfin comme roi d'Arragon son premier ayeul étoit Ramire, fils naturel de Sanche, roi d'Espagne. Jean d'Albret fait en vain des efforts pour recouvrer le royaume de Navarre.

Traité de Noyon entre Charles-Quint & François I. où la paix est renouvellée, & dont un des principaux articles est la restitution de la Navarre: on convint aussi que Charles épouseroit la princesse Louise, fille du roi, âgée d'un an; il est étonnant à combien de princesses Charles-Quint fut promis. Maximilien accéde au traité de Noyon, & aux termes de ce traité, rend Verone au roi d'Espagne pour la remettre au roi, qui la restitue aux Vénitiens, au moyen de quoi cette république se vit au même état où elle étoit avant la ligue de Cambrai. Ce fut lors de ce traité, que les deux princes Charles & François se donnerent mutuellement, l'un l'ordre de la Toison, l'autre celui de saint Michel.

MINISTRES

Anne de Montmorenci. 1567.

Claude d'Annebaut. 1552.

Jacques de Baune Semblançai, surintendant des finances, pendu en 1527.

Antoine du Prat. 1535.

Fr. de Tournon, cardinal d'Ostie. 1562.

Secretaires des finances.

Florimond Robertet.

Guillaume Bochetel. 1558.

Gilbert Bayard, seigneur de la Font. 1548.

Il fut mis en prison sous le régne suivant, pour avoir fait quelques plaisanteries sur l'âge &

GUERRIERS.

Connétables.

Charles de Bourbon. 1527.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Jusqu'à ce régne, ce n'étoit que des commissions, & il n'y en avoit eu que deux à la fois : François I. les créa à vie, & les grandes guerres qu'il eut à soutenir, firent que ce prince en créa jusqu'à quatre. Le nombre n'en fut plus fixe dans la suite : ils avoient chacun leur département. Il faut pourtant remarquer que l'on en a vu quatre à la fois sous le régne de Charles VII.

Jacques de Chabannes de la Palice. 1524.

Il fut fait maréchal de France en échange de l'office de grand-maître, qu'il tenoit de Louis XII. & que François I. desira qu'il remît à Gouffier de Boissi son gouverneur.

Robert Stuart d'Aubigny. 1543.

Odet de Foix de Lautrec. 1528.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Antoine du Prat. 1535.

Ant. du Bourg. 1538.

Mathieu de Longuejoue, G. D. S. 1558.

Guillaume Poyet. 1548.

François de Montholon, G. D. S. 1543.

François Errault, G. D. S. 1544.

Franc. Olivier de Leuville. 1560.

Il eut un fils naturel, nommé Séraphin Olivier, homme d'un rare mérite, qui fut fait cardinal en 1604.

Premiers Présidens.

P. Mondot de la Marthonie. 1517.

J. Olivier de Leuville. 1519.

J. de Selve. 1529.

Ce fut lui qui traita de la délivrance de de François I. avec Charles-Quint.

SAVANS & Illustres.

Corn. Agrippa. 1534.
Louis Arioste. 1533.
Lazare Baïf. 1544.
Guil. du Bellai. 1543.
P. Bembe. 1547.
Guil. Budé. 1540.
Barth. Chassanée. 1541.
Nic. Copernic. 1543.
Etienne Dolet. 1546.
Jean Eckius. 1543.
Didier Erasme. 1536.
Fernand Cortez. 1547.
F. Guichardin. 1540.
Guil. de Langei. 1543.
Constantin Lascaris.
J. A. Lascaris. 1535
Martin Luther. 1546.
N. Machiavel. 1529.
Fernand Magellan. 1520.
Baptiste Mantouan. 1516.
Alde Manuce. 1516.
Clem. Marot. 1544.
Jean Marot. 1523.
Thomas Morus. 1533.
Théophr. Paracelse. 1541.
Paul Emile. 1529.
Et. Poncher. 1524.
Raphael. 1520.
Jacques Sadolet. 1547.
Jacques Sannazar. 1530.
Cl. Seiffel. 1520.
Bened. Théorenus précepteur des enfans de François I. Génois, évêque de

Traité de Fribourg, conclu avec les Suisses, auquel on donne le nom de *Paix perpétuelle*; & en effet depuis ce traité les Suisses sont demeurés fermes dans notre alliance.

1517.

Traité avec Léon X. Le roi fait épouser à Laurent de Médicis Madelaine de la Tour d'Auvergne, niéce du duc de Vendôme François de Bourbon, & sœur d'Anne de la Tour, comtesse d'Auvergne & de Boulogne, mariée au duc d'Albanie: ils eurent pour fille unique Catherine de Médicis, depuis reine de France. Le concordat est publié & reçu en France, malgré les oppositions du clergé, de l'université & du parlement.

Troubles du Luthéranisme, à l'occasion des indulgences que Léon X. fit prêcher en Allemagne, pour s'opposer à Selim, dont les conquêtes en Egypte contre les Mammelus faisoient craindre qu'il ne vînt ensuite fondre sur la chrétienté. Il en voulut faire autant en Espagne, mais Ximenès s'y opposa; ce fut le dernier trait de la vie de ce grand ministre, qui mourut la même année, disgracié, & qui eût été bien utile à Charles-Quint dans les commencemens de son regne.

1518.

Alliance renouvellée avec l'Angleterre, par l'entremise du cardinal de Volsei, que le roi avoit remis dans ses intérêts, & qui lui fit rendre Tournai. Il fut aussi convenu du mariage de François, dauphin, avec Marie, fille de Henri VIII. à laquelle on donnoit pour dot partie du prix dont le roi payoit la restitution de Tournai. On négocioit encore pour la restitution de Calais, mais Charles-Quint en fut averti, & regagna Volsei.

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Secretaires des finances.	*Maréchaux de France.*	*Chanceliers.*	Graffe, poëte lyrique. 1536.
La beauté de la duchesse de Valentinois.	Gaspard de Coligni. 1512.	Pierre Lizet. 1554.	J. Tritheme. 1516.
Breton de Villandri.	Anne de Montmorenci. 1567.	*Procureurs du Roi.*	Fr. Vatable. 1547.
Bourgeois, fils du premier médecin de François I.	Thomas de Foix de Lescun. 1524.	Guillaume Rogier. 1523.	Polid. Virgile. 1540.
Nicolas de Neufville.	Théodore Trivulce. 1531.	Fr. Rogier. 1532.	Thomas Volsei. 1530.
Claude de Laubespine.	Rob. de la Marck. 1537.	N. Thibault. 1541.	François, cardinal de Ximenez. 1517.
Guillaume Prudhomme.	René de Montejean. 1538.	Noël Brulart. 1557.	
	Cl. d'Annebaut, qui fut aussi amiral. 1552.	*Avocats du Roi.*	
	Oudard du Biez. 1553.	J. le Liévre. 1521.	
	Antoine de Lettes de Montpesat. 1544.	Pierre Lizet. 1554.	
	Jean Carracciol, prince de Melphe. 1550	Jean Ruzé. 1529.	
		Guillaume Poyet. 1548.	
		Olivier Alligret. 1532.	
		Fr. de Montholon 1543.	
		Pierre Raimond, vivant en 1545	
		Jacques Cappel. 1541.	
		Jean Ruzé exerçoit en 1536.	
		Gilles le Maître. 1562.	
		Gabriel Marlhac. 1551.	

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

1519.

Mort de l'empereur Maximilien. Jules II. disoit que les cardinaux & les électeurs s'étoient trompés dans leur choix, que la papauté auroit dû être déférée à Maximilien par les cardinaux, & l'empire à Jules par les électeurs.

Charles-Quint est élu empereur après la mort de Maximilien, malgré la concurrence du roi de France, qui ne lui pardonna jamais d'avoir été préféré. Ce fut alors que les électeurs introduisirent la capitulation, suivant laquelle l'empereur élu se soumet aux conditions que l'Empire lui impose.

1520.

Entrevue de François I. & de Henri VIII. entre Ardres & Guines, appellé *le Camp du drap d'or*. L'empereur qui craignoit les effets de cette entrevue, avoit cru devoir la prévenir s'il ne pouvoit la rompre : comme il alloit par mer se faire couronner en Allemagne, il passa par Douvres, & s'assura qu'il ne se traiteroit rien entre les deux rois de contraire à ses intérêts. En effet l'entrevue se passa en fêtes, & les affaires politiques y eurent peu de part.

1521.

L'absence de Charles-Quint excite des troubles en Espagne, où les princes qui restoient de la maison d'Arragon lui disputoient cette couronne. Henri d'Albret, roi de Navarre, profite de ces troubles : André de Foix, dit de Lesparre, frere de Lautrec de Lescun, & de la comtesse de Châteaubriant, reprend sous ses ordres toute la Navarre, & il la reperd en aussi peu de tems qu'il en avoit mis à la conquérir. Ce fut pendant le cours de cette guerre, qu'Ignace de Loyola, gentilhomme Espagnol, âgé de trente

ans, fut blessé dans le château de Pampelune, dont nous faisions le siége, il étoit réservé à être le fondateur de cette société devenue si célebre par les contradictions & par les succès. Charles-Quint de retour en Espagne, créa la grandesse, telle qu'elle est aujourd'hui. Fernand Cortez acheve la conquête du Mexique.

Commencement des guerres entre François I. & Charles-Quint, à l'occasion de Robert de la Marck, duc de Bouillon; le prétexte ou la cause fut le duc de Bouillon qui venoit de déclarer la guerre à l'empereur, & que Charles-Quint ne douta pas qui ne fût appuyé par le roi. L'empereur prend Mouzon, que le roi reprend bientôt après. Charles Quint n'ose disputer le passage de l'Escaut aux troupes du roi: il se retire devant François I. qui auroit pû profiter de ses avantages, s'il avoit suivi les conseils du connétable de Bourbon, qui avoit pour lui la Trimouille & le maréchal de Chabannes; mais ceux du maréchal de Châtillon-Coligny, qui servoit la haine de la duchesse d'Angoulême contre le connétable, furent préférés.

L'Amiral Bonivet prend Fontarabie, que l'on auroit dû démolir, mais sa vanité en empêcha, & donna le tems aux Espagnols de la reprendre; il étoit frere puîné de Gouffier de Boisi, gouverneur de François I. La mauvaise conduite de Lautrec, les intrigues de Léon X. les secours de Charles-Quint, qui vouloit rétablir François Sforce, frere de Maximillen, dans Milan, les menées du cardinal de Sion pour empêcher d'agir les Suisses qui servoient dans l'armée du roi, le défaut d'argent, & la dissipation qu'en faisoient le roi & la duchesse d'Angoulême, tout cela fait reperdre le Milanez à François I. La derniere action de guerre se passa l'année suivante au combat sanglant de la Bicoque: il ne resta aux François que le château de Milan, Novarre &

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

Pisighitone. Le pape Léon X. mourut, dit-on, du plaisir que lui causerent nos disgraces. Ce pontife avoit rendu une bulle, par laquelle il étoit dit que dorénavant les cardinaux partageroient les bénéfices qu'auroit celui qui seroit élu pape: Clément VII. son neveu, qui en avoit beaucoup, étoit vraisemblablement l'objet de cette bulle, & fut élu pape, mais ce ne fut qu'après Adrien qui succéda à Léon X.

On commence à porter les cheveux courts & la barbe longue, au lieu qu'auparavant c'étoit tout le contraire. Cette mode fut amenée par le roi, qui ayant été malheureusement blessé d'un tison par le capitaine de Lorges, sieur de Montgomeri, se fit raser la tête: on reprit sous Louis XIII. l'ancien usage, tel qu'il subsiste encore aujourd'hui.

Le roi prend Hesdin, qui le dédommage de la perte de la ville de Tournai, prise par les Impériaux.

1522.

Le cardinal de Volsei, que Charles-Quint avoit flatté de la papauté, se brouille avec ce prince lorsqu'Adrien VI. son précepteur, fut élu pour successeur de Léon X. On ne comprend pas comment Adrien qui devoit sa fortune aux Lettres, en fut si peu reconnoissant envers ceux qui les cultivoient.

De Baune Semblançai est accusé du divertissement des fonds qui n'avoient pas été envoyés à Lautrec en Italie; il en rejette la faute sur la duchesse d'Angoulême, à qui en effet il avoit délivré ces fonds sur ses quittances, & qui ne les avoit détournés que pour perdre Lautrec, dont elle vouloit donner la place à son frere le bâtard de Savoie. Semblançai est arrêté. Cette affaire ne fut jugée qu'en 1527. & Semblançai condamné à être pendu, ce qui fut exécuté. Il avoit été trahi par Gentil son commis qui étoit amoureux

d'une des femmes de la ducheſſe, & qui lui remit les quittances de ſa maîtreſſe. Ce Gentil, qui avoit été préſident au parlement, fut pendu quelques années après. Henri VIII. déclare la guerre au roi, & la guerre continue du côté des Pyrénées.

L'empereur, pour gagner les peuples, rétablit François Sforce dans Milan. Ligue contre le roi pour la conſervation de l'Italie, entre le pape, l'empereur, le roi d'Angleterre, Ferdinand, archiduc d'Autriche, le duc de Milan, les Vénitiens, les Florentins & les Génois.

Les chevaliers de ſaint Jean de Jeruſalem ſont chaſſés de l'iſle de Rhodes par Soliman II. Viterbe leur ſert de retraite, juſqu'à ce que Charles-Quint leur donne l'iſle de Malthe, pour ſervir de rempart à la Sicile. Il falloit que l'ordre fût bien riche alors, puiſque le grand maître L'Iſle-Adam offrit au grand Seigneur de lui rembourſer tous les frais de cette guerre, s'il vouloit lever le ſiége de Rhodes; auſſi cette iſle étoit-elle bien ſituée pour faire de grandes priſes ſur la Turquie & la Syrie, & ſon port bien commode pour tous les marchands chrétiens qui trafiquoient au Levant. On trouva étrange alors que Léon X. & Charles-Quint euſſent laiſſé prendre une place ſi importante, mais leur animoſité contre François I. l'emporta ſur l'intérêt général de la chrétienté.

1523.

Évaſion du connétable de Bourbon, cauſée par les perſécutions de la ducheſſe d'Angoulême, dont on prétend qu'il n'avoit pas voulu appercevoir les ſentimens. Pour s'en venger, elle lui ſuſcita un procès, dont la perte le priva d'une grande partie de ſes biens. Le connétable de Bourbon, gendre d'Anne de Beaujeu, régente ſous Charles VIII, avoit

réuni par son mariage avec Suzanne de Bourbon, tous les droits de la branche de Montpensier. A la mort sans enfans de Suzanne, en 1521. la duchesse d'Angoulême lui disputa la succession de Suzanne, comme héritiere par sa mere Marguerite de Bourbon : en effet elle étoit plus proche d'un degré, mais il y avoit une substitution de mâle en mâle qui regardoit le connétable, & la faveur de madame d'Angoulême l'emporta. Le connétable laissa voir tout son dépit; le roi ne put parvenir à le calmer, & il se livra à l'ennemi personnel de François I. Anne de Beaujeu venoit de mourir; son animosité contre la mere du roi, qui poursuivoit le connétable, avoit causé bien des troubles à la cour, partagée entre la belle-mere de Charles de Bourbon, & la duchesse d'Angoulême. » On a dit qu'après qu'il s'en fut allé, le roi » lui avoit envoyé redemander l'épée de connétable & son » *ordre*, & qu'il répondit, quant à l'épée, il me l'ôta au » voyage de Valenciennes, lorsqu'il donna à mener à M. » d'Alençon l'avant-garde qui m'appartenoit, & l'*ordre*, » je l'ai laissé derriere mon chevet à Chantelles; quant à » l'*ordre* de l'empereur, il ne le voulut jamais prendre. » (*Brantôme.*)

L'empereur lui donne le commandement de ses armées, & lui promet en mariage Éléonore sa sœur, veuve du roi de Portugal. Un seigneur Espagnol, nommé le marquis de Villane, ne voulut point prêter son palais pour y loger le connétable de Bourbon. Guichardin, qui loue avec raison une si noble façon de penser, raconte ainsi le fait. » Je ne » puis rien refuser à votre majesté, dit ce cavalier à Charles-» Quint, mais je lui déclare que si le duc de Bourbon loge » dans ma maison, je la brulerai dès qu'il en sera sorti, » comme un lieu infecté de la perfidie, & par conséquent » indigne d'être jamais habité par des gens d'honneur «.

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

La révolte du connétable de Bourbon arrêta le roi prêt à passer en Italie, il se contenta d'y envoyer l'amiral Bonivet avec des troupes. Les Allemans entrent en Champagne, & sont repoussés par le duc de Guise. Les Anglois qui étoient entrés en Picardie, y trouvent le duc de Vendôme & le sire de la Trimouille, qui les forcent à se retirer; ils se contentent de prendre Bouchain. La Ligue est fortifiée par l'exaltation du cardinal de Médicis, qui succéda à Adrien VI. sous le nom de Clément VII.

1524.

Bonivet, soutenu par la duchesse d'Angoulême, continue la guerre qu'il avoit commencée l'année précédente en Italie. Les Suisses l'abandonnent; il fait la retraite de Rebec, où son arriere-garde est défaite par le connétable de Bourbon, qui reprend ce que Bonivet venoit de conquérir : *ainsi en prend aux généraux élus par faveur de cour.* (Mémoires de Tavannes.) Le chevalier Bayard y est tué, âgé d'environ cinquante ans. Il mérita le surnom de chevalier sans peur & sans reproche; les ennemis renvoyerent son corps en France avec de grands honneurs: il laissa une fille naturelle, mere de Chastelard, à qui la reine d'Ecosse fit trancher la tête pour avoir osé lui parler d'amour. Le Milanez est totalement perdu pour le roi.

Le connétable fait le siége de Marseille, qu'il est obligé de lever.

Le roi rentre dans le Milanez; c'est une chose bien bizare que les alternatives continuelles de succès & de revers de ce regne.

1525.

Le roi, que ses mauvais succès n'avoient pû rebuter de

ſon projet ſur le Milanez, avoit repaſſé en Italie ſur la fin de l'année précédente, où il avoit formé le ſiége de Pavie. En remarquant les progrès de l'artillerie, on obſerve que dans cette guerre François I. avoit quatre mille chevaux ſeulement pour ſon parc d'artillerie. Entre pluſieurs fautes que l'on reproche à ce prince, la plus conſidérable ſans doute, après celle d'avoir entrepris le ſiége de Pavie, fut d'avoir affoibli ſon armée par deux détachemens qu'il fit vers Naples & vers Savonne. Le 24. de février, jour de ſaint Mathias, il perd la bataille de Pavie, par les mauvais conſeils de Bonivet qui s'y fit tuer de déſeſpoir, & il y eſt fait priſonnier. Il reçut pluſieurs bleſſures, l'une au viſage vers le ſourcil, l'autre dans le bras, & la troiſiéme à la main droite: il ſe trouva auſſi avoir reçu quelques arquebuſades dans ſa cuiraſſe. Il eſt transféré en Eſpagne. Louis II. de la Trimouille y perdit ſon fils & la vie, après avoir ſervi avec gloire ſous quatre de nos rois. *Le malheur des François à cette bataille*, dit le duc de Parme, *eſt une leçon pour tous les généraux, de ne jamais diviſer leurs forces en préſence de l'ennemi.* Madame d'Angoulême eſt régente, Charles de Bourbon, comte de Vendôme, couſin du connétable, n'en fut que plus fidéle au roi, il eſt chef du conſeil de régence. Ce fut le grand-pere de Henri IV.

Le roi d'Angleterre jaloux des heureux ſuccès de Charles-Quint, ſe prête aux propoſitions de la régente. Il tint alors la balance entre ces deux princes, & fut le gardien de la liberté de l'Europe; il eſt vrai qu'il y étoit porté par ſon miniſtre Volſei, cardinal d'Yorck. Avant la victoire de Pavie, l'empereur avoit coutume d'écrire à ce miniſtre de ſa propre main, & ſignoit *votre fils & couſin Charles.* Depuis cette victoire, Charles-Quint ne lui écrivit plus de ſa main, & changea de ſtile. (*Guichardin.*) Volſei ſe tint pour offenſé,

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

& suivant l'usage pratiqué par ses pareils, il chercha à venger sa querelle personnelle. Les allarmes n'étoient pas moindres en Italie; il s'y fit une ligue entre le pape, Sforce & les Vénitiens, pour enlever la couronne de Naples à Charles-Quint, & la donner au marquis de Pescaire, général de ce prince, qui avoit sujet d'être mécontent de ce que François I. avoit été mis à la garde de Lanoy, viceroi de Naples, à son préjudice; mais Charles-Quint en fut instruit par Pescaire lui-même, soit que ce dernier craignît d'avoir été découvert, soit qu'il lui fût demeuré fidéle. Charles-Quint ordonne à ce général, pour punir la perfidie de Sforce, de s'emparer des places du Milanez. Pescaire mourut peu de tems après, non sans soupçon d'avoir été empoisonné, soit par les Espagnols, soit par les Italiens.

Le duc d'Alençon, mari de Marguerite, depuis reine de Navarre, meurt de douleur des reproches qu'il eut à se faire à la bataille de Pavie : il fut le dernier de la branche d'Alençon qui descendoit de Charles de Valois, frere du roi Philippe le Bel. Il y a eu d'autres princes de ce nom, mais qui n'ont pas laissé de postérité.

La comté de Dunois est érigée en duché-pairie; Charles IX. donna depuis par lettres patentes de 1571. à messieurs de Longueville le rang de princes du sang, qui leur fut confirmé par Louis XIV. en 1653. Les prérogatives de cette illustre maison ne s'étendirent pas plus loin, quoi qu'en ayent écrit Varillas & Baudot de Juilli.

Marguerite, duchesse d'Alençon, sœur de François I. s'étoit transportée à Madrid, pour y travailler à la délivrance de son frere, mais elle repartit sans avoir rien obtenu, & enfin après bien des difficultés, le traité fut signé le 14. janvier suivant. Charles-Quint ne sut pas profiter de sa victoire, il auroit dû entrer en France les armes à la main,

ou se piquer de générosité & renvoyer son prisonnier sans condition ; il ne fit ni l'un ni l'autre : (cette question est discutée amplement dans Guichardin, & mérite d'y être lue.)

Albert, margrave de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, après avoir embrassé les erreurs de Luther, entreprit de se rendre souverain d'une partie des provinces que possédoit un ordre dont il n'étoit que le grand-maître : il étoit neveu de Sigismond roi de Pologne, & il avoit conclu un traité avec ce prince, par lequel il partagea la Prusse avec la Pologne, sous la condition de l'hommage à cette couronne. Ainsi la Prusse fut partagée en Prusse royale & en Prusse ducale ; la Prusse royale passa au roi de Pologne, & la ducale resta soumise au prince de Brandebourg, dont les descendans sont devenus depuis rois de Prusse.

1526.

Le roi rentre en France, & donne pour ôtage ses deux enfans. Madame d'Angoulême fit un coup très-habile dans cette occasion : Charles-Quint avoit demandé pour ôtage les deux enfans de France, ou un nombre de nos plus grands capitaines : la régente n'hésita pas, & elle aima mieux envoyer les deux princes que de priver la France de toute sa ressource.

Le viceroi de Naples vient demander au roi, de la part de Charles-Quint, la ratification du traité de Madrid. Pour réponse, on le fit assister à l'audience des députés de Bourgogne, qui déclarerent à sa majesté qu'ils ne consentiroient jamais à la cession qu'elle avoit faite de ce duché par le dernier traité : & le comble de la surprise du viceroi, fut la déclaration de la sainte ligue. Cette ligue étoit faite entre

le pape Clément VII. le roi & tous les princes d'Italie ; le roi d'Angleterre en étoit déclaré protecteur. L'objet de cette ligue étoit d'empêcher l'empereur de s'emparer du duché de Milan, & d'arrêter ses progrès en Italie : elle fut appellée sainte, parce que le pape en étoit le chef.

Ferdinand I. frere de Charles-Quint, qui avoit épousé en 1521. Anne Jagellon, sœur de Louis roi de Bohême & de Hongrie, devint maître des deux royaumes à la mort de Louis, qui périt à la bataille des Mohacs, sans laisser d'enfans de sa femme Marie, sœur de Charles-Quint & de Ferdinand : la Hongrie lui fut en vain disputée par Jean de Zapol, vaivode de Transilvanie, qui fut défait à Tokai ; & par son fils Etienne resté sous la tutelle d'Isabelle, fille du roi de Pologne sa mere, & du cardinal Martinuzzi. Ferdinand obligea Etienne à se soumettre, & il en coûta la vie à Martinuzzi, qui finit par être assassiné.

Le connétable de Bourbon acheve la conquête du Milanez, dont l'investiture lui avoit été promise. Le duc Sforce est obligé de se sauver. Guichardin prétend que si le duc d'Urbin, qui commandoit les troupes du pape & celles des Vénitiens, avoit voulu profiter de ses avantages, il étoit tellement supérieur au connétable, qu'il auroit pû le chasser du Milanez : mais que ce duc trahissoit la cause commune, de peur que, si le pape venoit à chasser l'empereur de l'Italie, il ne lui arrachât à lui-même le duché d'Urbin dont il s'étoit remis en possession après la mort de Léon X.

1527.

Marguerite, sœur de François I. & veuve du duc d'Alençon, épouse Henri roi de Navarre, d'où vint Jeanne d'Albret, femme d'Antoine de Bourbon, & mere de Henri IV.

Le connétable manquant d'argent, prend sa marche

vers Rome, dont il promet le pillage à ses troupes; il y donne l'assaut le 6. mai, & y est tué à l'âge de trente-huit ans: Philbert de Châlons, prince d'Orange, prend sa place. Rome est saccagée, & le pape investi dans le château Saint-Ange. La révolte du connétable de Bourbon si fatale à la France, & les entreprises des Guises, qui porterent leurs vûes jusqu'à la couronne, apprennent aux rois qu'il est également dangereux de persécuter les hommes d'un grand mérite, & de leur laisser trop d'autorité.

L'arrivée de Lautrec en Italie intimide les Impériaux, qui se pressent de conclure avec le pape pour sa délivrance, & se retirent de l'état ecclésiastique. Gênes se rend à Lautrec.

Le roi & Henri VIII. font proposer à l'empereur de lui donner deux millions d'or pour la rançon des princes, & pour tenir lieu des articles contenus au traité de Madrid, à condition qu'il payera au roi d'Angleterre ce qu'il lui devoit: c'étoit une somme de cinquante mille écus, pour laquelle Henri avoit en gage *un joyau, nommé la riche fleur de Lys.* (Rymer.) L'empereur refuse ces propositions. Le connétable de Montmorenci porte à Henri VIII. l'ordre de saint Michel.

Terre de Guise érigée en duché-pairie, après plusieurs lettres de jussion, en faveur de Claude de Lorraine. Il sembloit que le parlement prévît combien cet honneur acquis à l'importance & à la fidélité de ses services, devoit être fatal à la France par le mérite & l'ambition de ses enfans. Autrefois, comme aujourd'hui, les causes des pairs ne pouvoient être jugées qu'au parlement de Paris, & par conséquent toutes les affaires concernant la pairie, y ressortissoient: mais par une espece de connexité, l'appel de toutes les autres sentences de leurs juges, qui ne concernoient pas la pairie, y étoit aussi relevé; ce qui causoit de grands frais

aux justiciables. François I. pour remédier à cet abus, ordonna que désormais les appels des juges des pairies, en ce qui ne concerneroit pas la pairie, seroient relevés aux parlemens du ressort où ils seroient situés.

1528.

Lautrec, après avoir saccagé Pavie, en mémoire de la défaite & de la prison du roi, s'avance vers Naples; il en fait le siége; il y meurt de maladie. Cette mort & la défection d'André Doria, trop négligé par le gouvernement, font lever le siége: l'armée Françoise y avoit été presque détruite par les maladies. La guerre s'entretient foiblement dans le Milanez. Gênes & Savonne suivent la révolution, & se rendent à l'empereur. Défi du roi & de l'empereur. Philippe de Savoie, frere du pere de la duchesse d'Angoulême, & oncle de François I. est fait duc de Nemours. C'est le pere de celui qui fut si connu pendant la ligue.

1529.

La derniere action de cette guerre fut la défaite du comte de Saint Paul, de la branche de Vendôme, qui fut surpris à Landriane près Milan, par Antoine de Léve, soldat de fortune.

Traité de Cambrai, conclu entre Marguerite d'Autriche & la régente, assez conforme aux offres que le roi avoit déja faites. Il renonce à tous ses droits sur le Milanez, sur le comté d'Ast, sur les comtés de Flandres, d'Artois, &c. Un des articles fut le mariage du roi avec Eléonore, veuve du roi de Portugal, & sœur de l'empereur. Que de sang, que d'argent, que de peines à coûté à l'Europe l'ambition de ces deux princes! » Dieu les fit naître, dit Montluc, » envieux de la grandeur l'un de l'autre, ce qui a causé la

» ruine d'un million de familles «. Henri VIII. étoit entré dans toutes les vûes du roi, dont il sentoit qu'il alloit bientôt avoir besoin pour la dissolution de son mariage avec Catherine d'Arragon tante de l'empereur. Le pape avoit déja fait sa paix avec l'empereur, à des conditions très avantageuses, par le traité conclu à Barcelone, & ayant vû depuis ce prince à Bologne, il en avoit obtenu le rétablissement de Sforce dans le duché de Milan. Les Vénitiens font aussi leur paix avec l'empereur.

Les Protestans sont ainsi nommés de ce qu'ils protesterent contre un decret fait dans la diéte de Spire en faveur de la Religion Romaine contre leur réforme; les Calvinistes prirent depuis le même nom. Soliman II. sous prétexte de venger Jean Vaivode de Transilvanie, que Ferdinand avoit dépouillé de la Hongrie, dont il s'étoit fait roi, vient faire le siége de Vienne, qu'il est forcé de lever au bout d'un mois.

1530.

Les Florentins sont forcés enfin de reconnoître pour leur souverain Alexandre de Médicis, neveu du pape. Alexandre avoit épousé une fille naturelle de Charles-Quint. La paix est rendue à l'Italie. Dom Juan Vitrian, dans son commentaire Espagnol, dit que Charles-Quint fit une grande faute d'avoir préféré sa fille bâtarde à son fils légitime Dom Philippe, à qui l'état de Toscane étoit si nécessaire pour conserver les autres états qu'il possédoit en Italie.

Confession d'Ausbourg, ainsi dite, parce que les Protestans la présenterent à l'empereur dans l'assemblée qui se tint en cette ville.

Charles-Quint donne l'isle de Malthe aux chevaliers de saint Jean.

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

Mort de Marguerite d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien & de Marie de Bourgogne : elle n'oublia jamais l'affront que lui avoit fait Charles VIII. de la renvoyer, & fut soigneuse d'entretenir la haine qui avoit commencé lors du mariage de sa mere, & qui se perpétua depuis entre la maison de France & la maison d'Autriche. Elle avoit épousé Jean, fils unique de Ferdinand & d'Isabelle, & s'étoit remariée après la mort de ce prince à Philippe II. duc de Savoie, dont elle n'eut point d'enfans. Elle avoit encore dû épouser depuis Henri VII. roi d'Angleterre. Elle fut ensuite gouvernante des Pays-bas.

1531.

Mort de Louise de Savoie, mere de François I. âgée de cinquante-cinq ans, honorée & respectée de son fils, quelques malheurs qu'elle eût causés à la France : avec bien moins de torts la mere de Louis XIII. éprouva un traitement bien différent. Fondation du collége royal. La direction du collége royal qui étoit entre les mains du grand aumônier de France, depuis son établissement, passa à la mort du cardinal Barberin, en l'année 1671. entre les mains du secretaire d'état ayant le département de la maison du roi, c'est le dernier état ; il n'est resté au grand aumônier que la réception du serment de fidélité des professeurs.

1532. 33.

Union de la Bretagne à la France ; c'est qu'auparavant l'ordonnance du domaine de 1566. les biens patrimoniaux de nos rois étoient libres & *disponibles*, & ne devenoient partie du domaine que par une réunion expresse : aussi cette réunion les rendoit-elle inaliénables. Tel est notre droit commun de la troisieme race. La crainte qu'a l'empereur que les rois de France & d'Angleterre n'entrent dans la

ligue faite à Smalcade en 1530. entre les princes Proteſtans, jointe aux approches de l'armée du Turc, le détermine à conclure un traité à Nuremberg, par lequel il accorde aux Luthériens la liberté de conſcience juſqu'à la convocation d'un concile général. En reconnoiſſance, ils lui donnent des ſecours pour chaſſer Soliman, qui menaçoit la Hongrie.

La force de nos armées, ſous la premiere & ſous une grande partie de la ſeconde race, c'eſt-à-dire avant l'introduction des fiefs, conſiſtoit dans l'infanterie, à la différence de nos anciens Gaulois, chez qui la cavalerie étoit fort ſupérieure: auſſi (*Mem. de l'Acad. des Bel. Let.*) la meilleure cavalerie des armées des Romains étoit-elle tirée des Gaules, & Céſar qui ſoumit ces provinces, autant par les armes des Gaulois diviſés, que par ſa valeur, ſe ſervit-il toujours dans la ſuite de cavalerie Gauloiſe, dont il fait l'éloge dans plus d'un endroit. On vit renaître cet uſage avec les fiefs, & dès avant la troiſiéme race la cavalerie reprit le deſſus. Mais Charles VII. comprit le beſoin d'une bonne infanterie, qu'il ne fallut plus aller ſoudoyer chez les étrangers; & après avoir établi un corps réglé de cavalerie, ſous le titre de compagnie d'Ordonnance, il créa les francs archers. Louis XI. les ſupprima, & ſoudoya les Suiſſes, auxquels il joignit auſſi quelque infanterie. Ce corps n'étant pas ſuffiſant, Louis XII. ſoudoya de l'infanterie Allemande; ce fut le duc de Gueldres qui en leva un corps compoſé de ſix mille hommes d'élite; on leur donna le nom de *Bandes noires*, à cauſe de la couleur de leurs drapeaux. Cette troupe fut détruite à Pavie, & il n'y eut plus que l'infanterie Françoiſe, commandée par les plus grands ſeigneurs, auxquels on donna le titre de capitaine des Bandes. François I. réſolut alors de mettre ſur pied un corps d'infanterie, qu'il forma ſur le modéle des légions Romaines, & qu'il appella auſſi du nom de Légions; mais cette nouvelle milice ne dura gueres,

& on en revint aux Bandes qui n'étoient que de cinq à six cens hommes, au lieu que les légions étoient de six mille hommes. Mariage de Henri, frere puîné de François dauphin, avec Catherine de Médicis, à Marseille, où le pape & le roi se virent. Le pape y fit plusieurs cardinaux, Jean le Veneur, grand aumônier de France, Odet de Châtillon, Claude de Givri, & Philippe de la Chambre, dit le cardinal de Boulogne : il n'y en avoit jamais tant eu en France.

Fondation des Barnabites par une bulle de Clément VII.

1534.

Schisme d'Angleterre, causé par le divorce que fit Henri VIII. pour épouser Anne de Boulen : ce prince s'étoit honoré du titre de défenseur de la foi, que lui avoit donné Léon X. & avoit voulu qu'on le crût l'auteur d'un livre qu'il avoit fait composer contre Luther. Ce qui est encore plus singulier, c'est qu'il paroît par une lettre de Luther, que dans le même tems que ce prince écrivoit contre lui, il l'exhortoit sous main à continuer, & le félicitoit de ses avantages. Volsei, qui avoit conseillé le divorce, en haine de Charles-Quint, n'étoit pas d'avis du mariage d'Anne de Boulen, & s'accordoit avec François I. pour faire épouser à son maître, Marguerite, sœur de François I. veuve du duc d'Alençon, qui épousa depuis le roi de Navarre : cette intrigue avoit causé sa disgrace, & il étoit mort dépouillé d'une grande partie de ses biens dès l'an 1530. La mort de Thomas Morus, chancelier d'Angleterre, exécuté le 6. juillet 1535. lui fut plus honorable ; il s'étoit déclaré de bonne foi contre la répudiation de Catherine d'Arragon, contre le mariage d'Anne de Boulen, & contre l'usurpation qu'avoit faite Henri VIII. de la suprématie de l'Eglise Anglicane.

Anne de Boulen étoit venue en France pour y être élevée

avec les filles de Marie d'Angleterre, elle demeura en France en la même qualité auprès de la reine Claude, & ensuite la reine Claude la donna à la duchesse d'Alençon, depuis reine de Navarre; enfin sa bonne ou mauvaise fortune la rappella en Angleterre, où elle porta la nouvelle doctrine, & le goût pour la galanterie, dont on tenoit école à la cour de France, & où elle finit par mourir sur un échaffaut le 19. mai 1536. on l'accusoit de plusieurs infidélités envers son mari. Quel est le malheur des passions! Anne de Boulen ne sauroit aimer un prince à qui elle devoit tout, & Henri VIII. met son royaume en combustion, répudie la tante de Charles-Quint, & fait un schisme pour une femme dont il ne put jamais se faire aimer.

Ce fut à l'occasion de ce schisme, que François I. se plaignant du pape à son nonce, voulut lui faire craindre l'exemple de Henri VIII. à quoi le nonce lui répondit: » » Franchement, Sire, vous en seriez marri le premier; une » nouvelle religion mise parmi un peuple, ne demande » après que le changement du prince «. Et l'amiral de Coligni causant avec Strozzi sur la nouvelle religion, Strozzi lui dit, si le roi veut détruire la monarchie, il n'a pas de meilleur moyen que de changer de religion. Le ministre d'Aillé, dans l'exorde d'un de ses sermons, fait une remarque assez vraie, c'est que jamais il n'y a eu de nouvelle religion annoncée, qu'aussi-tôt il ne se soit trouvé plusieurs prophetes qui ayent été sur le marché les uns des autres. C'est être de bien de bonne foi, que de faire un pareil aveu, quand on est protestant.

François Sforce, rétabli dans Milan par le traité de Cambrai, fait décapiter l'agent de France, nommé Merveille, sous le prétexte d'un meurtre dont on l'accusa, mais en effet pour lever les soupçons qu'avoit conçus l'empereur,

que Merveille ne fût, comme il l'étoit en effet, un agent secret de François I.

Le roi veut tirer vengeance de cette insulte, & voyant Charles-Quint prêt à partir pour l'Afrique, il se prépare à tenter de nouveau la conquête du Milanez. Commencement de l'hérésie de Calvin, protégé par Marguerite de Navarre, sœur de François I. Calvin ayant été obligé de sortir de Paris en 1533, se réfugia d'abord à Angoulême, d'où il passa à Poitiers, qu'il infecta de son hérésie, & depuis 1538. il ne parut plus en France. Fondation de la Société de Jesus, par Ignace de Loyola, depuis canonisé.

1535.

Le roi à qui le duc de Savoie avoit refusé le passage, envoie l'amiral de Brion (Chabot), qui s'empare de la Savoie, & de presque tout le Piémont. Tant que la duchesse d'Angoulême, sœur du duc de Savoie, avoit vecu, elle avoit entretenu des liaisons entre le roi son fils & ce prince; mais à sa mort le duc de Savoie, qui avoit épousé la belle-sœur de l'empereur, par laquelle il se laissoit gouverner, se dévoua tout entier à Charles-Quint.

La mort de François Sforce, qui mourut, à ce que l'on croit, de la terreur qu'il eut des armes du roi, fait revivre les droits du roi sur le Milanez; ce prince n'en avoit fait la cession par le traité de Cambrai, qu'en faveur de Sforce: il en fait demander l'investiture à l'empereur.

François I. devenu infirme, s'applique plus sérieusement aux affaires de son royaume. » Alexandre faisoit l'amour, » dit M. de Tavannes, quand il n'avoit plus d'affaires, & » le roi François ne s'appliqua aux affaires que quand il » ne fut plus en état de faire l'amour: « & Bodin observe que les affaires de la France ne commencerent à se rétablir

ſous la fin du regne de François I. que lorſque ce prince devint ſi chagrin, que l'on n'oſoit pas lui demander de grace auſſi indiſcretement que l'on faiſoit auparavant.

1536.

Charles-Quint, de retour de l'expédition d'Afrique, où il avoit battu Barberouſſe, & rétabli le roi de Tunis, croit que rien ne peut plus lui réſiſter : l'idée qu'il n'abandonna jamais de la monarchie univerſelle, jointe à la défection du marquis de Saluces, qui quitta alors le ſervice de la France pour le ſien, lui font rejetter avec hauteur les demandes du roi : il reprend pluſieurs places en Piémont, & entre en Provence malgré l'avis des hommes ſages de ſon conſeil : il eut tout lieu de s'en repentir ; mais cet exemple n'a pas corrigé depuis les princes de la maiſon d'Autriche, qui ayant fait la même faute, ont éprouvé le même ſort. Charles-Quint eſt repouſſé par-tout, & contraint de ſe retirer avec perte de preſque toute ſon armée, après avoir formé en vain le ſiége de Marſeille : cette déroute fit reprendre aux troupes du roi pluſieurs places en Piémont. On dut ce ſuccès au connétable Anne de Montmorenci, qui commandoit l'armée, & qui, ſans rien donner au haſard, fit dépérir l'armée ennemie. Lorſque Charles-Quint entreprit cette expédition, il dit à Paul Jove ſon hiſtorien, qu'il fit proviſion d'encre & de papier, & qu'il alloit lui tailler bien de la beſogne : il eût mieux valu attendre l'événement. Les Flamans étoient entrés en Picardie pendant l'irruption de l'empereur en Provence, mais ils eurent le même ſort, & leverent le ſiége de Péronne. François, fils aîné du roi, eſt empoiſonné par Montecuculli ſon échanſon, non ſans ſoupçon contre l'empereur. Édit de Crémieu, ſervant de réglement pour les juſtices inférieures. Le ſiége des évêques de Maguelonne eſt

transféré à Montpellier, du consentement de Paul III.

Fin du regne des Anabaptistes, par le supplice de Jean de Leyde à Munster, dont il s'étoit fait proclamer roi.

1537.

Charles-Quint ajourné à la cour des pairs. La guerre continue de tous les côtés. Tréve de trois mois, que Charles-Quint accepte, par la terreur que lui cause l'armée de Soliman, conduite par Barberousse, avec qui le roi avoit fait un traité.

1538.

Le pape engage l'empereur & le roi à se rendre à Nice, où en effet ils vinrent l'un & l'autre, mais où ils ne se virent point, & ne purent conclure la paix : on convint seulement d'une tréve pour dix ans, dite *la tréve de Nice.*

Ces deux princes se virent ensuite à Aigues-Mortes. Bulle pour l'Indult. Le droit d'Indult en faveur des chanceliers de France & du Parlement de Paris, semble avoir commencé sous le regne de Charles VII. ce droit leur fut accordé par le pape Eugéne IV. afin que » par telle maniere de gratification, dit Pasquier, la cour ne s'opposît plus si souvent aux annates : ce même droit fut négligé pendant » quelque tems, jusqu'à ce que sous le regne de François I. » (vers l'an 1538.) M. Jacques Spifame, conseiller, ayant » feuilleté les registres, le fit revivre auprès du pape Paul » III. lequel envoya des bulles à la cour, au moyen desquelles elle en a toujours joui depuis.

1539.

La révolte des Gantois détermine Charles-Quint à demander passage au roi par la France, en lui faisant promet-

tre, par son chancelier Granvelle, l'investiture du Milanez pour celui de ses enfans qu'il voudroit. Charles-Quint fut reçu en France les premiers jours de l'année suivante, avec les plus grands honneurs, & dès qu'il fut en Flandres, & qu'on voulut le sommer de sa parole, il répondit qu'il n'avoit rien promis. Le cardinal de Tournon avoit conseillé au roi de tirer un écrit de l'empereur à ce sujet, dans le tems de son passage, mais auroit-il moins manqué à son écrit qu'à sa parole? Le connétable de Montmorenci au contraire, gagné par la reine Eléonore sœur de l'empereur, fut d'avis de s'en tenir à la parole de ce prince. François I. eut tout le tems de s'en repentir, & cela causa la disgrace du connétable, qui en 1541. se retira à Chantilli. On trouve parmi les manuscrits du cardinal de Granvelle, conservés en la bibliothéque de saint Vincent en Franche-comté une lettre originale, dattée de l'an 1539. par laquelle François I. invite Charles-Quint, en termes très-affectueux, à passer par la France pour se rendre aux Pays-bas. Le fou de la cour, nommé Triboulet, avoit écrit sur ses tablettes, que Charles-Quint étoit plus fou que lui de s'exposer à passer par la France. *Mais*, lui dit François I. *si je le laisse passer sans lui rien faire, que diras-tu? Cela est bien aisé*, reprit Triboulet, *j'effacerai son nom, & j'y mettrai le vôtre.* Ordonnance de Villiers-Cotterêts au mois d'août, pour la réformation & l'abréviation des procès, pour empêcher les tribunaux ecclésiastiques d'entreprendre sur les justices ordinaires, & pour ordonner que désormais tous les actes publics seroient écrits en François. On avoit attendu bien longtems à faire une si sage ordonnance. Rien ne nous apprend mieux l'abus qui s'étoit glissé dans les jurisdictions ecclésiastiques, que ce que raconte Loiseau dans son traité des seigneuries, qu'avant l'ordonnance de 1539. il y avoit trente-

cinq ou trente-six procureurs dans l'officialité de Sens, & qu'il n'y en avoit que cinq ou six au bailliage : & que depuis cette ordonnance il n'y avoit plus que cinq ou six procureurs à l'officialité, & plus de trente au bailliage. C'est que l'ordonnance rendue à Villiers-Cotterêts avoit rétabli les choses dans l'ordre, en détruisant tous les prétextes par lesquels les ecclésiastiques attiroient les affaires à leurs tribunaux. L'empereur Rodolphe dès l'an 1281. avoit ordonné dans l'assemblée de Nuremberg, qu'on cesseroit d'écrire les actes en Latin, & qu'ils seroient désormais dressés en langage Allemand.

1540.

Disgrace de l'amiral de Brion, dont la faveur donnoit de la jalousie au connétable & au cardinal de Lorraine. Le roi lui fit faire son procès; il est dépouillé de toutes ses charges, ses biens confisqués, & condamné au bannissement par des commissaires, à la tête desquels étoit le chancelier Poyet, homme vendu à la cour; mais la duchesse d'Etampes, maîtresse de François I. & qui ne haissoit pas Brion, obtint des lettres d'attribution au parlement de Paris, lequel le renvoya absous, & le rétablit dans ses biens, comme le roi le rétablit dans tous ses emplois. Le crime de l'amiral de Brion (autrement dit Chabot) étoit d'avoir déféré trop légerement au conseil du cardinal de Lorraine, & d'avoir, sans ordre, interrompu ses conquêtes du Piémont, où ce prélat négocioit un accommodement.

1541.

Dispute entre le duc de Montpensier & le duc de Nevers, sur la *Baillée des Roses* au parlement. Le parlement ordonna que le duc de Montpensier les bailleroit le premier,

à cause de sa qualité de prince du sang, quoique le duc de Nevers fût plus ancien pair que lui; & si pourtant l'édit de Henri III. qui régloit ainsi les rangs, ne fut donné qu'en 1576. mais du Tillet nous apprend que ce ne fut pas précisément la qualité de prince du sang qui obtint la préférence au duc de Montpensier sur le duc de Nevers, mais l'union des deux qualités de prince & de pair.

Le chancelier Poyet, toujours poursuivi par la duchesse d'Etampes, & coupable en effet de malversations, est emprisonné. Son procès lui fut fait, & par arrêt rendu en 1545. il fut dégradé de sa charge, &c. François de Montholon fut commis à la garde des sceaux: deux choses sont à remarquer à cette occasion, l'une qu'il prêta serment entre les mains du cardinal de Tournon, dans l'absence du roi, l'autre que Henri dauphin le commit pareillement à la garde des sceaux du duché de Bretagne, en qualité de duc de Bretagne.

Decret du parlement d'Irlande, par lequel il est dit que Henri VIII. & ses successeurs seront désormais nommés rois d'Irlande: ce royaume étoit sous la nomination des rois d'Angleterre depuis Henri II. Soliman s'empare de la Hongrie. Charles-Quint, pour faire une diversion, conduit vers Alger une flotte qui fut abîmée.

1542.

La guerre recommence entre François I. & Charles-Quint, à l'occasion du meurtre fait par l'ordre de Dugast, gouverneur du Milanez pour l'empereur depuis la mort de Sforce, dans les personnes de Rinçon & de Frégose, ambassadeurs du roi, celui-ci à Venise, & l'autre à la Porte. Premiere alliance de la France avec les rois du Nord: ce fut avec Gustave Vasa roi de Suede, à qui le roi envoie un

ambaſſadeur nommé Richard, qui lui porta de ſa part la marque de fraternité, comme on parloit alors, & l'ordre de S. Michel. La Suéde, comme nous l'avons dit (1391.) après avoir eu des rois, étoit devenue ſujette de Marguerite de Waldemar, déja reine de Dannemarck, & de Norwége. Après elle la Suéde, au travers des feux des guerres civiles, reprit ſa liberté, que lui enleva de nouveau le cruel Chriſtiern, roi de Dannemarck. Canutſon, grand général de Suéde, affranchit ſon pays, dont il porta la couronne: ſes enfans ne prirent que le titre d'adminiſtrateurs, juſqu'à ce qu'un ſecond Chriſtiern, plus cruel encore que ſon grand-pere, reprit cette couronne pour la troiſieme fois. Ce fut alors que parut Guſtave: ce prince du ſang des rois, par un de ces prodiges qui n'appartiennent qu'aux héros, ſortit du fond des forêts de la Dalécarlie, pour triompher du Dannemarck & de ſon propre pays qui combattoit pour Chriſtiern, & remonta ſur le trône de ſes ancêtres; heureux ſi le changement de religion n'étoit point entré dans les moyens dont il ſe ſervit pour abattre les eccléſiaſtiques, qui d'ailleurs méritoient les plus ſéveres châtimens. La Suéde depuis lui fut Luthérienne. Le dauphin fait le ſiége de Perpignan, défendu par le duc d'Albe. Le duc d'Orléans, ſecond fils du roi, abandonne mal-à-propos les conquêtes qu'il faiſoit en Flandres, ayant ſous lui Claude de Guiſe, pour venir partager la gloire de la priſe de Perpignan, dont le ſiége fut levé. La guerre ſe ralentit en Piémont. Le roi pardonne à la Rochelle ſa révolte, en faveur de ſon repentir.

1543.

Henri VIII. déja brouillé avec François I. acheva de rompre avec lui, ſur ce que ce prince avoit empêché le mariage qu'il vouloit faire de ſon fils Edouard avec Marie

Stuart encore au berceau. (C'est elle qui épousa depuis François II.) Il se lie avec Charles-Quint, de qui il avoit cependant reçu, & à qui il avoit fait de plus grands affronts, ce qui se pardonne encore moins. François I. de son côté, a recours de nouveau à Barberousse, avec lequel il traitoit par le moyen du baron de la Garde, autrement dit le Capitaine Paulin, son envoyé à Constantinople. Barberousse, de concert avec le comte d'Anguien, fait le siége de Nice, que l'on est obligé de lever par la résistance du château. La guerre se fait de tous côtés, dans le Luxembourg, en Brabant, en Picardie, en Piémont. Les impériaux sont battus par les troupes du duc de Cleves, qui fut obligé bien-tôt après de s'accommoder avec l'empereur. Le duc d'Orléans, revenu aux Pays-bas, pour réparer la faute qu'il avoit faite l'année précédente, & ayant sous lui l'amiral d'Annebaut, fait la conquête du duché de Luxembourg. Du Bellai prend Landrecies, que Gonsague de Mantoue voulut reprendre. Le roi lui fait lever le siége.

1544.

Grand hyver. Bataille de Cérisolles, gagnée par François comte d'Anguien: » ce prince essaya deux fois de se » donner de l'épée dans la gorge, désespéré de la fortune » du combat, qui se porta mal à l'endroit où il étoit, & » cuida par précipitation se priver de la jouissance d'une si » belle victoire. (*Montagne.*) «. La bataille de Cérisolles procure la conquête du Montferrat, mais elle n'eut point de suite, parce que le roi fut obligé d'affoiblir cette armée, pour s'opposer aux entreprises de l'empereur & du roi d'Angleterre. Charles-Quint entre en Champagne, & Henri VIII. en Picardie. L'empereur a de grands avantages, qui furent encore augmentés par l'animosité de la duchesse d'E-

tampes, maîtresse du roi, & de Diane de Poitiers, maîtresse du Dauphin. La premiere favorisoit le mariage du duc d'Orléans avec une fille de l'empereur, & Diane s'y opposoit comme contraire aux intérêts du dauphin. D'ailleurs on disoit que la duchesse d'Etampes trompoit le roi pour le comte de Bossu, qui avertissoit Charles-Quint de tout ce qui se passoit dans le conseil; on voit à la bibliothéque du roi une enquête, que le mari de la duchesse d'Etampes fit faire après la mort de François I. contre la conduite de sa femme, où Henri II. & les premieres personnes de sa cour témoignerent contre elle. La paix se fait à Crespi avec l'empereur: elle est publiée en Piémont, & l'on s'en tient à l'état dans lequel on étoit avant la tréve de Nice. Henri VIII. prend Boulogne, mal défendue par Vervins, qui eut depuis la tête tranchée. Ce fut vers ce tems que la charge de colonel général de l'infanterie commença à être connue. Le Laboureur (sur Castelnau) croit que le baron de la Garde fut le premier qui posséda la charge de général des galeres, & il en rapporte les lettres en datte de cette année: cependant Ruffi fait cette charge plus ancienne de cinquante ans, & nomme Prégent de Bidoux pour premier général des galeres.

1545.

Exécution de Cabrieres & de Merindol, villes huguenotes, où le prétexte de la religion fit commettre les plus horribles cruautés par les troupes du roi. Cette affaire fut recherchée depuis: les accusés que l'on avoit mis en prison, entr'autres le premier président d'Oppede, & le baron de la Garde, trouverent le moyen de se justifier, & en 1552. & 1553. ils furent élargis. Le seul Guerin, avocat du roi au parlement d'Aix, impliqué dans cette affaire, mais accusé

de bien d'autres crimes, fut pendu en 1554. L'amiral d'Annebaut fait une descente en Angleterre sans aucun succès. Siége de Boulogne, que le maréchal de Biez ne put reprendre. Mort du duc d'Orléans. Ouverture du concile de Trente.

1546.

Mort de François comte d'Anguien: il fut tué à la Rocheguyon par un coffre qui lui fut jetté d'une fenêtre sur la tête: on soupçonna de ce coup le seigneur Corneille Bentivoglio Italien qui avoit eu quelques démêlés avec ce prince. François I. ne voulut pas que l'on poursuivît cette affaire, de peur d'y voir impliqués le dauphin Henri & le marquis d'Aumale de la maison de Lorraine. Ce comte d'Anguien étoit frere d'Antoine roi de Navarre, & du prince de Condé, & avoit un cadet qui fut tué à la bataille de Saint Quentin. Paix avec Henri VIII. par laquelle il convient de rendre Boulogne dans huit ans, moyennant huit cens mille écus d'or. Mort de Luther, âgé de soixante-trois ans. Deux jours avant qu'il mourût, il écrivit de sa propre main ces paroles qui sont remarquables. Jean Aurisabert, qui étoit présent, en prit une copie, & les a conservées à la postérité. » 1°. » Personne ne peut entendre les bucholiques de Virgile, à » moins qu'il n'ait gardé les troupeaux durant cinq ans. 2°. » Personne ne peut bien entendre les géorgiques à moins » qu'il n'ait fait le métier de laboureur pendant cinq ans. » 3°. Personne ne peut entendre les épitres de Ciceron, » c'est moi qui le dis & qui le décide, à moins qu'il n'ait » eu part au gouvernement de quelque république durant » vingt ans. (L'abbé Mongault a prouvé le contraire.) » 4°. Ainsi que personne ne se persuade avoir acquis assez de » goût dans la lecture des saintes lettres pour se flatter de » les entendre, à moins qu'il n'ait gouverné les églises

» durant cent ans avec des prophétes, tels qu'Élie, Élisée, » Jean-Baptiste, Jesus-Christ & les apôtres «. Il est plaisant avec ces principes de rejetter la tradition qui explique ces mêmes livres, qu'aucun homme, dit-il, pendant sa vie, ne peut parvenir à entendre. Il porta l'habit religieux long-tems après avoir quitté l'église, & ne le quitta qu'en 1523.

1547.

Mort de Henri VIII. la nuit du 28. au 29. janvier, à l'âge de cinquante-six ans : jamais régne n'a été plus étonnant. Il n'y a point eu d'exemple en Angleterre d'un despotisme si outré, ni d'un abandon si lâche des parlemens, tant sur le spirituel que sur le temporel, aux bizareries d'un prince, qui à force d'autorité, ne savoit plus que faire de sa volonté, & parcouroit tous les contraires, mais on lui passoit tout en faveur de sa haine pour le saint Siége. Il avoit eu six femmes ; Catherine d'Arragon, répudiée ; Anne de Boulen, décapitée ; Jeanne Seymour, morte en couches ; Anne de Cleves, répudiée ; Catherine Howard, convaincue de libertinage, décapitée ; & Catherine Pare, qui épousa aussi-tôt après la mort du roi, Thomas Seymour grand amiral ; elle protégea les lettres. Edouard, fils de Jeanne Seymour, succéda à Henri. François I. lui fit faire un service à Notre-Dame, *suivant l'usage*, dit M. de Thou, *établi par les rois*, quoiqu'il fût mort séparé de l'Église Romaine. Je ne sais où M. de Thou a pris cet usage, ni comment l'Eglise peut prier pour un prince qui est mort séparé de sa Communion. Sa fille Marie ne pensoit pas de même, car elle défendit qu'on priât Dieu pour lui, parce qu'il étoit mort hors du sein de l'Église. François I. après s'être déclaré contre les Protestans de son royaume, qu'il faisoit punir, se lia avec ceux d'Al-

lemagne contre l'empereur. La mort du roi d'Angleterre l'avoit frappé, & il ne lui survécut que deux mois. Les tailles sous ce régne augmenterent de plus de neuf millions. Conjuration de Fiesque sur Gênes, manquée parce que Fiesque se noya. Mort de Barberousse, qui s'étoit fait roi d'Alger. On commence à trouver sous ce régne des maréchaux de camp; il n'y en avoit pas auparavant, & ceux-ci ne l'étoient que par commission; ce ne fut que sous Henri IV. qu'ils en eurent le titre par des brevets à vie: ces maréchaux de camp par brevets étoient les premiers officiers après le général, parce que les lieutenans généraux ne commencerent à paroître que sous Louis XIII.

François I. est si connu par les éloges différens, & par les paralleles qu'on en a faits avec Charles-Quint, que l'on n'en dira qu'un mot.

Il ne lui manqua, pour être le premier prince de son tems, que d'être heureux; mais il ne tient pas à la fortune de dégrader les rois en les accablant. *Tout est perdu, hormis l'honneur*, écrivoit-il à la duchesse d'Angoulême, après la bataille de Pavie. Les adversités ne firent que mieux découvrir sa grande ame; & les qualités brillantes de ce monarque n'échaufferent peut-être pas moins les génies des écrivains de son siécle, que la protection qu'il leur accorda. Il se trouva précisément dans le tems de la renaissance des Lettres; il en recueillit les débris échappés aux ravages de la Gréce, & il partagea avec Léon X. la gloire d'avoir fait fleurir les sciences & les arts dans l'Europe. Cette faveur déclarée, lui valut à son tour les justes éloges qu'il méritoit; & ce qu'on doit remarquer comme une chose qui fait également honneur à ce prince & aux Lettres, c'est qu'il s'honora du titre de leur protecteur.

ÉVENEMENS REMARQUABLES sous FRANÇOIS I.

Nous voyons dans une lettre d'Erasme de 1516. que François I. ayant dit à Guillaume Petit son confesseur, qu'il vouloit attirer en France le plus de savans qu'il pourroit, Guillaume Petit avoit chargé Budé & Cop médecin du roi, de lui écrire pour l'engager à venir s'y établir, qu'Etienne Poncher (& non pas Ponchery, comme l'a écrit le Clerc) ambassadeur du roi à Bruxelles, l'en avoit encore pressé, mais qu'Erasme s'en excusa sur ce que le roi catholique (Charles-Quint) le retenoit dans les Pays-bas. Ce savant a joué un rôle singulier; les Catholiques & les Protestans le désavouoient, & en même tems chacun d'eux le comptoit pour sien.

Anne de Bretagne avoit commencé à attirer des femmes à la cour, mais comme Louis XII. ne s'en occupoit guéres, ce ne fut que sous François I. qu'elles y parurent avec éclat : il y fit venir aussi les cardinaux & les prélats les plus distingués de son royaume, comptant par là rendre sa cour plus brillante, & polir les mœurs de ses courtisans, qui se ressentoient de la rudesse de la guerre, par le savoir, les talens, & les exemples de ce premier ordre de l'état. (*Brantôme.*) La duchesse d'Angoulême sa mere, qui logeoit au palais des Tournelles, ayant trouvé l'air mauvais, étoit venu se loger (1519.) dans l'hôtel de Nicolas de Neuville, chevalier, secretaire des finances & audiancier de France : cet hôtel étoit situé entre la Seine & la porte saint Honoré, qui étoit alors moins avancée qu'elle ne l'a été depuis lorsqu'on l'a abattue, & il occupoit à peu près la place où sont aujourd'hui les Thuilleries. Le roi acheta cet hôtel, dont Catherine de Médicis fit depuis un palais.

On ne peut être trop surpris de la simplicité qui a régné en France pendant plus de mille ans par rapport aux

EVENEMENS REMARQUABLES sous FRANCOIS I.

édifices & aux jardins. Ce fut la renaissance des lettres ; qui en étendant l'esprit, fit appercevoir de ce qui manquoit. Les arts se perfectionnerent par la culture, & leur culture fournit de nouvelles idées : on commença à se trouver trop resserré, à mesure que l'on pensa davantage, on eut honte du peu dont on s'étoit contenté jusques-là, & quand une fois l'imagination se fut ouverte, elle regagna bien vîte tout le tems où elle avoit été enveloppée dans les ténébres de l'ignorance. L'époque célébre de cette grande révolution en Europe, est le XVI.e siécle, c'est-à-dire la destruction de l'empire des Grecs par Mahomet, qui fit refluer dans l'Occident tous les arts & les sciences de la Gréce ; les Médicis à Florence, Léon X. à Rome, & François I. en France, redonnerent la vie aux beaux arts ; ce fut deux fois le sort de la Gréce, d'instruire & d'embellir l'Occident.



1547.
Avénement à la couronne.

EVENEMENS REMARQUABLES.

HENRI II. *né à saint Germain en Laye le 31. mars 1518. parvient à la couronne le 31. mars 1547. âgé de vingt-neuf ans. Il fut sacré à Reims le 25. juillet par Charles de Lorraine, archevêque de cette ville.*

Les ducs de Guise & de Nevers précéderent le duc de Montpensier, & autres princes du sang à cette cérémonie. mais on trouve dans les regiftres du parlement, qu'en 1547. 1551. 1561. & 1563. le duc de Montpensier & les autres princes du sang les précéderent.

Ce prince prit en arrivant au trône, pour devise, une lune, c'est-à-dire, un croissant, en faveur de Diane de Poitiers, avec ces mots, *donec totum impleat orbem.*

1547.

ON a remarqué que ce régne avoit commencé & fini par un combat singulier, à la vérité de différent genre : le premier fut celui de Jarnac & de la Châtaigneraie, où celui-ci qui étoit favori du roi perdit la vie ; il étoit gentilhomme de la chambre du roi, & avoit été *enfant d'honneur*, ce qui étoit plus que page de la chambre ; Jarnac étoit beau-frere de la duchesse d'Etampes, maîtresse de François I. Le second combat fut le malheureux Tournois, où le roi fut blessé à mort par Montgomeri.

Ceux qui eurent le principal crédit sous ce régne, furent le connétable de Montmorenci, rappellé à la cour après la mort de François I. François duc de Guise, Charles cardinal de Lorraine son frere, le maréchal de Saint André, & la duchesse de Valentinois, qui, ayant déja paru à la cour de François I. de qui elle obtint la grace de son pere, se rendit maîtresse absolue de l'esprit & du cœur de Henri II. quoiqu'elle fût alors âgée de quarante-sept ans.

Arrêt du parlement, limitatif du pouvoir du légat, le cardinal de Saint George, conforme à ceux qui furent rendus en pareille occasion, sur les pouvoirs des cardinaux Alexandre Farnese & Jacques Sadolet.

Bataille de Mulberg, où l'empereur Charles-Quint fait prisonnier Jean Frédéric, électeur de Saxe ; il donne son électorat à Maurice, de

1559.

FEMMES.

Catherine de Médicis, fille unique & héritiére de Laurent de Médicis, duc d'Urbin, & de Madelaine de la Tour d'Auvergne, niéce de Clément VII. Elle fut mariée en 1533. & mourut en 1589.

Fœmina vasti animi & superbi luxûs (de Thou) *femme d'un génie vaste, & d'une magnificence qu'elle porta jusqu'à l'excès.* Elle étoit arriére petite-fille, par sa mere, de Jean comte de Vendôme: elle eut pour dame d'honneur la princesse de la Roche-sur-Yon, à qui Louis I. prince de Condé, reprochoit qu'elle se fût mise en condition: *pourquoi pas? lui répondit la princesse, n'avez-vous pas été colonel de l'infanterie après Bonivet & le vidame de Chartres?* (Brantôme.)

ENFANS.

FRANÇOIS II.

Louis, mort jeune.

CHARLES IX. duc d'Orléans.

HENRI III. d'abord duc d'Anjou, puis d'Orléans.

François, duc d'Alençon, d'Anjou & de Brabant, ne fut point marié. 1584.

Elisabeth, mariée à Philippe II. 1568.

Claude, mariée à Charles II. duc de Lorraine. 1575.

Elle fut tenue sur les fonts de baptême par les ambassadeurs des Suisses, auxquels le roi dit qu'il les auroit également choisis pour parains, s'il avoit eu un fils.

Marguerite, premiere femme de Henri IV. 1615.

Victoire, } mortes jeunes.
Jeanne, }

Enfans naturels.

Henri II. eut *d'une dame Ecossoise de la maison de Leviston, nommée Flamin,*

Henri d'Angoulême, *Grand Prieur de France, gouverneur de Provence, & amiral des mers.* 1586.

De Philippe Duc, demoiselle Piémontoise, qui se fit religieuse après ses couches.

MORT.

HENRI II. *meurt à Paris le 10. juillet 1559. d'un coup de lance que lui donna Montgomeri, dans un Tournois, & dont l'éclat le blessa à l'œil droit. Il étoit âgé de 41. ans, & en avoit régné douze. Il est enterré à saint Denis.*

PRINCES contemporains.

Papes.

Paul III.	1549.
Jules III.	1555.
Marcel III.	1555.
Paul IV.	1559.

Maison Othomane.

Soliman II.	1566.

Empereurs.

Charles V. abdique en	1556.
meurt en	1558.
Ferdinand.	1564.

Rois d'Espagne.

Charles V.	1558.
Philippe II.	1598.

Rois de Portugal.

Jean III.	1557.
Sébastien.	1578.

Rois d'Angleterre.

Edouard V.	1553.
Marie.	1558.
Elisabeth.	1603.

Roi d'Ecosse.

Marie Stuart, décapitée.	1587.

Roi de Dannemarc.

Christiern III.	1559.

Roi de Suéde.

Gustave.	1560.

Rois de Pologne.

Sigismond I.	1548.
Sigismond II.	1574.

Czar.

Jwan Basilowitz.	1584.

la même maison, quoique ce prince fût Luthérien, ainsi que Jean Frédéric, voulant faire entendre que ce n'étoit point une guerre de religion, mais qu'il n'avoit pris les armes que contre les perturbateurs du repos public. Charles-Quint fait aussi prisonnier le Landgrave de Hesse, beau-pere de Maurice, qui s'étoit rendu à lui sur l'assurance de conserver sa liberté, & que Charles-Quint avoit trompé par une fausse équivoque.

L'Angleterre n'étoit devenue que schismatique, à l'occasion du divorce de Henri VIII. qui s'étoit constitué chef de l'Eglise Anglicane. Thomas Crammer, archevêque de Cantorberi, changea la religion dans ce royaume, & y établit l'hérésie : il se rétracta, & malgré sa rétractation il fut brûlé en 1556.

1548.

Troubles entre l'Angleterre & l'Ecosse. On vouloit marier le jeune roi Edouard avec Marie Stuart, & réunir par ce mariage l'Angleterre à l'Ecosse. Henri II. para ce coup, & fit venir en France Marie Stuart, qui épousa François II.

Jeanne d'Albret, fille unique & héritiere de Henri roi de Navarre, & de Marguerite sœur de François I. épousa Antoine de Bourbon, qu'elle fit roi de Navarre, mais les Anglois ne l'appellerent jamais que M. de Vendôme. (Charles-Quint avoit songé à lui faire épouser son fils Philippe II. pour terminer les querelles de la Navarre.) De ce mariage naquit Henri, depuis Henri IV. roi de France.

Interim de Charles-Quint en faveur des Luthériens : c'étoit un réglement provisionnel touchant les articles de Foi qu'il falloit croire jusqu'à ce qu'un concile général les eût décidés. Jules Pflug, conseiller du duc Georges de

	ENFANS.		
	Enfans naturels. Diane d'Angoulême, *mariée. à Horace Farnese, & ensuite à François de Montmorenci.* 1619. Ce fut elle qui réconcilia Henri III. avec le roi de Navarre Henri IV. *De Nicole de Savigni,* Henri de Saint Remi. Henri II. n'eut point d'enfans *de Diane de Poitiers, veuve de Louis de Bresé, qu'il fit duchesse de Valentinois, & qui mourut en* 1566. *Elle laissa de son mari deux filles, dont la premiere fut femme du maréchal de Bouillon la Marck, & la seconde épousa le duc d'Aumale.*		

Saxe fut un de ceux qui y eurent le plus de part. Henri II. à la mort de Gabriel, dernier possesseur du marquisat de Saluces, réunit à la couronne ce marquisat, comme fief mouvant du Dauphiné. Troubles de Guyenne pour la gabelle : les séditieux furent sévérement punis. François duc d'Aumale, depuis duc de Guise, prend la qualité de duc d'Anjou dans son contrat de mariage avec Anne fille du duc de Ferrare & de Renée de France ; & le cardinal de Lorraine étant à Rome, prit le titre de cardinal d'Anjou : tous deux fondés sur les droits prétendus par leur maison, qui descendoit d'Ioland, fille de Renée d'Anjou. (*de Thou.*)

Érection de l'Université de Reims.

1549.

Alliance renouvellée avec les cantons Suisses & leurs alliés, excepté Zuric & Berne qui refuserent de la signer, attendu les exécutions que l'on faisoit des Calvinistes dans le royaume. Henri fait le siége de Boulogne. Mort de Marguerite reine de Navarre : cette princesse, sœur de François I. veuve du duc d'Alençon, ensuite reine de Navarre, comblée de tous les dons de la nature, favorisa le calvinisme qu'elle abandonna dans la suite, & fut cause des progrès rapides de cette secte naissante.

Les guerres ayant augmenté les tailles, plusieurs habitans de la campagne, pour ne les point payer, vinrent se réfugier à Paris : cela donna lieu d'accroître les fauxbourgs, & fit craindre que la ville, devenue trop grande, ne ruinât le reste du royaume : le roi donna un édit à ce sujet, en date du mois de novembre 1549. c'est le premier réglement qui a fixé les bornes de la ville de Paris : cette crainte n'étoit que trop bien fondée, & voici comme Louis

MINISTRES	*GUERRIERS.*	*MAGISTRATS.*	*SAVANS & Illustres.*
Secretaires d'état.	***Connétable.***	***Chanceliers.***	And. Alciat. 1548.
C'est depuis le traité de Câteau-Cambresis, où M. de l'Aubespine est qualifié *secretaire d'état*, que les *secretaires des finances* ont pris le titre de *secretaires d'état*.	Anne de Montmorenci. 1567.	François Olivier de Leuville. 1560.	P. Aretin. 1556.
Ils commencerent aussi sous ce régne à prêter serment entre les mains du roi, au lieu qu'auparavant ils le prêtoient entre les mains du chancelier seulement.	***Maréchaux de France.***	Jean Bertrandi, cardinal, premier garde des sceaux de France, en titre d'office. 1560.	Martin du Bellai. 1559.
Guil. Bochetel. 1558.	Depuis Henri II. le premier de nos rois qui a honoré les maréchaux de France, du titre de *cousin*, nul de ceux qui ont possédé cette dignité, n'a été commandé par un autre que par un connétable ou par un prince du sang.	Il avoit eu d'abord les sceaux par commission.	P. Chastelain, grand aumônier. 1552.
Cl. de l'Aubespine. 1567.	Cl. d'Annebaut. 1552.	***Premiers Présidens.***	Robert Etienne. 1559.
J. du Thier, aussi controlleur des finances. 1559.	Oudart de Biez. 1553.	Pierre Lizet. 1554.	Jean Fernel. 1558.
Côme Clausse. 1558.	Henri II. avoit été fait chevalier de sa main, cela n'empêcha pas qu'il ne fût condamné à avoir la tête tranchée, à cause de la perte de la ville de Boulogne, qu'il ne put reprendre; il eut sa grace, il fut exilé, & sa mémoire depuis réhabilitée.	J. Bertrandi. 1560.	Jer. Fracastor. 1553.
Jacq. Bourdin. 1567.	Jean Caracciol, prince de Melphe. 1550.	Gilles le Maistre. 1562.	*On prétend qu'il trouva l'usage du Telescope avant Galilée, à qui on en avoit attribué l'invention.* (Maffei.)
Flor. Robertet, seigneur de Frêne. 1567.	Rob. de la Marck de Fleuranges. 1556.	***Procureurs du Roi.***	S. François Xavier. 1552.
	Jacq. d'Albon de S. André. 1562.	Noel Brulart. 1557.	Luc Gauric. 1559.
		Gilles Bourdin. 1570.	Mellin de S. Gelais. 1558.
		Avocats du Roi.	S. Ignace. 1556.
		Gabriel Marlhac. 1541.	Paul Jove. 1552.
		Pierre Seguier. 1580.	Jean Maynier, baron d'Oppede. 1558.
		Denis Riant. 1557.	Marguerite, reine de Navarre. 1549.
			Jean Pena. 1558.
			Fr. Rabelais. 1553.
			Jul. Cés. Scaliger. 1558.
			Mich. Servet. 1553.
			Jacq. Silvius. 1554.
			Jean Sleidan. 1556.
			André Tiraqueau. 1558.
			Le Trissin. 1550.

XIV. s'en expliqua depuis dans ses lettres patentes de 1672. où il renouvella les mêmes défenses déja faites plusieurs fois, de trop étendre les limites de Paris, accrue alors de plus de moitié, » qu'il étoit à craindre que la ville de » Paris, parvenue à cette excessive grandeur, n'eût le mê» me sort des plus puissantes villes de l'antiquité, qui » avoient trouvé en elles-mêmes le principe de leur ruine, » étant très-difficile que l'ordre & la police se distribuent » commodément dans toutes les parties d'un si grand corps «. C'est cette même ville qui, du tems que les Normands en firent le siége, étoit renfermée entre les deux bras de la Seine, ce qui s'appelle aujourd'hui la Cité.

1550.

La paix se fait avec l'Angleterre. Henri II. rentre dans Boulogne, moyennant quatre cens mille écus, payables en deux termes. Ce traité fut fort critiqué, & ne fit point d'honneur au connétable; on trouva honteux qu'il en coûtât au roi pour rentrer dans une place qui étoit prête à se rendre. Édit contre *les petites dates* & autres abus de la cour de Rome en l'impétration des bénéfices. Mort de Claude duc de Guise: il étoit le second fils de René duc de Lorraine, & il vint s'établir en France après avoir tenté inutilement de faire exclure Antoine son frere aîné de la succession paternelle: son fils François assassiné devant Orléans, fut la tige de la branche de Mayenne, éteinte en 1621. & pere de Henri massacré à Blois. Le fils de ce dernier, nommé Charles, fut pere de Henri duc de Guise, qui souleva la ville de Naples, & qui n'eut point d'enfans. La postérité de ses freres a fini en 1675. ensorte qu'il ne reste plus de mâles de François né de Henri, mais la postérité de Claude subsiste encore dans la branche d'Elbœuf,

MINISTRES	GUERRIERS.	MAGISTRATS.	
Jean d'Avançon, ſurintendant des finances.	*Maréchaux de France.*	Gilles Bourdin. 1570.	
	Ch. de Coſſé de Briſſac. 1563.	Baptiſte du Meſnil. 1569.	
	Pierre Strozzi. 1558.	Aimon Boucherat. 1564.	
	Pierre de la Barthe de Thermes. 1562.		

qui a formé trois autres branches; ſavoir, celles de Harcourt, éteinte, d'Armagnac & de Marſan. L'Armagnac avoit été réuni à la couronne par Henri IV. qui le poſſédoit du chef de Jeanne d'Albret ſa mere, fille de Marguerite de Valois, ſœur de François I. à qui ce prince l'avoit donné en dot en la mariant en ſecondes nôces avec Henri d'Albret roi de Navarre. Louis XIV. en fit don à Henri de Lorraine, comte de Harcourt, ce qui fit une branche d'Armagnac dans cette maiſon.

Le nom de Harcourt étoit entré dans la maiſon de Lorraine par le mariage d'Antoine de Vaudemont, mort en 1447. avec Marie comteſſe de Harcourt & d'Aumale, dame d'Elbœuf, de Mayenne, de Lillebonne, de Brionne, &c. morte en 1476. fille aînée & héritiere de Jean VII. du nom, comte de Harcourt.

1551.

Ligue pour la défenſe de la liberté Germanique entre le roi, Maurice électeur de Saxe, & Albert marquis de Brandebourg, qui s'étoient détachés de l'empereur. Cette délibération fut priſe par le conſeil du maréchal de Scepeaux (Vieilleville) nouvellement entré dans le conſeil du roi, contre l'avis du connétable. (*Mémoires de Vieilleville.*) Déclaration du roi, qui ordonne que tous les trois mois il ſeroit tenu dans ſon parlement des aſſemblées, (dites *Mercuriales* du mercredi, jour deſtiné à ces ſéances) où les gens du roi ſeroient tenus de requerir contre ceux de la compagnie qui auroient fait quelque choſe d'indigne de leur miniſtere: il y avoit déja eu deux édits à ce ſujet, l'un de Charles VIII. de 1493. l'autre de Louis XII. cinq ans après.

Édit du roi, portant défenſe d'envoyer de l'argent à

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

Rome pour les bulles; (c'étoit une querelle personnelle avec le pape au sujet du duc de Parme,) ce prince fait faire aussi des protestations au concile de Trente par Amiot, mais en même tems sa majesté donne un nouvel édit à Châteaubriant contre les Luthériens.

Les pairs commencent à entrer au parlement l'épée au côté, malgré les remontrances du parlement, qui représenta au roi, que de toute antiquité *cela étoit réservé au roi seul, en signe de spéciale prérogative de sa dignité royale*, & que François, fils du feu roi François I. étant dauphin, & messire Charles de Bourbon, y étoient venus laissant leur épée à la porte. Baronnie de Montmorenci érigée en duché-pairie en faveur d'Anne, connétable de ce nom : sur quoi il faut remarquer que dans l'érection du comté de Beaufort en 1597. en duché-pairie, en faveur de César Monsieur, la préséance y est conservée au duché de Montmorenci, en même tems que ce duché a le rang sur tous ceux qui sont plus anciens.

Établissement des siéges présidiaux : chambre des monnoies érigée en cour souveraine.

La guerre, sans être déclarée, avoit déja commencé en Italie entre le roi & l'empereur, au sujet des duchés de Parme & de Plaisance.

1552.

Maurice, électeur de Saxe, manque de surprendre Charles-quint dans Inspruch. Prise de Metz, Toul & Verdun par Henri II. qui marchoit pour se joindre aux princes d'Allemagne de la ligue Protestante. Ce prince ne faisoit qu'exercer des droits très-anciens & très-bien prouvés, que la France avoit sur les trois Evéchés. Ces villes faisoient alors partie de l'Empire, & se gouvernoient à peu près

comme font aujourd'hui les villes impériales, sans aucune dépendance des ducs de Lorraine. Henri II. est rappellé en France par les ravages qu'y faisoit sur les frontieres de Picardie, Marie d'Autriche, reine de Hongrie, sœur de Charles-quint, & gouvernante des Pays-bas, & par la pacification de Passau, qui donnoit aux Luthériens entiere sûreté pour leur religion. Le landgrave de Hesse est mis en liberté. Henri II. reste seul de la ligue en guerre contre l'empereur. Pour fournir aux frais d'une guerre si ruineuse, il aliéne une partie de son domaine, met un impôt de 25. livres sur chaque clocher, & un autre sur l'argenterie des églises.

Arrêt du 6. août, par lequel le parlement défend les *écoles buissonnieres* : c'étoit des écoles que les Luthériens tenoient dans la campagne, par la crainte d'être découverts par le chantre de l'Église de Paris, qui présidoit aux écoles. C'est l'origine de ce proverbe.

1553.

Charles-quint leve le siége de Metz, vaillamment défendu par François duc de Guise, & par toute la haute noblesse de France. Pour réparer cet affront, Charles-quint prend Therouenne, qu'il détruit de façon qu'il n'en reste plus de trace ; il prend aussi la ville de Hesdin, ayant pour général Emanuel-Philibert de Savoie, prince de Piémont ; ce prince, grand homme de guerre, toujours attaché à l'empereur, ne perdoit pas l'espérance de recouvrer ses états que la France lui retenoit, & qui en effet lui furent rendus à la fin de ce régne. Les François, faute de secours assez considérables, ne font pas de grands progrès en Piémont, où commandoit le maréchal de Brissac, illustre par ses talens militaires, & par les sentimens qu'on

prétendoit qu'avoit pour lui la duchesse de Valentinois. Ce fut la jalousie du roi qui lui fit donner l'emploi de lieutenant général par de-là les monts.

M. de Thermes s'empare d'une partie de l'isle de Corse.

Edouard, roi d'Angleterre, meurt âgé de seize ans, c'est-à-dire en minorité, car, suivant le testament de son pere, il paroît qu'il ne devoit être majeur qu'à dix-huit ans, qui est l'âge de la majorité des rois d'Angleterre. Marie, fille de Catherine d'Arragon, & sœur aînée d'Edouard lui succéde, & pour ne laisser aucun doute sur sa légitimité, elle fait annuller la sentence de divorce entre Henri & Catherine, ce qui rendoit le mariage d'Anne de Boulen & la naissance d'Elisabeth fort équivoques; elle punit de mort le duc de Nortumberland & Jeanne Grai, petite-niéce de Henri VIII. sa belle-fille, qu'il avoit fait proclamer reine. Jeanne descendoit de ce duc de Suffolk, que Marie veuve de Louis XII. avoit épousé, & par sa mere se trouvoit petite niéce de Henri VIII. elle ne fut exécutée que l'année suivante, victime de l'ambition de sa maison, qu'elle avoit servie malgré elle. On croit même que Marie eût pu lui pardonner, mais une révolte excitée en sa faveur, hâta cette exécution, qui fut suivie de bien d'autres. Elisabeth courut grand risque. Marie rétablit la religion Catholique en Angleterre.

Michel Servet, hérétique, est brûlé à Genêve vingt ans après que Genêve eut donné son arrêt contre la religion Romaine. Cette exécution se fit à la poursuite de Calvin, qui démentit bien alors tout ce qu'il avoit cherché à établir touchant les exécutions pratiquées contre les hérétiques. Le Tolérantisme est toujours la prétention du parti le plus foible. Il s'autorise sur-tout de ce que la religion Romaine est la seule qui ne l'admet pas, & que la reli-

gion Payenne n'a jamais persécuté. On trouvera la preuve du contraire dans Tacite & dans Dion. » Ceux qui introduisent un nouveau culte, disoit Mécénas à Auguste, » ouvrent la porte à de nouvelles loix, d'où naissent enfin » les cabales, les factions, les conspirations. « Quand on dit que les Payens étoient tolérans, cela s'entend des différens systêmes adoptés par les Payens, qui leur étoient tous égaux, parce qu'ils étoient d'accord sur le dogme, & que leurs dieux, loin de se nuire, se fortifioient en se multipliant, mais que quand on en vouloit au Paganisme, ils cessoient d'être tolérans; témoin Socrate à qui il en coûta la vie.

Édit de Henri II. par rapport à la collation des bénéfices, qui confirme la partition des mois établie en Bretagne, où le pape a huit mois, & est obligé, suivant le concile de Latran, de conférer dans les six mois de la vacance. On a prétendu que ce fut au concile de Constance que fut dressé le compact Breton, en conséquence duquel cette partition fut d'abord établie, mais on ne voit aucune trace de ce compact, & il y a plus d'apparence qu'on doit rapporter cet arrangement à une bulle d'Eugêne IV. Il faut remarquer que, lors du concordat, quoique la Bretagne, ainsi que la Provence appartinssent à François I. elles n'y furent cependant pas comprises, parce que le concordat ne fut fait que pour abolir la *pragmatique*, & que, quand la *pragmatique* fut faite sous Charles VII. ces provinces n'étoient point au roi : aussi François I. obtint-il un indult pour nommer aux bénéfices de ces deux provinces, auxquels ses successeurs ont continué de nommer. Il en est de même des provinces réunies à la France depuis le concordat.

Création du parlement de Bretagne.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI II.

1554.

Philippe, fils de Charles-Quint, âgé de vingt-sept ans, épouse la reine Marie, qui en avoit trente-huit, au grand mécontentement des Anglois & de la France. Le roi ravage le Brabant, le Hainaut, le Cambresis, & défait les Impériaux à la bataille de Renti, dont cependant il fut obligé de lever le siége: il chercha à cette journée l'occasion de combattre Charles-Quint, de personne à personne, mais Charles-Quint l'évita. Le duc de Guise ainsi que Tavannes, se signalerent dans ce combat. Strozzi, commandant les troupes de France, est défait à la bataille de Marcian en Toscane, par le marquis de Marignan, qui après cette défaite marche à Sienne; cette place est courageusement défendue par Blaise de Montluc, & ne se rend qu'après un siége de dix mois. Jean-Paul d'Esparbès se distingue à ce siége, & ramena depuis l'Infanterie Gasconne, qui s'étoit signalée au-delà des monts. M. de Thermes se maintient dans l'isle de Corse; le maréchal de Brissac prend Yvrée.

1555.

La guerre se rallentit dans les Pays-bas, par l'épuisement réciproque de l'empereur & du roi. Le maréchal de Brissac a quelques succès en Piémont. Charles-Quint se démet de la couronne d'Espagne en faveur de Philippe son fils, dans une assemblée convoquée à Bruxelles, après lui avoir donné, lors de son mariage avec Marie, les royaumes de Naples & de Sicile, & peu après l'investiture du duché de Milan, & lui avoir remis, deux mois avant cette assemblée, ses états des Pays-bas & de Bourgogne, & l'avoir créé chef de l'ordre de la Toison. Ce prince avoit déja fait élire roi des Romains son frere Ferdinand, qui posséda l'empire après lui: il se

repentit bien-tôt d'avoir pris ce parti si contraire aux intérêts de Philippe II. son fils, & il fit l'impossible pour engager Ferdinand à s'en désister, mais Ferdinand tint bon. C'est ce qui a fait dans l'Europe les deux branches d'Autriche.

Les papes de la Maison de Médicis avoient fait leurs parens ducs de Toscane. Paul III. avoit fait son fils Farnese souverain de Parme & de Plaisance. Les Caraffes voulurent de même tenter la fortune sous le pontificat de Paul IV. en conséquence ce pape proposa une ligue à Henri II. pour conquérir conjointement le royaume de Naples; le roi accepta la ligue, malgré les sages remontrances du connétable de Montmorenci, du cardinal de Tournon, & du maréchal de Brissac; il y fut excité par le cardinal de Lorraine, qui avoit, dit-on, des vûes sur le souverain pontificat, & par le duc de Guise son frere, qui devoit commander l'armée, & qui étoit toujours entêté des prétentions de sa maison sur le royaume de Naples.

1556.

Treve de cinq ans, conclue à Vaucelles entre l'empereur & le roi, le 5. Février. Charles-Quint se démet de l'empire en faveur de son frere Ferdinand, déja roi des Romains. Les électeurs & princes de l'Empire s'étoient fort élevés contre l'élection d'un roi des Romains, disant que c'étoit donner deux maîtres à l'Empire; *grave imperio futurum duos habere eodem tempore dominos*; (Struvius) que c'étoit une nouveauté dont il n'y avoit pas d'exemple dans l'Empire, & une infraction manifeste à la bulle d'or. Mais les électeurs se trompoient dans le fait, car il y avoit long-tems que l'élection d'un roi des Romains avoit eu lieu, du vivant même d'un empereur regnant, puisque dès l'an 1056. (V.

à cette année.) l'empereur Henri III. avoit fait déclarer ſon fils roi des Romains; & par rapport à la bulle d'or, qui n'en dit pas un mot, Charles IV. qui en étoit l'auteur & qui devoit l'entendre, n'avoit-il pas fait élire Venceſlas ſon fils roi des Romains? A la vérité il y trouva de l'oppoſition, mais il en vint à bout, en promettant à chaque électeur cent mille florins, qui furent convertis en terres qu'il leur céda.

Après cette ceſſion de l'Empire, Charles-Quint ſe retira dans un couvent de la province d'Eſtramadure. Marie d'Autriche, veuve de Louis de Hongrie, ſœur de Charles-Quint, qui avoit ſuccédé dans le gouvernement des Pays-bas à ſa tante Marguerite, & qui y ſervit ſi utilement contre la France, accompagne l'empereur dans ſa retraite avec Eléonore ſa ſœur, veuve de François I. elles ne lui ſurvécurent guéres ni l'une ni l'autre, étant mortes toutes deux en 1558. La calomnie n'avoit pas épargné Marie d'Autriche; on prétendoit que dom Jean d'Autriche n'étoit pas fils de Barbe Blomberg, & elle ne pardonnoit pas à Henri II. quelques chanſons que l'on avoit faites en France ſur elle & ſur Barbançon. (*d'Aremberg.*) Balzac parlant de cette retraite de Charles-Quint, cite une piéce qu'il avoit reçue de Rome, & qui commence par ces mots: *Lorſque Charles ennuyé du monde voulut mourir ſous l'empire de ſon frere & ſous le regne de ſon fils*, &c. En effet, c'étoit bien des maîtres pour un homme ſi vain. Charles-Quint s'entretenant un jour avec le marquis d'Aſtorga, des ſervices qu'il pouvoit tirer de ſes ſujets, lui dit: *les ſeigneurs & les gens de qualité me dépouillent, les gens de Lettres m'inſtruiſent, & les marchands m'enrichiſſent.* Le cardinal Caraffe vient en France en qualité de légat; il détermine le roi à rompre la tréve, & à envoyer deux armées, l'une en Italie, commandée par

le duc de Guise, l'autre en Flandres, commandée par le connétable de Montmorenci. Édit touchant les mariages clandestins. L'occasion de cet édit fut la promesse de mariage que le duc de Montmorenci avoit donnée à Mademoiselle de Pienne, sans le consentement du connétable : le pape Paul IV. à qui le roi & le connétable demanderent des dispenses, pour relever le duc de Montmorenci de cette promesse, afin qu'il pût épouser madame de Farnese, fille naturelle de Henri II. apporta beaucoup de retardement à expédier la dispense ; il vouloit en cela complaire au duc de Guise, jaloux du nouveau crédit que la maison de Montmorenci alloit acquérir par ce mariage : ce fut dans ces circonstances que fut donné l'édit sur les mariages clandestins. Il faut remarquer que le roi donna à cet édit un effet rétroactif.

Édit rigoureux & observé, qui punit de mort les filles & femmes qui font périr leur fruit.

1557.

Philippe II. regagne les Farneses en leur rendant Plaisance, & le duc de Toscane en lui remettant Sienne. Le duc de Guise, mal secondé par le pape, & ayant en tête le duc d'Albe, n'a pas de succès en Italie. Marie, reine d'Angleterre, détermine ses sujets à lui fournir des secours pour faire la guerre au roi. Siége de Saint-Quentin, par Emanuel Philibert duc de Savoie, défendu vaillamment par l'amiral de Coligni : le connétable de Montmorenci, quoique moins fort de moitié que les ennemis, s'avance vers la place, contre l'avis du maréchal de Saint-André, pour y faire entrer du secours : quelques troupes s'y glisserent, mais le connétable ayant été attaqué dans sa retraite, est vaincu & fait prisonnier avec le maréchal de Saint-André ; le comte

d'Anguien, frere du prince de Condé, y perd la vie, le comte de Montpensier la liberté, & l'amiral est forcé de rendre Saint-Quentin, où il fut fait prisonnier. Cette bataille nommée *Bataille de Saint-Quentin*, répand la terreur dans la France. Le duc de Guise est rappellé sur le champ d'Italie avec son armée. Le maréchal de Brissac se soutient dans le Piémont, avec le peu de troupes qui lui restent. Les ennemis manquent de surprendre la ville de Lyon.

1558.

Assemblée des notables, tenue dans une chambre du parlement : ce fut dans cette assemblée d'états que la magistrature prit séance pour la premiere fois, & forma un quatriéme ordre ; jusques-là elle n'y avoit pas pris de place, & c'est à tort qu'on l'a cru confondue avec le tiers-état : elle n'y a point reparu depuis ; elle n'assista ni aux états de Blois, ni à ceux de Paris. Le duc de Guise est fait lieutenant général du royaume, & y rétablit la confiance par la prise importante de la ville de Calais, qui étoit entre les mains des Anglois depuis 1347. qu'Edouard III. l'avoit prise sur Philippe de Valois. Les Anglois sont entierement chassés de la France. Le duc de Guise prend Guipes, ensuite Thionville, où Strozzi fut tué. Tandis que le duc de Nevers prend Charlemont, le maréchal de Thermes, qui avoit succedé à Strozzi dans l'office de maréchal de France, prend Dunkerque & Berg Saint-Vinox, & est battu à Gravelines par le comte d'Egmont : c'étoit ce même comte d'Egmont qui avoit été vainqueur à Saint-Quentin, & qui mourut dix ans après sur un échaffaut, laissant dans une extrême pauvreté Sabine de Baviere sa femme, trois fils & huit filles.

Marie Stuart épouse François dauphin, (depuis François II.) ce qui fit que ce prince, du vivant de son pere, s'ap-

pella le roi dauphin, à cauſe de la couronne d'Ecoſſe que cette princeſſe lui apporta en dot. Il eut mieux vallu pour elle d'épouſer le jeune prince Edouard, ſucceſſeur de Henri VIII. que les Anglois lui propoſérent. Le cardinal Granvelle avoit propoſé ſon mariage avec dom Carlos; on ne comprend pas pourquoi Philippe II. n'y voulut pas conſentir. On commence à parler de paix. La mort de Marie, femme de Philippe II. rend ce prince plus indifférent ſur les pertes des Anglois: ſes affaires d'ailleurs le rappelloient en Eſpagne. Eliſabeth ſuccéda à la reine Marie: Philippe II. avoit conſervé la vie à cette princeſſe, quoique Marie l'eût fait condamner, & cette action pleine d'humanité en apparence lui fit honneur: mais Cabrera, ſon hiſtorien, avoue de bonne foi que ce n'étoit qu'un effet de ſa politique, & que n'ayant point d'enfans de Marie, il conſervoit Eliſabeth, pour empêcher que Marie Stuart qui alloit devenir reine de France, ne joignît à cette couronne celle d'Angleterre, & ne devînt par cette union redoutable aux Pays-bas. Ce même Philippe II. fit propoſer à la reine Eliſabeth de l'épouſer. (*Mem. de Nevers.*) Le duc de Guiſe voit diminuer ſa faveur, pour avoir déplu à la ducheſſe de Valentinois. Le connétable eſt chargé de la négociation de la paix: il intéreſſe le duc de Savoie à y travailler, par l'eſpérance de la reſtitution de ſes états. François de Noailles, évêque d'Acqs, un des plus habiles négociateurs qu'ait eus la France, obtient la préſéance à Veniſe ſur Vargas, ambaſſadeur de Philippe II.

Eliſabeth âgée de vingt-cinq ans, ſuccéde à Marie ſa ſœur: elle n'eut garde de changer d'abord les miniſtres du regne précédent, quoiqu'elle eût à s'en plaindre, mais elle en aſſocia huit autres. Le parlement reconnoît la légitimité de ſon droit à la couronne, ſans avoir jamais fait aucun acte

en faveur de sa légitimation. Le serment de la suprématie rétabli.

Le roi fait prendre à son fils & à sa belle-fille le titre & les armes de roi & de reine d'Ecosse, d'Angleterre & d'Irlande.

1559.

Édit donné à Escouan au mois de juin, pour punir de mort tous les Luthériens, lequel fut vérifié par tous les parlemens sans limitation, avec défenses aux juges de diminuer la peine, comme ils avoient fait: & parce qu'il y eut quelques conseillers du parlement de Paris qui, à la mercuriale, furent d'avis de faire ouverture des prisons à un Luthérien qui persistoit en son opiniatreté, *chose du tout contraire à l'édit de Romorentin*, le roi vint en parlement, séant pour lors aux Augustins, & fit constituer prisonniers cinq conseillers de la cour. (*Mem. de Castelnau, liv.* 1. *ch.* 3.) Le parlement étoit composé alors de cent trente juges, & le royaume de sept parlemens.

Paix de Câteau-Cambresis, dont les conditions furent alors désapprouvées par les Guises, ennemis du connétable qui en fut l'auteur, & qui étoit dans la plus haute faveur par le mariage de Damville son fils avec Henriette de la Marck, petite-fille de la duchesse de Valentinois. Les Guises avoient raison, & ce fut contre l'avis de tout son conseil, que Henri II. qui commençoit à reprendre ses avantages sur l'Espagne, perdit par ce traité ce que les armes Espagnoles n'auroient pû lui enlever après trente années de succès. Calais reste à la France, mais ce ne devoit être que pour huit ans; passé lequel tems cette ville devoit retourner aux Anglois, sous la condition que pendant ledit espace de huit années la reine Elisabeth n'entreprendroit rien contre

la France ni contre l'Ecosse : & comme cette princesse manqua à cette condition, en envoyant du secours à l'amiral & aux hérétiques d'Ecosse, Calais nous resta. On rend au duc de Savoie une partie de ses états, jusqu'à ce que les droits de la duchesse d'Angouléme, grand'mere du roi, eussent été réglés : on prétendit, que par cette restitution, le connétable s'acquittoit de douze cens mille francs qu'il devoit au duc de Savoie pour sa rançon : d'ailleurs, tout est rendu de part & d'autre, soit en Italie, soit en France, excepté les trois importantes villes de Metz, Toul & Verdun, qui nous resterent. Par la même paix, furent conclus les mariages d'Elisabeth, fille du roi, avec Philippe II. & de sa sœur Marguerite avec le duc de Savoie : ce fut au milieu des fêtes que donna Henri II. à l'occasion de ce second mariage, que ce malheureux prince trouva la mort. M. de Thou un peu crédule sur l'astrologie judiciaire, rapporte que le fameux astrologue Luc Gauric avoit prédit le tems & le genre de mort dont devoit finir Henri II. Cependant le célébre Gassendi rapporte lui-même la prédiction de Gauric, qui porte que si ce prince pouvoit surmonter les périls dont il étoit menacé la soixante-troisiéme & la soixante-quatriéme année de son âge, il vivroit heureux jusqu'à soixante-neuf ans dix mois, & ce prince est mort à quarante ans.

Les divertissemens d'alors étoient les combats à la barriere, les tournois, les joûtes, & les tours de force. Brantôme raconte avec admiration comment le duc de Nemours monté sur un roussin, qui se nommoit *le Réal*, descendoit au grand galop les degrés de la sainte Chapelle de Paris : cette ostentation de vigueur & d'adresse dont les guerriers d'alors faisoient parade, étoit un reste de ce qui se passoit du tems où les armes à feu n'étoient pas encore trouvées. Comme alors on se battoit souvent corps à corps, il étoit

utile de pratiquer des exercices qui entretenoient l'adresse & la force : aussi voyons-nous qu'insensiblement ces exercices devenus moins nécessaires, passerent de mode, & que s'ils reparurent dans quelques occasions, ce ne fut que comme des représentations d'un usage antique. Un envoyé du Grand Seigneur qui vint en France sous le regne de Charles VII. & qui assista à ces sortes de spectacles, où il arrivoit toujours malheur, disoit fort sensément, que *si c'étoit tout de bon, ce n'étoit pas assez, & que si c'étoit un jeu, c'étoit trop.*



1559.
Avenement à la couronne.

FRANÇOIS II. *parvient à la couronne le 10. juillet 1559. âgé de seize ans. Il fut sacré à Reims le 18. septembre de la même année, par l'archevêque Charles, cardinal de Lorraine,* sans grande pompe, d'autant qu'il étoit en deuil. (*Journal de Brulard.*)

On ne fabriqua aucune monnoie en France sous le nom de ce prince : mais en Ecosse on fabriqua des testons sous le nom de François II. & de Marie reine d'Ecosse son épouse.

EVENEMENS REMARQUABLES.

1559.

ON se plaint quelquefois de la disette des grands hommes, & on regrette les siécles qui en ont produit plusieurs à la fois. C'est en effet un beau spectacle dans l'histoire, que de voir des événemens singuliers préparés par des esprits supérieurs, & soutenus par des courages héroïques : mais les peuples en sont-ils plus heureux? Je crois bien que des grands hommes réunis sous une autorité légitime, & dont les talens ne sont employés qu'au bien de l'état, peuvent & doivent produire de grandes choses; mais comme ces circonstances se trouvent rarement ensemble, il n'y a pas de plus grand malheur pour les états que ce concours de personnages illustres & puissans, qui, prétendans tous à l'autorité, commencent par la diviser, & finissent par l'anéantir.

Tel fut le régne de François II. ce régne d'une courte durée, puisqu'il ne fut que de dix-sept mois, fit éclore tous les maux qui depuis désolerent la France, & dont la cause principale fut le nombre de grands hommes qui vivoient alors. Les Guises qui abusoient de l'autroité que le roi leur avoit confiée, étoient assez grands pour se maintenir contre les princes du sang qui prétendoient avoir droit au gouvernement, à cause de la jeunesse du roi. Le roi de Navarre & le prince de Condé avoient assez de ressources pour former un parti contre eux, & les grands du royaume assez d'am-

FEMMES.	ENFANS.	1560. MORT.	PRINCES contemporains.
Marie Stuart, fille de Jacques V. roi d'Ecosse, & de Marie de Lorraine, fille de Claude I. duc de Guise, veuve de Louis II. duc de Longueville, épousa François II. en 1558. & eut la tête tranchée le 18. février 1587.		FRANÇOIS II. *meurt à Orléans le 5. décembre 1560. dans sa dix-huitième année. Il est enterré à saint Denis.* Il y a une tradition, qu'un valet de chambre Ecossois & huguenot, emporté par la fureur d'une religion nouvelle, empoisonna la coëffe du bonnet de nuit du roi, à l'endroit qui répondoit à la fistule qu'il avoit à l'oreille. (*Le Laboureur.*	*Papes.* Paul IV. 1559. Pie IV. 1565. *Maison Othomane.* Soliman II. 1566. *Empereur.* Ferdinand. 1564. *Roi d'Espagne.* Philippe II. 1598. *Roi de Portugal.* Sebastien. 1578. *Roi d'Angleterre.* Elisabeth. 1603. *Roi d'Ecosse.* Marie Stuart. 1587. *Roi de Dannemarc.* Frédéric II. 1588. *Rois de Suéde.* Gustave. 1560. Eric, déposé 1568. *Roi de Pologne.* Sigismond II. 1572. *Czar.* Jwan Basilowitz. 1584.

bition pour entretenir les divisions, & pour vouloir profiter des troubles. Les querelles de religion étoient un prétexte trop spécieux pour n'être pas employé par les deux partis: l'attachement de la plûpart des peuples pour l'ancien & le véritable culte, tint lieu aux Guises de ce qui leur manquoit pour appuyer une autorité qu'on sentoit bien qu'ils ne devoient qu'à la séduction; & l'amour de la nouveauté tint lieu aux princes du sang de l'autorité qui étoit entre les mains des Guises.

François duc de Guise & le cardinal de Lorraine, oncles du roi par sa femme, sont mis à la tête du gouvernement: ce fut à cette occasion que le greffier du Tillet écrivit son livre de la *Majorité des rois*, pour prouver que le roi majeur, quoique jeune d'âge, peut se choisir le conseil qu'il veut. Le connétable de Montmorenci & la duchesse de Valentinois sont renvoyés. La reine ne pardonnoit pas au premier d'avoir dit, qu'excepté une fille naturelle, il n'y avoit aucun des enfans du roi qui lui ressemblât. Sa charge de grand-maitre fut donnée au duc de Guise, & pour dédommagement, son fils ainé fut fait maréchal de France *surnuméraire*.

On ôte les sceaux à Bertrandi, créature de la duchesse de Valentinois, qui fut envoyé à Rome, pour les rendre au chancelier Olivier, personnage illustre, dit M. de Thou, par son intégrité, par la politesse & l'agrément de son esprit, par sa sagesse & son expérience dans les affaires: mais ce magistrat s'apperçut bien-tôt qu'on l'avoit rappellé à la servitude plûtôt qu'à la libre fonction de la premiere charge de l'État, & que l'on vouloit se servir de sa réputation pour autoriser les injustices dont on le forceroit d'être le ministre. Messieurs de Guise, pour relever leur ministere, font rendre des édits très-sages: l'un pour défendre de porter des armes

MINISTRES.

François, duc de Guise. 1563.

Charles, cardinal de Lorraine. 1574.

Secretaires d'état.

Claude de l'Aubespine. 1567.

Jacq. Bourdin. 1567.

Flor. Robertet. 1567.

Flor. Robertet d'Alluie. 1569.

GUERRIERS.

Connétable.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Jacq. d'Albon de Saint André. 1562.

Charles de Cossé de Brissac. 1563.

Paul de la Barthe de Thermes. 1562.

François de Montmorenci. 1579.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Jean Bertrandi, cardinal, G. D. S. 1560.

François Olivier de Leuville. 1560.

Michel de l'Hôpital. 1573.

Premier Président.

Gilles le Maistre. 1562.

Procureur du Roi.

Gilles Bourdin. 1570.

Avocats du Roi.

Bapt. du Mesnil. 1569.

Aimon Boucherat. 1564.

SAVANS & Illustres.

Jean, cardinal du Bellai. 1560.

Joachim du Bellai. 1560.

Charles de Marillac, archevêque de Vienne. 1560.

Philippe Melancton. 1560.

Emard Rançonnet. 1559.

à feu ; un autre pour révoquer toutes les aliénations du Domaine ; & un troisiéme, par lequel le roi ordonne que, lorsqu'il y auroit une place vacante dans les tribunaux de justice, les juges eussent à présenter trois sujets, parmi lesquels sa majesté choisiroit. Ils engagent le roi à faire une promotion de dix-huit chevaliers de saint Michel, ce qui commence à avilir cet ordre, dont le nombre ne devoit être que de trente-six : cela donne lieu à Le Laboureur de faire une réflexion sur la multiplication des grandes dignités en France. » Le » prince est trompé, qui croit que cette multiplication de » grandeurs en son état lui soit avantageuse, ce sont autant » de dettes qu'il crée sur sa couronne, ce sont autant de » nouveaux intérêts qui se forment pour les partis & pour les » factions à venir, parce que la fortune qui éleve les nou- » velles créatures, les laisse nourrir à la république. (*Le » Laboureur sur Castelnau.*) » Les marques d'honneur, » dit M. de Sainte Palaye, sont la monnoie de l'état : il est » aussi dangereux de la hausser à l'excès, que de la baisser «. J'ajouterai encore une réflexion, c'est que les honneurs & les récompenses ne deviennent jamais plus communs que quand le mérite est plus rare. Antoine de Bourbon, roi de Navarre, favorise, par sa lenteur à se rendre à la cour, l'ambition des Guises, & les trouve les maîtres quand il arrive : on le renvoye avec le cardinal de Bourbon son frere & le prince de la Roche-sur-Yon, conduire Elisabeth de France à Philippe II. son mari, & lui porter l'ordre de Saint Michel. Antoine Minard, président au parlement, lequel avoit été curateur de Marie Stuart, magistrat fort attaché à la véritable religion, est assassiné d'un coup de pistolet le 12. décembre entre cinq & six heures du soir, étant sur sa mule, au retour du palais. Ce fut à l'occasion de ce meurtre, qu'il fut donné un édit, portant *que la cour se leveroit dès-lors*

en avant à quatre heures du ſoir, depuis la ſaint Martin jusqu'à Pâques. On ſoupçonna de ce meurtre un Ecoſſois, nommé Jacques Stuart. Anne du Bourg, conſeiller au parlement & diacre, eſt exécuté en gréve, pour le fait du Calviniſme, après avoir été dégradé; & comme l'aſſaſſinat du préſident Minard hâta la condamnation de du Bourg, auſſi la condamnation de du Bourg donna lieu à la conjuration d'Amboiſe, & aux guerres qui ſuivirent.

1560.

La conſpiration d'Amboiſe contre les Guiſes éclate au mois de mars: la différence de commencer l'année au mois de janvier ou à Pâques, a mis quelquefois de la diverſité dans les dattes; les uns plaçant, par exemple, la conjuration d'Amboiſe en 1559. & les autres en 1560. Le prince de Condé paſſoit pour être le chef muet de cette conſpiration, dont la Renaudie étoit le conducteur. Ce la Renaudie devoit la vie au duc de Guiſe, qui l'avoit aidé à ſe ſauver des priſons de Dijon, où il étoit pour avoir fait une certaine fauſſeté, diſoit-on, contre le greffier du Tillet, pour la cure de Champigners en Angoumois. (*Brantôme.*) Le prétexte de la conjuration d'Amboiſe étoit la religion, *combien que le bruit fût qu'il y avoit plus de malcontentement que de huguenoterie.* (journal de Brûlart.) Les Guiſes en ſont avertis par le nommé Avenelles avocat. La cour qui étoit à Blois, ſe retire à Amboiſe. Le duc de Guiſe eſt déclaré lieutenant général du royaume. La plus grande partie des conjurés eſt arrêtée, & ils ſont exécutés. Le chancelier Olivier meurt de douleur de tous ces troubles. Michel de l'Hôpital lui ſuccéde. Le prince de Condé qui étoit à la cour, eſt accuſé d'avoir eu part à la conjuration, & s'en juſtifie. Le duc de Guiſe vouloit que l'on diſſimulât avec le prince de Condé,

dans la crainte que le désespoir n'achevât de le déterminer pour les Protestans, mais le cardinal de Lorraine ne fut point de cet avis. (*Mem. de Castelnau.*) La duchesse de Ferrare, grande Protestante, sœur de la reine Claude, qui revint alors en France, & qui crut que le duc de Guise son gendre étoit d'accord avec le cardinal, lui dit *qu'il avoit failli grandement, & que ce n'étoit pas peu de chose de traiter un prince du sang de cette sorte.* (Brantôme.) Marot étoit secretaire de cette princesse, & Calvin l'avoit été voir à Ferrare; elle mourut à Montargis en 1575. Les conjurés, par l'opinion qu'ils avoient de la fidélité de l'amiral pour le roi, se cacherent de lui, & il ne sut rien de la conjuration.

Edit de Romorantin, qui attribue aux évêques la connoissance du crime d'hérésie, & l'interdit aux cours de parlement; cet édit ne fut enregistré qu'avec peine, & avec des modifications par rapport aux laïcs, à qui la cour réserve le droit de se pourvoir devant le juge royal. On prétendoit que le chancelier de l'Hôpital n'avoit donné cet édit que pour éviter un plus grand mal, qui étoit l'établissement de l'inquisition.

Edit des secondes nôces. Le roi assemble à Fontainebleau un conseil exrraordinaire, où l'amiral de Coligni présenta une requête en faveur des Calvinistes. Le résultat fut que l'on convoqueroit les états à Orléans, qu'on laisseroit les Calvinistes en repos, & qu'on assembleroit un concile national, si le pape en refusoit un général. Cette derniere résolution hâta la tenue du concile. Le roi de Navarre & le prince de Condé sont mandés pour se trouver aux états à Orléans. Le prince de Condé est arrêté en arrivant dans cette ville, où étoit le roi, sur le prétexte d'une nouvelle conspiration découverte par Jacques de la Sague, agent de ce prince, & est condamné par des commissaires à perdre

la tête, ce qui ne fut pas exécuté, parce que le roi mourut sur ces entrefaites. Il fut justifié sous le regne suivant par un arrêt du parlement. Le Laboureur rapporte au sujet de l'arrêt contre le prince de Condé, que Louis de Bueil comte de Sancerre, refusa généreusement de le signer, & que ce retardement aida au salut du prisonnier. D'autres ajoutent que le chancelier & le président Guillard du Mortier, differerent de signer par le même motif; mais M. de Thou croit que l'arrêt de mort fut dressé & non signé.

Quoique le royaume tombât dans une minorité par la mort de François II. cependant il ne fut pas regretté, parce qu'on aimoit mieux une minorité véritable, qu'une majorité imaginaire.

Les Protestans furent appellés en ce tems *Huguenots*.



1560. *Avénement à la couronne.*

ÉVENEMENS REMARQUABLES.

CHARLES IX. *né à S. Germain en Laye le 27. juin 1550. parvient à la couronne le 5. décembre 1560. âgé d'environ dix ans. Il fut sacré à Reims le 15. mai 1561. par Charles, cardinal de Lorraine.*

M. de Cipierre avoit été son gouverneur, lorsqu'il n'étoit encore que duc d'Orléans; quand il devint roi, on joignit à M. de Cipierre le prince de la Roche-sur-Yon. Il eut pour précepteur Jacques Amiot. Maximilien, archiduc d'Autriche, depuis empereur, & son beau-pere, fut son parain, & lui donna son nom de Maximilien, qu'il changea depuis.

Sa devise, dont le chancelier de l'Hôpital étoit l'auteur, furent deux colonnes, avec ces mots, *pietate & justitia.*

1560.

ETATS généraux tenus à Orléans, puis remis à Pontoise; les députés des trois états ayant représenté que leurs pouvoirs étoient expirés à la mort du roi, & qu'il falloit les renouveller, il fut arrêté que les députés continueroient d'agir en vertu de leurs commissions, sur le principe que par la loi du royaume, le mort saisit le vif, que l'autorité royale ne meurt point, & qu'elle passe sans interruption du roi défunt à son légitime successeur.

L'état étoit alors endetté de quarante-deux millions, quoique le roi Henri II. eût trouvé dans le trésor de l'épargne dix-sept cens mille écus; ensorte que ces dettes furent faites en moins de quatorze ans. Les états d'Orléans ne produisirent aucun bien: il faut seulement remarquer la célébre ordonnance qui y fut rendue au sujet des matieres ecclésiastiques, & sur le fait de la justice. L'article VIII. restraint l'abus des monitoires, & défend d'en donner, sinon pour crime & scandale public; dans un des articles, les substitutions sont réduites à deux degrés; il est aussi ordonné que désormais tous les baillis & sénéchaux seroient de robe courte. Louis XII. avoit ordonné que les baillis & sénéchaux seroient gradués, parce que la justice souffroit d'être exercée par des hommes de guerre, qui n'avoient nulle idée de jurisprudence; mais comme les degrés qu'ils prenoient ne les rendoient pas plus savans, le

FEMMES.	*ENFANS.*	1574. *MORT.*	*PRINCES contemporains.*
Elisabeth d'Autriche, fille de l'empereur Maximilien II. mariée en 1570. morte en 1592. Philippe II. après la mort d'Anne d'Autriche sa femme, fit proposer par un Jésuite très-savant à la reine Elisabeth, veuve de Charles IX. & sœur de la reine Anne, de l'épouser : l'empereur & l'impératrice, sœur de Philippe II. ses pere & mere, chez lesquels elle s'étoit retirée, firent des efforts inutiles pour la déterminer à ce mariage. (*Brantôme.*) *Prisci moris vel juvenili ætate fœmina,* (de Thou.) *Princesse, qui, quoique dans la plus grande jeunesse, avoit les mœurs de l'ancien tems.*	Marie-Elisabeth, morte âgée de cinq ans. *Enfans naturels.* Charles IX. eut de *Marie Touchet, fille du lieutenant particulier au présidial d'Orléans.* N.... fils, mort en bas âge. Charles de Valois, qui fut successivement grand prieur de France, comte d'Auvergne, & duc d'Angoulême, *lequel a fait la branche des derniers ducs d'Angoulême.* 1650. *Marie Touchet épousa depuis François de Balzac, seigneur d'Antragues, dont elle eut Henriette de Balzac, l'une des maîtresses de Henri IV.* 1638.	CHARLES IX. *meurt au château de Vincennes le* 30. *mai* 1574. *jour de la Pentecôte, entre trois & quatre heures après midi, âgé de* 24. *ans. Il en avoit régné treize & demi. Son cœur fut porté aux Célestins de Paris. Il est enterré à S. Denis.* Après le dîner, qui, selon l'usage, suit les obséques à saint Denis, le parlement ayant à sa tête Christophe de Thou, envoya commander à M. Amiot, grand aumônier, de lui venir dire les graces *comme roi*, ce qu'il refusa de faire, & même se cacha. La même difficulté s'éleva à l'enterrement de Louis XIV. M. de Mesmes étant premier président. Muret prononça à Rome l'oraison funébre de Charles IX.	*Papes.* Pie IV. 1565. Pie V. 1572. Grégoire XIII. 1585. *Maison Othomane.* Soliman II. 1566. Selim II. 1574. *Empereurs.* Ferdinand. 1564. Maximilien II. 1576. *Roi d'Espagne.* Philippe II. 1598. *Roi de Portugal.* Sebastien. 1578. *Roi d'Angleterre.* Elisabeth. 1603. *Roi d'Ecosse.* Marie Stuart. 1587. *Roi de Dannemarc.* Frédéric II. 1588. *Rois de Suéde.* Eric, déposé 1560. Jean, frere d'Eric. 1592. *Rois de Pologne.* Sigismond II. 1572. Henri, depuis roi de France. *Czar.* Jwan Basilowitz. 1584.

chancelier de l'Hôpital jugea qu'il seroit plus court de leur ôter l'administration de la justice, en ordonnant qu'ils seroient tous de robe courte, au moyen de quoi l'administration de la justice resta à leurs lieutenans, ce qui acheva de faire deux états distincts de la robe & de l'épée, institution bien sage pour que la force soit balancée par la loi : par l'article L. de la même ordonnance, le roi réduit à un seul les deux siéges de justice qui se trouveront dans une seigneurie qui n'est pas royale, ce qui évite un degré de jurisdiction aux justiciables, en leur laissant toujours cependant la voie de l'appel, sans cela rien ne seroit plus dangereux qu'un tribunal unique. Les différentes jurisdictions forment des degrés par lesquels l'autorité descend à pas réglés, & qui l'empêchent, dit Bodin, de tomber sur les peuples avec la violence de la chûte. Mais ce qui est le plus à remarquer dans cette ordonnance, est l'article LXXXIV. par lequel le roi ordonne que les minutes des actes seront signées des parties : il est bien surprenant que pour la sûreté des contrats & pour la célérité des expéditions, on ne s'en fût pas avisé plûtôt. L'article premier de cette même ordonnance rétablissoit la pragmatique par rapport aux élections : le motif étoit que le pape avoit fait casser le concordat comme trop favorable au roi, (ce concordat si mal reçu en France) & qu'il vouloit rétablir à son profit la collation des bénéfices, ainsi qu'il en usoit en Italie & en Espagne, & donner pour droit aux François les régles de la chancellerie Romaine. Ce fut dans ces circonstances que Charles IX. pour contregager le pape, fit revivre la pragmatique, sous prétexte que le concordat avoit dû finir avec François I. Le pape qui se vit par-là privé du fruit des bulles sans avoir l'avantage des collations, redemanda le concordat ; le cardinal d'Est, qui vint

MINISTRES.

Charles, cardinal de Lorraine. 1574.

Artus de Cossé, seigneur de Gonnor, grand pannetier, surintendant des finances, & depuis maréchal de France. 1582.

Secretaires d'état.

Cl. de l'Aubespine. 1567.

Jacq. Bourdin. 1567.

Flor. Robertet. 1567.

Flor. Robertet d'Alluie. 1569.

Cl. de l'Aubespine de Hauterive. 1570.

Sim. Fizes de Sauves. 1579.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

Cl. Pinart. 1605.

GUERRIERS.

Connétable.

Anne de Montmorenci. 1567.

Maréchaux de France.

Jean d'Albon de Saint André. 1562.

Charles de Cossé de Brissac. 1563.

Paul de la Barthe de Thermes. 1562.

François de Montmorenci. 1579.

Imbert de la Platiere de Bourdillon. 1567.

François de Scepeaux, seigneur de Vieilleville. 1571.

Henri de Montmorenci, duc de Damville. 1614.

Artus de Cossé. 1582.

Honorat de Savoie. 1580.

Gaspard de Saulx de Tavannes. 1573.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Michel de l'Hôpital. 1573.

J. de Morvilliers, G. D. S. 1577.

Premiers Présidens.

Gilles le Maistre. 1562.

Christophe de Thou. 1582.

Procureurs du Roi.

Gilles Bourdin. 1570.

Jean de la Guesle. 1589.

Avocats du Roi.

Baptiste du Mesnil. 1569.

Aimon Boucherat. 1564.

Gui du Faur de Pibrac. 1584.

Augustin de Thou. 1595.

Il y avoit encore alors un avocat du roi, qualifié clerc, qui avoit la préséance sur l'avocat du roi laïc; & pour passer de la place de celui-ci à la place de l'avocat du roi

SAVANS & illustres.

Beauvais, gouverneur de Henri IV. tué à la S. Barthelemi 1572.

Jean Calvin. 1564.

Annibal Caro. 1566

Cl. d'Espense. 1571.

Ch. Etienne. 1564.

S. François de Borgia. 1572.

Cl. Gudimel. 1572.

C'est lui qui a mis en chant les pseaumes de Marot.

Et. Jodelle. 1573.

Denis Lambin. 1572.

Paul Manuce. 1574.

Ch. du Moulin. 1566.

Michel Ange. 1564.

Antoine de Noailles. 1562.

Michel Nostradamus. 1566.

Bernard Ochin. 1564.

Henri d'Oysel. 1566.

Guillaume Pelissier, premier évêque de Montpellier lors de la translation du siége qui étoit auparavant a Maguelone, est un des premiers qui a contribué à enrichir la bibliothéque du roi des manuscrits grecs, syriaques & hébreux. 1568.

Pierre Ramus. 1572.

Odet de Selves. 1564.

en France, l'obtint du roi, & Charles IX. par la déclaration donnée à Chartres en 1562. révoqua l'article premier de l'ordonnance d'Orléans, & rétablit le concordat ; ce qui fut confirmé depuis par Henri III. article premier de l'ordonnance de Blois. C'est le droit actuel.

Le 8. décembre le roi envoie au parlement de Paris une lettre, par laquelle, en lui annonçant la mort de François II. il lui marque, qu'attendu son bas âge, *se confiant en la vertu & en la prudence de la reine sa mere, il l'a suppliée de prendre en main l'administration du royaume, avec le sage conseil & avis du roi de Navarre & des notables & grands personnages du conseil du feu roi.* Le parlement par sa lettre du 11. du même mois, écrit au roi, *qu'il remercie Dieu de ce qu'il a inspiré au roi la pensée de commettre l'administration du royaume à la reine sa mere, avec le conseil du roi de Navarre.* Le 30. mars suivant, le roi écrivit au parlement de Paris, *qu'il y avoit eu une union & accord, par rapport au gouvernement du royaume, signés entre la reine sa mere & le roi de Navarre, ainsi qu'il avoit déja été déclaré par les lettres de commission données le 25. du même mois pour la convocation d'une assemblée des états généraux.* Dans ces lettres de commission le roi de Navarre est qualifié de lieutenant général du royaume. Les états particuliers de la prévôté & vicomté de Paris avoient conclu à ce que la régence lui fût déférée, ce qui n'eut point d'effet. Catherine de Médicis n'eut point non plus le titre de régente pendant la minorité de Charles IX. mais on sait la part qu'elle eut au gouvernement sous ce regne & sous le suivant. Il est étonnant que tous les écrivains, à commencer par M. de Thou, Mezerai, Daniel, le Gendre, &c. ayent donné à Catherine le titre de régente ; peut-être ont-ils été induits en erreur, parce qu'en effet elle le fut jusqu'au retour du

		MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
		clerc, il falloit prêter un nouveau serment. Charles IX. en 1570. abolit cette forme, & ordonna que quand le premier office vaqueroit, le second avocat y passeroit sans autre formalité.	Læl. Socin. 1562.
			Jean du Tillet. 1570.
			Andr. Turnebe. 1565.
			Jer. Vida. 1568.

roi de Pologne, en vertu de lettres patentes que lui donna Charles IX. le jour méme de sa mort, & qui furent enrégistrées quatre jours après.

Dès les premiers jours du regne de Charles IX. le prince de Condé est mis en liberté. Triumvirat formé par le duc de Guise, le connétable de Montmorenci, & le maréchal de Saint André. Ils moururent tous les trois de mort violente, ainsi que le roi de Navarre qui se joignit à eux.

1561.

Édit de juillet rendu à Saint Germain, portant réglement sur le fait de la religion, pour contenir le peuple en paix.

Colloque de Poissi, accordé par la reine aux instances des chefs des Huguenots; le cardinal de Tournon eut la sagesse de s'y opposer, mais la vanité du cardinal de Lorraine, qui comptoit y briller, le fit accepter: Théodore de Beze portoit la parole pour les Huguenots. François II. avoit envoyé des lettres patentes en 1560. pour contraindre le chapitre de Paris, par saisie, à lui faire un prêt: Charles IX. donna de nouvelles lettres en 1561. pour contraindre tous les bénéficiers de son royaume à une déclaration des revenus de leurs bénéfices: ces lettres furent révoquées.

Arrêt solemnel du parlement, par lequel le prince de Condé est absous de la conjuration d'Amboise. Arrêt du parlement contre Jean Tanquerel, qui avoit mis dans une thése cette proposition: *Papa potest reges & imperatores hæreticos deponere.*

Marie Stuart, que Catherine de Médicis n'aimoit point, & qui ne l'aimoit pas davantage, retourne en Ecosse par les conseils du cardinal de Lorraine son oncle, auxquels elle céda à regret, après avoir quitté les armes & le titre de reine d'Angleterre: elle pensa être arrêtée à son passage par des

vaisseaux d'Elisabeth, qui n'avoit pas voulu lui donner de passeport, sur le refus que fit Marie de renoncer autentiquement à ses droits sur la couronne d'Angleterre.

1562.

Edit de janvier, qui accorde aux Huguenots l'exercice public de leur religion, (c'est le premier) la reine le fait rendre par la crainte que la jonction du roi de Navarre au Triumvirat ne rendît ce parti trop puissant. Le parlement refuse de l'enrégistrer, *his verbis, non possumus nec debemus.* Il fut pourtant enregistré après deux lettres de jussion. Il y avoit dans cet édit un article remarquable; c'est une espece de réglement sur la maniere dont les Protestans doivent se conduire; & il est dit » qu'ils n'avanceront rien de » contraire au concile de Nicée, au Symbole, & au livre » de l'ancien & du nouveau Testament «. Premiere guerre civile, occasionnée par le massacre de Vassi, où François duc de Guise fut blessé. Le prince de Condé est déclaré chef des Protestans: il surprend Orléans, qui devient le boulevard de l'hérésie. Les Huguenots, à son exemple, s'emparent de plusieurs villes, entr'autres de Rouen. Le roi de Navarre est blessé le 15. d'octobre à la tranchée devant la ville de Rouen, que l'armée du roi reprit d'assaut: il mourut à Andely le 17. novembre suivant de sa blessure, âgé de quarante-deux ans. » La reine sa femme, dit Bran- » tôme, souffroit impatiemment que d'abord il se fût fait » huguenot: lui disant que, s'il vouloit se ruiner & se faire » confisquer tout son bien, elle ne vouloit point perdre le » peu qui lui restoit..... puis elle changea bien après ainsi » que son mari, car celui-ci se changea en catholique, & » elle se changea en huguenote très-forte.

Lorsque cette guerre commença, les plus qualifiés de

ceux qui commandoient sous le prince de Condé, étoient; le comte de Gramont qui menoit les Gascons, Jean de Rohan les troupes du Dauphiné & du Languedoc, & François d'Andelot général de l'infanterie, mort en 1569. qui commandoit en particulier les troupes du pays de France.

Bataille de Dreux, gagnée sur les Huguenots, où sont faits prisonniers les généraux des deux armées, le prince de Condé & le connétable; le maréchal de Saint-André y est tué par Bobigni: ce fut le duc de Guise qui gagna la bataille, quoiqu'il n'eût point de commandement. Un écrivain moderne a remarqué comme une chose singuliere, que François duc de Guise, général de plusieurs armées, & deux fois lieutenant général du royaume, (ce qui lui donnoit le commandement sur le connétable même,) n'avoit d'autre grade militaire que celui de capitaine de gendarmes, & étoit obligé d'obéir aux maréchaux de camp même: il est vrai que personne n'entreprit jamais de lui donner des ordres, & qu'il fut toujours, pour ainsi dire, le général de ses généraux. Nul n'a tant ressemblé à Pompée, qui commanda les armées, & qui eut les honneurs du triomphe, n'étant que simple chevalier Romain.

Le prince de Condé & le duc de Guise coucherent dans le même lit le soir de la bataille, & le lendemain matin le prince de Condé raconta qu'il n'avoit pû fermer l'œil, & que le duc de Guise avoit dormi à côté de lui aussi profondément que s'ils avoient été les meilleurs amis du monde.

Le duc de Savoie rentre, par un accord avec la cour, dans Turin, Chivas, &c. qu'on lui retenoit à cause des droits de la duchesse d'Angoulême, mere de François I. Le maréchal de Bourdillon, qui étoit lieutenant de roi dans le Piémont, fit inutilement des représentations pour empêcher cette restitution.

Établissement de l'Université de Douay.

1563.

Siége d'Orléans, où François duc de Guise, âgé de quarante-quatre ans, est assassiné par Poltrot. La puissance du duc de Guise étoit telle, que le connétable Anne de Montmorenci lui écrivoit, *Monseigneur*, *& votre très-humble & très-obéissant serviteur* : & M. de Guise lui écrivoit, *Monsieur le connétable*, & au bas, *votre bien bon ami*. Il laisse deux cens mille écus de dettes.

Edit de pacification du 19. mars, dans lequel les Huguenots eurent beaucoup d'avantages. Mais la crainte qu'on avoit des Anglois, à qui les Huguenots avoient remis le Havre de Grace, rendoit cette paix nécessaire. Le prince de Condé s'y porta de bonne foi; & si la reine lui avoit tenu la parole qu'elle lui avoit donnée, de lui continuer dans les conseils le même rang & la même confiance qu'avoit eus le roi de Navarre son frere, le parti protestant eût été bientôt affoibli; mais on le négligea dès que l'on n'eut plus besoin de lui. Charles IX. est déclaré majeur à treize ans & un jour au parlement de Rouen, après la prise du Havre sur les Anglois, qui avoient envoyé du secours aux Huguenots: le roi se trouva en personne à ce siége. Le parlement de Paris n'enregistra cette déclaration qu'après d'itératives remontrances, fondé sur le droit qu'il avoit de vérifier les édits avant tout autre parlement du royaume. Charles IX. est le premier de nos rois qui se soit fait déclarer majeur au parlement; c'étoit l'intérêt de Catherine de Médicis, qui en avançant l'âge de la majorité, fixé par Charles V. à quatorze ans accomplis, fit déclarer par son fils dans cette assemblée, qu'il lui continuoit l'administration des affaires, & écarta par-là tous ceux qui pouvoient y prétendre; ces

mêmes motifs firent agir Marie de Médicis & Anne d'Autriche, en faisant déclarer majeurs leurs fils Louis XIII. & Louis XIV. mais l'impatience de Catherine de faire finir la minorité, est une nouvelle preuve de ce que nous avons avancé qu'elle n'étoit pas régente. Conférences tenues à Troyes pour la paix avec l'Angleterre. Clôture du concile de Trente, qui avoit commencé en 1545. Du Ferrier, ambassadeur, fit ses protestations contre ce qui s'étoit passé à ce concile. Nous voyons dans une lettre dattée de Fontainebleau du 3. mars, de Jean de Morvilliers à son neveu l'évêque de Rennes, ambassadeur auprès de l'empereur, » que si-tôt que le cardinal de Lorraine fut de retour du » concile, on envoya querir les présidens de la cour & » gens du roi, pour voir les decrets du concile; ce qu'ils » ont fait: & la matiere mise en délibération, le procureur » général proposa au conseil, que quant à la doctrine ils » n'y vouloient toucher, & tenoient toutes choses, quant » à ce point, pour saines & bonnes, puisqu'elles étoient » déterminées en concile général & légitime; quant aux » decrets de la police & réformation, y avoient trouvé plusieurs choses dérogeantes aux droits & prérogatives du » roi & privilèges de l'Eglise Gallicane, qui empêchoient » qu'elles ne fussent reçues ni exécutées. On fit écrire Du» moulin contre le concile de Trente. « Le comte de Lune, ambassadeur d'Espagne, voulant disputer au concile de Trente la préséance aux ambassadeurs du roi, ceux-ci conserverent leur place, & l'ambassadeur d'Espagne se vit réduit à se déplacer, & à se mettre entre le dernier cardinal prêtre & le premier cardinal diacre, pour ne pas être assis au-dessous de l'ambassadeur de France. Edit pour l'établissement des consignations.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

1564.

Le roi part pour visiter une partie des provinces de son royaume. Paix conclue avec l'Angleterre. Il ne fut point parlé dans ce traité de la restitution de Calais, qui devoit être faite dans huit ans, aux termes du traité de Câteau-Cambresis, sans doute parce qu'Elisabeth avoit manqué à la condition essentielle sous laquelle cette ville lui devoit être rendue, qui étoit de ne rien entreprendre contre la France. Seulement il lui fut payé par forme de compensation, la somme de six vingt mille écus, au lieu de cinq cens mille écus, dont on étoit convenu, au cas qu'on gardât Calais; & les ôtages donnés par la France furent rendus. Milord Hunsdon, cousin germain d'Elisabeth, vint trouver le roi à Lyon, pour lui faire jurer l'observation de la paix, & lui présenter l'ordre de la Jarretiere. Le roi en partit, parce que la peste y étoit, ainsi que dans plusieurs autres villes du royaume, & il s'en vint au château de Roussillon en Dauphiné: ce fut là qu'il rendit la fameuse ordonnance de Roussillon, qui porte que l'année commencera dans la suite au premier janvier, au lieu qu'elle ne commençoit que le samedi saint après vêpres: le parlement ne consentit à ce changement que vers l'an 1567. Nous remarquerons à ce sujet que les Romains commençoient l'année au premier janvier, & qu'ils donnoient les étrennes ce jour-là; & M. Ducange observe qu'en France, dans le tems même où l'année commençoit à Pâques, on ne laissoit pas que de donner les étrennes le premier janvier, parce qu'on le regardoit comme le premier jour de l'an, sans doute parce qu'alors le soleil remonte. Par l'article XXIV. de l'ordonnance de Roussillon, les doubles jurisdictions de justice qui ne sont pas royales, sont réduites à une seule;

grand avantage pour les particuliers : cet article est conforme à celui de l'ordonnance d'Orléans de 1560. & Philippe de Valois avoit rendu une pareille ordonnance en 1328. Le roi rendit un édit dans le même lieu, par lequel il diminuoit des avantages accordés aux Huguenots par l'édit de pacification. Catherine de Médicis fait abattre le Palais des Tournelles, qui lui étoit devenu odieux depuis la mort de Henri II. & va loger au Louvre avec le roi. Commencement du palais des Thuilleries, entrepris par Catherine de Médicis : ce palais fut joint au vieux Louvre par la galerie qu'acheva Henri IV. Enregistrement de l'édit pour l'établissement de la jurisdiction des consuls.

Fondation de l'Université de Besançon par l'empereur Ferdinand.

1565.

Entrevue du roi & de Catherine de Médicis avec Isabelle de France, femme de Philippe II. & le duc d'Albe, à Bayonne. La reine, sous le prétexte du passage du duc d'Albe dans les Pays-bas, fit des levées de troupes, pour se précautionner, disoit-elle, contre lui. Les Huguenots de France & des Pays-bas en prennent de l'ombrage, & leurs méfiances firent naître la deuxiéme guerre civile, en France & le commencement des troubles aux Pays-bas. Catherine avoit causé la premiere guerre civile, en favorisant les Huguenots ; elle fut cause de la seconde en les irritant.

Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, gouvernante des Pays-bas, avoit eu pour conseil le cardinal de Granvelle. Guillaume de Nassau, prince d'Orange, & le comte d'Egmont, mécontens de se voir sans autorité, attisoient les premiers feux de la révolte ; &, comme il arrive toujours dans les gouvernemens foibles, croyant les

regagner, on leur avoit sacrifié Granvelle, qui fut rappellé avant l'entrevue de Bayonne : Philippe II. qui ne tarda pas à s'appercevoir de cette faute, envoya le duc d'Albe à sa place.

Levée du siége de Malthe par les Turcs, défendue par le grand-maître Jean de la Valette : plusieurs Seigneurs François allerent à son secours. Lorsque le chevalier de la Roche vint faire part au roi & à la reine mere de cette nouvelle de la part du grand-maître, le chancelier de l'Hôpital, s'adressant à la reine, lui fit remarquer que, dans les trois siéges importans qu'avoient soutenus les chevaliers de saint Jean, c'étoient trois François qui étoient grands-maîtres ; d'Aubusson qui défendit Rhodes, l'Isle-Adam, qui n'en sortit qu'après des prodiges de valeur, & après y avoir fait périr cent quatre-vingt mille Turcs ; & le troisiéme, Parisot de la Valette.

1566.

Ordonnance donnée à Moulins au mois de février, dite du *Domaine* : cette ordonnance met au même niveau, par les articles II. & XIII. les domaines anciens de la couronne & les nouveaux, & déclare précisément (article II.) réunis au domaine, les domaines possédés par le roi, dont le fermier aura compté pendant dix ans. Autre ordonnance du même mois : c'est la célébre ordonnance de Moulins pour la réformation de la justice, par laquelle, entr'autres articles, on régle le droit de *Committimus* ; nous avons une derniere loi sur cet article dans la déclaration de *1669.* par la même ordonnance, en interprétation de celle d'Orléans, les substitutions antérieures à cette derniere, sont réduites seulement à quatre degrés, & il est

ordonné que les délits seront punis dans le lieu où ils sont commis.

Déclaration du mois de juillet, rendue à Paris, sur les érections des duchés, &c. lesquels seront désormais réunis à la couronne faute d'hoirs mâles : cet édit subsiste encore, ensorte que pour en éviter l'effet, il faut une dérogation précise.

Mort de la duchesse de Valentinois. On lit sur le tombeau qu'elle avoit fait élever à son mari dans la cathédrale de Rouen, des vers latins, par lesquels elle lui promet de lui tenir aussi fidelle compagnie après sa mort, qu'elle avoit fait pendant sa vie : elle ne croyoit pas si bien dire, car après en avoir vécu séparée, elle fut enterrée à Anet. Elle avoit pour ayeule Marie, fille naturelle de Louis XI. & de Marguerite de Sassenage : on vit de même depuis la marquise de Verneuil, fille de François de Balzac & de Marie Touchet maîtresse de Charles IX. devenir la maîtresse de Henri IV. par une espéce de succession de galanterie.

Commencement des troubles des Pays-bas, excités par les Religionnaires, sous le nom de *Gueux*, dont le principal objet étoit d'empêcher l'établissement de l'inquisition : le roi d'Espagne se dispose à les punir : le prince d'Orange qui prévoit l'orage, se retire en Allemagne, & laisse dans les Pays-bas le comte d'Egmont & le comte de Horn, après les avoir inutilement avertis du danger.

Il paroît par les mémoires de Nevers, que le principal motif qui engagea Philippe II. à exciter des troubles sous ce régne & sous celui de Henri III. fut de mettre ces princes hors d'état de se joindre aux rebelles des Pays-bas.

1567.

Le duc d'Albe, arrivé dans les Pays-bas, fait arrêter le

comte d'Egmont & le comte de Horn, qui furent exécutés l'année d'après. Cette terrible exécution excita l'indignation publique, au point que quelques-uns firent l'ancien vœu germanique de ne point toucher à leurs cheveux jusqu'à ce que ces deux illustres victimes eussent été vengées. Les Huguenots, ayant le prince de Condé & l'amiral à leur tête, veulent s'emparer de la personne du roi qui étoit à Monceaux; la reine en est avertie, & se retire à Meaux, d'où les Suisses commandés par leur colonel Louis Pfiffer de Lucerne, ramenent le roi à Paris : le duc de Nemours marchoit en avant avec les cavaliers de la garde du roi, & le connétable étoit à l'arriére-garde avec tous les gens de la cour. (*Davila.*) » Le prince de Condé devint » en telle gloire, qu'il fit battre monnoie d'argent avec » cette inscription, *Louis XIII. roi de France.* (Brantô» me.) « Bataille de Saint-Denis le 10. novembre, où le connétable Anne de Montmorenci fut blessé à mort : cette bataille ne dura que trois quarts d'heure, & l'on mit en doute lequel des deux partis avoit remporté la victoire; cependant la Noue prononça en faveur de l'armée royale. Le connétable, d'une vertu sévére & intraitable sur la discipline, avoit su se maintenir, pendant l'espace de quatre regnes de troubles, dans la premiere charge de l'état; & à l'âge de soixante & quatorze ans il donna une bataille, la huitiéme où il s'étoit trouvé, où il eut la force de recevoir huit blessures mortelles, & de casser du pommeau de son épée les dents de celui qui lui tira le dernier coup. C'étoit un Écossois nommé Jacques Stuart, qui, ayant été fait prisonnier deux ans après à la bataille de Jarnac, fut mis à mort en vengeance du meurtre du connétable : le Laboureur doute que ce Jacques Stuart fût de la maison d'Ecosse. Les Ecossois, ainsi que les Romains, prenoient le

nom des maisons auxquelles ils s'attachoient, ce qui s'appelloit à Rome *Clientela*, & ce qui ressemble aux aggrégations si communes en Italie : c'est le même que l'on soupçonna du meurtre du président Minard sous François II. Le connétable avoit eu cinq enfans; François, maréchal duc de Montmorenci; Henri, qui fut pair, maréchal de France & connétable; Charles, qui fut fait duc d'Anville & amiral de France; Montbron & Thoré : on lui rendit à sa mort des honneurs qu'on ne rend qu'aux rois; on porta son effigie à ses funérailles, & le parlement en corps assista à ses obseques; Charles IX. disoit à ceux qui sollicitoient la place de connétable après la mort d'Anne de Montmorenci, *je n'ai que faire de personne pour porter mon épée, je la porterai bien moi-même.*

La dignité de connétable demeura vacante pendant le reste du régne des Valois; elle fut rétablie vingt-sept ans après par Henri IV. qui revétit de cette charge Henri duc de Montmorenci, fils du dernier connétable : après la mort de Henri, arrivée en 1614. il y eut encore une vacance de sept ans. En 1621. Louis XIII. conféra cette dignité à Charles d'Albert duc de Luines, qui, étant mort cette même année, eut pour successeur François de Bonne de Lesdiguieres; celui-ci mourut en 1626. Cette charge fut alors supprimée par lettres-patentes du 13. mars 1627. vérifiées le même jour au parlement; les fonctions en sont à présent réunies aux maréchaux de France.

Charles d'Ailli de Picquigni, vidame d'Amiens, & son fils, ayant été tués à la bataille de Saint-Denis, leur succession fit dans la suite la matiere d'un procès : comme il s'agissoit de savoir lequel des deux étoit mort le premier, le parlement, qui ne put vérifier le fait, jugea qu'il ne devoit point renverser l'ordre de la nature, & prononça

que la succession avoit passé du pere au fils.

La ville d'Orléans, qui, par un article de l'édit de pacification de 1563. avoit été remise entre les mains du roi, est surprise par les Huguenots. Le duc d'Anjou est fait lieutenant général du royaume ; la reine lui avoit donné pour conseil le maréchal de Tavannes, à qui il dut toute la réputation dont il jouit jusqu'au moment qu'il monta sur le trône : ce même maréchal & le maréchal de Retz furent dans le secret de la Saint-Barthelemi, dont on les accusa d'être les principaux auteurs.

Création de la charge de colonel général de la cavalerie, & divisée d'abord sous le titre *d'en de-çà & de de-là les monts*; l'une en faveur de Charles de Savoie duc de Nemours, & celle-ci en faveur de Henri de Montmorenci duc d'Anville : cette distinction a cessé depuis.

Edit de Saint Maur, dit *des Meres*, pour empêcher qu'elles ne succédent à leurs enfans, *ès biens provenans du côté paternel* : cet édit fut rendu sur l'instance de Jean de Montluc, pour empêcher que la veuve de son neveu n'emportât tous les biens de sa maison.

Lettres-patentes, qui portent que nul ne sera reçu dans un office de judicature, sans information de vie & de mœurs, & s'il n'est de la religion catholique. Stobée dit qu'à Athênes il y avoit une loi par laquelle chaque citoyen, avant d'avoir part aux charges publiques, étoit obligé de prêter serment au sujet de la religion : *Je défendrai les autels, je me conformerai au rit national.*

1568.

La guerre continue dans le royaume. Deuxiéme paix concluë à Longjumeau, dite *la petite paix*, parce qu'elle ne dura que six mois ; on y rappelloit l'édit de pacification

de 1563. ſans aucunes des reſtrictions de l'édit de Rouſſillon.

Troiſiéme guerre civile, plus animée que les autres, & où les princes proteſtans d'Allemagne prirent parti. Elle fut cauſée par le projet que la reine avoit formé de faire arrêter le prince de Condé & l'amiral qui s'étoient retirés dans leurs terres, & dont ils furent avertis par le maréchal de Tavannes.

Mort de dom Carlos & d'Eliſabeth de France ſa bellemere. Pie V. publie la bulle *in cœna Domini*, par laquelle il excommunie tous princes & autres qui exigeront des eccléſiaſtiques quelque contribution que ce puiſſe être; cette bulle eſt lûe tous les ans à Rome le jeudi ſaint. Le parlement rendit arrêt en 1580. contre cette bulle. La reine Eliſabeth s'aſſure de la perſonne de Marie Stuart, qui s'étoit réfugiée en Angleterre, pour lui demander un aſyle contre les rebelles de ſon royaume.

Le chancelier de l'Hôpital, devenu ſuſpect à la reine, prend le parti de ſe retirer de la cour. Nous ne ſaurions mieux placer qu'à cet article du chancelier de l'Hôpital (un des grands magiſtrats & des grands juriſconſultes de notre France,) quelques réfléxions qui nous rappelleront les progrès qu'avoient faits les loix depuis le commencement de la monarchie juſqu'à ce ſiécle.

Toute ſociété a des loix; mais quoique les laix paroiſſent être inviolables, il eſt pourtant vrai qu'elles ſe ſont reſſenties de l'inconſtance des hommes, & qu'ellés ont été obligées de changer à meſure du changement des mœurs & des uſages. Aſſurément *la loi des Saliens* n'avoit pas prévû ce que les capitulaires y ont ajouté, parce que cette loi n'avoit à conduire que des hommes, dont la guerre étoit le ſeul emploi; au lieu que les capitulaires dirigeoient une

société plus formée, & des citoyens rassemblés, dont les passions se montroient sous une autre forme. L'introduction des fiefs fit un bien plus grand changement : la France n'étoit plus reconnoissable du tems de Charles le Simple à celui de Charlemagne, & il fallut d'autres remédes pour de nouveaux maux : car les loix ne sont gueres que des remédes; & des hommes raisonnables n'en auroient pas grand besoin. Le caractére des François demandoit, pour leur bonheur, qu'ils fussent gouvernés par un seul, il étoit donc nécessaire de les ramener insensiblement à ces tems heureux où ils n'avoient qu'un maître, au lieu de les laisser se détruire par un amour d'indépendance, dont ils n'appercevoient pas les suites ; encore un siécle de guerres privées, & c'étoit fait de la monarchie Françoise ; il fallut donc des loix sur ce genre bisarre de possessions que la prudence de nos rois cherchoit à modifier, en attendant qu'ils se fussent mis en état de n'en plus rien craindre : de-là cette suite non interrompue de sages précautions transmises, comme par une espéce de miracle, de régne en régne, par lesquelles nos rois, sans laisser pénétrer leur secret, parvinrent enfin à reprendre l'autorité, si nécessaire pour le bonheur des peuples : affranchissement des serfs, établissement des communes, cas royaux, annoblissement, &c. tous autant de coups mortels portés à la licence & à la rébellion, qui s'autorisoient des loix des fiefs.

Mais il étoit de plus grands maux encore, & que nous n'avions guéres connus, c'étoient les guerres de religion qui bouleverserent le royaume sous les malheureux régnes de François II. de Charles IX. & de Henri III. Si les grands & les peuples d'alors avoient été abandonnés à leur fanatisme, la France seroit bien-tôt retombée, sinon dans son ancienne barbarie, dont le luxe & l'amour du plaisir

l'auroient peut-être défendue quelque tems, du moins dans l'anarchie, suite du mépris des loix & de l'ignorance des Lettres. Qui n'eût pas cru alors tout perdu ? mais le chancelier de l'Hôpital veilloit pour la patrie : ce grand homme, au milieu des troubles civils, faisoit parler les loix, qui se taisent d'ordinaire dans ces tems d'orage & de tempête ; il ne lui vint jamais dans l'esprit de douter de leur pouvoir ; il faisoit l'honneur à la raison & à la justice, de penser qu'elles étoient plus fortes que les armes mêmes, & que leur sainte majesté avoit des droits imprescriptibles sur le cœur des hommes, quand on savoit les faire valoir. De-là ces loix, dont la simplicité noble peut marcher à côté des loix Romaines ; ces loix dont il a banni, suivant le précepte de Séneque, tout préambule indigne de la majesté qui doit les accompagner ; *nihil mihi videtur*, dit-il, *frigidius quam lex cum prologo, jubeat lex, non suadeat.* De-là ces édits, qui par leur sage prévoyance embrassent l'avenir comme le présent, & sont devenus depuis une source féconde où l'on a puisé la décision des cas mêmes qu'ils n'ont pas prévus ; ces ordonnances, où la force & la sagesse réunies font oublier la foiblesse du régne sous lequel elles ont été rendues : ouvrages immortels d'un magistrat au-dessus de tout éloge, qui sentoit l'étendue des devoirs & la force de la suprême dignité qu'il occupoit ; qui sut en faire le sacrifice, dès qu'il s'apperçut que l'on vouloit en gêner les fonctions, & d'après lequel on a jugé tous ceux qui ont osé s'asseoir sur ce même tribunal, sans avoir son courage ni ses lumieres.

1569.

Bataille de Jarnac, gagnée le 13. mars par le duc d'Anjou, contre Louis I. prince de Condé, qui y fut tué de

ſang-froid par Monteſquiou : ce prince n'étoit âgé que de trente-neuf ans ; il avoit alors un bras en écharpe, & un moment avant l'action il reçut à la jambe un coup de pied du cheval du comte de la Rochefoucaud ſon beau-frere. Lorſqu'il entra dans le monde il n'avoit que ſix mille livres de rente ; la maréchale de Saint André lui fit don de ſa terre de Valleri, mais il n'eſt pas vrai que ç'ait été ſous la condition que lui & ſes deſcendans y auroient leur ſépulture. On a dit qu'il avoit été tué par ordre du duc d'Anjou. Cette bataille dura ſept heures ſans être meurtriere : les Catholiques furent vainqueurs. La reine eût bien voulu gouverner le prince de Condé par ſes maîtreſſes, qui ſe flatterent toutes de l'épouſer ; mademoiſelle de Limeuil devint groſſe, & fut chaſſée de la cour ; la maréchale de Saint André y mangea ſon bien ; & meſſieurs de Guiſe ne purent là gagner par l'eſpérance du mariage de la reine d'Ecoſſe ; après la mort d'Eléonore de Roye, il s'étoit remarié à la ſœur du duc de Longueville.

L'amiral de Coligni raſſure les Huguenots : la reine de Navarre, Jeanne d'Albret, leur amene ſon fils Henri, prince de Béarn, depuis Henri IV. & le prince Henri, fils du prince de Condé. Le jeune prince de Béarn eſt déclaré chef du parti : quoique ſon pere fût mort, il ne prit le titre de roi de Navarre qu'après la mort de ſa mere Jeanne d'Albret.

Rude eſcarmouche le 25. Juin, proche la Roche-la-Belle en Limouſin ; le duc d'Anjou s'y étoit campé pour empêcher l'amiral, qui avoit été renforcé par les Allemans, de pénétrer dans le Haut-Poitou : l'amiral y eut l'avantage ; il fut ſecondé par Guillaume prince d'Orange, & ce fut là que le prince de Béarn, âgé de ſeize ans, fit ſes premieres armes. L'amiral léve le ſiége de Poitiers, vaillam-

ment défendue par le jeune Henri duc de Guise.

Le 3. octobre, bataille de Montcontour, ce fut la quatriéme de ce régne; celle de Dreux en 1562. celle de Saint Denis en 1567. celles de Jarnac & de Moncontour. Les Huguenots furent battus à toutes les quatre. Celle-ci fut très-sanglante, le duc d'Anjou y fut encore vainqueur de l'amiral, mais ce prince n'en profita pas, ayant perdu beaucoup de monde devant Saint Jean d'Angeli qu'il assiégea au lieu de poursuivre l'amiral; il prit cette ville.

1570.

La guerre continue au-delà de la Loire avec une égale fureur. L'amiral étant aux ordres du prince de Béarn & du prince de Condé son cousin, âgés, l'un de seize ans, l'autre de dix-sept, entreprend de traverser tout le royaume pour aller au-devant des troupes Allemandes, sans être arrêté par le maréchal de Cossé, qu'il battit à Arnai-le-duc. Troisiéme paix favorable aux Huguenots, conclue à Saint Germain au mois d'août: on la nomma *la Paix boiteuse & mal assise*, parce qu'elle avoit été conclue par les sieurs de Biron (Armand) & de Mesmes, dont le premier étoit boiteux, & l'autre portoit le nom de la seigneurie de Malassise. Le duc d'Anjou va au-devant de la princesse Elisabeth d'Autriche qui venoit épouser le roi, étant conduite par l'électeur de Mayence: il y eut quelque difficulté sur le cérémonial entre le duc d'Anjou & l'électeur, mais elle fut terminée, & l'électeur ne voulut point prendre la main sur le duc d'Anjou. (*Mém. de Cheverni.*)

1571.

Les avantages accordés aux Huguenots par la paix de Saint Germain, donnent des soupçons aux chefs de ce parti;

on essaye de les dissiper en proposant le mariage de la princesse Marguerite, sœur de Charles IX. avec Henri prince de Béarn, & en même tems en leur laissant entrevoir que l'on se disposoit à la guerre contre le roi d'Espagne : on propose aussi le mariage du duc d'Anjou avec la reine Elisabeth. Si jamais cette princesse a songé sérieusement à se marier, ç'a été avec ce prince qui fut depuis Henri III. On a dit que Marie Stuart avoit eu les mêmes vûes sur ce prince, & que du fond de sa prison elle lui avoit fait cession de son droit sur la couronne d'Ecosse, dans l'espérance de l'épouser. (*Bibl. Britan.*)

Bataille de Lépante, gagnée contre les Turcs par dom Jean d'Autriche, bâtard de Charles-Quint. Ce jeune prince mourut en 1578. âgé de trente-deux ans ; son frere Philippe II. le soupçonnoit de vouloir se faire souverain de la Flandre dont il étoit gouverneur ; & ses liaisons avec la reine Elisabeth, qui n'aimoit ni le roi d'Espagne ni les Espagnols, autorisoient ses soupçons : on ne crut pas que sa mort, qui suivit de près, fût naturelle, & presque tous les historiens, hors Cabrera, ont écrit qu'il avoit été empoisonné. Strada a écrit que ce prince avoit été rendu suspect à Philippe II. par l'habileté du prince d'Orange, & que cette jalousie, en retardant les secours qu'il attendoit d'Espagne, ne contribua pas moins à la liberté des Hollandois, que leur courage & leur bonne conduite. Encore un fait curieux à ce sujet : Philippe II. ayant trouvé dans les papiers de dom Jean un traité de ligue avec Henri duc de Guise, qui eût été également fatal à la France & à l'Espagne, profita de cette découverte pour faire les mêmes propositions au duc de Guise ; ensorte qu'il tourna à son avantage ce qui devoit lui être contraire, & que dom Jean fut la cause indirecte de cette fameuse ligue qui causa

tant de malheurs. On les comparoit, le roi son frere & lui, à Tibere & à Germanicus.

1572.

La reine de Navarre est attirée à Paris par le mariage de son fils, & l'amiral par l'apparence de la guerre que le roi alloit porter, à ce qu'on lui faisoit entendre, dans les Pays-bas, & dont il devoit lui abandonner la conduite. Mort de la reine de Navarre: d'Aubigné qui ne doute point qu'elle n'ait été empoisonnée, fait un bel éloge de cette princesse: » n'ayant de femme que le sexe, l'ame » entiere aux choses viriles, l'esprit puissant aux grandes » affaires, le cœur invincible aux grandes adversités ». Le roi de Navarre, âgé de dix-neuf ans, épouse la princesse Marguerite. L'amiral est blessé d'un coup d'arquebuse par Maurevert; il attribue cet assassinat au duc de Guise: ce soupçon étoit d'autant plus fondé, que le duc de Guise, qui n'avoit que treize ans lors de l'assassinat de François son pere, dont l'amiral étoit accusé, jura qu'il ne mourroit jamais qu'il n'eût vengé sa mort. (*Brantôme.*) Massacre des Huguenots à Paris, le jour de la saint Barthelemi: » Action » exécrable, qui n'avoit jamais eu, & qui n'aura, s'il plaît » à Dieu, jamais de semblable, (*Perefixe.*) » L'amiral, âgé d'environ cinquante-cinq ans, assassiné par le nommé Besme, fut la premiere victime de cette journée; sa charge fut donnée à Honorat de Savoie, marquis de Villars. On trouva entr'autres papiers, dans ceux de l'amiral de Coligni qui tenoit un journal, un avis à sa majesté de prendre garde, en assignant l'appanage à ses freres, de ne leur pas donner une trop grande autorité: la reine fit lire cet article devant le duc d'Alençon, qu'elle savoit affligé de la mort de l'amiral de Coligni; » Voilà votre bon ami, lui dit-elle, voyez

» le conſeil qu'il donne au roi. Je ne ſai pas, lui dit le duc » d'Alençon, s'il m'aimoit beaucoup, mais je ſai qu'un ſemblable conſeil n'a pû être donné que par un homme très-» fidele à ſa majeſté, & très-zélé pour l'état. » Le maſſacre de la ſaint Barthelemi s'étendit par tout le royaume ; ſi l'on en excepte quelques provinces qui en furent garanties par la probité & le courage de ceux qui y commandoient ; leurs noms, quoiqu'écrits dans bien des mémoires, ne ſauroient être trop répétés ; c'étoient les comtes de Tendes & de Charni, meſſieurs de Saint Heran en Auvergne, Tanegui le Véneur en Normandie, de Gordes en Provence, de Mandelot à Lyon, d'Ortes, de Matignon, &c. Le roi de Navarre & le prince de Condé firent abjuration pour ſauver leur vie. Le roi, après avoir chargé le duc de Guiſe d'être l'auteur de ces funeſtes exécutions, s'en charge lui-même ; & en conſéquence le parlement rend arrêt, qui porte que, vû le procès de l'amiral & de ſes complices, l'amiral ſera pendu par effigie au gibet de Montfaucon. La ſaint Barthelemi tomboit le dimanche cette année, & ce fut le ſoir que le maſſacre ſe fit. Ambroiſe Paré & la nourrice du roi, qui étoient de *la religion*, furent les ſeuls que le roi excepta de cette horrible proſcription. *Ce prince, depuis ce jour,* dit Brantôme, *parut tout changé, &, diſoit-on, qu'on ne lui voyoit plus au viſage cette douceur qu'on avoit accoutumé de lui voir.* François de Noailles, évêque d'Acqs, ambaſſadeur à la Porte, fait la paix entre les Turcs & les Vénitiens, & ſauve par là l'iſle de Candie que les Turcs avoient aſſiégée.

Le duché d'Uzès créé en 1565. eſt érigé en pairie en faveur des deux freres, réverſible à la couronne faute d'hoirs mâles, aux termes de la déclaration de 1566.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

1573.

Qui n'auroit cru l'héréſie écraſée ? Mais le tems n'en étoit pas encore venu. Montauban donna le ſignal d'une nouvelle révolte, ce qui cauſa la quatrieme guerre civile, par le refus que firent les Huguenots de rendre les places de ſûreté qui leur avoient été accordées. Pour faire comprendre juſqu'à quel point l'autorité royale étoit alors perdue, il ſuffira de rapporter les mots d'une lettre écrite de Périgueux au duc d'Alençon le 13. mars 1574. par André de Bourdeille, ſénéchal de Périgord, que Charles IX. avoit chargé de s'informer ſecretement de l'état de la province : *Si le roi, la reine & vous ne pourvoyez autrement que par le paſſé* (aux troubles de l'état) *je crains de vous voir auſſi petits compagnons que moi.* Siége de la Rochelle, par le duc d'Anjou, où ce prince perdit preſque toute ſon armée, & qui ſe termina par un accord favorable aux Rochellois, qui, en ſe rendant, demeurerent les plus forts dans leur ville ; ſiége mémorable de Sancerre. Quatriéme paix, qui laiſſa voir la foibleſſe du gouvernement, & la force toujours ſubſiſtante des Huguenots, malgré les coups qu'on leur avoit portés.

Le duc d'Anjou eſt élu roi de Pologne après la mort de Sigiſmond II. La couronne de Pologne étoit originairement héréditaire ; ce ne fut que vers l'an 1386. qu'après la mort de Louis, roi de Hongrie & de Pologne, les Polonois ſe choiſirent un roi. Louis, quoique ſurnommé le Grand, ne le parut pas aux Polonois, qui ne pouvoient lui pardonner la préférence qu'il donnoit aux Hongrois ſur eux ; & quoiqu'il eût déſigné ſon gendre pour héritier de cette couronne, les Polonois élurent Jagellon, grand duc de Lithuanie, qui acheta leurs ſuffrages par la réunion de la Lithuanie & de ſes autres principautés à la couronne ; ce trône alors devint électif, & l'a toujours été depuis.

EVENEMENS REMARQUABLES sous CHARLES IX.

Le duc d'Anjou avoit appris au siege de la Rochelle son élection à la couronne de Pologne, par les soins de Jean de Montluc, évêque de Valence; il part pour prendre possession de cette couronne. Le roi étoit déja malade, & la reine laisse au duc d'Anjou, en partant, l'espérance d'un prompt retour. Le regret de quitter la France, où il pouvoit esperer de regner bien-tôt, ne fut pas le seul qu'il emporta avec lui: on sait son amour pour la marquise d'Isle, (Marie de Cléves) premiere femme de Henri I. prince de Condé.

Érection en titre d'office de la charge de colonel général des Suisses, qui auparavant n'étoit qu'une simple commission, en faveur de M. de Méru, fils du connétable Anne de Montmorenci; Sanci, maître des requêtes, l'eut après lui; ses successeurs furent, le duc de Rohan qui se démit volontairement en 1614. Bassompierre, Coaslin, Bassompierre pour la seconde fois, Schomberg, le comte de Soissons, le duc du Maine, son fils le prince de Dombes, le comte d'Eu, frere de ce dernier, & aujourd'hui par lettres patentes du 27. février 1762. le duc de Choiseul, arriere petit-neveu du maréchal de Bassompierre, dont la maison étoit originaire d'Allemagne.

1574.

Nouveau parti nommé des *Politiques*, à la tête duquel étoient François duc d'Alençon & les Montmorenci. Les Huguenots se lient à ce parti. La reine avertie fait arrêter le duc d'Alençon & le roi de Navarre; le prince de Condé se retire en Allemagne. Les maréchaux de Montmorenci & de Cossé sont mis à la Bastille pour le même fait. La Mole & Coconnas, favoris du duc d'Alençon, sont exécutés. Le premier étoit bien traité de la reine Marguerite, le second de madame de Nevers, (Henriette de Cléves.)

On fait marcher trois armées qui ont de grands avantages contre les Huguenots.

Les Jésuites recommencent à enseigner au collége de Clermont.

Mort de Charles IX. Les princes & seigneurs de la cour quitterent tous son convoi à l'église de saint Lazare, fauxbourg de Paris, & il ne resta pour l'accompagner jusqu'à Saint Denis, que Brantôme, quatre autres gentilshommes de la chambre, & quelques archers de la garde.

Ce regne fut déchiré par les dissentions civiles, & rempli de meurtres & d'horreurs; l'autorité royale y fut vivement attaquée, & cependant c'est sous ce regne que furent faites nos plus sages loix, & les ordonnances les plus salutaires à l'ordre public, qui subsistent encore aujourd'hui dans la plus grande partie de leurs dispositions. On en fut redevable au chancelier de l'Hôpital, dont le nom doit vivre à jamais dans la mémoire des hommes qui aimeront la justice. Je dois ajouter que ce siécle fut en France le beau siécle de la jurisprudence. Jamais tant de grands hommes ne parurent successivement, Alciat, Tiraqueau, du Tillet, Cujas, Ramus, le chancelier de l'Hôpital, les de Thou, Harlay, les Pithou, Gui Coquille, Duranti, d'Espesses, Brisson, Dupui, Loysel, Fabrot, Molé, le Févre, Gillet, la Guesle, Hotman, le Maistre, &c. Ce qui est aussi extraordinaire, c'est que ce même prince, que tous les historiens nous peignent comme violent & cruel, & qui s'avoua l'auteur de la Saint Barthelemi, aima cependant les sciences & les lettres, se plut & réussit aux arts qui adoucissent l'ame, & nous a même laissé des preuves de son talent pour la poësie: aussi ce prince n'avoit-il pas été toujours le même: *Ce fut*, dit Brantôme, *le maréchal de Retz, Florentin, qui le pervertit du tout, & lui fit oublier*

& laisser toute la belle nourriture que lui avoit donnée le brave de Cipierre.

On remarque que c'est depuis Charles IX. que les secretaires d'état ont signé pour le roi. Ce prince étoit fort vif dans ses passions ; & Villeroi lui ayant présenté plusieurs fois des dépêches à signer, dans le tems qu'il vouloit aller jouer à la paume : *Signez, mon pere*, lui dit-il, *signez pour moi : Eh bien, mon maitre*, reprit Villeroi, *puisque vous me le commandez, je signerai.*

Brantôme, parlant de l'ancien tems, dit qu'autrefois les jeunes gens vouloient apprendre le métier de la guerre, & restoient long-tems subalternes. » Aujourd'hui, ajoute-» t-il, cela n'est plus, on ne se contente pas de si peu. » car du premier coup que le jeune commence à porter les » armes, il faut qu'il commande ou en cavalerie légere, » où en gendarmerie, ou en infanterie, sans avoir jamais » appris d'obéir. » Le Laboureur sur Castelnau étend plus cette idée. » On n'alloit pas si vîte alors aux dignités » de la guerre : l'ambition avoit ses bornes, la valeur n'en » avoit point, & la belle réputation étoit son prix le plus » solide. Cette modération conservoit à l'état les plus grands » & les plus expérimentés capitaines dans une même fonc-» tion : au lieu qu'aujourd'hui il n'y a plus de charge pour » un gentilhomme de cinq ou six campagnes un peu accré-» dité : en ce tems-là toute l'ambition des princes, des plus » grands & des plus braves de la cour, étoit de comman-» der cinquante ou bien cent hommes d'armes : on voyoit » en un jour de bataille flotter les barbes blanches sur la » cuirasse de la plûpart des capitaines, comme une marque » de l'antiquité de leurs services ; mais à présent on cache-» roit comme une honte, sous une teinture de poil, & » sous la perruque d'un jeune homme, cette marque d'hon-

» neur, & on auroit confusion de n'être pas sorti d'un » emploi auparavant que d'avoir atteint l'âge & le service » de le mériter ». C'est que les hommes ne désirent que d'être élevés, mais ne se soucient pas d'être grands.



1574. *Avénement à la couronne.*

HENRI III. *qui étoit roi de Pologne, parvient à la Couronne l'an 1574. âgé d'environ 23. ans. Il fut sacré à Reims le 13. février 1575. par Louis, cardinal de Guise, le même jour de l'an révolu de son sacre en Pologne.*

Il avoit eu pour gouverneur François de Carnavalet, brave & vaillant seigneur, *dit Bramôme*, qui savoit tous les commentaires de César en latin par cœur.

Quand on vint à lui mettre la couronne sur la tête, il dit assez haut qu'elle lui blessoit, & lui roula par deux fois de la tête, comme si elle eût voulu tomber: ce qui fut remarqué & interprété à mauvais présage. (*Journ. de Henri III.*)

EVENEMENS REMARQUABLES.

1574.

CE régne se nomme le régne des favoris. Montgommeri, pris les armes à la main dans Domfront sous le régne précédent, est condamné à la mort comme criminel de leze-majesté: » quinze ans auparavant il avoit eu le malheur » de tuer Henri II. dans un tournois, & cet » accident le conduisit sur l'échaffaut, chargé » de tous les maux que cette mort causa à » l'état, plûtôt que de ses propres crimes; car » pour celui de leze-majesté, dont on l'accu» soit, il ne pouvoit en être recherché après » les édits déja donnés, & sur-tout après la » derniere amnistie; mais il fallut accorder » cette satisfaction à la passion de la régente, » qui vouloit, à quelque prix que ce fût, la » mort d'un homme qui lui avoit enlevé le roi » son époux. Bel exemple pour nous apprendre » que dans les coups qui attaquent les têtes » couronnées, le hasard seul est criminel, quand » même la volonté seroit innocente «. (*De Thou, T. VII.*) Ses enfans, par le même arrêt, furent déclarés roturiers, ce qui lui fit dire cette belle parole en mourant: » S'ils n'ont la vertu » des nobles pour s'en relever, je consens à » l'arrêt «. Ce nom est malheureux: nous avons vû en 1521. le capitaine de Lorges, sieur de Montgommeri, blesser, en se jouant, le roi François I. à la tête.

Le feu roi, en mourant, avoit déclaré Catherine de Médicis régente, jusqu'à ce que son successeur fût revenu en France.

1589.

FEMMES.

Louise de Lorraine, fille de Nicolas comte de Vaudemont, frere puîné du duc de Lorraine, mariée en 1575. morte en 1601. enterrée dans l'église des Capucines, (aujourd'hui la Conception,) qu'elle avoit fondée.

Le fameux comte d'Egmont, décapité en 1568. étoit le frere de sa mere.

Henri III. avoit été amoureux de Renée de Rieux, qu'il vouloit faire épouser à François de Luxembourg, & qui épousa depuis Philippe Altoviti Baron de Castellane. (Memoires de Castelnau.)

ENFANS.

MORT.

HENRI III. *est assassiné à saint Cloud le premier jour d'août* 1589. *à huit heures du matin, par Jacques Clément, Jacobin, qui n'avoit que* 22. *ans, natif du village de Sorbonne, près de Sens, & qui avoit été élevé dans le couvent des Dominicains de cette ville. Ce prince mourut le lendemain âgé d'environ* 38. *ans; il en avoit régné* 15. *& deux mois. Son corps fut déposé à l'abbaye de Compiégne, jusqu'en* 1610. *qu'il fut porté à S. Denis.*

PRINCES contemporains.

Papes.

Grégoire XIII. 1585.
Sixte V. 1590.

Maison Othomane.

Amurat III. 1595.

Empereurs.

Maximilien II. 1576.
Rodolphe. 1612.

Roi d'Espagne.

Philippe II. 1598.

Rois de Portugal.

Sébastien. 1578.
Dom Henri, cardinal. 1580.
Philippe II. 1598.

Roi d'Angleterre.

Elisabeth. 1603.

Rois d'Ecosse.

Marie Stuart. 1587.
Jacques VI. 1625.

Rois de Dannemarc.

Frédéric II. 1588.
Christiern IV. 1648.

Roi de Suéde.

Jean. 1592.

Rois de Pologne.

Etienne Battori. 1587.
Maximilien d'Autriche. 1587.
Sigismond III. 1632.

Czars.

Jwan Basilowitz. 1584.
Fœdor Jwanowitz. 1597.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI III.

Henri III. s'évade de Pologne, lui quatorziéme. Honneurs qu'on lui rend à Vienne & à Venise. La réception que lui firent en Piémont le duc & la duchesse de Savoie, fille de François I. fut trop payée par la restitution de Pignerol, Savillan & la Perouse, que le roi leur accorda par le conseil du maréchal de Bellegarde, vendu au duc de Savoie : c'étoient les seules villes fortifiées que la France avoit conservées au-delà des monts. Le duc de Nevers, qui en étoit gouverneur, s'y opposa, & le chancelier de Birague ayant refusé de signer les lettres patentes de cette restitution, le roi les scella lui-même. Bellegarde en fut disgracié depuis.

Assemblée importante, où l'on délibere sur le parti que l'on prendra contre les Huguenots. L'empereur Maximilien & les Vénitiens avoient conseillé au roi, lors de son passage de Pologne en France, de ne leur point faire la guerre : leurs motifs étoient différens, les Vénitiens le conseilloient de bonne foi & suivant ses intérêts, mais l'empereur étoit soupçonné d'incliner pour la nouvelle religion. Paul de Foix insiste fortement sur la pacification ; M. de Villequiers se déclare ouvertement pour leur faire la guerre, & ce parti est suivi par le roi, qui haïssoit également les Huguenots & le duc de Guise. Le prince de Condé & le maréchal d'Anville sont à la tête des Huguenots. Les événemens de la guerre sont peu importans. Les Rochellois recommencent les hostilités. Le duc de Montpensier prend Lusignan. Mort du cardinal de Lorraine, âgé d'environ cinquante ans ; il fut, dit on, empoisonné, le uns ont dit par dom Claude de Guise, fils naturel de Claude, premier duc de Guise, les autres par le cardinal d'Armagnac, mais il n'y en a aucune preuve. Il jouissoit de neuf archevéchés ou évéchés & d'autant d'abbayes. On peut dire qu'il étoit payé pour protéger la religion Catholique.

MINISTRES

Philippe Hurault de Cheverni, qui étoit chancelier. 1599.

Pomponne de Bellievre, surintendant. 1607.

Franç. d'O, surintendant des finances. 1594.

Marcel, controlleur des finances ; il avoit été prévôt des marchands.

Secretaires d'état.

Simon Fizes de Sauves. 1579.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

Cl. Pinart. 1605.

Louis Revol. 1594.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

François de Montmorenci. 1579.

Henri de Montmorenci, duc d'Anville. 1614.

Ils étoient tous deux fils du connétable Anne de Montmorenci, & Henri le puîné fut connétable sous le régne suivant.

Charles de Montmorenci, qui étoit leur cadet, porta long-tems le nom de Méru, & fut fait duc & pair par Louis XIII. sous le nom d'Anville, fut amiral de France, & eut le premier le titre de colonel général des Suisses.

Artus de Cossé, seigneur de Gonnor. 1582.

Honorat de Savoie. 1580.

Albert de Gondi de Retz. 1602.

Roger de Saint Lari de Bellegarde. 1579.

Blaise de Montluc. 1577.

Il nous a donné des commentaires de sa vie.

MAGISTRATS

Chanceliers.

René de Birague. 1583.

Philippe Hurault de Cheverni. 1599.

François de Montholon, G. D. S. 1590.

Fils du garde des Sceaux, nommé aussi François.

Premiers Présidens.

Christ. de Thou. 1582.

Achil. de Harlai. 1616.

Procureurs du Roi.

Jean de la Guesle. 1589.

Jacq. de la Guesle. 1612.

Avocats du Roi.

Gui du Faur de Pibrac. 1584.

August. de Thou. 1595.

Barnabé Brisson. 1591.

SAVANS & Illustres.

Michel Baius. 1589.

Remi Belleau. 1577.

Fr. de Belleforêts. 1583.

George Buchanan. 1582.

Joachim Camerarius. 1574.

Louis de Camoens. 1579

Jer. Cardan. 1576.

S. Charles Borromée. 1584.

P. Ciaconius. 1581.

Jean Fr. Commendon, cardinal. 1584.

P. Danès, précepteur & confesseur de François II. 1577.

Ce fut lui qui étant évêque de Lavaur, & ayant déclamé fortement au concile de Trente contre les mœurs des ecclésiastiques, fut interrompu par Sebastien Vance, évêque d'Orviette, qui dit avec mépris, *Gallus cantat* ; à quoi Danès répondit : *Utinam ad Galli cantum Petrus resipisceret.*

Jean Dorat. 1588.

Arnault du Ferrier. 1585.

Louis de Foix, ingénieur, vivant en 1585.

Antoine de Granvelle, cardinal. 1586.

1575.

Montbrun, chef des Huguenots en Dauphiné, est exécuté ; il avoit eu l'audace de piller le bagage du roi, au sortir du pont de Beauvoisin, lorsque le roi revenoit de Pologne, & il ajoutoit que les armes & le jeu rendoient les hommes égaux. Lesdiguieres prend sa place. François, duc d'Alençon, devenu duc d'Anjou par la mort de Charles IX. à qui le roi venoit de pardonner une conjuration contre sa personne, se met à la tête des rebelles. Elisabeth lui envoie du secours, & le roi qui jusques-là avoit desiré qu'elle épousât ce prince, craint que cette alliance n'entretienne les troubles. La reine tire les maréchaux de Montmorenci & de Cossé de la Bastille, pour les faire agir auprès du duc d'Alençon, sur qui ils avoient grand pouvoir. Henri duc de Guise est blessé dans une rencontre proche de Château-Thieri, d'un coup de pistolet au visage, qui lui fit donner le surnom de *Balafré*. Besme, l'assassin de l'amiral de Coligni, est tué par les Huguenots. Le roi, après avoir amusé son frere le duc d'Alençon de l'espérance de le faire élire à sa place au trône de Pologne, veut en vain persuader aux Polonois de continuer à le reconnoître pour leur roi ; ils élisent Etienne Battori, prince de Transilvanie, à qui ils font épouser la princesse Anne, sœur du dernier roi Sigismond. Henri étoit si convaincu que les Polonois n'avoient pas du lui nommer un successeur, que du Ferrier étant son ambassadeur à Venise en 1580. eut ordre de se plaindre au Sénat d'avoir nommé un ambassadeur pour aller résider en Pologne auprès du roi Etienne, qu'ils ne devoient regarder que comme son lieutenant. (*Hist. de Venise de Morosini.*) Le roi épouse Louise de Lorraine ; elle courut risque d'être répudiée pour sa stérilité, quoiqu'il l'eût aimée

MINISTRES.

Secretaires d'état.

Martin Ruzé. 1613.

Louis Potier de Gêvres. 1630.

P. Forget de Frêne. 1610.

C'est Forget qui a dressé l'édit de Nantes.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Armand de Gontaut de Biron. 1592.

Jacques Goyon de Matignon. 1597.

Jean d'Aumont. 1595.

Guil. de Joyeuse. 1592.

MAGISTRATS.

Avocats du roi.

Jacq. Faye d'Espeisses. 1590.

Loisel remarque que la premiere fois que les charges d'avocat & de procureur général ont été vendues à prix d'argent, ç'a été lorsque Bellievre, président au parlement de Paris, ayant résigné sa charge au mois d'août 1580. en faveur de Barnabé Brisson, qui en paya soixante mille livres, ce dernier, qui étoit avocat général, vendit sa charge à Jacques Faye quarante mille livres.

Jacques Mango. 1587.

Antoine Seguier. 1624.

C'est le premier à qui le titre d'avocat général fut donné.

Avocats généraux commis au mois de janvier 1589. par les officiers du parlement, à la place de ceux qui se retirerent, (Jacques Faye, Seguier, &c.)

Pierre de Beauvais.

SAVANS & Illustres.

Louis de Guise, cardinal. 1576.

Paul de Foix. 1584.

Philibert de Lorme, vers 1577.

Charles, cardinal de Lorraine. 1574.

Jean Maldonat. 1583.

Jean de Montluc, évêque de Valence. 1579.

Antoine Muret. 1585.

François de Noailles. 1585.

Guillaume Paradin, vers 1581.

Ambroise Paré, vers 1584.

Paul Veronese, peintre. 1588.

Gui du Faur de Pibrac. 1584.

Guillaume Postel. 1581.

Pierre Ronsard. 1585.

Louis de Saint Gelais. 1589.

Car. Sigonius. 1585.

Guillaume et. Sir| 1585.

Sainte Thérese. 1582.

Titien, peintre. 1576.

Pierre Versoris. 1588.

Simon Vigor. 1575.

Pietro Vittori. 1585.

en l'épousant : sa vie exemplaire étoit un reproche pour le roi, qui ne la traitoit pas bien, ce fut un des prétextes de la rébellion du duc de Mercœur son frere. L'office de grand-maître des eaux & forêts qui avoit été unique jusqu'à ce regne, est supprimé dans la personne de Henri Clausse, seigneur de Fleuri ; on créa en sa place six maîtres généraux. A présent les eaux & forêts sont distribuées en dix-sept départemens.

1576.

Le roi de Navarre, à qui le roi, à son arrivée, avoit rendu la liberté, s'évade de la cour, va se joindre aux Huguenots, & fait de nouveau profession du Calvinisme. La reine, suivant sa politique ordinaire, trouvant ce parti trop puissant, songe sérieusement à la paix. Le duc d'Alençon méprisé par les Huguenots, écoute les propositions qu'elle lui fait faire. La paix se fait, c'étoit la plus favorable qu'eussent obtenue les Calvinistes : en conséquence, on donne à Paris, au mois de mai, un édit de pacification qui fut enregistré au parlement, (le cinquiéme qu'avoient obtenu les Huguenots,) & on leur accorde l'exercice public de leur religion, appellée dans cet édit *Religion prétendue réformée.* Il y est dit que les prêtres ou moines qui s'étoient mariés, ne pourroient être inquiétés dans la suite pour ce sujet, & que leurs enfans seroient regardés comme légitimes ; cependant on trouve à la bibliothéque du roi un grand nombre de légitimations de ce tems-là, ce qui prouve que l'on croyoit en avoir besoin malgré l'édit. On accorde aux Réformés des chambres mi-parties dans les huit parlemens du royaume, & les arrêts rendus contre l'amiral, la Mole & Coconnas sont annullés, leur mémoire réhabilitée, & la faculté accordée à leurs héritiers de rentrer dans leurs biens.

		MAGISTRATS.	
		Avocats généraux. Félix le Vayer. Jean le Maître. Louis d'Orléans.	

On a dit qu'en recherchant bien les véritables causes des progrès de la réforme, on trouveroit qu'en Allemagne, ce fut l'intérêt, en Angleterre l'amour, & en France la nouveauté. On ajouta à l'appanage de François duc d'Alençon, les duchés d'Anjou, du Maine, de Touraine & de Berri.

Henri III. établit des confrairies, & se donne en spectacle dans des processions peu décentes, au lieu de travailler plus utilement pour la religion & pour lui-même, en réformant la licence de sa cour. Pourquoi ne diroit-on pas quelquefois les défauts des princes? » On n'aime pas assez les » bons, dit M. de Tillemont, quand on ne hait pas les » déréglemens des méchans ». L'édit de pacification révolte les Catholiques, & donne lieu à une confédération qu'on appella la *sainte ligue*. Associations formées dans différentes provinces du royaume. Insultes faites aux Huguenots dans plusieurs villes. États tenus à Blois. Députation faite par les états au roi de Navarre & au prince de Condé, pour les inviter à s'y rendre, & à consentir à l'article qui doit défendre l'exercice de toute autre religion que de la catholique. Le duc d'Anjou se déclare contre l'édit de pacification. Après bien des délibérations on révoque l'édit de pacification, & la ligue est signée par le roi, le duc d'Anjou, &c. Maimbourg a recouvré une copie de l'acte qui fut signé par la noblesse de Picardie & par les magistrats de Peronne, & l'a fait imprimer à la fin de son histoire de la Ligue: c'est proprement par ce traité de Peronne que la Ligue commença en 1576. Le cardinal de Lorraine en avoit conçu le premier projet au concile de Trente, mais la mort de François duc Guise son frere l'avoit suspendu, il le reprit lorsque son neveu Henri fut en âge d'y prendre part; & sa mort n'empêcha pas le duc de Guise de l'exécuter.

Déclaration rendue à Blois, qui, en réformant l'ancien

usage, porte que les princes du sang précéderont tous les pairs, soit que ces princes ne fussent pas pairs, soit que leurs pairies fussent postérieures à celles des autres pairs; & qui régle le rang entre les princes du sang, suivant leur proximité à la couronne. Après que cette déclaration eut été enregistrée, Christophe de Thou, lors premier président, assura le roi, que depuis l'avénement de Philippe de Valois à la couronne, il ne s'étoit rien fait de si utile pour la conservation de la loi Salique. La jalousie contre les Guises en fut un des motifs.

Grande peste à Milan, ou l'archevêque S. Charles Borromée donna les plus grands exemples de la sollicitude pastorale. Nous l'avons vû revivre dans l'évêque de Marseille (Belsunce) lors de la peste de Provence en 1720.

1577.

Le duc d'Anjou prend la Charité & Issoire.

Le roi craint que les Protestans n'appellent des troupes étrangeres dans le royaume, & après s'être embarqué trop légerement dans cette nouvelle guerre, tout d'un coup il interrompt ses succès, & par la même légereté, accorde aux Protestans une nouvelle paix, qu'il signa à Poitiers, à la vérité moins favorable que la premiere. Ce qui est singulier, c'est que dans l'édit de pacification, le roi déclare » qu'il donnoit cet édit en attendant qu'il eût plû à » Dieu de lui faire la grace, par le moyen d'un bon, libre » & legitime concile, de réunir tous ses sujets à l'église » catholique » (*Courayer, appendix à l'histoire du concile de Trente.*) Est-ce que le concile de Trente tenu il n'y avoit que quatorze ans, n'étoit ni libre, ni bon, ni légitime? C'est que le roi craignoit d'irriter les Protestans. Le roi de Navarre fut celui de tout le parti qui s'y porta le

plus volontiers. Mais ce qu'il y a, sans doute, de plus remarquable dans cet édit, c'est l'article XXXVII. » Défendons de faire aucunes processions, tant à cause de la » mort de feu notre cousin le prince de Condé, (tué à » Jarnac en 1569.) que de ce qui advint le jour S. Barthelemi 1572. & autres actes qui puissent ramener la mémoire des troubles, » ce qui prouve qu'il y avoit des processions établies en mémoire de ces deux événemens.

Le roi donne un brevet le 17. décembre au duc de Montmorenci, par lequel il est dit qu'il précédera le chancelier dans le conseil: il donne aussi des lettres patentes vérifiées au parlement, par lesquelles il ordonne qu'aucun des pairs nouveaux créés ne pourroit précéder les officiers de la couronne; savoir, le connétable, le chancelier, le garde des sceaux, le grand maître, le grand chambelan, l'amiral, les maréchaux de France & le grand écuyer.

1578.

Les troubles continuent en Guyenne. Dom Sébastien, roi de Portugal, est tué dans un combat qu'il donne aux Maures; il y périt trois rois; le roi de Maroc, son neveu Mahomet qu'il avoit détrôné, & dom Sébastien; c'est le premier roi de Portugal qui ait pris le titre de *Majesté*, que le roi Philippe II. lui donna. Son grand oncle, le cardinal Henri, lui succéde. Le Connestaggio dit que, » quoique ce cardinal eût plus de vertus que de vices, il ne » laissoit pas d'être plus vicieux que vertueux, parce que » ses vertus étoient de prêtre, au lieu que ses vices étoient » de prince. » Combat de Cailus, (Levis) de Maugiron & de Livarot, contre Balzac d'Antragues, d'Aidie de Riberac, & Schomberg. Cailus & Maugiron perdirent la vie; le roi leur fit élever dans l'église de saint Paul, à chacun,

une statue de marbre, ainsi qu'à Saint Mégrin, galant de la duchesse de Guise, que Henri duc de Guise fit assassiner. Ces monumens furent abattus par les Parisiens, après la mort du duc & du cardinal de Guise.

La confusion étoit extrême dans les Pays-bas la religion partageoit les esprits. Le roi d'Espagne y avoi eu successivement pour gouverneurs, le duc d'Albe rappellé en 1573. Requescens mort en 1576. & dom Jean d'Autriche, devenu suspect aux Flamans, qui sans en consulter Philippe II. défererent, par le conseil de Guillaume prince d'Orange, le commandement à l'archiduc Mathias, frere de l'empereur. Guillaume avoit compté de gouverner Mathias; il n'en fut pas content, & détermina les Catholiques des Pays-bas à appeller le duc d'Anjou, qui avoit quitté le nom de duc d'Alençon. Le duc d'Anjou s'évade de la cour pour aller se mettre à leur tête. Henri IV. qui n'étoit alors que roi de Navarre, faisoit bien peu de cas de ce prince. » Il a si peu de courage, le cœur si double & si » malin, le corps si mal bâti, &c. » Et la reine Marguerite sa sœur disoit de lui, quoiqu'elle l'eût beaucoup aimé, que *si toute l'infidélité étoit bannie de la terre, il la pourroit repeupler.* On commence à édifier le Pont-neuf.

1579.

Premiere cérémonie (le premier janvier) de l'ordre du Saint Esprit, que Henri III. avoit institué dès le mois de décembre précédent, en mémoire de ce qu'il avoit été élu roi de Pologne, & étoit parvenu à la couronne de France le jour de la Pentecôte; mais en effet comptant, par le serment auquel s'engageoient les nouveaux chevaliers, détacher les grands seigneurs du parti protestant, & s'opposer en même tems au progrès de la ligue, dont il commençoit

à n'être plus le maître. Le roi de Navarre reprend les armes, sous prétexte que l'on ne tenoit rien aux Protestans de ce qui avoit été convenu dans la conférence de Nerac, tenue au commencement de cette année, en interprétation du dernier édit de pacification. Cette conférence avoit été favorable aux Huguenots par la foiblesse de Pibrac, qui devint, dit-on, amoureux de la reine Marguerite.

Ordonnance de Blois. Le concile de Trente n'étant pas reçu en France quant à la discipline de l'Eglise, on trouve dans cette ordonnance les vrais principes qui font notre regle en cette matiere. Cette ordonnance, conforme en ce point au concile de Trente, a confirmé le chapitre, qui regle les vœux de religion à seize ans, quoique l'ordonnance d'Orléans eût défendu de faire profession en religion, pour les mâles, avant vingt-cinq ans, & pour les filles avant vingt ans. La même ordonnance contient aussi d'autres articles importans, entr'autres le XLII. qui ordonne la peine de mort pour crime de rapt; avant cette ordonnance la fille ravie sauvoit la vie à son ravisseur, en déclarant qu'elle vouloit l'épouser: le CCLVIII. sur la noblesse, qui porte que les roturiers & non nobles achetans fiefs nobles, ne seront pour ce annoblis ni mis au rang & degré des nobles, de quelque revenu & valeur que soient les fiefs par eux acquis. L'annoblissement avoit introduit la vente des fiefs au profit des annoblis qui devinrent capables de les posséder, au lieu qu'auparavant ils ne pouvoient les acquérir. Cette nouveauté avoit été l'ouvrage des nobles, épuisés par les dépenses qu'ils avoient faites: ce furent eux-mêmes qui voulant au moins tirer quelque avantage de l'annoblissement des roturiers, que leur industrie & leur œconomie avoient enrichis, eurent recours au roi pour obtenir qu'il permît aux annoblis d'acquérir des fiefs; on comprend bien

que c'étoit une grace que les rois n'avoient garde alors de leur refuser. Mais c'étoit bien assez de voir la noblesse dépouillée de ses domaines, & devenue par-là moins entreprenante : il eût été indécent que le peuple en acquérant les fiefs, eût acquis en même tems les mêmes distinctions que leurs premiers possesseurs ; on les réduisit donc à l'avantage d'être propriétaires d'une terre, sans que le titre de cette terre leur devînt propre, & alors fut établi le principe, que les terres nobles ne rendent pas noble celui qui les possede, & qu'un marquisat & un comté ne fait ni un marquis ni un comte : en conséquence fut rendue l'ordonnance, qui porte, que la noblesse ne pourra s'acquerir sans lettres du prince, ou sans la possession des charges qui la conferent, c'est ce genre de noblesse que nous appellons annoblissement, & qui est bien différent de la noblesse qui vient de la naissance. Quoique cette ordonnance soit rendue à Paris, elle est cependant appellée *Ordonnance de Blois*, parce qu'elle fut rendue en conséquence des cahiers présentés par les États tenus à Blois en 1576.

Arrêt du parlement, qui ordonne que les actes pardevant notaires seront signés des parties : cet arrêt est conforme à l'article LXXXIV. de l'ordonnance d'Orléans de 1560. Bussi d'Amboise est assassiné dans le château du seigneur de Montsoreau, qui instruit de son intrigue avec sa femme, avoit forcé celle-ci à lui donner un rendez-vous. Bussi avoit aussi été fort attaché à la reine Marguerite, & à la maniere dont elle en parle dans ses mémoires, il ne paroît pas qu'elle voulût le laisser ignorer. Grands jours tenus à Poitiers. Le roi accorde sa protection à la ville de Genêve contre le duc de Savoie.

Combat du vicomte de Turenne, depuis maréchal de Bouillon, qui avoit pour second le baron de Salignac, contre

le seigneur de Duras, qui avoit pour second Jacques de Durfort son frere puîné.

1580.

Réformation de la coûtume de Paris. Christophe de Thou, premier président, & les conseillers Viole, Anjorant, Longueil & Chartier y travaillerent; ce fut vers la fin du XIe. siécle que l'on commença à fixer les coûtumes par l'écriture, car jusques-là elles n'étoient connues que par tradition; les plus anciennes sont celles des *Usages de Barcelone*, rédigées par écrit en 1068. par Raimond Beranger, premier comte de Barcelone, les *Fors de Béarn*, &c. Révolution de Portugal, dont Philippe II. s'empare après la mort du cardinal Henri, en conséquence des droits d'Isabelle sa mere, fille d'Emanuel roi de Portugal. Dom Antoine de Crato, petit-fils d'Emanuel, ayeul de dom Sébastien, dont la légitimité de la naissance étoit contestée, avoit été proclamé roi; mais il fut obligé de se sauver en France, & le duc de Bragance, qui, à cause de sa femme, avoit le droit le plus apparent, fut fait connétable de Portugal par Philippe II. Ce fut Jean son petit-fils qui remonta sur le trône en 1640. Aussi fut-ce une grande faute en politique à Philippe II. d'avoir laissé le duc de Bragance en Portugal.

Le duc d'Anjou, de retour des Pays-bas, conclut la paix entre le roi & les Huguenots, dans l'espérance que Henri III. le seconderoit dans la recherche qu'il faisoit de la reine Elisabeth, & dans le projet qu'il avoit formé de se faire souverain des Pays-bas, où le roi d'Espagne avoit perdu toute son autorité. La guerre, malgré le traité, continue toujours en Guyenne. Le roi de Navarre prend la ville de Cahors.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* HENRI III.

1581.

Les États de Hollande déclarent Philippe II. roi d'Espagne, déchu de la souveraineté des Pays-bas, qu'ils déferent au duc d'Anjou, par les conseils de Guillaume prince d'Orange. La reine Elisabeth & le duc d'Anjou se promettent des secours mutuels pour la défense de l'Angleterre & des Pays-bas.

François duc d'Anjou, pour premier exploit, fait lever le siége de Cambrai au duc de Parme qui pressoit cette ville : il passe en Angleterre, où il avoit déja été en 1579. pour y conclure son mariage avec Elisabeth : cette princesse en éloigne la conclusion, en même tems qu'elle entretient les espérances de ce prince, jusqu'à lui donner un anneau pour gage de sa foi, après avoir fait précéder ce don par la signature du contrat de mariage. Le roi ne desiroit pas plus qu'elle que le mariage s'accomplît ; il étoit jaloux du duc d'Anjou, comme Charles IX. l'avoit été de lui.

Le roi en érigeant le comté de Joyeuse & la baronnie d'Epernon en duchés-pairies, donne séances à ces nouveaux ducs après les princes du sang & les princes étrangers, & avant tous les ducs, quoique plus anciens. Ces distinctions étoient odieuses, mais la prodigalité du roi l'étoit bien davantage : on dit qu'il dépensa douze cens mille écus aux nôces du duc de Joyeuse, sans compter quatre cens mille autres qu'il promit de lui payer ; aussi les tailles étoient-elles alors à près de trente-deux millions, c'est-à-dire, qu'elles avoient augmenté depuis le dernier regne, d'environ vingt-trois millions.

Erection du duché de Pinei & Rameru en pairie de France, en faveur de François de Luxembourg, & de ses hoirs & ayans cause tant mâles que femelles. Ce duché ayant dans

la suite passé successivement par Charlotte de Luxembourg, petite-fille de François, à M. de Brantes frere du connétable de Luines, qu'elle épousa, & à M. de Tonnerre son second mari; elle eut de ce dernier mariage une fille qui porta ce duché au maréchal de Luxembourg: le maréchal qui obtint des lettres patentes du roi en 1661. prétendit avoir rang du jour de l'érection de 1581. & les pairs au contraire, que ce ne devoit être que du jour de l'enregistrement de ses nouvelles lettres, cependant ces lettres furent enregistrées en 1662. & lui reçu à prêter serment pour n'avoir rang, jusqu'à ce que la contestation fût jugée, que du jour de cet enregistrement. Le roi ayant déclaré en 1676. qu'en effet sa volonté n'avoit point été de faire une nouvelle érection, & que les lettres patentes de 1661. n'étoient que pour approuver son mariage, & agréer qu'il fût reçu en qualité de duc de Pinei pair de France; les pairs s'opposerent de nouveau, disant que les lettres de 1661. n'étoient pas suffisantes, & enfin cette contestation fut terminée par le célébre édit de 1711. qui ordonne que le duc de Luxembourg n'aura rang que du jour de l'enregistrement des lettres du 20. mai 1662.

1582.

Édit pour recevoir la réformation du calendrier Grégorien, où Sixte V. eut grande part, n'étant encore que cardinal. On retranche en France dix jours du mois d'octobre, en comptant 15. au lieu de 5. Ce même calendrier fut reçu l'année suivante dans la partie de l'Allemagne qui suivoit la religion catholique. On attente à la vie du prince d'Orange; Philippe II. en est violemment soupçonné. Renouvellement de l'alliance avec les Suisses. Défaite de Strozzi près des Açores; la reine Catherine de Médicis l'avoit envoyé, tant pour soutenir les droits de dom Antoine, prieur

de Crato, contre Philippe II. que pour tirer avantage des prétentions qu'elle avoit sur la couronne de Portugal. Philippe Strozzi y fut tué. Sa mere étoit Médicis, par conséquent il étoit parent de la reine mere. Salséde est écartelé, pour avoir formé une conjuration contre le roi & le duc d'Anjou : on a prétendu que c'étoit à l'instigation des Guises.

1583.

Le duc d'Anjou, jaloux du prince d'Orange, qui s'attribuoit toute l'autorité, veut s'emparer de plusieurs des principales villes de Flandres, entr'autres d'Anvers, malgré les remontrances du duc de Montpensier & du maréchal de Biron ; les bourgeois, animés par le prince d'Orange, massacrent les François ; & le duc d'Anjou, couvert de honte de sa perfidie & de sa malhabileté, revient en France, où il mourut l'année suivante, âgé de trente ans. Bongars assure que ce fut de poison, & il est dit dans les mémoires de Nevers, que ce fut par un bouquet empoisonné que lui donna une de ses maîtresses, avec laquelle il vivoit à Château-Thierri où il s'étoit retiré. De toutes les places dont il s'étoit emparé, Cambrai fut la seule qui resta au roi.

1584.

La mort du duc d'Anjou, qui rendoit le roi de Navarre le plus proche héritier de la couronne, sert de prétexte au duc de Guise pour faire éclater la ligue, en faisant craindre d'avoir pour roi un prince séparé de l'Eglise. Le duc de Guise est le chef de la ligue. Guillaume, prince d'Orange, est assassiné à Delft par Balthasar Gerard, émissaire des Espagnols : ce prince, de la maison de Nassau, avoit réuni les biens de la maison d'Orange & de Châlon, & fut prince d'Orange par le testament de René de Nassau son cousin,

fils de Claude de Châlon : ce René, mort sans enfans, n'avoit aucun droit de disposer de la succession de Châlon, en faveur d'un étranger à cette maison, tel que Guillaume, au préjudice de la substitution faite par Marie de Baux, tige de cette maison. Guillaume laissa de Louise de Coligni, fille de l'amiral, & veuve de Teligni, trois fils, Philippe-Guillaume, Maurice, & Frédéric-Henri, dont les deux derniers lui succéderent l'un après l'autre, au défaut de Philippe-Guillaume leur aîné, qui étoit, lors de la mort de son pere, prisonnier en Espagne, d'où il ne revint qu'au bout de trente ans, pour venir mourir à Bruxelles en 1618. il avoit épousé la fille du prince de Condé Henri I. Les Provinces-unies des Pays-bas trouvant Maurice trop jeune, car il n'avoit que dix-huit ans, firent offrir au roi de se mettre sous sa domination ; mais une proposition si avantageuse, appuyée des sages conseils de François de Noailles évêque d'Acqs, trouva un prince foible qui ne sut pas en profiter. Maurice alors prit la place de Guillaume, & se montra digne d'un tel pere : ce fut lui qui fit la tréve de 1609. N'ayant point laissé d'enfans, Frédéric-Henri son frere lui succéda, & obtint de Louis XIII. le titre d'*Altesse* ; il eut pour fils Guillaume, celui qui voulut surprendre Amsterdam, & dont la mort précipitée laissa de violens soupçons contre les chefs de l'état ; il fut pere du roi Guillaume III.

Henri III. depute vers le roi de Navarre, pour l'engager à changer de religion & à s'unir à lui. Catherine de Médicis, au lieu de chercher à détruire la ligue, dans ce commencement où le duc de Guise n'avoit que peu de forces, craint que son autorité n'en soit altérée si le roi de Navarre devient trop puissant, & elle favorise la maison de Lorraine, dans l'idée de placer sur le trône les enfans de sa fille, mariée

au duc de Lorraine; mais le duc de Guise, qui pensoit plus à lui qu'aux princes de la branche aînée de sa maison, persuada au vieux cardinal de Bourbon, oncle du roi de Navarre, que la couronne le regardoit, afin de se donner le tems, à l'abri de ce nom, d'agir pour lui-même.

Office de colonel général de l'infanterie Françoise, érigé en charge de la couronne, en faveur du duc d'Epernon; les lettres n'en furent enrégistrées que l'année suivante.

Les Ligueurs font insérer dans les rituels de Vannes & de Clermont, une priere, à ce qu'il plût à Dieu donner un fils au roi Henri III. & une autre priere pour le rétablissement de la pragmatique sanction: on n'avoit pas encore reconnu alors les avantages du concordat.

Les Récollets s'établissent en France.

1585.

Le roi reçoit l'ordre de la Jarretiere.

Manifeste du cardinal de Bourbon, du dernier mars, où il prend le titre de premier prince du sang, & recommande aux François de maintenir la couronne dans la branche catholique. Cette déclaration, appuyée des noms de presque tous les princes de l'Europe, le pape à leur tête, & dans laquelle les ducs de Lorraine & de Guise étoient qualifiés lieutenans généraux de la ligue, étoit relative à un traité conclu avec le roi d'Espagne, dont la politique, appuyée du prétexte de la ligue, mit le royaume à deux doigts de sa perte. Le roi, au lieu d'opposer la force à cette insulte, se contente de faire son apologie.

Les Ligueurs commencent la guerre: ils prennent plusieurs villes, entr'autres Toul & Verdun. Traité de paix conclu à Nemours le 7. juillet, qui suspend la guerre, & par lequel le roi, en dépouillant les Protestans de ce qu'ils

avoient obtenu par le paſſé, procure encore de nouveaux avantages à la ligue contre ſon autorité.

Sixte-Quint, ſucceſſeur de Grégoire XIII. ſans approuver la ligue, qu'il regarde comme un attentat à l'autorité de tous les ſouverains, & prévoyant dès-lors qu'elle mettroit le roi dans la néceſſité de ſe réunir au roi de Navarre, publie une bulle par laquelle il excommunie le roi de Navarre & le prince de Condé, & les déclare indignes de ſuccéder à la couronne. Le roi de Navarre appelle comme d'abus de cette bulle au parlement & au concile général: quelques Ligueurs s'élevent auſſi contre cette entrepriſe du pape, que le parlement n'a garde d'approuver. Henri IV. fit afficher ſon acte d'appel aux portes du Vatican, & cette démarche hardie fit concevoir de l'eſtime pour lui à Sixte V. même. Etabliſſement des *Seize*, eſpéce de ligue particuliere pour Paris ſeulement, composé de pluſieurs hommes qui s'étoient diſtribués dans les ſeize quartiers de la ville, & qui avoient partagé entr'eux l'adminiſtration des affaires, hommes vendus au duc de Guiſe, & ennemis jurés de la royauté.

La paix de Nemours, qui avoit ſuſpendu les entrepriſes des Ligueurs, fit reprendre les armes aux Proteſtans. Il y eut divers événemens de guerre entre les deux partis. Les Guiſes reconnoiſſent que la poſtérité maſculine de Charles duc de Lorraine, oncle de Louis V. ne ſubſiſtoit plus, pour répondre à ceux qui diſoient qu'ils prétendoient en deſcendre.

1586.

Guerre dite *des trois Henris*; ſavoir, Henri III. Henri roi de Navarre, & Henri duc de Guiſe. Le premier à la tête des royaliſtes, le ſecond à la tête des Huguenots, & le troiſiéme chef de la ligue. Il n'y eut point d'événement impor-

tant, mais le royaume n'en étoit pas moins déchiré par cette guerre inteſtine.

Mort du baron des Adrets, gentilhomme Dauphinois; qui, après avoir fait grand bruit dans le parti huguenot, tomba dans l'oubli dès que le duc de Nemours l'eut ramené dans le parti catholique. C'eſt, dit le Laboureur, » qu'il y » a beaucoup de différence entre la maniere de faire la » guerre pour ou contre ſon roi. Tout eſt permis dans la » révolte, & un chef s'y fait connoître tel qu'il eſt; au lieu » que dans le ſervice de ſon prince il doit paroître tel qu'il » doit être, & qu'il eſt plus ſujet à la diſcipline militaire ». J'ajouterois que, dès que les limites du devoir ſont paſſées, on croit ne pouvoir aller trop loin pour les perdre de vûe, ni faire aſſez d'efforts pour regagner par le bruit de ſon courage, ce que l'on a perdu du côté de l'honneur par la révolte.

1587.

Exécution de Marie Stuart, âgée de quarante-ſix ans; qui eut la tête tranchée au château de Fotheringai le 18. février. Eliſabeth avoit fomenté, pendant tout le cours de ſon regne, la révolte de l'Ecoſſe contre ſa reine légitime, en y introduiſant la nouvelle religion, comme le meilleur moyen de rompre, entre ce royaume & la France, l'alliance qui duroit depuis huit cens ans: mais elle ne s'en tint pas là. Marie Stuart qui avoit épouſé François II. en 1558. s'étoit remariée avec Henri Stuart comte de Daney en 1565. & après la mort de ce prince en 1567. avoit épouſé la même année en troiſiémes nôces le comte de Bothwel, violemment ſoupçonné de la mort de Stuart. Des rébelles profitant des circonſtances, avoient irrité une partie de la nation contre Marie; la révolte de ſes ſujets l'engagea en 1568.

à aller chercher une retraite en Angleterre, où elle ne trouva qu'une prison qui dura dix-neuf ans, & d'où elle ne sortit que pour être conduite sur un échafaut. Malheureuse princesse, à qui on a voulu enlever jusqu'aux regrets de la postérité sur une fin si tragique, par les couleurs affreuses dont on a peint toutes les actions de sa vie!

Nicolas Poulain, lieutenant du prévôt de l'isle de France, révéle la faction des *Seize* au roi, & l'entreprise qu'ils avoient formée de lui ôter la couronne & la liberté. Le roi, que rien ne pouvoit tirer de son assoupissement, & que Villequiers entretenoit dans l'oubli de sa gloire & de son état, ne prend nulles mesures sur cet avis; mais le duc d'Epernon ayant été insulté, prend des précautions pour s'assurer de la Bastille & de l'Arsenal, dont les Seize vouloient s'emparer. Le duc de Mayenne, qui craint pour sa personne, se retire de Paris. Le roi de Navarre s'avance pour joindre en Bourgogne les Allemans qui venoient renforcer son armée. Anne, duc de Joyeuse, va à sa rencontre pour lui fermer le passage, & pour le combattre. Bataille de Coutras en Guyenne, donnée le 20. octobre, où le roi de Navarre est vainqueur, & où le duc de Joyeuse perd la vie: il fut tué de sang froid, les uns disent par la Mothe Saint-Heray, d'autres par deux capitaines d'infanterie, nommés Bordeaux & Descentiers. Il n'y a que des guerres de religion où l'on voie de semblables meurtres; le duc de Guise périt ainsi devant Orléans, le prince de Condé à Jarnac, le maréchal de Saint André à Dreux, & le connétable de Montmorenci à Saint Denis. Le roi de Navarre ne profite pas de sa victoire, & retourne en Béarn, où il étoit amoureux de Corisande d'Andouins, comtesse de Gramont.

Les avantages que le duc de Guise remporta sur les Allemans à Vimori en Gâtinois, & à Aulneau au pays Char-

train, dissiperent cette armée, qui se retira du royaume. Arrêté étrange de la Sorbonne, *que l'on pouvoit ôter le gouvernement aux princes que l'on ne trouvoit pas tels qu'il falloit, comme l'administration au tuteur qu'on avoit pour suspect.* (Daniel.)

Les Feuillans, fondés l'année précédente par Jean de la Barriere, s'établissent à Paris.

1588.

Henri I. prince de Condé, meurt de poison à S. Jean d'Angeli à l'âge de trente-cinq ans. Le procès fut fait à ce sujet par les juges du lieu, à Charlotte de la Trimouille sa femme, mais elle fut déclarée innocente d'un si grand crime, sous le regne suivant, par arrêt du parlement de 1596. Le prince de Condé mourut le 5. mars, & la princesse sa femme, qu'il avoit laissée grosse, accoucha le premier septembre de la même année d'un prince, qui fut Henri II. prince de Condé. Ce fut une grande perte pour le roi de Navarre & pour le parti Protestant.

Erection du comté de Montbason en duché-pairie, au mois de mai 1588. en faveur de Louis de Rohan comte de Montbason. Ce qui est remarquable, c'est que Louis étant venu à mourir sans enfans, Henri IV. accorda de nouvelles lettres à Hercules de Rohan son frere en 1594. pour jouir dudit duché, *de la même date & aux mêmes droits qu'eût pû faire Louis*, érigeant de nouveau, en tant que besoin seroit, ce comté en duché-pairie. Cette maison a deux pairies, celle de *Montbason*, & celle de *Rohan-Rohan*, autrement *Soubise*. Il y en avoit une troisiéme éteinte par la mort du duc de Rohan en 1638. que Marguerite sa fille a portée dans la maison de Chabot, qui a pris le nom de

Rohan par les nouvelles lettres d'érection de ce duché, enregistrées en 1652.

Le roi, poussé à bout par les Seize, laisse échaper des menaces qui leur firent peur. Ils pressent le duc de Guise de revenir à Paris; le roi lui fait défense d'y entrer: ce duc y vient, malgré la défense, bien accompagné: il voit le roi, qui n'a ni le courage de s'en défaire, ni celui de s'assurer de sa personne. Journée des Barricades le 12. mai, où les troupes du roi sont forcées par les factieux. Le duc de Guise appaise le tumulte; la reine le presse de sortir de Paris, il n'en veut rien faire. Le roi quitte Paris, va à Chartres, & le duc de Guise se trouve seul maître de la capitale. Etant allé visiter, après le départ du roi, Achilles de Harlai, premier président, il le trouva » qui se pourmenoit dans son » jardin, lequel s'étonna si peu de leur venue, qu'il ne » daigna seulement pas tourner la tête, ni discontinuer sa » pourmenade commencée, laquelle achevée qu'elle fut, » & étant au bout de son allée, il retourna, & en retour» nant il vit le duc de Guise qui venoit à lui »: alors ce grave magistrat haussant la voix, lui dit: *C'est grand pitié quand le valet chasse le maître, au reste, mon ame est à Dieu, mon cœur est à mon roi, & mon corps est entre les mains des méchans, qu'on en fasse ce qu'on voudra.* (Disc. sur la vie & la mort du P. de Harlay.) Le duc de Guise s'empare de la Bastille & de l'Arsenal, dont Bussi le Clerc, procureur au parlement, un des Seize, fut fait capitaine; ainsi le duc de Guise s'acheminoit à grands pas vers la royauté: mais, comme dit Montagne, » les prétendans » à la couronne trouvent tous les échelons, jusqu'au mar» che-pied du trône, & petits & aisés, mais le dernier ne » se peut franchir pour la hauteur.

Catherine de Médicis, qui étoit restée à Paris, continue

de négocier, & enfin la paix se fait par l'édit de réunion signé à Rouen, où le roi avoit été reçu par Tanegui le Veneur, sieur de Carrouge, & par Jacques de Tillieres son fils. M. de Thou, parlant de ce Tanegui le Veneur, comte de Carrouge, dit que » c'étoit un gentilhomme de la pre- » miere noblesse de sa province, homme d'un esprit doux & » modéré : » il portoit le nom de la charge de grand Veneur, que possédoient ses ancêtres en Normandie du tems de Guillaume le Conquérant, & il est mention à la prise de Ptolemaïs par les Croisés en 1191. d'un Gilbert de Tillieres, compté entre ceux de la haute noblesse qui y périrent. Ce traité étoit à la honte de la royauté, il enchérissoit encore sur celui de Nemours, & l'objet principal étoit d'empêcher que la couronne ne tombât à un prince protestant. On croit que le roi fut déterminé à cette paix par la crainte que lui donnoit la flotte de Philippe II. surnommé l'*Invincible*, qui étoit en mer, & qui menaçoit également la France & l'Angleterre ; cette flotte battue par les Anglois & par la tempête, fut presqu'entierement détruite. Le roi s'apperçoit, quand il n'en est plus tems, de l'abîme que la reine sa mere lui avoit creusé ; il n'a plus pour elle qu'une confiance simulée. En effet, cette princesse à qui tous les partis Catholiques & Protestans avoient toujours été égaux, pourvû qu'elle gouvernât, voyant son fils sans enfans, s'étoit livrée au duc de Guise, dans l'idée de faire regner le duc de Lorraine son petit-fils, au préjudice de la branche de Bourbon : mais le duc de Guise qui ne travailloit que pour lui, profitoit de ces dispositions, sans se laisser pénétrer par cette princesse ; nul ne savoit son secret, & il en avoit un pour chacun de ceux avec qui il traitoit : les promesses qu'il faisoit au pape, au roi d'Espagne, au duc de Lorraine & au cardinal de Bourbon, étoient toutes différentes, & chacun d'eux le

servoit en croyant ne suivre que ses intérêts particuliers. Le roi assemble les états à Blois, & se défait de messieurs de Belliévre, de Cheverni & de Villeroi, ses ministres: on croit que sa raison fut le dessein qu'il prit de faire mourir messieurs de Guise; il craignit que ses ministres ne s'y opposassent, s'il leur en parloit, ou que, s'il leur en faisoit mystere, ils ne le pénétrassent, & n'en avertissent la reine mere. (*Mem. de Cheverni.*) Ces ministres furent remplacés par François de Montholon, qui n'avoit, ainsi que son pere, de talent que pour le bareau, par Martin Ruzé de Beaulieu, & par Révol.

Le duc de Savoie, profitant des troubles, s'empare du marquisat de Saluces, étant, dit-on, d'intelligence avec le duc de Guise.

Les demandes insolentes des députés aux états de Blois, & l'audace du duc de Guise parvenue à son comble, forcent enfin le roi à se défaire de ce prince, qui étoit devenu trop puissant pour qu'on pût lui donner des juges. Ce n'étoit point une terreur panique que la crainte des entreprises qu'il pouvoit former, il se trouvoit dans des circonstances pareilles à celles dont Pepin profita. Henri III. ne ressembloit pas mal aux derniers rois de la premiere race, & le prétexte de la religion eût fort bien pû susciter quelque pape de l'humeur de Zacharie: » Le seul obstacle qu'il y eut, dit le Laboureur, étoit le droit de succession, plus établi en faveur » des branches collatérales du sang royal dans la troisiéme » race, que dans les deux premieres: le grand nombre des » princes, la puissance du roi de Navarre, & la valeur du » prince de Condé son frere, dont on peut dire, politiquement parlant, que la guerre qu'il entretint servit de » contrepoids aux affaires, & que les guerres civiles de son » tems furent comme une nuée où il cacha les restes de la

» maison royale ». Le duc de Guise est massacré le 23 décembre ; il avoit été averti le matin même qu'il entra chez le roi, & sa sécurité prouve que le roi couroit grand risque. Le cardinal de Guise son frere, le fut le lendemain 24. le froid étoit excessif, & le roi, dit M. de Thou, étoit presque toujours furieux dans les tems de gelée. Le cardinal de Bourbon est prisonnier. On manque d'arrêter le duc de Mayenne, qui étoit à Lyon. Le roi fit une bien plus grande faute de ne point marcher droit à Paris, & de renvoyer les principaux chefs de la ligue. Doit-on croire ce que rapporte d'Aubigné, que, lorsque dans le conseil où cette exécution fut proposée, on représenta au roi le danger où il se mettoit du côté de la cour de Rome, » ce prince tira de sa pochette » une lettre par laquelle Sixte-Quint lui envoyoit un conseil » absolu de se rendre le plus fort & toujours maître, par quel- » que violence que ce fût. » Catherine de Médicis mourut à Blois au milieu de tous ces troubles, accablée de dettes, le 5. janvier suivant, âgée de soixante-onze ans : elle recommanda au roi, en mourant, de se réconcilier avec le roi de Navarre. La mort de cette princesse, qui avoit fait tant parler d'elle, ne fit pas le moindre bruit. Ainsi mourut Isabelle de Baviere ; ainsi mourut la duchesse d'Angoulême, mere de François I. comme si de tems en tems le ciel se plaisoit à étouffer la mémoire des ambitieux. C'étoit sans doute une princesse d'un esprit fort vaste que Médicis, mais corrompue par l'éducation italienne d'alors, & croyant que les crimes devoient entrer tout naturellement dans les moyens que l'on employoit aux affaires. (*Mabli.*) Trop peu retenue par les préjugés, elle trouvoit plus court d'abréger par des voies violentes les difficultés que son génie auroit pû vaincre par des voies honnêtes & permises. (*V.* la piéce de François II.) Excès des Ligueurs dans Paris à la nouvelle de la mort

du duc de Guiſe. Le roi envoya M. Forget de Freſnes, ſecretaire d'état, au roi Philippe II. pour juſtifier la néceſſité de l'exécution du duc de Guiſe, pour l'engager à ne plus donner de ſecours à la ligue, & pour ſe plaindre du procédé de ſon ambaſſadeur Bernard de Mendoce, qui étoit livré aux Ligueurs; il lui offrit de la part de ſon maître, de le remettre en poſſeſſion de Cambrai, dont le feu duc d'Anjou avoit donné le gouvernement à Balagni, & lui prouva la droiture de ſes intentions, par le refus qu'il fit en 1584. lors de la mort du prince d'Orange, d'accepter les offres des Provinces-Unies qui le vouloient pour leur ſouverain.

Invention des bombes à la guerre, par un homme de Venlo, ſi même elles ne ſont pas plus anciennes, comme il paroît par des relations manuſcrites du ſiége de Rhodes en 1522. qui portent que les Turcs s'en ſervoient.

Le duc de Parme attaque inutilement Bergop-Zoom: cette ville, une des plus fortes places des Pays-bas, ſe défendit encore en 1622. contre Spinola, qui fut contraint d'en lever le ſiége, après y avoir perdu plus de dix mille hommes: la conquête en étoit réſervée à Louis XV. qui, après avoir battu en perſonne à Lawfeld le 2. juillet 1747. l'armée confédérée des Autrichiens, des Anglois & des Hollandois, commandée par le duc de Cumberland, en fit faire le ſiége par le comte de Loevendal. Bergop-Zoom, ſitué ſur un canal proche de l'Eſcaut, ne pouvoit être inveſtie à cauſe des marais qui l'environnent; elle étoit d'ailleurs ſoutenue par une armée qui en rafraichiſſoit continuellement la garniſon; & depuis le ſiége du duc de Parme, elle avoit été fortifiée par le fameux Cohorn, qui la regardoit comme ſon chef-d'œuvre, & qui étoit le plus grand ingénieur qu'ayent eu les Hollandois; mais la valeur des François fut plus forte que ſa ſituation, la tranchée fut ouverte le 14. juillet, & la ville priſe d'aſſaut le 17. ſeptembre.

1589.

Decret de la Sorbonne qui délie les sujets du serment de fidélité qu'ils doivent au roi.

Bussi le Clerc méne le parlement à la Bastille. Le président Brisson exerce l'office de premier président; Molé, conseiller, celui de procureur général; & Jean le Maistre & Louis d'Orléans, avocats, celui d'avocats généraux. Le duc de Mayenne se voyoit chargé à regret de la vengeance de la mort de son frere, qu'il n'aimoit pas, & qu'il avoit autrefois appellé en duel; il sentoit d'ailleurs que tôt ou tard le parti des rebelles seroit accablé, malgré cela il arrive à Paris, où il est déclaré *lieutenant général de l'état royal & couronne de France, par le conseil de l'Union.* Ce conseil de l'Union, composé des *Seize*, avoit été augmenté jusqu'au nombre de quarante, & le duc de Mayenne y avoit joint quatorze personnes. Après la mort de Henri III. le duc de Mayenne cassa ce conseil de l'Union.

Le duc d'Aumale est gouverneur de Paris. Le roi, par un édit donné à Blois au mois de février, transfere à Tours le parlement de Paris; une autre partie de ce parlement fut transférée à Châlons sur Marne. Voici ce qu'on trouve à ce sujet dans un manuscrit de Blanchard: *Aug. de Thou présida avec Nic. Potier à la chambre du parlement, qui fut établie à Châlons, lorsque le parlement fut transféré à Tours par l'édit du mois de février* 1589. Le roi s'accorde avec le roi de Navarre: ils se voyent au Pont de la Mothe, à un quart de lieue de Tours, avec de grandes démonstrations d'amitié. Le roi de Navarre, après avoir suivi le roi à Tours où il coucha une nuit, se retire à son quartier, mais il en revint bien vîte avec ses troupes au secours du roi, que le duc de Mayenne, à la tête de toute son armée, avoit compté de sur-

prendre dans Tours. Cette négociation fut commencée par la duchesse d'Angoulême, & terminée par du Plessis-Mornai. Un service si important acheva de bannir toutes les défiances qui pouvoient rester entre ces deux princes. Les deux rois s'avancent vers Paris avec leur armée: après quelques avantages remportés par des détachemens de leur parti, & ayant sous leurs ordres le maréchal de Biron & le duc d'Epernon, ils prennent la ville de Pontoise, défendue par d'Alincourt, qui en étoit gouverneur. Sanci améne un secours de dix mille Suisses, & l'armée royale, qui se trouve forte de plus de trente mille hommes, vient faire le siége de Paris, où commandoit le duc de Mayenne. C'étoit là un grand service que Sanci rendoit à l'état, aussi fut-il colonel des Suisses en 1596. de simple maître des requêtes qu'il étoit; cette charge avoit été possédée par M. de Méru, pour qui elle avoit été créée. Henri IV. pour qui ce service étoit si important, le fit depuis surintendant des finances. Mais Sanci se brouilla avec Gabrielle d'Estrées, pour lui avoir parlé avec trop de franchise sur l'état de ses enfans; elle lui fit ôter la surintendance, qui fut donnée au marquis de Rosni. Lettres monitoriales du pape contre Henri III.

Il est assassiné le premier août par le frere Jacques Clément, Jacobin; il déclare en mourant Henri roi de Navarre son successeur. On croit que madame de Montpensier, sœur de François duc de Guise, eut grande part à cet assassinat. La reine Louise en accusa aussi le duc de Mayenne.

La ligue est peut-être l'événement le plus singulier qu'on ait jamais lu dans l'histoire, & Henri III. le prince le plus malhabile de n'avoir pas prévû qu'il se mettoit dans la dépendance de ce parti, en s'en rendant le chef. Malheureux prince! Les défenseurs de son autorité étoient les ennemis de sa religion, & les défenseurs de sa religion, étoient les enne-

mis de sa personne. Les Protestans lui avoient fait la guerre comme à l'ennemi de leur secte; & les Ligueurs l'assassinerent à cause de son union avec le roi de Navarre, chef des Huguenots. Suspect aux Catholiques & aux Huguenots par sa légereté, & devenu méprisable à tous par une vie également superstitieuse & libertine, il parut digne de l'empire tant qu'il ne regna pas; *caractere d'esprit incompréhensible*, dit M. de Thou; *en certaines choses au-dessus de sa dignité, en d'autres au-dessous même de l'enfance*. Aucun des regnes précédens n'a fourni plus de volumes, plus d'anecdotes, plus d'estampes, plus de piéces fugitives, &c. Il y a dans tout cela bien des choses inutiles; mais comme Henri III. vivoit au milieu de son peuple, aucun détail des actions de sa vie n'a échapé à la curiosité; & comme Paris étoit le théatre des principaux événemens de la ligue, les bourgeois qui y avoient la plus grande part, conservoient soigneusement les moindres faits qui se passoient sous leurs yeux; tout ce qu'ils voyoient leur paroissoit grand, parce qu'ils y participoient, & nous sommes curieux, sur parole, de faits dont la plûpart ne faisoient peut-être pas alors une grande nouvelle dans le monde. On peut fixer avec le P. Daniel, au tems des guerres civiles des Huguenots, la décadence entiere de la marine de France.

Dans la personne de Henri III. finit la race des Valois, qui avoit commencé à regner en 1328. & dont il ne resta de mâle que Charles, duc d'Angoulême, fils naturel de Charles IX. mort en 1650. qui laissa un fils de son premier mariage avec la fille aînée du connétable Anne de Montmorenci, mort sans postérité en 1653. On peut remarquer comme une chose singuliere, que Françoise de Nargonne, seconde femme de ce duc, & par conséquent bru de Charles IX. ne mourut qu'en 1713. c'est-à-dire, près de cent quarante ans après la

mort de son beau-pere. On a dit que Henri III. avoit été assassiné à Saint-Cloud dans la maison de Gondi, dans la même chambre où avoit été résolu le massacre de la Saint Barthelemi : mais on a reconnu que c'étoit une fable.



1589. *Avénement à la couronné.*	*EVENEMENS REMARQUABLES.*
HENRI IV. *roi de Navarre, né à Pau le 13. décembre 1553. & ayant droit à la couronne, comme descendant de Robert, comte de Clermont, qui étoit fils de S. Louis, & qui avoit épousé l'héritiere de Bourbon, y parvient en 1589. âgé de 36. ans. Il fut sacré à Chartres le dimanche 27. février 1594. par Nicolas de Thou, évêque de Chartres. En lui a commencé la branche de Bourbon. Il étoit roi de Navarre par Jeanne d'Albret sa mere, fille de Henri roi de Navarre, laquelle avoit épousé Antoine de Bourbon, duc de Vendôme. Il fut surnommé* le Grand.	1589. HENRI IV. est reconnu roi par la plus grande partie des seigneurs, soit Catholiques, soit Protestans, qui se trouverent alors à la cour, tels que le prince de Conti, le duc de Montpensier, (nommé le prince Dauphin du vivant de son pere, à cause du Dauphiné d'Auvergne qu'il possédoit) les maréchaux de Biron & d'Aumont, Sanci, qui engagea les Suisses à rester, le duc de Longueville, la Force, Givri, Humieres, &c. Vitri se retira, ainsi que le duc d'Epernon, que le roi n'aimoit pas, & qui avoit trouvé mauvais que les maréchaux d'Aumont & de Biron prissent rang devant lui; il emmena un corps de troupes considérable. La sagesse du maréchal de Matignon maintient Bordeaux dans le devoir. Arrêt du parlement de Toulouse contre le roi. Le roi qui voit son armée s'affoiblir, leve le siége de Paris, commencé par Henri III. & gagne la Normandie, pour s'approcher des secours qu'il attendoit de la reine d'Angleterre. Henri & Elisabeth avoient un intérêt commun d'arrêter les projets ambitieux de l'Espagne, mais ils différoient dans l'exécution; Elisabeth exigeoit que les troupes fussent employées à chasser les Espagnols, joints aux Ligueurs, des provinces maritimes, voisines de l'Angleterre, comme la Bretagne, la Normandie & la Picardie: l'intérêt au contraire du roi étoit de chasser ses ennemis du centre du royaume, & de les pousser vers les fron-

1610.

FEMMES.

Marguerite de Valois, fille de Henri II. Henri IV. en fut séparé par autorité de l'Eglise en 1599. après vingt-huit ans de mariage : elle mourut en 1615.

Henri duc de Guise avoit aimé cette princesse avant qu'elle fût reine ; & dans les idées chimériques de grandeur qu'il se proposoit, il avoit formé le projet de l'épouser.

Marie de Médicis, fille de François, grand duc de Toscane, mariée en 1600. morte en 1642.

ENFANS.

LOUIS XIII.

N. duc d'Orléans. 1611.

Jean-Baptiste Gaston. 1660.

Elisabeth, mariée à Philippe IV. roi d'Espagne. 1644.

Christine, mariée à Victor-Amédée, prince de Piémont, puis duc de Savoie. 1663.

Henriette-Marie, femme de Charles I. roi de la grande Bretagne. 1669.

MORT.

HENRI IV. *est assassiné rue de la Féronnerie, un vendredi* 14. *mai* 1610. *âgé de* 57. *ans, après en avoir régné vingt-un. Il est enterré à S. Denis. Son cœur fut porté aux collége des Jésuites de la Fléche, suivant la promesse que le roi leur en avoit faite.*

Son oraison funèbre fut prononcée à Rome dans la chapelle du Vatican, en présence du pape & des cardinaux ; honneur qui n'avoit été fait qu'à Charles V. & à Philippe II.

L'auteur de cet horrible parricide, étoit François Ravaillac, natif

PRINCES contemporains.

Papes.

Sixte V. 1590.
Urbain VII. 1590.
Grégoire XIV. 1591.
Innocent IX. 1591.
Clément VIII. 1605.
Léon XI. 1605.
Paul V. 1621.

Maison Othomane.

Amurat III. il eut deux cens enfans. 1595.
Mahomet III. 1604.
Achmet. 1617.

Empereur.

Rodolphe. 1612.

Rois d'Espagne & de Portugal.

Philippe II. 1598.
Philippe III. 1621.

Rois d'Angleterre & d'Ecosse.

Elisabeth. 1603.
Jacques VI. 1625.

Roi de Dannemarc.

Christiern IV. 1648.

Rois de Suéde.

Jean. 1592.
Sigismond, chassé 1599.
Charles. 1611.

Roi de Pologne.

Sigismond III. roi de Suéde. 1632.

Czars.

Fœdor Jwanowitz. 1597.
Boris Gadenow. 1605.
Fœdor Borissowitz. 1605.
Démétrius, dit *le Faux.* 1606.
Basile Zuski. 1610.
Démétrius, second imposteur. 1610.

tieres. On peut juger par-là de l'embarras où ce prince devoit se trouver, & des motifs qui déterminerent ses entreprises, tant que dura cette guerre. Le duc de Mayenne, qui s'étoit fait déclarer lieutenant général du royaume, après avoir fair proclamer roi dans Paris le vieux cardinal de Bourbon qui étoit toujours prisonnier, marche vers Dieppe, où le roi avoit été reçu par Aimar de Chattes, & est défait au combat d'Arques, avec une armée trois fois plus forte que celle du roi. Cela tient du prodige, qui s'explique par la lenteur du duc de Mayenne, par la division de ses capitaines, par la supériorité que donne toujours la bonne cause, & par l'union des chefs de l'armée royale. Henri IV. après cette victoire, ayant reçu des troupes d'Angleterre, s'avance vers Paris, force cinq fauxbourgs, & est obligé de se retirer à l'approche des ducs de Mayenne & de Nemours. Il est reconnu roi de France par les Vénitiens, qui se déterminerent par le conseil de Morenigo leur ambassadeur en cette Cour.

1590.

Le duc de Luxembourg, envoyé à Rome par les Catholiques royalistes, est mal reçu du pape. Le roi entreprend de faire le siége de Dreux : le duc de Mayenne vient au secours. Bataille d'Ivri, donnée le 14. mars, où Henri IV. fut vainqueur une seconde fois du duc de Mayenne, quoique l'armée du duc fût d'un tiers plus nombreuse que celle du roi : il ne profite pas de sa victoire, & tarde trop à venir faire le siége de Paris. Le cardinal de Bourbon, dit CHARLES X. âgé de soixante-sept ans, meurt de la gravelle le 9. mai dans sa prison à Fontenai en Poitou. Il étoit le cadet d'Antoine de Bourbon, roi de Navarre, & l'oncle de Henri IV. Un écrivain contemporain a remar-

ENFANS.	1610. *MORT.*	
Enfans naturels. Henri IV. eut *de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, morte en* 1599. César, duc de Vendôme. 1665. Alexandre, *dit* le chevalier de Vendôme, *grand prieur de France*. 1629. Catherine-Henriette, *mariée à Charles de Lorraine, duc d'Elbœuf.* 1663. *De Henriette de Balzac d'Entragues, marquise de Verneuil, morte en* 1633. Henri, évêque de Metz, puis duc de Verneuil. 1682. Gabrielle - Angélique, *femme du duc d'Epernon.* 1627. *De Jacqueline de Beuil, comtesse de Moret.* Antoine de Bourbon, comte de Moret, *tué à la bataille de Castelnaudari.* 1632. *De Charlotte des Essarts, comtesse de Romorantin.* Jeanne-Baptiste de Bourbon, *abbesse de Fontevrault.* 1670. Marie-Henriette de Bourbon, *abbesse de Chelles.* 1629. *Charlotte des Essarts mourut en 1651. femme du*	*d'Angoulême, âgé de trente-un à trente-deux ans; il fut exécuté en place de Gréve le 27. du même mois. Ce monstre avoit été frere convers aux Feuillans de la rue S. Honoré, qui le renvoyerent avant qu'il eût fait ses vœux, parce qu'ils reconnurent qu'il étoit* lunatique, *&* même démoniaque. (*Capitulaires des Feuillans.*) Il y a des lettres patentes du roi Henri II. données à Compiégne le 24. mai 1554. cinquante-six ans avant l'assassinat de Henri IV. même mois, même jour, qui ordonnent que l'on élargira la rue de la Féronnerie, pour faciliter au roi le passage de son	

qué que vers le tems où ce cardinal fut déclaré roi, il envoya de sa prison son chambellan à Henri IV. avec une lettre, par laquelle il le reconnoissoit pour son roi légitime. (*Journ. de Henri IV. tom. IV. p.* 310.) En effet on rapporte qu'il disoit à un de ses confidens, » ne crois pas » que je me sois accommodé sans raison avec ces gens- » ci, (les Ligueurs) penses-tu que je ne sache pas bien » qu'ils en veulent à la maison de Bourbon, & qu'ils n'eus- » sent pas laissé de faire la guerre quand je ne me fusse » pas joint à eux? Pour le moins, tandis que je suis avec » eux, c'est toujours *Bourbon* qu'ils reconnoissent: le roi » de Navarre mon neveu cependant fera sa fortune; ce » que je fais n'est que pour la conservation du droit de mes » neveux, le roi & la reine mere savent bien mon inten- » tion «. (*Chron. noven.*) Le cardinal Cajetan légat, & Mendoze ambassadeur du roi d'Espagne, s'accordoient pour faire tomber la couronne de France à l'infante d'Espagne, le duc de Lorraine la vouloit pour son fils, & le duc de Mayenne, ayant perdu l'espérance de se faire déclarer roi, ne songea plus qu'à faire durer son autorité, en traversant l'élection d'un roi. Le roi prend Corbeil, Melun & Lagni, & vient faire le siége de Paris, où le fanatisme, entretenu par la duchesse de Montpensier, un des principaux organes de la ligue, fit éprouver avec constance aux Parisiens une cruelle famine. D'Andelot, fils de l'amiral de Coligni, ne trouvant pas que l'on fît assez de cas de lui dans l'armée du roi, passe au service de la ligue. Procession ridicule de la ligue, où l'on voit des moines armés.

Sixte V. meurt; il commençoit à être dégoûté de la ligue. Montholon, après la mort de Henri III. avoit remis les sceaux au cardinal de Vendôme, chef du conseil, qui scelloit en plein conseil; ensuite le roi fit sceller devant lui,

	ENFANS.	1610. MORT.	
	Enfans naturels. *maréchal de l'Hôpital, aprés avoir eu des enfans de Louis de Lorraine, dernier cardinal de Guise, fils du Balafré.* (Hist. généal. de la maison de France.	château du Louvre en sa maison des Tournelles.	

mettant le *visa* de sa propre main, ou faisant viser par le sieur de Lomenie, lequel avoit la garde de la clef des sceaux. L'adresse des lettres qui avoit coutume de se faire au chancelier ou au garde des sceaux, se faisoit alors aux conseillers du conseil d'état de Sa Majesté ayant la garde des sceaux près sa personne, auquel présidoit le maréchal de Biron pere. Enfin les sceaux furent rendus au chancelier de Cheverni, à qui Henri III. les avoit ôtés, pour les remettre à Montholon, qui les rendit à l'avénement de Henri IV. Ce magistrat avoit fait une action bien généreuse; le roi avoit donné une gratification de deux cens mille francs à prendre sur les habitans de la Rochelle, à laquelle ils avoient été condamnés pour leur rébellion; Montholon les leur remit, à condition de les employer à bâtir un hôpital. La ligue avoit aussi ses gardes des sceaux; le duc de Mayenne les donna à Pierre d'Espinac, archevêque de Lyon, & ensuite à Charles Boucher d'Orçai, maître des requêtes, & premier président au grand conseil. Le roi d'Espagne envoie le duc de Parme au secours de Paris avec ses meilleures troupes: il seroit arrivé trop tard, si Henri IV. eût voulu, comme il le pouvoit, s'en emparer de vive force; mais il ne put consentir à exposer Paris aux horreurs qu'éprouve une ville prise d'assaut. » Je suis, disoit-il, le vrai » pere de mon peuple, je ressemble cette vraie mere dans » Salomon, j'aimerois quasi mieux n'avoir point de Paris, » que de l'avoir tout ruiné & tout dissipé par la mort de » tant de personnes ». Il léve le siége pour aller à la rencontre du duc de Parme, qui ne prend point le change, & qui, content d'avoir fait lever le siége de Paris, évite le combat, prend Lagni, puis Corbeil, jette des vivres dans Paris, & se retire aux Pays-bas. Decret de la Sorbonne contre Henri IV. La guerre ne se fait pas seulement

MINISTRES

Phil. Hurault de Cheverni. 1599.

Franç. d'O, surintendant des finances. 1594.

Il étoit aussi gouverneur de Paris; le roi, à sa mort, garda pour lui le gouvernement de Paris.

Maximilien de Bethune de Rosni. 1641.

Nic. de Harlai de Sanci, surintendant des finances. 1629.

J. Bochart, surintendant des finances. 1630.

Secretaires d'état.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1617.

Pierre Brulart. 1608.

GUERRIERS

Connétable.

Henri de Montmorenci. 1614.

Maréchaux de France.

Albert de Gondi de Retz. 1602.

Armand de Gontaut de Biron. 1592.

Jacques Goyon de Matignon. 1597.

Jean d'Aumont. 1595.

Guil. de Joyeuse. 1592.

H. de la Tour de Bouillon. 1623.

Charles de Gontaut de Biron. 1602.

Cl. de la Chastre. 1614.

Ch. de Cossé de Brissac. 1621.

Jean de Montluc de Balagni. 1603.

Jean de Beaumanoir de Lavardin. 1614.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Phil. Hurault de Cheverni 1599.

Franç. de Montholon. 1590.

Ch. de Bourbon, cardinal de Vendôme, G. D. S. 1594.

Pompone de Belliévre. 1607.

Il avoit servi sous cinq rois.

Nic. Brulart de Silleri. 1624.

Premier Président.

Achilles de Harlai. 1616.

Procureurs généraux.

Jacq. de la Guesle. 1612.

P. Pithou, nommé lors de la réduction de Paris, pour exercer jusqu'au retour de la Guesle qui étoit à Tours.

SAVANS & Illustres.

Jacq. Amiot. 1593.

Jean d'Augennes. 1593.

Jeau Bacquet. 1597.

Ant. Baïf. 1592.

Guil. Barclai. 1605.

Cés. Baronius. 1607.

Guil. Saluste du Bartas. 1590.

Théod. de Beze. 1605.

Jean Bodin. 1596.

Soffroi Calignon, chancelier de Navarre: *une réponse fâcheuse du roi lui coûta la vie.* 1606.

Annibal Carache, peintre. 1609.

Michel de Castelnau. 1592.

Pierre Charron. 1603.

Flor. Chrétien, precepteur de Henri IV. 1596.

Gui Coquille. 1603.

Jacques Cujas. 1590.

Et. Duranti. 1589.

Jacq. Faye d'Espesses. 1590.

Henri Etienne. 1598.

Cl. Fauchet. 1603.

Rob. Garnier. 1595.

La Gaucherie, precepteur de Henri IV.

Gilbert Genebrard. 1597.

Bernard de Girard du Haillan. 1610.

Fr. Hotman. 1590.

Cardinal de Lenoncourt. 1591.

autour de Paris, elle eſt tout auſſi vive entre les royaliſtes & les ligueurs répandus dans le royaume. Le duc de Mercœur reprend Hennebont en Bretagne, dont les royaliſtes s'étoient emparés : ce prince s'étoit fait chef de la ligue dans cette province, ſans être dans la dépendance du duc de Mayenne ; il avoit traité directement avec le roi d'Eſpagne, mais Philippe II. & lui, réunis contre Henri IV. ne l'étoient pas ſur les motifs, l'un & l'autre voulant ſe rendre maître de la Bretagne ; le duc de Mercœur aux droits de ſa femme, héritiere de Penthiévre, & Philippe II. pour ſa fille, qu'il avoit eue d'Eliſabeth fille de Henri II. Monſieur de Leſdiguieres bat le duc de Savoie, & après avoir pris la ville de Grenoble, en eſt fait gouverneur. Le parlement d'Aix déclare le duc de Savoie gouverneur, & lieutenant général de Provence, *ſous la couronne de France.* Grégoire XIV. excommunie Henri IV. Les prophéties de ſaint Malachie ſur l'élection des papes, fabriquées pendant le conclave où Grégoire XIV. fut élu.

Le prince Maurice ſurprend Breda par le ſtratagême d'un bateau de tourbes où il avoit caché des ſoldats.

1591.

Grégoire XIV. fait publier des lettres monitoriales en France contre Henri IV. ces lettres furent condamnées au feu par les parlemens ſéans à Tours & à Châlons. Le roi de ſon côté renouvelle les édits de pacification en faveur des Proteſtans. Le chevalier d'Aumale veut ſurprendre Saint-Denis pour la ligue ; il y fut tué. Le duc de Mercœur, à la tête des troupes Ligueuſes & Eſpagnoles, bat le duc de Montpenſier devant la ville de Craon en Anjou. Tentative inutile du roi ſur la porte ſaint Honoré, ou la

MINISTRES

Secrétaires d'état.

Claude Pinart. 1605.

Louis Revol. 1594.

Martin Ruzé. 1613.

Louis Potier de Gêvres. 1630.

P. Forget de Frêne. 1610.

Antoine de Lomenie. 1638.

Pierre Brulart de Puisieux. 1640.

Antoine Potier. 1621.

Paul Phelypeaux de Pontchartrain. 1621.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

A. de Joyeuse du Bouchage. 1608.

Alphonse Corse d'Ornano. 1610.

Urbain de Laval de Bois-Dauphin. 1629.

Guil. de Hautemer de Grancei. 1613.

Fr. de Bonne de Lesdiguieres. 1626.

MAGISTRATS.

Procureur général.

Eust. de Megrigni exercé à Châlons.

Avocats généraux.

Hugues de Lestre, nommé le 16. août 1589. pour exercer à Châlons.

Louis Duret. 1616.

Ant. Hotman. 1596.

Louis Servin. 1626.

Ant. Loisel, nommé lors de la réduction de Paris, pour exercer jusqu'au retour du Parlement qui étoit à Tours. Ce fut lui qui proposa la procession générale qui se fait tous les ans le 22. mars. Il a écrit la vie de M. Pithou, & est l'auteur des Institutes cou-

SAVANS & Illustres.

Juste Lipse. 1606.

Alde Manuce. 1597.

Ph. Melancton. 1597.

H. de Mesmes. 1596.

François M ron. 1608.

Louis Molina. 1600.

Michel de Montagne. 1592.

Saint Philippe de Neri. 1595.

Louis de Gonzague, duc de Nevers. 1595.

Jean Nicot. 1600.

Ce fut lui qui apporta en France la plante du Tabac.

Gilles de Noailles. 1606.

Arnaud d'Ossat, cardinal. 1604.

Jean Passerat. 1602.

Nic. de Pellevé, cardinal. 1594.

Pierre Pithou. 1596.

Christophe Plantin, imprimeur. 1598.

Lancelot Voisin de la Popeliniere. 1508.

Ph. Des Portes. 1606.

Nic. Rapin. 1607.

Jean Riolan. 1605.

Fr. d'Epinai de Saint Luc. 1597.

Jos. Scaliger. 1609.

Jean de Serres. 1598.

Fauste Socin. 1604.

Orlando Tasso, musicien. 1594.

Torq. Tasso. 1595.

Virgile est cause, disoit Balzac, que le

Journée des Farines. Le roi prend Chartres le 12. avril. Les Ligueurs prennent Château-Thierri.

Le brave la Noue, combattant pour le roi, tué devant le château de Lambale. Le jeune duc de Guise, fils du *Balafré*, se sauve de la prison où il étoit à Tours. Le roi n'en est pas fâché, parce que c'étoit dans le parti des Ligueurs un nouveau prétendant à la couronne, qui ne pouvoit qu'y augmenter la division. Le jeune cardinal de Bourbon, fils de Louis I. prince de Condé, & neveu du cardinal Charles de Bourbon, forme de son côté un tiers-parti pour se faire déclarer roi, étant conseillé par Touchard son précepteur, par d'Elbenne, & par du Perron, depuis cardinal, qui le trahit; il mourut en 1594. regretté du roi, avec qui il s'étoit réconcilié, malgré toutes ses intrigues pour empêcher l'abjuration du roi, qu'il regardoit comme son seul concurrent à la couronne.

Mariage de Henri de la Tour, vicomte de Turenne, avec Charlotte de la Marck, dame de Bouillon. Le Vicomte de Turenne n'en ayant eu qu'un enfant, (*le P. Anselme*) qui mourut en 1594. le jour même de sa naissance, huit jours avant sa mere, conserva la dot de sa femme, en vertu, soit d'un testament, soit d'un accord fait avec les héritiers, soit en vertu de l'un & de l'autre. La nuit même de ses nôces le Vicomte surprit Stenai : il fut fait maréchal de France l'année d'après, & depuis son mariage se nomma le duc de Bouillon. Le roi avoit fait ce mariage pour enlever cette héritiere au duc de Lorraine & au duc de Nevers, l'un son ennemi déclaré, l'autre allié suspect, qui tous deux la vouloient pour leur fils. Ce maréchal épousa en secondes nôces une fille de Guillaume prince d'Orange, dont le courage sauva son mari, lors de la condamnation du maréchal de Biron, en se jettant dans

		MAGISTRATS.	SAVANS & Illustres.
		Avocats généraux. tumieres, que M. le P. P. de Harlai nommoit un livre d'or.	*Tasse n'est pas le premier poëte, & le Tasse, que Virgile n'est pas le seul.*
		Simon Marion. 1605.	Fr. Tolet, *le premier Jésuite qui ait été fait cardinal.* 1596.
		Cardin le Bret. 1654.	Henri IV. reconnut les services que lui avoit rendus ce cardinal, en lui faisant faire des obséques magnifiques dans les églises de Notre-Dame de Paris & de Rouen : l'utilité dont il fut à ce prince contribua au rappel des Jésuites.
			Horace Turselin. 1599.
			Tycho Brahé. 1601.
			Blaise de Vigenere. 1596.
			Nic. Vignier. 1596.
			Ger. Vossius. 1609.

Sedan, qu'elle menaça de livrer aux ennemis, si l'on poursuivoit le maréchal : il en eut le duc de Bouillon si fameux dans les guerres de Paris, & M. de Turenne. Le roi fait le siége de Rouen, vaillamment défendue par André-Baptiste (depuis amiral) de Villars-Brancas. On a cru que ce grand homme n'affectionnoit aucun parti, mais qu'il vouloit se rendre nécessaire ou redoutable au parti qui prévaudroit. Audace des Seize, qui veulent faire la loi au duc de Mayenne, & qui proposent à Philippe II. le mariage de sa fille avec le jeune duc de Guise, pour leur remettre la couronne. Ils profitent de l'absence du duc de Mayenne, pour faire pendre le président Brisson, Larcher, conseiller au parlement, & Tardif conseiller au châtelet, qui leur étoient devenus suspects. Le duc de Mayenne de retour en fait pendre quatre : ce fut le terme de la tyrannie des Seize.

Le président Jeannin & Villeroi sont dans le parti de la ligue, mais ils sont suspects aux Seize, parce qu'ils aimoient véritablement la religion & l'état.

1592.

Le roi va reconnoître le duc de Parme, qui avoit quitté la Flandre une seconde fois, pour lui faire lever le siége de Rouen : il court un grand danger à Aumale, pour s'être trop exposé, & il y reçut même un coup dans les reins ; c'est la seule blessure qu'il ait eue de sa vie. Il est obligé de lever le siége de Rouen, ainsi qu'il avoit fait celui de Paris ; pour en diminuer la honte, il prit prétexte d'aller au-devant du duc de Parme, qui en effet marchoit à lui, mais ce général ne vouloit que délivrer Rouen : son objet étant rempli, il ne songea plus qu'à se retirer, après avoir cependant pris Caudebec, qui resserroit trop la ville de

Rouen; il eut le bras cassé à la prise de cette ville, & il vit le moment où toute son armée alloit être enveloppée par celle du roi: son habileté & la mauvaise volonté du maréchal de Biron, qui vouloit, dit-on, faire durer la guerre, le tirent d'affaire; il passe la Seine sans que l'on pût s'en méfier, & l'impossibilité où est le roi de le poursuivre, faute d'être secondé par les chefs de son armée, lui facilite sa retraite aux Pays-bas. La guerre continue en Bretagne entre le prince de Conti & le duc de Mercœur: le roi y envoie le maréchal d'Aumont pour remplacer le prince de Dombes, qui alla prendre possession du gouvernement de Normandie, vacant par la mort du duc de Montpensier son pere. La prise d'Epernai fut bien achetée par la mort d'Armand, maréchal de Biron: c'étoit le pere de Charles, qui fut aussi maréchal de France, décapité en 1602. Armand composa des commentaires que M. de Thou regrette beaucoup: il avoit donné son nom de baptême au cardinal de Richelieu, dont il fut le parain: il étoit catholique zélé, & on dit qu'il avoit demandé au roi le comté de Périgord en souveraineté.

Antoine Scipion, duc de Joyeuse, est défait par les royalistes au combat de Villemur, & se noye dans la riviere du Tarn. Le pere Ange de Joyeuse son frere, qui, après avoir été répandu dans le grand monde, s'étoit fait capucin, quitte l'habit avec la permission du pape, & prend sa place dans le parti de la ligue. Leur pere Guillaume, maréchal de France, étoit mort au commencement de l'année, sans qu'il soit resté de postérité de sept enfans mâles qu'il avoit eus. Le duc d'Epernon rentre dans le service du roi. Lesdiguieres a des avantages en Piémont. Le duc de Parme meurt le 3. décembre, âgé de quarante-sept ans, comme il se préparoit à entrer en France pour la troisié-

me fois. Ce prince se montra digne, par sa rare prudence & par son courage, d'être le fils de la fameuse duchesse de Parme, qui gouverna les Pays-bas. Les divisions augmentent dans Paris, entre les royalistes, qu'on nommoit *Politiques*, & les Seize. Le cardinal de Gondi & le marquis de Pisani vont à Rome de la part du roi : ils sont très-mal reçus. L'auditeur Seraphin, personnage habile & courageux disoit au pape Clément VII. sur ce qu'il faisoit tous les jours de nouvelles difficultés pour accorder l'absolution à Henri IV. *très-saint Pere, permettez-moi de vous dire que Clément VII. perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-Quint, & que Clément VIII. perdra la France, s'il continue de chercher à complaire à Philippe II.*

Institution des Peres de la Doctrine chrétienne.

1593.

Assemblées des prétendus états convoqués à Paris par le duc de Mayenne. Folle proposition des Espagnols, d'abolir la loi Salique, de ne point reconnoître le roi pour légitime souverain, quand même il se feroit catholique, & de déclarer l'infante d'Espagne reine de France. Le Parlement séant à Paris rendit un arrêt solemnel conforme aux loix fondamentales du royaume : Gilles le Maître, qui faisoit la fonction de premier président, montra une grande fermeté dans cette occasion. Henri IV. lui en marqua depuis sa reconnoissance, en lui conservant la charge que le duc de Mayenne lui avoit donnée, par la création d'une septiéme charge de président à mortier. Le duc de Mayenne, qui voit avec mépris la chimere de la cour d'Espagne, & avec indignation le peu de cas qu'elle faisoit de lui, engage les états à consentir à une conférence entre les catholiques des deux partis : voilà tout le succès qu'eut cette assemblée,

dont les Eſpagnols eſpéroient tant d'avantage. Conférence de Surêne, commencée le 29. avril, malgré les efforts du duc de Féria, du cardinal légat, & du cardinal de Pellevé. Renaud de Beaune, archevêque de Bourges, y acquit beaucoup d'honneur. Le roi fait ſon abjuration dans l'égliſe de ſaint Denis, le dimanche 25. juillet, & en fait part à tous les parlemens. Tréve de trois mois avec les ligueurs, pendant laquelle le roi envoie à Rome vers le pape Clément VIII. le duc de Nevers, Claude d'Angennes, évêque du Mans, & Louis Seguier, doyen de Notre-Dame. Cependant Arnaud d'Oſſat, qui fut depuis cardinal, négocioit à Rome avec le cardinal Tolet Jéſuite, qui, quoiqu'Eſpagnol, ſervit utilement Henri IV.

Pierre Barriere mis à mort pour avoir formé le deſſein d'attenter ſur la perſonne du roi; il fut découvert par un Jacobin nommé Seraphin Banchi, Florentin.

Le duc de Mayenne fait arrêter le duc de Nemours, qu'il ſoupçonne de vouloir ſe rendre indépendant dans Lyon; il étoit ſon frere uterin, parce que ſa mere Anne d'Eſt l'avoit eu d'un ſecond mariage. Coriſande d'Andouins, comteſſe de Guiche, veuve du comte de Gramont, qui cherchoit à ſe venger de l'infidélité de Henri IV. dont elle avoit été aimée, & qu'il avoit quittée pour la belle Gabrielle, ſert le comte de Soiſſons, & Catherine ſœur de Henri IV. dans le deſſein qu'ils avoient de s'épouſer contre la volonté du roi: ce mariage ne ſe fit point. Le comte de Soiſſons mourut en 1612. peu eſtimé, parce que c'étoit un homme léger, qui avoit changé pluſieurs fois de religion & de parti: il fut pere de Louis, tué à la Marfée.

En cette année parut le *Catholicon d'Eſpagne*. L'année ſuivante l'on y ajouta l'*Abregé des états de la Ligue*, & le tout fut appellé *Satire Ménippée*. M. le Roi, aumônier du

jeune cardinal de Bourbon, & depuis chanoine de Rouen, fut seul l'auteur du Catholicon. Pour l'abregé des états, plusieurs y travaillerent: Passerat & Rapin, deux poëtes fameux, en composerent les vers. M. Gillot, conseiller au parlement de Paris, dont nous avons un éloge en latin de Calvin, fit la harangue du cardinal légat. Florent Chrétien, homme d'esprit, composa la harangue du cardinal de Pellevé: on est redevable au savant Pierre Pithou de la harangue de M. d'Aubrai, qui est la meilleure de toutes; & l'on doit encore à Rapin la harangue de l'archevêque de Lyon, & celle du docteur Rose, grand-maître du collége de Navarre, & évêque de Senlis. Peut-être que la Satire Ménippée ne fut guéres moins utile à Henri IV. que la bataille d'Ivri; le ridicule a plus de force que l'on ne croit.

1594.

L'abjuration du roi porte le dernier coup à la ligue, malgré la résistance de Rome.

Vitri, gouverneur de Meaux, avoit donné l'exemple de la soumission au roi dès l'année précédente, & avoit remis les clefs de cette ville aux principaux habitans qui se rendirent au roi. D'Alincourt lui remet Pontoise; le maréchal de la Chastre, Orléans & Bourges; & Ornano, la ville de Lyon. Enfin Paris lui ouvre ses portes le 22. mars, par l'habileté du comte de Brissac, aidé des sieurs de Vic, de Belin, du président le Maître, de Molé, & autres membres du parlement, du prévôt des marchands l'Huillier, & des échevins. Le roi confirma la Chastre dans la dignité de maréchal de France, que lui avoit conférée le duc de Mayenne. La même chose arriva au maréchal de Bois-Dauphin (Laval:) Chanvalon l'avoit prévû, lorsqu'il disoit à ce duc, *qu'il faisoit des bâtards qui se feroient légitimer à ses dépens.*

Le duc de Féria sort de Paris avec les troupes Espagnoles: on en chasse les plus déterminés ligueurs. Decret des quatre facultés assemblées par le recteur Jacques d'Amboise, qui se soumettent au roi. Pierre Pithou & Antoine Loisel, sont chargés de déchirer des registres du parlement tout ce qui y a été inscrit d'injurieux, tant pour la mémoire du feu roi, que contre Henri IV. Jean Seguier, lieutenant civil, avoit déja prévenu l'ordre du roi, en supprimant tous les libelles du tems, & défendant à tous les libraires, sous peine de la vie, d'en imprimer ou publier aucun. Le parlement de Tours, ayant à sa tête Achilles de Harlai, revient à Paris.

Villars, par l'entremise de Sulli, remet la ville de Rouen au roi, qui lui confirme ses dignités & ses gouvernemens, & lui donna la charge d'amiral. Le duc de Guise fait son accommodement. Toutes les villes du royaume s'empressent de reconnoître Henri IV. ce prince avoit été sacré à Chartres dès le mois de février.

Balagni, bâtard de Jean de Montluc évêque de Valence, est confirmé dans la souveraineté de Cambrai, qu'il remet sous la protection du roi. Fameux procès de l'Université contre les Jésuites, où les curés de Paris intervinrent: Antoine Arnauld plaidant pour l'Université, Dolé pour les curés, & Duret pour la société des Jésuites. Les Espagnols prennent la Capelle, & le roi la ville de Laon.

Jean Châtel attente sur la personne du roi le mardi 27. décembre, & heureusement ne lui fait qu'une légere blessure à la lévre. Le parricide est puni de mort deux jours après, le 29. Les Jésuites sont bannis de France par arrêt du parlement de Paris, qui ne fut point exécuté dans l'étendue de ceux de Bordeaux & de Toulouse; mais le roi les rappella peu d'années après.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI IV.

Premiere édition de l'ouvrage de Pithoû sur *les Libertés de l'Eglise Galliçane*, conçu en quatre-vingt-trois articles, imprimé à Paris avec privilége : ces maximes détachées & suivies par articles, ont en quelque sorte force de loi, quoiqu'elles n'en ayent pas l'autenticité. Le roi en a reconnu l'importance par son édit de 1719. où l'article 50. est rapporté. Les expéditionnaires en cour de Rome citent les articles de nos Libertés dans leurs certificats. Je raconterai à ce sujet, que le Nonce Quirini étant venu voir le chancelier d'Aguesseau dans sa maison de Fresne, lui dit, c'est *ici que se forgent les armes contre la cour de Rome .... non M. ce ne sont pas les armes, ce sont les boucliers.*

1595.

La France déclare la guerre à l'Espagne. Le roi acheve de tout soumettre dans son royaume, & Charles maréchal de Biron a grande part à ces succès. Les Espagnols reprennent Cambrai, & en chassent Balagni, qui parut assez insensible à la perte de sa principauté ; le déplaisir qu'en eut sa femme, sœur du brave Bussi, lui coûta la vie. Le duc de Nevers meurt de douleur d'un mauvais traitement que lui fit Henri IV. L'amiral de Villars est tué de sang froid devant Dourlens, par ordre de Contreras, commissaire général des Espagnols. Le maréchal d'Aumont est blessé à mort devant le bourg de Comper ; d'Humieres meurt devant la ville de Han, sa mort coûta des larmes à Henri IV. Le duc d'Epernon veut se rendre maître de la Provence, quoiqu'il fût raccommodé avec le roi, & continue de braver ce prince. Le roi donne le gouvernement de Provence à Charles duc de Guise, le fils de celui qui fut tué à Blois, comptant l'opposer au duc d'Epernon ; mais n'étoit-ce pas une imprudence de donner ce gouvernement à un prince dont la maison

avoit une *vieille & rance prétention*, comme disoit le cardinal d'Ossat, sur cette province? Aussi le chancelier de Cheverni protesta en plein conseil contre les provisions que le roi avoit données, & voulut que sa protestation fût enregistrée aux parlemens de Paris & d'Aix avant de les sceller. Paix avec la Lorraine.

Combat ou *rencontre* de Fontaine-Françoise le 5. juin, où Henri IV. s'étant exposé témérairement avec un très-petit nombre de cavalerie, vit fuir devant lui dix-huit mille hommes commandés par Ferdinand de Velasco & le duc de Mayenne. Le roi mandoit à sa sœur, après cette journée: *peu s'en faut que vous n'ayez été mon héritiere*. Le roi fait une tréve avec le duc de Mayenne & avec le duc de Mercœur, qui persistoient dans leur révolte, malgré la perte de plusieurs places, que le premier fit en Bourgogne, & le second en Bretagne. Le roi est absous par le pape le 17. septembre. Le cardinal du Perron & d'Ossat reçoivent l'absolution en son nom. Ce fut à cette occasion, suivant un manuscrit de M. de Salo, que le roi qui cherchoit à ménager la cour de Rome, » donna indifféremment à tous les cardinaux le titre » de *cousin*, au lieu qu'ils n'avoient auparavant que le titre » de *cher ami*, s'ils n'étoient princes ou favoris ». Dom Antoine, prieur de Crato, meurt à Paris, instituant le roi son héritier dans le royaume de Portugal.

Duché de Thouars erigé en pairie: les lettres ne furent enregistrées qu'en 1599.

1596.

Le duc de Mayenne fait sa paix avec le roi; elle eût été plus avantageuse pour lui s'il l'eût faite plûtôt; mais quoique l'on reconnoisse que ce fût un grand homme, on a cependant dit de lui qu'il n'avoit su bien faire ni la guerre ni la

paix. Accommodement du nouveau duc de Nemours & du duc de Joyeuſe avec le roi : ce dernier, qui rentra depuis dans les Capucins, d'où la ligue l'avoit tiré, & qui avoit ſoutenu ſi long-tems & avec tant de fureur la révolte du Languedoc, fut fait maréchal de France : tandis que d'un autre côté le maréchal de Montmorenci, pour les ſervices rendus au roi dans la même guerre, eſt fait connétable. Ainſi Henri IV. ſe vit obligé toute ſa vie à partager ſes graces entre ſes ennemis & ſes ſerviteurs. Marſeille rendue au duc de Guiſe pour le roi, par le courage d'un nommé Libertat, quoique les Eſpagnols en occupaſſent le port. Le duc d'Epernon ſe réconcilie avec le roi, y étant forcé par les avantages que le duc de Guiſe avoit remportés ſucceſſivement ſur le duc de Savoie & ſur lui. On pend en place de Gréve à Paris un nommé la Ramée, jeune homme âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, qui ſe diſoit fils naturel de Charles IX. & en cette qualité avoit été à Reims pour être ſacré roi.

L'archiduc Albert, qui avoit pris le gouvernement des Pays-bas, dont le comte de Fuentes n'étoit gouverneur que par *interim*, prend les villes de Calais & d'Ardres : (elles furent rendues à la paix de Vervins.) Henri IV. prend la ville de la Fére, dont le ſiége fut long & difficile.

Traité de ligue offenſive & défenſive entre la France, l'Angleterre & la Hollande. Le comte d'Eſſex ſurprend la ville de Cadix qui eſt pillée : il brûle tous les vaiſſeaux marchands qui s'étoient retirés dans le canal. Cette perte fut eſtimée par les Eſpagnols à plus de vingt millions de ducats.

Alexandre de Médicis, qui vient légat en France, y eſt reçu avec toutes ſortes d'honneurs. Henri IV. envoie le duc de Pinei à Rome. Le duc de Mercœur perſiſte dans ſa révolte en Bretagne, ce qui, joint aux troubles de Picardie, rend les Huguenots plus hardis à faire au roi des demandes exor-

bitantes : ils avoient pour chefs secrets le maréchal de Bouillon & le duc de la Trimouille.

Déclaration qui détruit la séance privilégiée qu'avoient au parlement les ducs de Joyeuse & d'Epernon.

Assemblée des notables tenue à Rouen, parce que la contagion étoit dans Paris. Dans cette assemblée il y eut une dispute pour le rang entre messieurs de Joyeuse & de Luxembourg, ce qui fit qu'ils ne s'y trouverent pas. Ce fut à Rouen que le roi reçut l'ordre de la Jarretiere, que la reine Elisabeth lui envoya par le comte de Scherosberi.

Arrêt du parlement du 24. juillet, qui déclare Charlotte de la Trimouille innocente du crime dont elle étoit accusée, d'avoir participé à l'empoisonnement de son mari le prince de Condé.

1597.

Les Espagnols surprennent la ville d'Amiens, ce qui jette une grande terreur dans le royaume, & donne une nouvelle audace aux Huguenots. *Allons*, dit Henri IV. en apprenant cette nouvelle, *c'est assez faire le roi de France, il est tems de faire le roi de Navarre*; en effet il en vient faire le siége & reprend cette ville, malgré les efforts de l'archiduc Albert. Le duc de Savoie est battu par tout par M. de Lesdiguieres.

L'Espagne commence à vouloir la paix, & le pape la desire entre les deux couronnes.

Conspiration du nommé Pierre Ouin, pour tuer le roi.

1598.

Le duc de Mercœur se soumet enfin au roi, & donne sa fille (son unique héritiere) en mariage à César Monsieur, duc de Vendôme, fils légitimé de Henri IV, Philippe-

Emanuel duc de Mercœur, étoit petit-fils d'Antoine duc de Lorraine, frere aîné de Claude, qui avoit voulu s'emparer du duché à son préjudice. (V. l'année 1550.) Ainsi Philippe n'étoit pas de la branche de Lorraine, qui vint s'établir en France sous François I. son pere Nicolas, dont la fille épousa le roi Henri III. fut fait duc de Mercœur en 1576. & par ce mariage Philippe devint le beau-frere du feu roi. Après l'accommodement qu'il fit cette année avec Henri IV. il passa en Hongrie au secours de l'empereur Rodolphe II. où il acquit beaucoup de gloire contre les Turcs, & où il mourut d'une fiévre pourprée en 1602. Le roi fait de grands avantages en faveur de ce mariage: c'est de-là que sont venus les grands biens de la maison de Vendôme. Entr'autres graces distinguées que le roi fit à César Monsieur, il faut remarquer qu'il érigea le comté de Beaufort, en sa faveur, dès l'an 1597. en duché-pairie, sous la condition que ce duché passeroit auparavant sur la tête de la marquise de Monceaux sa mere, & avec la prérogative *que ledit duché de Beaufort tienne en la personne de ladite dame, ses hoirs & ayans cause, rang, dignité & séance en tous lieux & actes d'où les ducs & pairs se peuvent trouver, comme s'ils avoient été créés & érigés immédiatement après l'érection du duché-pairie de Montmorenci.* Le roi lui donne encore en cette année 1598. le duché-pairie de Vendôme, pour en jouir du jour de son ancienne érection faite en 1514. & lui fit prêter serment au parlement le 9. mars 1606. à l'âge d'onze ans & neuf mois. Enfin en 1610. ce prince rendit une déclaration qui donnoit rang & séance à César Monsieur, immédiatement après les princes du sang. Après la mort de Henri IV. on contesta le rang à son fils, & le 31. décembre 1619. le duc de Vendôme reçut le collier de l'ordre du Saint-Esprit après les ducs de Guise, de Mayenne & de Joyeuse. Il est

vrai que le même duc de Vendôme eut la séance dans les lits de justice de 1619. & de 1622. après les princes du sang, & avant le duc d'Uzès, mais c'étoit en qualité de duc de Penthiévre, dont la pairie étoit plus ancienne que celles de Beaufort & de Vendôme. François de Vendôme, fils de César, n'eut séance au parlement en 1649. & 1663. que du jour de l'enregistrement de la pairie de Beaufort. Enfin Louis XIV. ayant accordé par sa déclaration du 5. mai 1694. la préséance sur tous les pairs au duc du Maine & au comte de Toulouse, Louis de Vendôme, petit-fils de César, rentra en possession du rang porté par la déclaration de 1610. prêta serment au parlement le 8. juin, & prit place après le duc du Maine.

La Bretagne se soumet. Édit de Nantes en faveur des Protestans: ce fut le président Jacques-Auguste de Thou & Calignon chancelier de Navarre, qui dresserent les mémoires sur lesquels fut fait cet édit. Les mémoires de Sulli y ajoutent messieurs de Schomberg & Jeannin; & Varillas au contraire dit que ce fut Daniel Chamier, le plus habile ministre du parti protestant, qui dressa l'édit.

Traité de Vervins, conclu le 2. mai entre le roi de France & le roi d'Espagne; les négociateurs furent, de la part de la France, les sieurs de Belliévre & de Silleri; de la part de l'Espagne, messieurs Richardot, Taxis, & Verreikens, & les médiateurs de la part du pape, furent le cardinal de Florence, & François de Gonsague, évêque de Mantoue; les ambassadeurs du duc de Savoie y furent admis. La paix fut pareillement signée à Bruxelles en présence du maréchal de Biron, qui, pour son malheur, y fut envoyé ambassadeur; les Espagnols qui connurent sa vanité excessive, lui inspirerent dès lors les projets insensés qui le conduisirent sur l'échaffaut. Le comté de Charolois resta au roi d'Espagne

par ce traité, qui d'ailleurs fut favorable en tous les articles à la France, & qui porta les premiers coups à la maison d'Autriche. Ce comté de Charolois possédé par la maison d'Autriche, sous la réserve de la souveraineté conservée à la France, est venu à la maison de Condé, par la saisie qu'en fit Louis II. prince de Condé, pour ce qui lui étoit dû par Philippe IV. roi d'Espagne, & par l'adjudication qui lui en fut faite sans réclamation de la part de son fils Charles II.

Accommodement entre le grand duc & le roi, pour la restitution de quelques isles, dont ce duc s'étoit emparé en Provence pendant la guerre civile. D'Ossat, qui avoit conclu cet accord, fut fait cardinal la même année. Il avoit été en qualité d'*homme de lettres* auprès de Paul de Foix, descendant de cette illustre maison par les femmes. Mort de Philippe II. le 13. septembre. Christophe de Mora, un des officiers de ce prince, lui donna une grande marque de fidélité: car, comme il se mouroit, Philippe III. son successeur ayant demandé à Mora une clef qu'il avoit eue en sa garde, cet homme aima mieux s'exposer à déplaire au fils de son maître, qui alloit devenir le sien, que de manquer à son devoir. L'infante Claire-Eugenie, fille du troisiéme lit de Philippe II. & d'Elisabeth de France, épouse l'archiduc Albert, & Philippe III. leur confirme la cession du domaine des Pays-bas, que le roi son pere avoit faite à l'infante. Arrêt contre Guillaume Rose, évêque de Senlis, insigne ligueur, par lequel l'entrée de son diocèse lui est interdite pendant un an.

1599.

Catherine, sœur du roi, épouse le duc de Bar, fils de Charles duc de Lorraine. Le maréchal de Joyeuse reprend l'habit de Capucin. Mort de Gabrielle d'Estrées, qu'on a

prétendu que le roi alloit épouser. *Elle avoit été mariée dès le commencement de ses amours avec Henri IV. avec M. de Liancourt de Picardie, & depuis démariée d'avec lui, de son consentement, par M. l'évêque d'Amiens, auquel ils jurerent & témoignerent que leur mariage n'avoit jamais été fait par un consentement réciproque & volontaire, & qu'ils n'étoient rien l'un à l'autre.* (Mem. de Cheverni.) Elle se nomma successivement, la Belle Gabrielle, madame de Liancourt, le marquise de Monceaux, & la duchesse de Beaufort: le nom de la Belle Gabrielle lui resta. Le mariage du roi avec Marguerite de Valois déclaré nul, par des commissaires du pape, du consentement des parties; la mort de Gabrielle d'Estrées ne laissa plus de crainte de la passion du roi pour elle; Marguerite eut le choix pour son habitation, de Paris, de Madrid, qui lui avoit été donné par Henri III. ou de Pierrefonds: elle choisit Paris, où elle revint en 1605. elle fut fort bien reçue du roi & de la reine; elle y bâtit l'hôtel appellé depuis l'hôtel de la reine Marguerite, où elle vécut avec plus de régularité qu'elle n'avoit fait par le passé. Le roi donne une promesse de mariage à mademoiselle d'Antragues. Négociation avec le duc de Savoie, pour la restitution du marquisat de Saluces: le duc de Savoie Charles-Emanuel l'avoit envahi en pleine paix sous le regne de Henri III. durant les troubles de la ligue. Il vient en France pour tâcher d'éluder la demande du roi.

1600.

Il n'obtient rien pour le marquisat de Saluces; le roi lui déclare la guerre: il perd en trois mois la Bresse & la Savoie. Conférence de Fontainebleau, au sujet du livre de du Plessis Mornai, intitulé *Institution de l'Eucharistie:* le cardinal du Perron eut tout l'avantage dans cette conférence. Tous

deux, dit M. Huet, ont eu plus de réputation que de savoir; & l'on cherche en vain aujourd'hui dans leurs écrits, sur quoi cette réputation pouvoit être fondée.

Le roi épouse à Lyon Marie de Médicis; il lui donne pour dame d'honneur madame de Guercheville, qu'il avoit aimée sans succès, en lui disant que, *puisqu'elle étoit véritablement dame d'honneur, elle le seroit de la reine sa femme.* Il n'avoit pas mieux réussi auprès de la duchesse de Mantoue & de la princesse de Condé. Bataille de Nieuport, gagnée par le prince Maurice de Nassau, contre l'archiduc Albert d'Autriche, qui le rendit plus puissant dans la république.

Édit portant réglement sur le fait des tailles, par lequel le roi déclare que la profession des armes n'annobliroit plus celui qui l'exerceroit, & même qu'elle ne seroit pas censée avoir annobli parfaitement la personne de ceux qui ne l'avoient exercé que depuis l'an 1563. c'est-à-dire, depuis l'époque des guerres de religion en France. Cet article demande d'être éclairci. Tous les *hommes d'armes* étoient gentilshommes du tems de Louis XII. c'est-à-dire, tous ceux qui composoient les compagnies d'ordonnance; mais il ne faut pas entendre par les gentilshommes d'alors, les gentilshommes issus de race noble, il suffisoit pour être réputé tel, qu'un homme né dans le tiers-état fît uniquement profession des armes, sans exercer aucun autre emploi: il suffisoit à plus forte raison, que cet homme né dans le tiers-état eût acquis un fief noble qu'il *desservoit par service compétent*, c'est-à-dire, qu'il suivît son seigneur en guerre, pour être réputé gentilhomme; ainsi donc alors on s'annoblissoit soi-même, & on n'avoit besoin ni de lettres du prince, ni de posséder des offices pour obtenir la noblesse: un homme extrait de race noble, & le premier noble de sa race, s'appelloient également gentilshommes, avec cette différence que,

le noble de race s'appelloit gentilhomme de nom & d'armes; au lieu que le premier noble de race, s'appelloit ſeulement gentilhomme. (*du Cange.*) Cette nobleſſe ainſi entendue, ſubſiſta en France juſqu'au regne de Henri III. alors la nobleſſe acquiſe par la poſſeſſion des fiefs, & celle acquiſe par la profeſſion des armes, ceſſa d'être nobleſſe: l'article deux cent cinquante-huit de l'ordonnance de Blois, rapporté à l'année 1579. ſupprima la nobleſſe acquiſe par les fiefs, & l'édit de Henri IV. ſupprima celle acquiſe par les armes: depuis ce tems le gentilhomme n'eſt plus celui qui a ſervi à la guerre, ni qui a acquis des fiefs nobles, mais celui qui eſt extrait de race noble, ou qui a eu des lettres d'annobliſſement, ou enfin qui poſſéde un office auquel la nobleſſe ſoit attachée. On peut être ſurpris que Henri IV. qui devoit tant à ſes braves capitaines, reconnût ſi peu leurs ſervices militaires. Louis XV. par ſon édit de la nobleſſe de 1750. dreſſé par le chancelier d'Agueſſeau, pendant le miniſtere de M. d'Argenſon, a prouvé le cas qu'il en faiſoit, & éterniſé ſon regne par cette nouvelle loi, ainſi que par l'établiſſement d'une école militaire, & par l'affranchiſſement des régimens à toutes les mutations, enſorte, qu'en diminuant le prix à chaque fois, ils devinſſent libres à la fin, & que la vénalité en fut éteinte.

Le marquis de Roſni eſt fait grand-maître de l'artillerie ſur la démiſſion de M. d'Eſtrées; cette charge exiſta long-tems ſans éclat, parce que les fonctions en étoient partagées entre pluſieurs; Louis XI. la rendit plus conſidérable, elle s'accrut enſuite des débris de la charge de grand-maître des arbalêtriers, qui finit dans Aymar de Prie, vers l'an 1534. & enfin elle devint une charge de la couronne en faveur du duc de Sulli.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI IV.

1601.

Traité de Lyon, par lequel le roi laisse le marquisat de Saluces au duc de Savoie, pour la Bresse, le Bugei, &c. que ce prince lui céde. Bonaventure de Catalagirone, général de l'ordre de Saint François, négocia cette paix, dont tout l'honneur demeura au duc de Savoie. Naissance de Louis XIII. Le comte d'Essex est décapité à Londres. Mort du faux Dom Sébastien, qui se disoit être le roi de Portugal, tué en Afrique.

Établissement des religieux pénitens, dits Picpus.

1602.

Conspiration du maréchal de Biron, du comte d'Auvergne, & du maréchal de Bouillon avec le duc de Savoie, découverte par Laffin, homme de confiance du maréchal: on en avoit eu les premiers avis par Roscieux, ci-devant maire d'Orléans, & depuis secretaire d'état au conseil du duc de Mayenne, fameux ligueur, & qui après la réduction de Paris se retira dans les Pays-bas. Le maréchal a la tête tranchée dans la Bastille le 31. juillet, par arrêt du parlement, auquel le roi envoya une commission pour le juger. Camden raconte que dans un voyage que fit le maréchal auprès de la reine Elisabeth, il reconnut un portrait du comte d'Essex, & que s'y étant arrêté, la reine, en parlant de la fin tragique de ce favori, lui dit, c'est ainsi que le roi mon frere devroit en user avec tous les traîtres qui l'environnent: grande instruction, s'il avoit su en profiter! Le roi fit grace au comte d'Auvergne, fils naturel de Charles IX. depuis duc d'Angoulême, & au maréchal de Bouillon, mais ce dernier n'osa s'y fier, & sortit du royaume. » Le maréchal de Biron étoit d'un esprit fier

» & hautain, & presque ingouvernable, ne se plaisoit qu'aux » choses difficiles & presque impossibles, il envioit toute la » grandeur d'autrui, & la jalousie qu'il portoit au duc de » Montmorenci, à cause de sa charge de connétable, s'éten» dit jusqu'à Louise de Budos sa femme, il lui fit parler de » mariage, son mari vivant, comme celui qui croyoit de» voir être son successeur; & la partie étoit faite entre » eux.... mais le connétable les survécut ». (*Le Laboureur sur Castelnau.*) Ses biens furent rendus à son frere, malgré l'opposition de la chambre des comptes, qui représenta que pour crime de leze-majesté au premier chef, aucun des héritiers ne devoit profiter des biens du condamné (*Pasquier.*) Il y en avoit cependant des exemples, celui des enfans du duc de Nemours, & des héritiers du comte de Saint Paul. Biron, érigé en duché-pairie quatre ans auparavant, redevint baronnie après la mort du maréchal sans enfans. Elle fut de nouveau érigée en duché-pairie en 1723.

Ambassade des Suisses, qui viennent renouveller leur alliance avec la France. Édit contre les duels. Charge de surintendant des Mines, créée en faveur de Roger de Bellegarde, grand écuyer de France; Beringhen en eut le controlle général.

Arrêt du parlement contre l'évêque d'Angers, à l'occasion d'un nouveau bréviaire qu'il avoit voulu introduire, sans en avoir préalablement obtenu la permission du roi, & sans en avoir consulté son métropolitain.

Lettres de légitimation du fils de Henriette de Balzac & du roi autorisées par semblables lettres qu'avoit obtenues le duc de Vendôme, & qui sont les premieres dans cette espèce. Entreprise manquée du duc de Savoie sur Genêve: une pareille entreprise n'avoit pas eu plus de succès en 1534. Les Freres de la Charité institués à Grenade par Saint Jean

de Dieu, & approuvés par Pie V. en 1572. ſont introduits en France en 1601. & établis en 1602. à Paris par la reine Marie de Médicis.

Remontrances du parlement ſur un édit des monnoies: ces remontrances ne furent point prononcées ſuivant l'uſage, & le roi ſe contenta de les faire lire en particulier, hors la préſence des députés, ce qui ne s'étoit jamais pratiqué auparavant, dit M. de Thou.

1603.

Mort d'Eliſabeth, à l'âge de ſoixante-neuf ans, qui eut pour ſucceſſeur Jacques VI. roi d'Ecoſſe, dit Jacques I. Il s'étoit raccommodé avec Eliſabeth, la meurtiere de ſa mere, ſoit par politique, ſoit par cette foibleſſe de caractere qui fut ſi fatale à ſa poſtérité. Cette princeſſe étoit très-ſavante. Un jour qu'elle entretenoit Calignon, qui fut depuis chancelier de Navarre, elle lui fit voir une traduction en latin qu'elle avoit faite de quelques tragédies de Sophocle, & de deux harangues de Demoſthenes; elle lui permit même de prendre une copie d'une épigramme grecque de ſa façon, & elle lui demanda ſon avis ſur des paſſages de Lycophron, qu'elle avoit alors entre les mains, & dont elle vouloit traduire quelques endroits; mais ſa plus grande ſcience fut celle de regner, & l'Angleterre la compte entre ſes plus grands rois. Il eſt incroyable à quel point elle faiſoit cas de la beauté, dans les tems, où elle y avoit le moins de droit. Un des plus grands reſſorts de la politique d'Eliſabeth, fut de préſenter à tous les princes de l'Europe, & même à quelques-uns de ſes ſujets, l'appas de ſon mariage, & de les contenir tous par cette eſpérance. Son regne fut troublé par la guerre d'Irlande, qui ne fut réunie à l'Angleterre qu'après ſa mort. Je ne dois pas omettre un fait mémorable; le chevalier Drack eut la

gloire de faire le tour du monde ſous le regne de cette grande reine ; ce qu'aucun mortel n'avoit oſé tenter avant lui : elle renouvella en ſon honneur les Initiations ſacrées que les Romains faiſoient à ce ſujet, & fit conſacrer le navire de Drack ſolemnellement. Jacques VI. qui réunit le premier dans ſa perſonne les royaumes d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande, fut auſſi le premier qui prit le titre de roi de la grande Bretagne. Depuis Henri VIII. juſqu'à Eliſabeth, les Anglois changerent quatre fois de religion. Comprend-on que ce ſoit une nation libre qui change d'avis tant de fois ? Que feroit de mieux un gouvernement deſpotique ?

Négociation du marquis de Roſni en Angleterre, qui renouvelle les traités déja faits avec Jacques I. du tems qu'il n'étoit encore que roi d'Ecoſſe, & ceux qui avoient été conclus avec Eliſabeth : par le même traité, les deux princes ſe promirent de défendre les Hollandois contre l'Eſpagne. Rétabliſſement des Jéſuites en France : le roi choiſit parmi eux, l'année ſuivante, le pere Cotton pour ſon confeſſeur. Les princes de Courtenai préſentent envain leurs titres pour ſe faire reconnoître princes du ſang. Ordre mis dans les finances & dans tous les différens corps de l'État, par le marquis de Roſni, qui avoit été fait ſurintendant dès 1599. Les dettes de l'État ſe trouverent monter à trois cens trente millions. Établiſſement de manufactures de ſoie, dont Saintot eut l'intendance. Autres manufactures de tapiſſeries, de fayance, de verrerie, &c. Le roi fait conſtruire de nouveaux bâtimens, des viviers, des jardins, &c. il aimoit à être comparé à François I. Le vicomte de Rohan eſt fait duc & pair ; Bouthillier, ſon avocat, préſenta ſes Lettres au parlement. Ce fut ſa ſœur Catherine qui répondit à une déclaration galante de Henri IV. *qu'elle étoit trop pauvre pour être ſa femme, & de trop bonne maiſon pour être ſa maîtreſſe.* Il avoit

épousé la fille du duc de Sulli, & fut colonel général des Suisses.

1604.

Mort de la duchesse de Bar; elle étoit Huguenote, & on avoit mis auprès d'elle Cayet, ministre protestant, pour l'instruire & la confirmer dans la nouvelle religion: ce même Cayet devint depuis Catholique & docteur en Théologie; c'est l'auteur de la *Chronologie novénaire & septénaire.* Il avoit été sous-précepteur de Henri IV. dont la Gaucherie étoit précepteur. Le maréchal de Bouillon continue de cabaler. Quelques séditieux de Bretagne sont punis de mort. Établissement des François dans le Canada. Traité conclu entre le roi & le Sultan Achmet par M. de Breves, il est remarquable en ce qu'il fut imprimé à Paris en Turc & en François de l'imprimerie des langues Orientales, Arabique, Turquesque, Persique, &c. ce qui prouve qu'il y avoit alors à Paris des caracteres Arabes & des caracteres des autres langues Orientales, avant même la Bible Polyglotte de le Jay: il est encore remarquable par l'article IV. par lequel toutes les nations commerçantes de l'Europe, est-il dit, y compris les Anglois, pourront commercer librement sous la banniere & protection de France, & sous l'obéissance des consuls François. Introduction de la Paulette.

Le Pont-neuf est fini. Prise d'Ostende sur les Hollandois par les Espagnols, que commandoit Spinola: ce siége avoit duré trente-neuf mois par la brave résistance du prince Maurice, avec perte de part & d'autre de cent quarante mille hommes. Ce qui est digne de remarque, c'est que ç'a été du sein de la guerre la plus opiniâtre & la plus ruineuse, que s'est élevé le commerce des Hollandois à ce haut degré de

puissance où il est parvenu. Commencement du canal de Briare.

Charles de Sudermanie, fils de Gustave Vasa, après s'être fait déclarer régent du royaume de Suéde à la mort de Jean son frere aîné, s'empare de la couronne de Suéde, en l'absence de Sigismond son neveu, l'héritier légitime, qui étoit passé en Pologne, dont il avoit été élu roi à la mort de Battori. Mort de Clément VIII. *pape*, dit l'Etoile, *pacifique & bon François.*

Le parlement enregistre l'édit de l'établissement des Capucins en France, qui y avoient déja été appellés par Charles IX. dès 1573. du consentement de Grégoire XII.

1605.

Conspiration du comte d'Auvergne, de la marquise de Verneuil, & de d'Antragues son pere: le roi leur avoit repris la promesse de mariage qu'ils comptoient de faire valoir: les coupables sont jugés, & le roi leur fait grace. Le pere Archange, capucin, fils naturel de la reine Marguerite, & de Chanvallon, confesseur de la marquise de Verneuil, avoit conduit cette conjuration: cette dame n'étoit pas heureuse en promesses de mariage, car le duc de Guise lui en avoit fait une qui ne lui réussit pas mieux. Le faux Démétrius, grand duc de Moscovie, est assassiné. L'Espagne donne l'exclusion à Baronius pour la papauté, à cause de son livre de *la Monarchie de Sicile.* Fondation de la maison royale de la *Charité Chrétienne*, en faveur des officiers & soldats estropiés au service. Un fou, nommé Jean de Lisle, attente à la personne du roi; il est arrêté & enfermé. Découverte de la conspiration des poudres en Angleterre.

EVENEMENS REMARQUABLES sous HENRI IV.

1606.

Accommodement du duc de Bouillon, par la cession de Sedan au roi, qui, content de sa soumission, lui rendit cette ville au bout d'un mois. Sulli érigé en duché-pairie, en faveur du marquis de Rosni. Interdit de Venise.

1607.

L'interdit est levé à la sollicitation de Henri IV. & par les soins du cardinal de Joyeuse. Le roi réunit la Navarre & ses autres états patrimoniaux à la couronne, & par-là les rend inaliénables. (*V. Remarq. particul.*) Le duc d'Epernon entre en carosse dans la cour du Louvre, sous prétexte d'incommodité; le roi accorda la même distinction au duc de Sulli en 1609. & sous la régence de Marie de Médicis, cet honneur s'étendit à tous les ducs & officiers de la couronne, & leur est demeuré. Il n'en étoit pas ainsi du tems de Catherine de Médicis: dans une instruction que l'on trouva qu'elle donnoit à Charles IX. elle lui dit que les portiers ne laissoient entrer personne dans la cour du château, si ce n'étoit les enfans du roi, les freres & les sœurs en coche, à cheval & en litiere; les princes & les princesses descendoient sous la porte, & les autres hors la porte.

1608.

Négociation du président Jeannin, pour faire cesser la guerre entre les archiducs & les Etats de Hollande. Inondation de la Loire, qui cause bien des ravages: cette année fut appellée l'année du grand hiver.

Institution de l'Ordre du Mont-Carmel, auquel est réuni

celui de Saint Lazare : le roi créa M. de Nerestang, son capitaine des gardes, grand maître de l'Ordre.

1609.

Tréve de douze ans des Espagnols & des Provinces-Unies, par laquelle la république de Hollande est reconnue pour souveraine. Mort de Jean-Guillaume, duc de Clêves, sans enfans; elle donne lieu aux prétentions du marquis de Brandebourg, du duc de Neubourg, du duc des deux Ponts, de l'électeur de Saxe, & du marquis de Burgau, à cause des alliances qu'ils avoient prises dans la maison du duc de Clêves.

Le prince de Condé se retire à Bruxelles, puis à Milan, avec Marguerite de Montmorenci sa femme, pour laquelle le roi avoit laissé voir quelque inclination.

Ordonnance de police du 12. novembre, portant que les comédiens des théatres de l'hôtel de Bourgogne & du marais ouvriroient leur porte à une heure après midi, & qu'à deux heures précises, soit qu'il y eût du monde, soit qu'il n'y en eût point, ils commenceroient leurs représentations, pour que le jeu fût fini avant quatre heures & demie. Ce réglement avoit lieu depuis la saint Martin jusqu'au 15. février. Paris étoit alors bien différent de ce qu'il est aujourd'hui; il n'y avoit point de lanternes, il y avoit beaucoup de boues, très-peu de carosses, & quantité de voleurs : c'étoit un grand obstacle pour fréquenter les spectacles, sur tout en hiver, c'est ce qui donna lieu au réglement de police.

1610.

Projet de Henri IV, sur l'Allemagne, à l'occasion de

la ſucceſſion de Clêves & de Juliers : ce projet étoit, ſuivant pluſieurs écrivains, de former un corps appellé *la République Chrétienne*, lequel auroit diviſé l'Europe en quinze parties ; mais cela a bien de l'air d'une chimere. Henri IV. ſe bornoit vraiſemblablement au traité de Bruſol, qu'il avoit paſſé avec le duc de Savoie, par lequel il lui fourniſſoit ſeize mille hommes pour s'emparer du duché de Milan, en dédommagement de la dot modique qu'il avoit reçue de Philippe II. en épouſant ſa fille, & au traité de Hall, par lequel le roi fourniſſoit dix mille hommes aux héritiers du duc de Juliers, pour les aider à ſe mettre en poſſeſſion de ſes Etats : le reſte de ſes troupes, qui pouvoit monter à vingt-quatre mille hommes, il le deſtinoit à profiter, du côté des Pyrénées, de l'embarras où étoit l'Eſpagne, dont il avoit tant de raiſon de ſe venger : cela lui eût été facile par la foibleſſe de l'empereur Rodolphe & de Philippe III.

Henri IV. eſt aſſaſſiné ; il avoit dans ſon caroſſe meſſieurs d'Epernon, de Montbaſon, de Lavardin, de Roquelaure, de la Force, de Liencourt, & de Mirebeau. La reine avoit été couronnée la veille à Saint Denis.

Philippe III. chaſſe les Moriſques d'Eſpagne, au nombre de près de neuf cens mille hommes ; le duc d'Oſſone ne fut point de cet avis. *On ne pouvoit*, dit le commentateur Eſpagnol de Comines, *faire une meilleure action*, *ni prendre un pire conſeil.*

La France n'a point eu de meilleur ni de plus grand roi que Henri IV. il étoit ſon général & ſon miniſtre : il unit à une extrême franchiſe la plus adroite politique, aux ſentimens les plus élevés une ſimplicité de mœurs charmante, & à un courage de ſoldat un fond d'humanité inépuiſable. Il rencontra ce qui forme & ce qui déclare les grands hommes, des obſtacles à vaincre, des périls à eſſuyer, & ſur

tout des adverſaires dignes de lui. Enfin, comme l'a dit un de nos plus grands poëtes, *il fut de ſes ſujets le vainqueur & le pere.*



1610. Avénement à la couronne.	ÉVENEMENS REMARQUABLES.

LOUIS XIII. né à Fontainebleau le 27. septembre 1601. parvient à la couronne le 14. mai 1610. il fut sacré à Reims par le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen le 17. octobre suivant, parce que l'archevêque de Reims, de la maison de Lorraine, n'étoit pas encore sacré; & déclaré majeur l'an 1614. Il a été surnommé le Juste.

1610.

ARREST du parlement, qui déclare la reine Marie de Médicis régente du royaume. Cette princesse réunit la tutelle & la régence.

Le maréchal de la Chastre conduit quelques troupes en Allemagne, & joint au prince Maurice de Nassau, fils puîné de Guillaume, fondateur de la république de Hollande, il reprend la ville de Juliers, & la remet aux deux princes prétendans, le marquis de Brandebourg & le duc Neubourg, à qui l'archiduc Léopold l'avoit enlevée.

Cette querelle pour la succession de Juliers dura près de vingt ans, & finit par un traité provisionnel qui subsiste encore entre les maisons de Brandebourg & Palatine.

Le prince de Condé revient à la cour; la reine qui craint ses prétentions, lui donne une pension de deux cens mille francs, & achete pour lui l'hôtel de Gondi, (aujourd'hui l'hôtel de Condé.)

1611.

Le duc de Sulli se retire de la cour : quel malheur pour l'état, que la retraite de ce grand homme! il ne fallut pas moins, pour le remplacer dans la suite, que les génies de Richelieu & de Colbert. Chasteauvieux, chevalier d'honneur de la reine, eut le gouvernement de la bastille. *On fit*, dit Bassompierre, *trois directeurs » pour manier les finances, qui furent messieurs*

FEMMES.	ENFANS.	1643. MORT.	PRINCES contemporains.
Anne d'Autriche, fille de Philippe III. mariée en 1615. morte en 1666.	LOUIS XIV. Philippe de France, marié en premieres nôces à Henriette-Anne, princesse d'Angleterre, fille de Charles I. morte à Saint-Cloud en 1670. dont il eut Philippe-Charles d'Orléans, mort peu après sa naissance: Marie-Louise, mariée à Charles II. roi d'Espagne, morte en 1689. N. morte après sa naissance: Anne-Marie d'Orléans, mariée au duc de Savoie Victor-Amédée, morte en 1728. En secondes nôces, à Charlotte-Elisabeth de Baviere, fille de l'Electeur Palatin, morte en 1722. dont il eut Alexandre-Louis d'Orléans, mort jeune, Philippe d'Orléans régent de France, mort le 2. décembre 1723. Elisabeth-Charlotte, mariée au duc de Lorraine, morte en 1745. Il mourut en 1701.	LOUIS XIII. *meurt à Saint Germain en Laye le 14. mai 1643. dans la quarante-deuxiéme année de son âge, à pareil jour que Henri IV. son pere, après un régne de trente-trois ans. Il fut enterré à saint Denis.*	***Papes.*** Paul V. 1621. Grégoire XV. 1623. Urbain VIII. 1644. ***Maison Othomane.*** Achmet. 1617. Mustapha déposé. 1617. Osman. 1622. Amurat IV. 1640. Ibrahim. 1655. ***Empereurs.*** Rodolphe. 1612. Mathias. 1619. Ferdinand II. 1637. Ferdinand III. 1657. ***Rois d'Espagne.*** Philippe III. 1621. Philippe IV. 1665. ***Rois de Portugal.*** Philippe III. 1621. Philippe IV. 1665. Jean, duc de Bragance, élu roi en 1640. mort en 1656. ***Rois d'Angleterre & d'Ecosse.*** Jacques I. 1625. Charles I. 1649. ***Roi de Dannemarc.*** Christiern IV. 1648. ***Rois de Suéde.*** Charles IX. 1611. Gustave Adolphe. 1632. Christine abdique en 1654. meurt en 1689. ***Rois de Pologne.*** Sigismond III. roi de Suéde. 1632. Ladislas-Sigismond 1648.

» *de Châteauneuf, le président de Thou* (l'historien) & *Jean-*
» *nin; mais à ce dernier, on y ajouta la charge de control-*
» *leur général des finances, ce qui lui en donna l'entier manie-*
» *ment, à l'exclusion des autres qui assistoient seulement à*
» *la direction* ». La reine change le systême politique, & recherche l'alliance d'Espagne au grand regret des Protestans, dont les chefs étoient le maréchal de Bouillon & le duc de Sulli, & au grand détriment de la France; elle envoye Bullion au duc de Savoie pour lui déclarer que ses nouveaux engagemens avec l'Espagne ne lui permettent pas de tenir le traité de Brusol. Mort du fameux duc de Mayenne, le 3. octobre: il n'y eut jamais de réconciliation plus sincere que la sienne avec le feu roi, qui en avoit fait son conseil & son ami. Origine de la guerre entre la Suéde & la Moscovie, sur ce que Gustave Adolphe roi de Suéde voulut se faire élire *Czar* à la mort du faux Démétrius. Les Moscovites élurent Michel Fœderowitz, qui n'étoit que simple *boyard*, ou gentilhomme.

Le comté de Brissac est érigé en duché-pairie; les lettres ne furent enregistrées qu'en 1620.

Érection de la seigneurie de Lesdiguieres en duché-pairie en faveur de François de Bonne, (depuis connétable de Lesdiguieres,) & de son gendre Charles de Créqui.

Établissement des Urselines en France, fondées dès l'an 1537.

1612.

Publication des mariages arrêtés entre le roi & l'infante d'Espagne Anne d'Autriche, & entre Elisabeth sœur du roi & le prince d'Espagne, qui fut depuis Philippe IV. Commencement des troubles des Huguenots. Le duc de Rohan s'empare de Saint-Jean d'Angeli.

			PRINCES contemporains.
			Czars.
			Démétrius, troisiéme imposteur. 1610.
			Ladislas de Pologne, jusqu'en 1613.
			Démétrius, quatriéme imposteur. 1613.
			Michel Fœderowitz. 1645.

Fondation de l'Oratoire par P. de Berulle, depuis cardinal : *c'est un corps*, dit l'avocat général Talon, dans un procès qu'ils eurent depuis au parlement, *où tout le monde obéit, & où personne ne commande.* Voici comme M. Bossuet en parle dans l'oraison funébre du P. Bourgoin troisiéme général de cette congrégation, » congrégation à laquelle le fondateur n'a voulu donner d'autre esprit que » l'esprit même de l'Eglise, d'autres régles que les saints » Canons, d'autres vœux que ceux du baptême & du sacerdoce, d'autres liens que ceux de la charité.

Concini, marquis d'Ancre, & Eléonore Galiguai sa femme, ont tout le crédit sur l'esprit de la reine, & divisent les princes & les ministres, afin d'augmenter leur autorité. Le marquis d'Ancre avoit fait donner une des deux charges de maître de la garderobe à M. de la Rochefoucauld : il achette la charge de premier gentilhomme de la chambre de M. de Bouillon : il n'y en avoit alors que deux, M. de Bellegarde avoit l'autre. Mort de Charles de Bourbon, comte de Soissons, le premier novembre ; il étoit fils du second lit de Louis I. prince de Condé, & de Françoise de Longueville : son fils tué à la Marfée, ne laissa point de postérité. Condamnation du traité de la *Puissance ecclésiastique & politique* du docteur Richer, syndic de la Faculté de Théologie, par l'assemblée provinciale de Sens, tenue à Paris, sauf les droits du roi & les libertés de l'Eglise Gallicane. Richer se soumit en 1629. & mourut en 1631.

1613.

Le maréchal de Bouillon, oncle de Frédéric électeur Palatin, par Isabelle de Nassau sa femme & sœur de la mere de Frédéric, conclut le mariage de ce prince avec

MINISTRES.

Henri de Schomberg, surintendant des finances. 1632.

Concino Concini d'Ancre. 1617.

Charl. d'Albert de Luines. 1621.

Armand-Jean du Plessis, cardinal de Richelieu, premier ministre. 1642.

Jean Bochart. 1630.

Charl. duc de la Vieuville, surintendant des finances. 1653.

Michel de Marillac, surintendant des finances, G. D. S. 1632.

Barbin, controlleur général des finances.

GUERRIERS.

Connétables.

Henri de Montmorenci. 1614.

Charles d'Albert, duc de Luines. 1621.

François de Bonne, duc de Lesdiguieres. 1626.

L'office de Connétable fut supprimé par édit du mois de février 1627.

Maréchaux de France.

Henri de la Tour de Bouillon. 1623.

Cl. de la Chastre. 1614.

Charles de Cossé de Brissac. 1621.

Jean de Beaumanoir de Lavardin. 1614.

Urbain de Laval. 1629.

Guil. Hautemer de Grancei. 1613.

Concino Concini d'Ancre. 1617.

MAGISTRATS.

Chanceliers.

Nicolas Brulart de Silleri. 1624.

Guil. du Vair, G. D. S. 1621.

Cl. Mangot, G. D. S. en 1617.

Ch. d'Albert de Luines, G. D. S. 1621.

Meri de Vic d'Ermenonville, G. D. S. 1622.

L. le Févre de Caumartin, G. D. S. 1623.

Etienne d'Aligre. 1635.

Michel de Marillac, G. D. S. 1632.

Ch. de l'Aubespine de Châteauneuf, G. D. S. 1653.

Pierre Seguier, G. D. S. puis chancelier. 1672.

Premiers Présidens.

Achilles de Harlai. 1616.

SAVANS & illustres.

Théodore Agrippa d'Aubigné. 1630.

Fr. Bacon. 1626.

Jean Barclai. 1621.

Robert Bellarmin. 1621.

Pierre de Berulle, cardinal. 1629.

Antoine de la Boderie. 1615.

Jacq. Bongars. 1612.

Pierre de Bourdeille de Brantôme. 1614.

Jean Busée. 1611.

Jacq. Callot. 1635.

Guil. Camden. 1622.

Thomas Campanella. 1639.

Is. Casaubon. 1614.

Guil. Catel. 1626.

P. Vict. Palma Cayet. 1610.

Mich. Cervantes. 1620.

Hercules de Charnacé. 1637.

André du Chesne. 1640.

Nic. Coeffeteau. 1623.

P. Cotton. 1626.

Pierre Daviti. 1635.

Henri Davila, vivant en 1638.

Guichard Deageant. 1639.

Le Dominiquin, peintre. 1641.

Nic. le Févre, précepteur de Louis XIII. 1612.

Elisabeth, fille de Jacques I. roi d'Angleterre. Ce mariage, qui l'encouragea dans l'entreprise de se faire roi de Bohême, causa ses malheurs, par la confiance qu'il prit mal-à-propos dans son beau-pere, prince foible & léger, qui ne lui donna point de secours. Ce fut par ce mariage, d'où vint la princesse Sophie, mariée dans la maison d'Hanovre, que la couronne d'Angleterre passa à cette maison, lorsque les princes catholiques en furent exclus.

Commencement des cabales & des intrigues pendant la minorité.

Déclaration du roi contre les duels, avec protestation de n'en accorder jamais la grace : ce fut à l'occasion de celui du baron de Luz, tué par le chevalier de Guise. Ce qui est remarquable, c'est que peu de tems après, le même chevalier de Guise tua le fils du baron de Luz, & que l'on n'en fit pas de recherche, parce qu'alors la reine ménageoit messieurs de Guise, pour les détacher du parti du prince de Condé : ce chevalier de Guise périt l'année suivante de l'éclat d'un canon auquel il voulut mettre le feu, & qui creva. Marie de Médicis fait commencer l'aqueduc d'Arcueil.

Le duc de Savoie veut s'emparer du Montferrat pendant la minorité de Marie sa petite-fille, & fille du feu duc François de Mantoue : il en est empêché par les Vénitiens, les Espagnols & les François.

1614.

Les princes mécontens du gouvernement, se retirent de la cour : c'étoient Henri II. prince de Condé, César duc de Vendôme, & Alexandre, grand prieur de France, tous deux enfans naturels de Henri IV. Henri duc de Mayenne, fils du chef de la ligue, les ducs de Longueville, de Guise, de Nevers, de Rohan, de Luxembourg, de la Trimouille,

MINISTRES

P. Jeannin, controlleur général des finances. 1622.

Maupeou, controlleur général des finances.

Claude Bullion, surintendant des finances. 1640.

Secretaires d'état.

Nic. de Neuville de Villeroi. 1627.

Martin Ruzé. 1613.

Louis Potier de Gêvres. 1630.

Ant. de Lomenie. 1638.

P. Brulart de Puisieux. 1640.

Antoine Potier. 1621.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Gilles de Souvré, gouverneur du roi. 1625.

Ant. de Roquelaure. 1626.

L. de la Chastre. 1630.

Pons de Cardaillac de Themines. 1627.

Fr. de la Grange de Montigni. 1617.

Nic. de l'Hôpital de Vitri. 1644.

Ch. de Choiseul. 1626.

J. Fr. de la Guiche. 1632.

Honoré d'Albert de Chaulnes. 1649.

Fr. d'Aubeterre. 1628.

Charl. de Créqui. 1638.

Gaspard de Coligni, dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral. 1646.

MAGISTRATS.

Premiers Présidens.

Nicolas de Verdun. 1627.

C'est lui qui a donné aux premiers présidens l'hôtel qu'ils habitent aujourd'hui.

Jer. de Hacqueville. 1628.

J. Bochart. 1630.

Nic. le Jai. 1640.

Mathieu Molé. 1656.

Procureurs généraux.

Jacq. de la Guesle. 1612.

Nic. de Belliévre. 1650.

Mathieu Molé. 1656.

Bl. Meliand. 1661.

Avocats généraux.

Louis Servin. 1626.

Cardin le Bret. 1654.

Jacques Talon. 1648.

SAVANS & Illustres.

S. François de Sales. 1622.

Phil. Canaie de Fresne. 1610.

Fronton du Duc. 1624.

Galilée. 1642.

Denis Godefroi. 1623.

J. B. Guarini. 1613.

Le Guide, peintre. 1642.

Corn. Jansenius. 1638.

P. Jeannin. 1622.

Le P. Joseph, capucin. 1638.

Fr. de Joyeuse, cardinal. 1615.

Jean Kepler. 1630.

Ch. Loiseau. 1628.

Ant. Loisel. 1617.

Franç. de Malherbe. 1628.

J. Mariana. 1624.

Le Cavalier Marin. 1625.

Papir. Masson. 1611.

Pier. Mathieu. 1621.

Cl. Bachet de Meziriac. 1638.

Phil. de Mornai du Plessis. 1623.

Et. Pasquier. 1615.

Cl. Fabr. de Peiresc. 1637.

J. Davi du Perron, cardinal. 1618.

Franç. Pithou. 1621.

Mathieu Regnier. 1613.

P. de Gondi de Retz, cardinal. 1616.

&c. Le maréchal de Bouillon étoit le chef de toute cette cabale, sans que la reine l'en soupçonnât.

Mort de Henri, connétable de Montmorenci. » Henri IV. » le railloit assez souvent de son ignorance, mais il admi- » miroit son bon sens, & on remarque sur le propos du » grand dessein avorté par sa mort, qu'il disoit que tout lui » pouvoit réussir par le moyen d'un connétable qu'il avoit » qui ne savoit pas écrire, & d'un chancelier qui ne savoit » pas le latin; il croyoit ainsi du chancelier de Silleri. » (*Le Laboureur sur Castelnau.*) Henri de Montmorenci fut le dernier connétable de sa maison. Son fils qu'il avoit eu de son second mariage, lui succéda dans son duché & dans le gouvernement de Languedoc: ce fut lui qui fut décapité, & à qui le maréchal de Schomberg succéda dans le même gouvernement.

Traité de Sainte Menehoud, du 15. mai, par lequel on accorde tout aux mécontens: ils se soumettent, hors le duc de Vendôme, qui, quoique rétabli dans son gouvernement de Bretagne, refusa d'y souscrire; mais il y fut forcé par l'approche du roi.

Le marquis de Spinola, commandant les troupes Espagnoles, fait la guerre dans le pays de Juliers, au sujet de la succession de Clêves. Les Hollandois de leur côté, démembroient ce qu'ils pouvoient de cette même succession, tandis que le marquis de Brandebourg & le duc de Neubourg, appellés *les Princes possédans*, conservoient les places dont ils s'étoient emparés. Le traité de Santen, conclu pour lors, ne mit point la paix entre les prétendans.

Le roi est déclaré majeur dans le lit de justice tenu au parlement de Paris le 2. octobre, & adjuge le rang dans cette séance aux cardinaux sur les pairs ecclésiastiques, qui s'en absenterent.

MINISTRES.

Secretaires d'état.

Paul Phelypeaux de Pontchartrain. 1621.

Henri-Aug. de Lomenie de Brienne. 1666.

Cl. Mangot, qui fut G. D. S.

Remi Phelypeaux d'Herbault. 1629.

Nic. Potier d'Ocquerre. 1628.

Ch. le Beauclerc. 1630.

Cl. Bouthillier, surintendant des finances. 1651.

Louis Phelypeaux de la Vrilliere. 1681.

Abel Servien, surintendant des finances. 1659.

GUERRIERS.

Maréchaux de France.

Jacq. Nompar de Caumont, duc de la Force. 1652.

Fr. de Bassompierre. 1646.

Henri de Schomberg. 1632.

François-Annibal d'Estrées. 1670.

J. Bapt. d'Ornano. 1626.

Thimoléon d'Epinai de S. Luc. 1644.

Louis de Marillac. 1632.

H. de Montmorenci d'Anville. 1632.

J. de S. Bonnet de Toiras. 1636.

Antoine Goeffier d'Effiat. 1632.

Urb. de Maillé de Brezé. 1650.

Maxim. de Bethune de Sulli. 1641.

Charl. de Schomberg. 1656.

MAGISTRATS.

Avocats généraux.

Jerôme Bignon exerce jusqu'en 1640.

Omer Talon. 1652.

Etienne Briquet exerce au lieu de Jerôme Bignon son beaupere. 1645.

SAVANS & Illustres.

Henri de Gondi de Retz. 1622.

Edm. Richer. 1631.

Dav. Rivault, précepteur de Louis XIII. 1618.

Alf. Rodriguez. 1616.

Henri, duc de Rohan. 1638.

P. Paul Rubens. 1640.

Jean de Hauranne de S. Cyran. 1643.

Scev. de Sainte Marthe. 1623.

Nic. de Harlai de Sanci. 1629.

Paolo Sarpi. 1623.

Jean Savaron. 1622.

Guil. de Saulx de Tavannes, vers 1633.

Guil. de Shakespeare. 1616.

Henri Sponde. 1643.

Fr. Suarez. 1617.

Théophile. 1626.

Jacq. Aug. de Thou. 1617.

Louis de Nogaret de la Valette, cardinal. 1639.

Ant. Vandick. peintre. 1640.

Lucilio Vanini. 1619.

Lopez de Véga. 1635.

Dominique de Vic. 1610.

Honoré d'Urfé. 1624.

Zamet. 1614.

États généraux que la reine assemble le 27. octobre; comme elle l'avoit promis par le traité de Sainte Menehoud: ils avoient d'abord été indiqués à Sens pour le 25. août; mais comme le roi devoit être majeur au 27. septembre, la reine jugea qu'il lui convenoit mieux d'attendre la majorité, & les fit transférer à Paris. Je dois dire à cette occasion, que comme nous ne reconnoissons en France d'autre souverain que le roi, c'est son autorité qui fait les loix: *qui veut le roi si veut la loi*, ainsi les états généraux du royaume n'ont que la voix de la remontrance & de la très-humble supplication; le roi défere à leurs *doléances* & à leurs prieres, suivant les régles de sa prudence & de sa justice: car s'il étoit obligé de leur accorder toutes leurs demandes, dit un de nos plus célébres auteurs, il cesseroit d'être leur roi; de-là vient que pendant l'assemblée des états généraux, l'autorité du parlement, qui n'est autre chose que celle du roi, ne reçoit aucune diminution, ainsi qu'il est aisé de le reconnoître dans les procès-verbaux de ces derniers états. (*Plaidoyer de M. de Lamoignon de Blancmenil du* 14. *janvier* 1719.) Ces états sont les derniers que l'on ait tenus, parce que l'on en reconnut l'inutilité; plusieurs objets furent présentés & tous furent contredits, suivant les intérêts différens des trois états: ce qui tourne toujours au profit de l'autorité du gouvernement, qui pour les accorder, choisit ce qui convient le mieux.

La statue equestre de Henri le Grand, envoyée par Come II. grand duc de Toscane, avoit été élevée sur le pont-neuf dès le 23. août. C'est le premier monument de ce genre que l'on ait érigé dans Paris à la mémoire de nos rois. Mort de François de Bourbon, prince de Conti, sans enfans, le 3. août: il étoit fils puîné de Louis I. prince de Condé.

MINISTRES	*GUERRIERS.*		
Secretaires d'état.	*Maréchaux de France.*		
Léon Bouthillier de Chavigni. 1652.	Ch. de la Porte de la Meilleraie. 1664.		
Fr. Sublet des Noyers, surintendant des bâtimens. 1645.	Antoine de Grammont. 1678.		
H. de Guenegaud de Planci. 1676.	Jean-Baptiste Budes de Guesbriant. 1643.		
Mich. le Tellier. 1685.	Ph. de la Mothe Houdancourt. 1657.		
	Fr. de l'Hôpital. 1660.		

1615.

Mouvemens dans le parlement, excités par le maréchal de Bouillon. Remontrances de cette compagnie, qui sont sans effet. Traité d'Ast le 21. juin, pour terminer l'affaire de la guerre, excitée à l'occasion du Montferrat.

Le prince de Condé, toujours mécontent de n'avoir pas le principal crédit, & se plaignant de l'inexécution du traité de Sainte Menehoud, se retire de nouveau de la cour, & publie un manifeste sanglant contre le gouvernement. Le roi rend une déclaration le 10. septembre, pour priver le prince de Condé & ses adhérans de tous biens & honneurs, comme criminels de leze-majesté.

Le roi, malgré les inquiétudes que les mécontens pouvoient lui donner dans sa marche, part pour Bordeaux, où les deux mariages sont achevés. Retour du roi depuis Bordeaux jusqu'à Châtelleraud, toujours en bataille, ayant nommé le duc de Guise pour lieutenant général de l'armée qui couvroit sa marche contre les insultes des mécontens & des Huguenots, auxquels le prince de Condé s'étoit lié, malgré la haine qu'il leur portoit, & qu'il leur porta toute sa vie.

Marie de Médicis fait bâtir le palais du Luxembourg, par Jacques de Brosse son architecte; cet hôtel s'appelloit ainsi, parce qu'il avoit appartenu au connétable de S. Pol, de la maison de Luxembourg, dont il avoit retenu le nom. Elle fit aussi planter le cours.

1616.

Traité de Loudun, fait entre la reine & le prince de Condé, chef des mécontens; il fut également favorable à ce prince & aux Huguenots. La reine, par le conseil du

maréchal d'Ancre, fait arrêter le premier ſeptembre le prince de Condé qui l'avoit forcée à ce traité, & qui, malgré la paix rétablie, continuoit à cabaler : Themines qui arrêta ce prince, fut fait le jour même maréchal de France. Le prince de Condé fut mis à la Baſtille, & enſuite conduit à Vincennes. La princeſſe ſa femme s'enferma avec lui; ſa vertu égaloit ſa beauté: elle mourut en 1650. Les princes, à la nouvelle de cet empriſonnement, & pluſieurs grands, ſe retirerent de la cour, pour ſe préparer à la guerre. La reine met ſur pied trois armées, commandées par le duc de Guiſe, par le maréchal de Montigni, & par le comte d'Auvergne, que le maréchal d'Ancre fit ſortir de la priſon où il avoit été mis par Henri IV. & à qui il fit donner le gouvernement de Paris & de l'Iſle de France. Le roi tire du corps des Suiſſes qui ſervoient en France, des compagnies pour former un régiment de ſes gardes Suiſſes, dont Gaſpar Gallati de Glaris fut le premier colonel.

Richelieu, évêque de Luçon, eſt fait ſecretaire d'état par la protection du maréchal d'Ancre.

Jacques I. perſuadé par Barneveldt, penſionnaire de Hollande, rend aux Hollandois les villes de ſureté, de Fleſſingue, de la Brille & de Ramekens, qui les tenoient dans la dépendance de l'Angleterre. Ce prince s'apperçut bientôt de ſa faute, & on croit que le reſſentiment qu'il en conſerva contre Barneveldt, contribua dans la ſuite à la mort de ce grand homme. C'eſt de cet événement qu'il faut datter la pleine liberté de la République de Hollande. (*Hume, Hiſt. de la maiſon de Stuart.*) Le maréchal d'Ancre déplace tous les miniſtres, & avance ſa perte.

1617.

La guerre ſe fait avec ſuccès contre les mécontens, &

EVÈNEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

finit tout-à-coup par la mort du maréchal d'Ancre. Le roi qui se conduisoit par les conseils de M. de Luines son favori, avoit ordonné qu'on l'arrêtât, Vitri, chargé de l'ordre, voulut l'exécuter, & sur la résistance du maréchal, il fut tué sur le pont du Louvre. Sa femme eut la tête tranchée par arrêt du parlement: cette femme avoit fait la fortune de messieurs de la Porte & de Bouthillier. La mort du maréchal d'Ancre, qui depuis sept ans gouvernoit sous le nom de la reine, mit fin à la guerre civile. Marie de Médicis est reléguée à Blois. L'évêque de Luçon, à qui on fit quelques difficultés sur son rang dans le conseil, l'y suivit, & puis étant devenu suspect au duc de Luines, il eut ordre de se retirer dans son prieuré de Coussai en Anjou, ensuite à Luçon, & enfin à Avignon.

Assemblée des notables, tenue à Rouen, où présida Gaston frere du roi, âgé seulement de neuf ans: il étoit assisté des cardinaux du Perron & de la Rochefoucauld, du duc de Montbason & du maréchal de Brissac; cette assemblée fut sans aucun fruit.

Traité de Pavie, conclu par la protection de la France, entre le roi d'Espagne & le duc de Savoie, que le duc de Lesdiguieres avoit servi utilement dans la guerre que ces deux puissances avoient eue, & que la France assista encore plus puissamment contre l'Espagne, quand le duc de Luines eut repris l'autorité des mains de la reine.

Le royaume de Bohême, ainsi que celui de Hongrie, étoit entré dans la maison d'Autriche par le mariage de l'empereur Ferdinand I. avec Anne, sœur du dernier roi, nommé Louis, qui possédoit ces deux couronnes, & qui ne laissa point de postérité. L'empereur Mathias, qui n'avoit point d'enfans, fit couronner roi de Bohême Ferdinand son cousin, petit-fils de l'empereur Ferdinand I. dans la crainte

des troubles qui éclaterent l'année suivante. Philippe III. réclama la Bohême & la Hongrie, comme descendant par sa mere d'Anne Jagellon, qui avoit apporté ces royaumes en dot à Ferdinand I. Cette réclamation finit par un accord qui laissa jouir Ferdinand II. sous la condition de retour de ces royaumes à la branche d'Espagne au défaut d'hoirs mâles dans la branche Allemande. La maison de Baviere avoit aussi ses droits sur ces deux royaumes, en conséquence d'une substitution antérieure, établie par le testament de Ferdinand I. & par le contrat de mariage de sa fille aînée avec le duc de Baviere. Ballet où danserent le roi, M. de Luines, &c.

Le comte du Lude est fait gouverneur de Gaston, & Contade sous-gouverneur.

1618.

L'archiduc Ferdinand, déja roi de Bohême, est couronné roi de Hongrie.

Commencement des troubles de la Bohême, où les Protestans prennent les armes contre l'empereur Mathias, qui attaquoit leurs priviléges. Le comte de Buquoi commandoit les troupes impériales, & Ernest, fils naturel du comte de Mansfeld, celle des Bohémiens. Cette guerre s'appelle la guerre de trente ans.

Les Jésuites ouvrent le collége de Clermont, & commencent à y enseigner.

Incendie du Palais. Fondation des Madelonettes.

Conjuration de Venise : le marquis de Bedmar, ambassadeur d'Espagne, en étoit l'auteur. On en connoît l'histoire par de Saint Réal. Un écrivain moderne, (Grosley) a répandu du doute sur cette histoire, & a prétendu que la conjuration étoit une chimere inventée par les Vénitiens,

pour s'autoriſer auprès du roi d'Eſpagne à renvoyer ſon ambaſſadeur, qui pénétroit trop avant dans leur gouvernement ; il y avoit eu une premiere conjuration bien différente de celle-ci, tramée en 1355. par le Doge lui-même, qui vouloit uſurper l'autorité, & qui fut décapité.

1619.

La reine mere ſe ſauve de Blois, & ſe retire à Angoulême, avec l'aide du duc d'Epernon, qui avoit quitté la cour. Le duc de Luines fit venir d'Avignon l'évêque de Luçon, qui perſuade à la reine de s'accommoder avec le roi. L'accord ſe fait par le traité d'Angoulême.

Entrevûe de Louis XIII. & de Marie de Médicis en Touraine ; elle ſe retira enſuite à Angers. Le duc de Luines fait ſortir le prince de Condé de priſon: le roi n'eut pas dans la ſuite de ſujet plus fidéle que ce prince. La connétable de Montmorenci, Clermont Montoiſon, troiſiéme femme de Henri, belle-mere du prince de Condé, avoit quitté la place de dame d'honneur de la reine, quand madame de Luines en fut faite ſurintendante : madame de Lanoi, par le crédit de Puiſieux, eut la place de dame d'honneur ; c'étoit une perſonne de mérite. (*Mém. de Brienne.*)

La Terre de Maillé en Touraine eſt érigée en duché-pairie, ſous le nom de Luines.

Ferdinand II. eſt élu empereur après la mort de Mathias. Les Bohêmiens, loin de le reconnoître, éliſent pour leur roi Frédéric V. électeur Palatin. Synode de Dordrecht, où le prince Maurice, à la tête des Gomariſtes, fit condamner les Arminiens, dont le parti lui étoit oppoſé: la condamnation & la mort de Barneveldt en furent la ſuite. Ce n'étoit pas là le prix des ſoins qu'il avoit pris de la jeuneſſe de Maurice, à qui il avoit fait donner le commandement des armées

à la mort de Guillaume ſon pere. Ce ſage républicain ne ſongeoit qu'à défendre ſa patrie de l'ambition du prince d'Orange, qui vouloit s'en rendre le maître. Son zéle lui coûta la vie; il eut la tête tranchée; & par le même arrêt, Grotius, partiſan déclaré de Barneveldt & des Arminiens, fut condamné à une priſon perpétuelle, & enfermé dans le château de Louveſtein, d'où il ſe ſauva en 1621. par l'adreſſe de Marie Regeſberg ſa femme, au moyen d'un coffre dans lequel elle l'enferma. S'étant retiré à Paris, il y compoſa ſon livre *du droit de la Guerre & de la Paix*, qui parut en 1625. Le chevalier Temple, attaché à la maiſon d'Orange, diſoit en parlant des Arminiens, *qu'ils étoient plûtôt un parti dans l'Etat qu'une ſecte dans l'Egliſe.* Le pouvoir deſpotique qu'uſurpa le ſynode de Dordrecht, a donné bien de la peine aux Proteſtans, qui ont voulu s'élever depuis contre l'autorité légitime que l'égliſe avoit exercée au concile de Trente. Les Hollandois fondent la ville de Batavia dans l'iſle de Java en Aſie.

1620.

Promotion de cinquante-neuf chevaliers de l'ordre. M. de Luines craignant que cette promotion ne lui fît des ennemis de tous les gens de la cour qui n'en ſeroient point, indiqua au roi un uſage qui s'étoit déja pratiqué: ce fut de laiſſer à la liberté du chapitre le choix de ceux qui avoient été nommés pour remplir les places vacantes. (*Mém. de Brienne.*) Le roi en nomma ſeulement quatorze.

Procureurs érigés en titre d'office, & leur nombre limité.

Pacification d'Ulm. C'eſt un traité conclu entre les Catholiques & les Evangéliques, pour procurer la paix de l'Allemagne, & ne donner ſecours ni à l'empereur ni au roi de Bohême; c'étoit le moyen de faire triompher Ferdinand II.

Le roi fut le médiateur de ce traité par le conseil du président Jeannin, & fortifia par ce moyen la maison d'Autriche, qu'il étoit facile alors d'affoiblir. La reine mécontente de l'inexécution du traité d'Angoulême, & conseillée par l'évêque de Luçon, qui vouloit se rendre nécessaire à la cour, & y faire acheter sa médiation, rallume la guerre, espérant être soutenue par les grands du royaume. Cette guerre dura peu; les ordres sont donnés dans toutes les provinces pour veiller sur les entreprises des rebelles, & le roi, après s'être montré dans la Normandie, vient à Angers, où ses troupes forcent le pont de Cé, & où la reine se soumet. L'article secret de ce traité fut une promesse que fit M. de Luines à l'évêque de Luçon du chapeau de cardinal, & le mariage de mademoiselle de Vignerod avec M. de Combalet, neveu du favori: ainsi l'évêque de Luçon, qui avoit commencé sa fortune par le maréchal d'Ancre, la continua par le duc de Luines. Edit du roi pour la réunion du Béarn à la couronne, pour l'érection du conseil de cette province en parlement, & pour la restitution des biens ecclésiastiques, que les Huguenots possédoient depuis près de soixante ans. Les Religionnaires s'étoient opposés depuis quelques années à ce projet, mais la présence du roi, qui se rendit lui-même en Béarn, en consomma l'exécution : c'est l'époque des troubles que les Huguenots exciterent sous ce regne, seuls & sans l'appui des Catholiques.

Anne d'Halluin avoit épousé Henri comte de Candale, qu'elle avoit fait duc & pair d'Halluin: le mariage ayant été déclaré nul, elle épousa en 1620. Charles de Schomberg, qu'elle fit aussi duc & pair d'Halluin, en vertu de nouvelles lettres d'érection de la même année. Contestation entre M. de Candale & M. de Schomberg sur la pairie. Décidé qu'ils seroient tous deux pairs, & que quand l'un auroit pris sa

place au parlement, l'autre s'abstiendroit.

Bataille de Prague le 8. novembre, où l'électeur Palatin est défait par Maximilien duc de Baviere, beau-frere de Ferdinand, & chef de la ligue catholique; l'empereur, pour prix de cette victoire, transporta la dignité électorale, dont Frédéric fut dépouillé, à Maximilien, avec le haut Palatinat, en échange de la basse-Autriche, que ce prince tenoit en nantissement des sommes qu'il avoit prêtées à Ferdinand. Tandis que Frédéric perdoit une couronne, Spinola ravageoit les états héréditaires de ce prince, & Jacques I. son beau-pere se laissoit amuser par les négociateurs d'Espagne, & par l'espérance du mariage de l'infante avec son fils le prince de Galles. Frédéric se trouva réduit à aller chercher un asile en Hollande, où les états lui firent une pension de dix mille florins par mois. La Lusace, qui faisoit partie de la Bohême, en est détachée par l'empereur, qui la donne à l'électeur de Saxe, en reconnoissance des services qu'il en avoit reçus dans cette guerre. Le prince Maurice & le maréchal de Bouillon, qui avoient excité la princesse Elisabeth, fille de Jacques I. à déterminer son mari à se faire roi de Bohême, étoient d'avis différens sur les moyens; car Maurice vouloit que l'électeur Palatin prît le titre de roi, & se fît couronner, ainsi que les Bohêmiens l'en pressoient, au lieu que le maréchal de Bouillon croyoit qu'il devoit se contenter du titre de capitaine général, jusqu'à ce que ses affaires fussent bien établies. (*Mém. de Brienne.*) La sage Louise Julianne sa mere avoit prévu tous ses malheurs, & avoit fait l'impossible pour le dissuader d'accepter cette couronne.

1621.

Premiere guerre des Huguenots, Rohan & Soubise en

ſont les chefs : cette guerre dura deux ans, recommença juſqu'à trois fois, & ne finit qu'en 1629. un an après la priſe de la Rochelle. Le projet des Huguenots étoit de faire de la France une république ; ils la diviſerent même alors en huit cercles, dont ils comptoient de donner le gouvernement à des ſeigneurs de leur parti. Le duc de Luines eſt fait connétable, & le duc de Leſdiguieres maréchal général des camps & armées. Les forces du roi, victorieuſes par tout le royaume, viennent échouer au ſiége de Montauban, qui étoit défendu par le marquis de la Force. Le roi méne à ce ſiége ſix maréchaux de France, & ce qu'il y avoit de grands ſeigneurs & d'habiles capitaines : mais le nombre des chefs ſe nuiſit, par le défaut de ſubordination. Louis XIII. eſt obligé de lever le ſiége ; le duc de Mayenne y fut tué. Les Calviniſtes s'emparent de Montpellier.

Le connétable de Luines meurt le 15. décembre à Longuetille, de déplaiſir ou de poiſon, âgé de quarante-trois ans. Il étoit fils d'Honoré d'Albert, dit le capitaine Luines, chevalier de l'ordre du roi, qui tua, en préſence du roi, dans un combat ſingulier, un nommé Panier en 1576. dernier exemple d'un combat autoriſé par nos rois. Les ſceaux qu'il gardoit depuis la mort de M. du Vair, furent donnés à M. de Vic. Le cardinal de Retz & le comte de Schomberg ſont mis à la tête des affaires. Congrégation de ſaint Maur, de l'ordre de ſaint Benoît, établie en France.

Philippe III. meurt ; ſon fils Philippe IV. lui ſuccéde ; & a pour miniſtre le duc d'Olivarès, comme ſon pere avoit eu le duc de Lerme. Traité de Madrid, au ſujet de la Valteline, dont les Griſons étoient ſouverains ; ceux de cette nation qui ſont proteſtans, veulent y maintenir leur religion. Les Eſpagnols, ſous le prétexte d'y faire dominer la véritable, s'étoient emparés des paſſages qui leur donnoient la

communication du Milanez en Allemagne. Louis XIII. à qui il importoit d'arrêter cette entreprise, uni à ce sujet avec le pape, engage le roi d'Espagne à s'en désister par un traité, qui portoit, que les Grisons ne troubleroient point la paix de leurs sujets, & que les Espagnols abandonneroient ce qu'ils avoient pris dans cette vallée. Bassompierre, qui étoit alors ambassadeur extraordinaire à Madrid, & qui conclut ce traité, ne manqua pas d'avertir le roi que les Espagnols n'y seroient fidéles que tant qu'ils ne pourroient pas le rompre, ce qui ne manqua pas d'arriver. La tréve de 1609. étant expirée, la guerre recommence dans les Pays-bas; Spinola pour les Espagnols, & le prince Maurice pour les Hollandois. Mansfeld entreprit la guerre en Allemagne pour Frédéric.

1622.

Création de la premiere compagnie des Mousquetaires: elle fut cassée en 1646. & recréée en 1657. La deuxiéme compagnie fut créée en 1660. c'étoit la compagnie des gardes du cardinal Mazarin, que cette éminence donna au roi.

Le comté de la Rochefoucauld érigé en duché-pairie, les lettres ne furent enregistrées qu'en 1631. & François V. de la Rochefoucauld, qui les avoit obtenues, ne fut reçu qu'en 1637. Son fils François VI. fut l'auteur des *maximes*, c'étoit l'ami de madame de Longueville. Son petit-fils François VII. devint duc de la Rocheguyon & de Liancourt, en épousant l'héritiere. On lui faisoit l'honneur de l'appeller *l'ami du roi*, qui en effet lui donna successivement la charge de grand-maître de la garde robe, le gouvernement de Berri, & la charge de grand veneur, sans que l'on attribuât sa faveur à madame de Fontange dont il avoit la confiance. Son fils épousa la fille de M. de Louvois. La Rocheguyon entré

dans la maison de la Rochefoucauld, avoit été érigé deux fois en duché-pairie, & fut éteint à la mort du pere de l'héritiere de ce duché; mais malgré cette extinction, nous en ferons mention, parce que cette pairie a cela de particulier, que la terre de la Rocheguyon relevant du roi à cause de son comté de Chaumont, elle continua toujours d'en relever, contre la nature de la pairie, qui doit étre distraite de toute mouvance particuliere, même royale, pour ne plus relever que du roi, ou, ce qui est la même chose, du roi à cause de la couronne.

La guerre continue en France avec des avantages réciproques, entre le roi & les Protestans. Ce prince donna une grande marque de courage en Poitou, lorsqu'à minuit, à la tête de ses gardes, il passa dans l'isle de Riés, dont il chassa M. de Soubise, après avoir défait les troupes qui défendoient ce poste.

Ce prince va visiter les tranchées au siége de Royan en Saintonge, & monta trois ou quatre fois sur la banquette pour reconnoître la place, avec un danger évident de sa vie. Les Protestans se lassent de la guerre. Le marquis de la Force se soumet, & est fait maréchal de France. Les Rochellois sont battus sur mer par le duc de Guise, tandis que le duc de Rohan fait sa paix en rendant au roi Montpellier, dont le siége ne fut pas plus heureux que celui de Montauban. La guerre finit par la confirmation de l'édit de Nantes. Le blocus de la Rochelle est levé, mais on laisse subsister le Fort-Louis. Le duc de Lesdiguieres reçoit l'épée de connétable, après avoir fait abjuration du calvinisme: on dit qu'il avoit promis au cardinal Ludovisio de se faire catholique, quand ce cardinal seroit devenu pape: les deux cas arriverent, Ludovisio, (Grégoire XV.) changea de fortune, Lesdiguieres de religion. L'évêché de Paris, qui

auparavant étoit suffragant de Sens, est érigé en archevêché le 20. octobre, & a pour suffragans les évêques de Chartres, de Meaux & d'Orléans: on y ajouta depuis l'évêché de Blois, créé sous Louis XIV. La reine mere entre au conseil, sous la condition que l'évêque de Luçon n'y entreroit pas. Le président Jeannin, le chancelier de Silleri & Puisieux son fils, secretaire d'état, y ont le principal crédit. Les Espagnols amusent Jacques I. par l'espérance de donner l'infante en mariage au prince de Galles, qui alla l'année suivante à Madrid pour en presser la conclusion: le mariage n'eut point lieu, & Jacques I. ne donna point de secours à son gendre Frédéric. Les succès de l'empereur contre ce prince continuent; il lui prend Heidelberg, d'ou il fit transporter à Rome la fameuse bibliotheque qui y étoit, & en fit don au pape Urbain VIII.

1623.

Ligue entre la France, le duc de Savoie, & la république de Venise, pour procurer l'exécution du traité de Madrid. Le commandeur de Silleri, qui avoit relevé dans l'ambassade de Rome le marquis de Cœuvres, conclut à ce sujet avec les Espagnols un traité désavantageux au roi, & fut désavoué dès que le cardinal de Richelieu fut parvenu au ministere. Entreprise des Hollandois en Amérique, & butin immense qu'ils y font. Le comte de Tilli a de grands avantages sur les Hollandois dans la Westphalie. Mort du maréchal de Bouillon.

1624.

Disgrace du chancelier de Silleri, & de Puisieux son fils, qui avoit traversé la promotion de Richelieu au cardinalat; le conseil est composé du duc de la Vieuville, qui avoit suc-

cédé à Schomberg dans la place de surintendant des finances; du cardinal de la Rochefoucauld, du connétable de Lesdiguieres, du garde des sceaux d'Aligre, & de Bullion.

Richelieu, qui venoit d'être fait cardinal, entre au conseil par la protection de la reine; il y prend séance vis-à-vis du cardinal de la Rochefoucauld, & au-dessus du connétable. La Vieuville, à qui Marillac & Champigni succéderent, est mis en prison au château d'Amboise, d'où il se sauva; il fut fait une seconde fois surintendant sous le regne suivant. Le roi jugea à propos d'informer le parlement par une lettre de cachet, de la détention de ce ministre. Chambre de justice. On dégoûta le cardinal de la Rochefoucauld, & les sceaux furent ôtés à d'Aligre en 1626. il avoit été fait chancelier à la mort de Silleri, & les sceaux furent donnés à Marillac. Il y eut un acte en forme de procès-verbal, signé par deux secretaires d'état, par lequel, sans que cela tire à conséquence, le roi donne la préséance dans son conseil sur le connétable, à un des cardinaux seulement qui y assisteront: la Vieuville surintendant des finances, & du Hallier, qui se nomma depuis le maréchal de l'Hôpital, capitaine des gardes, signerent cet acte comme témoins: on lit dans les mémoires du comte de Brienne, que ce brevet fut depuis *lacéré*. Le commandeur de Silleri enveloppé dans la disgrace de sa famille, est rappellé de son ambassade de Rome; M. de Bethune lui succéde. Guerre de la Valteline, où Cœuvres commande, pour forcer les Espagnols à abandonner les forts qu'ils retenoient, & engager le pape à remettre à la France ceux qu'il gardoit en sequestre. Traité de Compiégne, conclu avec les Hollandois.

Entreprises des Hollandois sur le Bresil & sur le Pérou: l'Hermite & Willekens en furent les amiraux. Les Hollandois s'emparent de Lima & de San-Salvador, mais ils ne peuvent les conserver.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIII.

Diverſes entrepriſes des Eſpagnols ſur la Hollande, ſans ſuccès. Spinola commence le ſiége de Bréda.

Bouckingham, favori du prince de Galles (depuis Charles I.) détermine Jacques I. à déclarer la guerre à l'Eſpagne, avec laquelle il étoit brouillé depuis la rupture du mariage avec l'infante. Charles de Lorraine qui avoit épouſé Nicole, fille aînée de Henri II. dit *le Bon*, duc de Lorraine, lui ſuccéde dans ce duché, c'eſt lui qui ſe nomma Charles IV.

Réforme de l'abbaye de ſainte Geneviéve, par le cardinal de la Rochefoucauld, qui en étoit abbé.

1625.

Les Huguenots recommencent la guerre, ſous prétexte de l'inexécution des paroles qu'on leur avoit données, & par la jalouſie que leur cauſoit le Fort-Louis. M. de Soubiſe ſe ſaiſit de Blavet ou Port-Louis. Les Eſpagnols abandonnent ce qui leur reſtoit de la Valteline, & Chiavene ſe rend au ſieur de Longueval d'Haraucourt. Le traité de Monçon en Arragon, conclu l'année d'après, mit fin à cette guerre : il étoit moins favorable aux Griſons que celui de Madrid ; mais le cardinal de Richelieu, occupé des affaires de religion, ne crut pas qu'il fût encore tems de ſe brouiller avec l'Eſpagne.

Entrepriſe ſur les états de Gênes par les troupes du roi & par celles du duc de Savoie, qui reperdirent leurs conquêtes auſſi promptement qu'ils les avoient faites. La mort de Jacques I. âgé de cinquante-neuf ans, arrivée le 6. avril, empêcha qu'il ne vît l'accompliſſement du mariage célébré le 11. mai, entre Henriette ſœur de Lous XIII. & Charles I. ſon fils ; la cour conduiſit la jeune reine juſqu'à Amiens, & ce fut dans ce voyage que M. de Bouckingham fit tou-

tes les folies qui furent les ſemences de ſa haine contre la France & contre le cardinal. Jacques I. alloit entrer en guerre avec l'Eſpagne quand il mourut ; » mais il étoit de » la deſtinée de ce roi pacifique de mourir en paix, & il » ceſſa de vivre quand il voulut faire la guerre. ». (*Révol. d'Angleterre.*) Ce qui eſt étonnant, c'eſt que ce prince, le plus foible des hommes, étoit le plus entêté de la *prérogative royale*, & de l'abſolu pouvoir. Ce principe fut la cauſe des malheurs de ſa maiſon ; ce n'eſt pas que les plus grands rois de l'Angleterre n'euſſent penſé de même, mais ces princes plus reſpectés que lui, étoient auſſi plus habiles, & bien éloignés de vouloir lever le voile qui couvre les prétentions du roi & celles de la nation, ils avoient l'art de conduire leurs ſujets avec le frein apparent du parlement. Bouckingham eut le même empire ſur l'eſprit de Charles I. qu'il avoit eu ſur le roi ſon pere. Les exemples ſont rares d'un favori qui paſſe d'un régne à l'autre. Le connétable de Montmorenci eut le même bonheur, de conſerver les bonnes graces de François I. & de Henri II. mais ſi on y prend garde, ces deux hommes eurent des reſſemblances, par leſquelles on pourroit expliquer la continuation de leur faveur, c'eſt qu'ils étoient brouillés avec leur premier maître lorſqu'il mourut. Légation du cardinal Barberin en France, qui ſervit mal le pape Urbain VIII. ſon oncle, & qui n'obtint rien, par la partialité qu'il laiſſa voir pour les Eſpagnols.

La guerre continue dans le royaume entre les Huguenots & les Catholiques. Combat naval près de l'iſle de Rhé, où les royaux, commandés par le duc de Montmorenci, ſont vainqueurs : ils reprennent cette iſle, dont les rebelles s'étoient rendus maîtres. Le duc de Féria leve le ſiége de Vérue, que défendoit le prince de Piémont, & eſt battu

dans sa retraite par le connétable de Lesdiguieres & le maréchal de Créqui son gendre.

Spinola, après un siége de dix mois, prend Bréda, que Maurice prince d'Orange avoit prise sur les Espagnols en 1590. Maurice mourut de douleur de n'avoir pu en faire lever le siége, il étoit fils de Guillaume, fondateur de la république, & eut pour successeur son frere Frédéric-Henri.

En ce tems-là, dit Nani, l'Europe comptoit entre ses malheurs, la rencontre de trois jeunes rois, dont elle avoit à dépendre absolument; tous trois très-puissans, très-ambitieux, & très-contraires en intérêts, mais conformes en cela seulement, qu'ils laissoient toute la direction de leurs affaires à la discrétion de leurs ministres. Richelieu gouvernoit la France, Olivarès l'Espagne, & Bouckingham la Grande Bretagne.

1626.

Commencement des factions qui agiterent le royaume; par la division que l'on mit entre le roi & Gaston son frere. Monsieur épouse à Nantes mademoiselle de Montpensier, qui mourut l'année suivante, laissant Mademoiselle son unique héritiere. Ce mariage avoit été la cause de grands événemens à la cour, où le parti opposé au cardinal vouloit que Gaston épousât une princesse étrangere, pour le rendre indépendant du premier ministre. On conspire contre la vie du cardinal, qui devoit être assassiné dans sa maison de Fleuri. Le complot est découvert; Chalais, maître de la garde-robe, qui lui devoit tout, étoit, dit-on, entré dans la conjuration contre sa personne, & avoit traversé ce mariage pour plaire à madame de Chevreuse, favo-

site de la jeune reine, qui craignoit que Gaston ne se mariât. Chalais fut décapité. Le maréchal d'Ornano, confident de Monsieur, mourut à Vincennes; madame de Chevreuse se sauva en Lorraine; messieurs de Vendôme furent arrêtés, & le comte de Soissons se retira à Rome, où, malgré les ordres du cardinal, M. de Bethune lui fit rendre tous les honneurs dûs à sa naissance; mais ce malheureux prince perdit la vie dans la suite à la bataille de la Marfée; comme s'il eût été écrit que la mort devoit venger le premier ministre de tous ceux qui oseroient lui résister. Le cardinal qui savoit mettre à profit jusqu'au danger où il étoit exposé, eut pour la sureté de sa personne, une compagnie de gardes du corps. Baradas, qui avoit succédé à la faveur de Chalais, devint à son tour suspect au cardinal, & le jeune Saint Simon occupa sa place.

Tout le reste de ce regne ne fut rempli que de cabales que le cardinal sut dissiper. Ligue puissante entre les Protestans contre l'empereur: c'étoit la Hollande, la Suede, le cercle de la basse Saxe, & le roi de Dannemarc à leur tête. Les généraux de l'empereur étoient Tilli & Valstein: & de l'autre part, Mansfeld, Christian de Brunswick, dit l'administrateur d'Halberstat, & le duc de Saxe Veimar. Mansfeld perdit la bataille de Dessau contre Valstein, & mourut peu de tems après, ainsi que l'administrateur. Tilli gagna contre le roi de Dannemarc la bataille de Lutter. Pour Veimar, prince de la branche aînée de la maison de Saxe, il cherchoit à se venger sur la maison d'Autriche de ce que Charles-Quint avoit enlevé l'électorat à sa branche, pour en investir la branche cadette, qui en est encore aujourd'hui en possession, ce fut le principal général de Gustave Adolphe: il mourut en 1639.

Commencement des brouilleries entre Charles I. conseillé

par Bouckingham, & le parlement qui s'apperçut que le roi vouloit étendre *la prérogative royale*, & se rendre indépendant.

Entreprise des Anglois sur Cadix, sans succès. Charles I. renvoie tous les domestiques catholiques de la reine.

Le Pousin en Dauphiné, dont les rebelles s'étoient emparés, est remis entre les mains du roi. Assemblée des notables aux Thuilleries, dont le résultat fut d'accroître le crédit du cardinal.

Arrêt du parlement, qui condamne au feu le traité de Santarel, par lequel cet écrivain porte l'autorité du pape au-delà de ses bornes. Déclaration qui défend l'impression de toutes sortes de livres qui n'auroient pas un nom d'auteur: Henri II. en avoit donné une pareille en 1555.

1627.

Le roi supprime la charge d'amiral, dont il dédommage le duc de Montmorenci: il supprime aussi celle de connétable, vacante par la mort du connétable de Lesdiguieres. Ce connétable » à son commencement s'adonna aux lettres, » & s'il eût continué, il y fût été aussi grand homme, » comme il fut sur la fin homme de guerre » (*Brantôme.*) Le cardinal est créé chef & surintendant général de la navigation & du commerce de France, par édit enregistré le 18. mars: il prit aussi sa place au parlement, en vertu de lettres patentes, & au même rang qu'il avoit au conseil du roi. Mort de Madame en couche le 4. juin, mere de mademoiselle de Montpensier.

Renouvellement d'alliance avec les Hollandois. Le cardinal, dont les deux objets principaux étoient l'abaissement de la maison d'Autriche, & la destruction des Huguenots, commence par ceux-ci, & entreprend de leur enlever la

Rochelle, qui étoit le boulevard de l'héréſie.

Nouvelle guerre de religion. Le duc de Bouckingham jaloux de la gloire du cardinal de Richelieu, & voulant regagner l'affection des Anglois, engage Charles I. à ſecourir la Rochelle. La flotte Angloiſe aborde à l'iſle de Rhé, à la ſollicitation des Rochellois & du duc de Rohan, déclaré chef du parti. Les Anglois battus par Toiras après leur deſcente dans l'iſle de Rhé, & forcés par Schomberg à lever le ſiége du fort Saint-Martin, où ils avoient donné un aſſaut ſans ſuccès, ſe rembarquent après avoir perdu huit mille hommes. Le duc d'Angoulême commence le ſiége de la Rochelle le 10. août. Le roi y arrive accompagné de la plus haute nobleſſe de ſon royaume. François de Montmorenci de Bouteville, & Roſmadec des Chapelles, ſont exécutés pour crime de duel: cette ſévérité fit plus d'effet ſur les eſprits que tous les édits rendus à ce ſujet. La comteſſe de Bouteville accoucha peu de tems après du fameux maréchal de Luxembourg.

Diſpute pour le commandement de l'armée entre M. d'Angoulême & M. de Baſſompierre: pour les accommoder, on donna une armée ſéparée à commander à Baſſompierre, & M. d'Angoulême ſervit dans celle du roi. Louis XIII. revint à Paris le 17. février de l'année ſuivante, & le cardinal reſta pour commander au ſiége. La fameuſe digue, imaginée & exécutée par Louis Metezeau & par Jean Tiriot, fut commencée le 28. novembre de cette année. Le roi de Dannemarc abandonné par les princes de ſon parti, & pourſuivi par tout par Tilli & Valſtein, commence à trembler pour ſes propres états, & fait des propoſitions de paix. La guerre continue toujours entre Guſtave Adolphe roi de Suéde, & Sigiſmond roi de Pologne, qui ſoutenoit ſes droits ſur la Suéde, uſurpée par Charles de Sudermanie, pere de Guſta-

ve, & qui étoit mal ſecondé par les Polonois, dont l'intérêt n'étoit pas de le rendre trop puiſſant, dans la crainte qu'il n'entreprît ſur leur liberté.

1628.

Entrepriſe du duc de Rohan ſur la citadelle de Montpellier, manquée; M. le Prince prend Pamiers & Réalmont, fait le dégât autour de Caſtres, & ſecourt Creſſels proche de Milhau, attaquée par M. de Rohan.

Premiere édition des Marbres d'Arondel, ainſi nommés parce que le comte d'Arondel les fit venir du Levant en Angleterre: une chronologie des principaux événemens de l'hiſtoire Grecque depuis Cecrops, gravée ſur les marbres 263. ans avant l'Ere chrétienne, les rend précieux & utiles à toutes les nations. Ils avoient été d'abord achetés par le célebre Peireſc.

Le Pouſin, Mirabels, Chemeras, Bays & Garlangues rendus pour le roi au duc de Montmorenci.

Traité entre le roi d'Angleterre & les Rochellois; Bouckingham y envoie une flotte qui n'eſt pas aſſez conſidérable, & qui revient le 18. mai ſans ſuccès. On a voulu en trouver une cauſe ſecrette dans une lettre qu'on a prétendu que le cardinal de Richelieu avoit engagé la reine à écrire au duc de Bouckingham, mais ce fait auroit beſoin d'être prouvé. Bouckingham eſt aſſaſſiné à Porſtmouth le 2. ſeptembre. Clarendon, auteur accrédité, raconte un fait bien ſingulier au ſujet de cette mort. Georges Villiers, pere de Bouckingham, mort depuis pluſieurs années, apparut à un vieil officier de ſa connoiſſance, pour lui dire d'aller de ſa part déclarer à ſon fils, que s'il ne ſe rendoit plus agréable à la nation, il périroit d'une mort violente. L'officier, comme de raiſon, prit cette apparition pour un rêve; le

ſpectre ne ſe rebuta point, il revint juſqu'à trois fois, & pour autoriſer cet homme dans la miſſion dont il le chargeoit, il lui apprit quelques particularités qui n'étoient connues que du duc, & qui lui prouveroient qu'il n'étoit pas un viſionnaire. L'officier obéit enfin, & alla trouver Bouckingham, qui parut troublé des choſes que cet homme lui révéla: Clarendon finit cette hiſtoire, en diſant, » qu'elle » avoit plus de fondement & de vraiſemblance que n'ont » accoutumé d'en avoir ces ſortes de prédictions »: j'ai cru cette anecdote digne d'être rapportée, non pour que l'on y donne beaucoup de créance, mais ſeulement pour faire voir la grande idée que l'on avoit en Angleterre du duc de Bouckingham, puiſque, ainſi qu'il arrive à la mort de tous les hommes extraordinaires, on accompagnoit la ſienne de circonſtances merveilleuſes, comme ſi on vouloit qu'ils ne puſſent ceſſer de vivre que comme ils ont vécu. La flotte que Bouckingham avoit préparée, bien plus forte que la premiere, va faire un troiſiéme & dernier effort en faveur de la Rochelle: le commandeur de Valançai la combat, comme il avoit fait la premiere fois. Le roi qui étoit retourné au ſiége dès le 19. mars, fut toujours à la batterie *de Chef de bois*, ou *de Baye*, où plus de trois cens boulets paſſerent par-deſſus ſa tête. Les Anglois travaillent en vain à forcer la digue achevée par Pompée Targon. La flotte retourne en Angleterre, & la Rochelle ſe ſoumet au roi le 28. octobre; ſa majeſté y fit ſon entrée le premier jour de novembre; les fortifications furent démolies, les foſſés comblés, les habitans déſarmés & rendus taillables, l'échevinage & la communauté de ville abolis à perpétuité, & la religion catholique rétablie. Ce fut un coup mortel pour le calviniſme, & l'événement le plus glorieux & le plus utile du miniſtere du cardinal de Richelieu.

EVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIII.

Ainsi fut soumise cette ville rebelle, qui depuis près de deux cens ans s'armoit contre ses maîtres, & choisissoit toujours pour se révolter, suivant la politique des séditieux, le tems où nos rois avoient le plus d'embarras. Telle fut sa révolte sous Louis XI. pendant les menées du duc de Guyenne son frere: contre Charles VIII. lorsque toute l'Italie l'attendoit à Fornoue: contre Louis XII. durant les guerres qu'il soutenoit pour le Milanez: contre François I. lorsqu'il étoit aux prises avec Charles-Quint: contre François II. & Charles IX. en leur minorité: contre Henri III. en armant son frere contre lui: contre Henri IV. près d'en venir aux mains avec le duc de Savoie: & contre Louis XIII. enfin, à qui elle avoit fait trois fois la guerre, & à qui ce dernier siége coûta quarante millions.

Le roi d'Espagne, les ducs de Savoie & de Lorraine, qui attendoient l'événement de ce siége pour se déclarer, resterent tranquilles dès qu'ils en virent le succès. Le cardinal disoit qu'il avoit pris la Rochelle en dépit de trois rois; le roi d'Espagne, le roi d'Angleterre, & sur tout le roi de France: ce qui rendoit cela vrai de Louis XIII. étoient les incertitudes que lui jettoient dans l'esprit les ennemis de ce ministre, jaloux de la gloire qu'il alloit s'acquérir.

Charles I. casse un troisiéme parlement, qui ne vouloit pas se soumettre à ses volontés: *ce qui fit voir la force des parlemens*, dit Clarendon, *puisque l'autorité souveraine semble alors être réduite à la dure nécessité d'en abolir l'usage, ne pouvant en borner la jurisdiction.*

Les Hollandois continuent leurs conquêtes sur mer. Pierre Adrien part pour les Antilles & pour le Mexique, & attaque la flotte d'Espagne, qu'il brûla après en avoir pris tous les effets. Pierre Hein attaque une autre flotte qui venoit du Pérou au Mexique, & lui enleve pour plus de seize millions

d'argent ou de marchandises. Le capitaine Charpentier & Pierre de Nuits font de nouvelles découvertes aux Indes orientales, & donnent leurs noms aux pays qu'ils ont reconnus. Cet établissement des Hollandois dans les différentes parties du monde, donne lieu à une réflexion générale sur le commerce de l'Orient & de l'Occident, pour savoir en quoi principalement ils different aujourd'hui : & il paroît que la différence qu'il y a entre le commerce de l'Amérique & celui des Indes, est que le premier entretient les manufactures en Europe, au lieu que le second entretient celles des Indes, ce qui nous attire l'argent de l'Amérique, & attire le nôtre en Orient.

1629.

François IV. duc de Mantoue, étoit mort en 1612. Ferdinand son frere, qui lui avoit succédé, étoit mort en 1626. & Vincent, le cadet des trois, avoit recueilli la succession, & étoit mort en 1627. L'héritier légitime étoit Charles de Gonzague duc de Nevers, grand oncle des trois derniers ducs : son fils le duc de Rhetelois, avoit épousé Marie, fille de François IV. & avoit réuni par-là tous les droits. L'empereur, le roi d'Espagne, le duc de Savoie & toute l'Italie se déclarerent contre le duc de Nevers, qui n'avoit d'autre appui que celui de la France où il étoit établi, chacun de ces princes voulant, ou disposer de ce duché, ou s'en emparer, ou le partager.

Le cardinal de Richelieu qui souhaitoit la gloire de son maître, & qui en même tems vouloit l'enlever aux cabales, que la reine & son conseil excitoient contre lui, décida le roi à partir lui-même pour aller secourir le nouveau duc de Mantoue.

La reine mere est déclarée régente.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

Le code Marillac, nommé communément *le Code Michaut*, publié en forme d'édit; c'étoit un recueil de nos plus fameuses ordonnances, auxquelles on avoit joint celles qui avoient été faites sur les demandes des derniers états généraux, où l'on statue sur les demandes de l'assemblée des notables aux Thuilleries; le roi, malgré les oppositions du parlement, le fit publier dans un lit de justice, car il n'est pas dit qu'il y fût vérifié; aussi cet édit n'a point été observé dans la suite, & les avocats ne le citent pas comme une loi. Il est composé de quatre cens soixante-un articles, dont il y en a cent trente-deux sur le fait de la guerre, & trente-un sur le fait de la marine: on peut remarquer quelques articles importans, le XXXIXe. touchant les mariages clandestins, qui les déclare non valablement contractés, & enjoint aux juges ecclésiastiques de juger les causes desdits mariages conformément à cet article; le LVIIIe. touchant les maîtres des requêtes, qui doivent être par chacun an envoyés par le chancelier dans les provinces, & y faire à peu près les fonctions, dont autrefois étoient chargés les commissaires de nos rois, appellés *Missi Dominici*; ensorte que les maîtres des requêtes semblent par cet édit être les seuls destinés à remplir les places d'intendans: le CCXI^e^. où il est enjoint à tous gentils-hommes de signer à l'avenir tous les actes de leurs noms de famille, & non de celui de leurs terres, pour les distinguer des roturiers, à qui on avoit permis de porter le nom des fiefs qu'ils possédoient: enfin le CXXXVII^e^. contre les jeux de hazard, article important & conforme aux loix les plus anciennes. » Celui qui aura gagné aux jeux de » hazard, dit Justinien, n'aura point d'action pour se faire » payer, & au contraire celui qui aura perdu, pourra ré- » péter ce qu'il aura payé volontairement; cette action sera » perpétuelle, imprescriptible, & passera de lui à ses hé-

» ritiers, & contre les héritiers de celui qui aura gagné, & » au cas que lui ou ses héritiers négligent de répéter cet » argent perdu au jeu, la poursuite en sera faite d'office, » à la diligence du magistrat, en ce cas cet argent sera » employé aux ouvrages publics, &c. »

Le roi en personne force les trois barricades du Pas de Suze le 6. mars, ayant sous lui les maréchaux de Créqui & de Bassompierre. Traité de Suze, par lequel le duc de Savoie remet cette ville entre les mains du roi, pour sûreté du secours dont il devoit contribuer à la levée du siége de Casal. Levée du siége de Casal par les Espagnols. Le roi, à son retour, voyant que les Huguenots remuoient toujours, malgré la déclaration qu'il avoit rendue avant son départ, pour leur ordonner de poser les armes, marche vers Privas, qui fut saccagée le 27. mai. Alais capitule le 8. juin; le cardinal entre dans Montauban le 20. août, & la paix fut accordée aux Calvinistes par un édit de pacification. Le duc de Rohan, qui vit l'inutilité d'un dernier traité qu'il venoit de signer avec le roi d'Espagne, se retira à Venise jusqu'à ce que les circonstances des tems, & l'estime due à ses talens, lui procurerent le commandement de nos troupes dans la Valteline. Ce fut là qu'il composa ses mémoires. La duchesse de Rohan sa femme, fille de M. de Sulli, & digne de son pere & de son mari, s'y étoit retirée dès 1627. elle mourut en 1660. à Paris. On lit dans un mémoire qu'elle a écrit, qu'il y eut entre le grand seigneur & le duc de Rohan un traité de vente de l'isle de Chypre, qui rendoit le duc de Rohan souverain de Chypre, moyennant cent mille écus, & vingt mille écus par an de tribut: divers accidens en empêcherent l'exécution. Le cardinal de Richelieu est fait principal ministre par lettres patentes du 21. novembre.

Le roi, dans le dessein de supprimer les états de la province de Languedoc, rend un édit portant création de vingt-deux élections dans cette province, ce qui la remettoit dans l'ordre des autres provinces du royaume. Cet édit n'eut lieu que pendant deux ans, au bout desquels il fut aboli, les priviléges rendus à la province de Languedoc, & l'usage rétabli de l'assemblée des états.

Le roi avoit signé un traité à Suze avec le roi d'Angleterre dès le 24. avril, pour s'assurer que ce prince ne secoureroit point les rebelles pendant son absence.

La paix est signée à Lubec le 27. mai, entre le roi de Dannemarc & l'empereur, dont les armes avoient jusques-là fait trembler toute l'Allemagne.

1630.

Decret du consistoire du premier janvier, qui donne aux cardinaux, aux électeurs ecclésiastiques, & aux grands maîtres de Malthe, le titre d'éminence.

Le duc de Savoie n'exécute rien du traité de Suze, & Spinola, d'accord avec ce prince, poursuit le dessein de dépouiller le duc de Mantoue. La guerre se renouvelle en Savoie, en Piémont, dans le Montferrat, & dans le reste de l'Italie. Le roi & les Vénitiens continuent à secourir le duc de Mantoue. L'empereur s'empare de nouveau des places des Grisons. Le cardinal de Richelieu ravitaille Casal. Le maréchal de Créqui prend Pignerol en deux jours. Le maréchal de Schomberg prend Briqueras. Spinola, qui mourut peu de tems après, fait de nouveau le siége de Casal. Le roi revient à l'armée. Jules Mazarin, depuis cardinal, paroît pour la premiere fois: il vient pour traiter avec le roi de la part du duc de Savoie. La négociation ayant été sans succès, le roi s'empare de toute la Savoie. Le roi tombe malade &

retourne à Lyon, où les deux reines étoient restées. Combat de Veillane, le 10. juillet, où le duc de Montmorenci, après s'être exposé témérairement, bat le général Doria. Les Impériaux, profitant de l'absence du roi, surprennent & pillent Mantoue. La ville de Saluces prise par les maréchaux de la Force & de Montmorenci, & d'Effiat. Charles-Emanuel, duc de Savoie, meurt de douleur de voir, par sa fausse politique, son pays également ouvert aux François & à ses alliés. Suspension d'armes ménagée par Mazarin, entre les François & les Espagnols. Le roi de Suéde, âgé alors de trente-cinq ans, à qui la ville anséatique de Stralsund avoit eu recours, pour se défendre contre Valstein, l'avoit secourue dès l'année derniere, & cette ville, par son moyen, eut l'honneur d'être la premiere qui arrêta les progrès d'un vainqueur à qui rien ne résistoit; plein de ressentiment du peu de cas que l'empereur faisoit de lui, & ayant le prétexte de la religion opprimée par Ferdinand, qui venoit de rendre un édit pour la restitution des biens enlevés aux églises depuis Charles V. par les princes protestans, ce prince commence ses entreprises par s'emparer de l'isle de Rugen.

Traité de Ratisbonne du 13. octobre, entre le roi & l'empereur. Le duc de Mantoue est maintenu dans son duché de Mantoue, qui fut évacué par les ennemis le 27. novembre. Le séjour du roi à Lyon pensa être aussi funeste au cardinal, par les complots qui s'y formerent contre lui, qu'à la France, par le danger où le roi fut de perdre la vie. La reine mere ramene le roi à Paris, après en avoir tiré la promesse de disgracier le cardinal si-tôt que l'affaire d'Italie seroit terminée. Le cardinal sembloit perdu, & se préparoit à se retirer: le cardinal de la Valette lui conseilla d'aller trouver le roi à Versailles, où la reine, trop sûre de son fils, ne l'avoit pas suivi. Le cardinal y vit le roi & le persuada.

De ce moment il devint plus puissant que jamais : on ôta les sceaux à Marillac, que l'on fit emprisonner : le maréchal son frere fut arrêté en Piémont, & exécuté en 1632. (sa mémoire fut réhabilitée) & tous les ennemis du cardinal punis de la même peine qu'ils avoient, dit-on, conseillé qu'on lui fît souffrir. La journée de cet événement fut appellée *la journée des Dupes*.

1631.

Gustave Adolphe avoit en vain demandé à l'empereur d'abandonner le roi de Pologne, & de lui faire justice sur d'autres griefs : les rois du Nord n'inquiétoient guéres alors Ferdinand, qui ne se flattoit pas moins que de rendre l'Empire héréditaire dans sa maison, & de changer la forme du gouvernement en Allemagne ; mais il ne connoissoit pas Gustave. Ce prince s'empare de Stettin, qui lui avoit été confié par le duc de Poméranie, ennemi secret de l'empereur ; & le cardinal de Richelieu & lui, sentant qu'ils étoient faits pour s'unir, & pour s'opposer à la trop grande puissance de la maison d'Autriche, il y eut un traité conclu par Charnacé, allié du cardinal, le 23. janvier entre la France & la Suéde ; les conditions de ce traité furent de porter la guerre dans le sein de l'Allemagne, pour obtenir le rétablissement des princes de l'Empire qui avoient été dépouillés, sans pourtant que la religion catholique en pût souffrir, & de vivre en bonne intelligence avec le duc de Baviere. Gustave fournissoit des troupes, & le roi l'argent : cette diversion changea toute la face de l'Allemagne, la disgrace de Valstein y contribua beaucoup.

Ligue entre la France & la branche catholique de Baviere. Assemblée des Protestans à Leipsik, pour faire la guerre à l'empereur. Traité de Querasque : il y en eut trois ;

le premier du 31. mars, le ſecond du 6. avril, le troiſiéme du 30. mai. Ces traités terminerent la guerre d'Italie. Le duc de Mantoue reçut l'inveſtiture de ſon duché par l'empereur, qui abandonna les paſſages des Griſons; & la ville de Pignerol qui fut cédée au roi pour ſix mois, par un traité conclu à Millefleurs le 15. octobre, lui reſta par un autre traité conclu à Saint Germain le 5. mai 1632. & ne revint au duc de Savoie qu'en 1696. Guſtave prend la ville de Demin ſur la Pene le 15. de février; il emporte d'aſſaut Francfort ſur l'Oder; il rétablit les ducs de Meklembourg dans une partie de leurs états, dont Valſtein avoit eu la confiſcation; il gagne la bataille de Leipſik le 7. de ſeptembre, contre Tilli & Pappenheim. Gaſſion ſe ſignala dans l'armée Suédoiſe. Guſtave prend Wirtzbourg; Roſtok eſt rendu aux ducs de Meklembourg, la ville de Prague eſt emportée d'aſſaut le 28. novembre par Jean-George I. électeur de Saxe. Il eſt curieux de remarquer que cette même ville fut emportée par eſcalade, à pareil jour, en 1741. par ſon arriere petit-fils Maurice comte de Saxe, devenu depuis maréchal général de nos armées. L'électeur s'étoit brouillé avec l'empereur à l'occaſion d'un édit de Ferdinand pour la reſtitution des biens eccléſiaſtiques, & commandoit l'aîle gauche de l'armée de Guſtave à la bataille de Leipſik. L'électeur de Tréves ſe met ſous la protection du roi, pour être à l'abri des armes de Guſtave. Viſmar eſt rendu aux Suédois, ainſi que Mayence.

Pendant ce tems-là il y avoit de grands mouvemens à la cour de France. Gaſton s'étoit retiré en Lorraine, & la reine à Bruxelles, tous les deux mécontens du cardinal. Gaſton accorde ſon mariage avec la princeſſe Marguerite, ſœur de Charles duc de Lorraine, y étant, dit-on, engagé par Puilaurens ſon favori, amoureux de la princeſſe de Phalſ-

bourg, sœur de Marguerite; car c'étoit la destinée des deux freres Louis XIII. & Gaston, de n'agir que par l'impression de leurs ministres ou de leurs favoris: (ce mariage ne fut célébré que le 3. janvier suivant, dans le plus grand secret.) Le roi punit tous ceux qui avoient eu part à cette intrigue; la princesse de Conti, madame d'Elbœuf, sœur du duc de Vendôme, retenu en prison, & du grand prieur; mesdames de Lesdiguieres & d'Ognano furent exilées; le maréchal de Bassompierre, l'abbé de Foix, & Vautier médecin de la reine, mis à la Bastille. Le maréchal n'en sortit qu'à la mort du cardinal. La princesse de Conti, qui avoit épousé secrettement Bassompierre, en meurt de douleur; (elle étoit fille du duc de Guise tué à Blois, & avoit épousé en premieres nôces le prince de Conti qui étoit sourd & muet.) Le comte de Moret, les ducs d'Elbœuf, de Bellegarde & de Rouanès, le Président le Coigneux, le conseiller Payen, le sieur de Puilaurens, chancelier de Monsieur, Monsigot maître des comptes, & le pere Chanteloube, déclarés criminels de leze-majesté. Les deux offices de le Coigneux & de Payen furent supprimés, & le roi rendit une déclaration, qui porte que ces offices seront éteints sans attendre les cinq ans portés par l'article 28. de l'ordonnance de Moulins, pour purger la contumace, attendu le crime de leze-majesté.

Moyenvic est pris sur le duc de Lorraine; il fait sa paix avec le roi, par le traité de Vic du 31. décembre: il y eut un article ajouté à ce traité le 6. janvier suivant, par lequel Monsieur s'étant obligé de sortir de la Lorraine, se retire en Flandres auprès de Marie de Médicis. La cour des aydes ayant fait difficulté d'enregistrer quelques édits, est interdite, & on fait exercer la justice par une commission composée de maîtres des requêtes & de conseillers du grand

conseil. Commencement de la Gazette, par Théophraste Renaudot, médecin.

Richelieu érigé en duché-pairie en faveur du cardinal de Richelieu, ses héritiers, successeurs & ayans causes, mâles & femelles.

L'ancienne porte Saint Honoré, qui étoit proche des Quinze-vingts, est abattue, & la nouvelle porte Saint Honoré est construite; elle a encore été abattue en 1733. pour qu'il n'y eût plus de séparation entre la ville & ce fauxbourg qui étoit fort augmenté.

1632.

Le duc de Lorraine remet Marsal au roi, en exécution du traité de Vic. Le maréchal de Marillac, jugé par des commissaires, est décapité le 10. mai. L'arrêt du parlement, qui avoit voulu prendre connoissance de cette affaire est cassé par arrêt du conseil; le procureur général Molé décreté d'ajournement personnel, & interdit, » mais sa présence » & la gravité naturelle dont il ne rabattit rien, lui firent » bien-tôt obtenir un arrêt de décharge. (*Mem. de Talon.*) Le duc d'Orléans, secouru par les Espagnols, rentre dans le royaume par la Bourgogne.

Le roi, qui se prenoit avec raison au duc de Lorraine des entreprises de Gaston, s'empare de Pont-à-Mousson, Bar-le-Duc & Saint-Mihel. Le duc a recours une seconde fois à la clémence du roi: il conclut le traité de Liverdun le 26. juin, confirmatif du traité de Vic, par lequel il remet en dépôt au roi Jametz & Stenai, & la forteresse de Clermont en propriété, & fait hommage pour le duché de Bar: heureux si cette seconde épreuve avoit pû le garantir des malheurs où son inconstance le précipita dans la suite. Monsieur, qui se vit sans ressource de ce côté, porta le

malheur qui l'accompagnoit en Languedoc : le duc de Montmorenci se trouva engagé dans sa révolte, & fut blessé & fait prisonnier au combat, ou plûtôt à la rencontre de Castelnaudari contre le maréchal de Schomberg, le premier de septembre : ce fut une embuscade qu'un vieux gentilhomme conseilla au maréchal de Schomberg, & où donna M. de Montmorenci, qui décida l'affaire, quoique Gaston fût plus fort de moitié que le maréchal. » La nouvelle se répand » à l'heure même, dit Pontis, que M. de Montmorenci » est tué : Monsieur jette ses armes par terre, & dit qu'il » ne s'y joue plus, & fait sonner la retraite ». Le comte de Moret, fils de Henri IV. & de mademoiselle de Beuil, comtesse de Moret, fut tué dans la même occasion : on a voulu que ce comte de Moret n'ait pas été tué, & qu'il se soit fait hermite, mais cela a bien de l'air d'une fable. Monsieur se raccommode de nouveau avec le roi, dans l'espérance que Bullion lui donne de la grace de M. de Montmorenci.

Henri de Montmorenci, duc & pair, maréchal de France, fut jugé par arrêt du parlement de Toulouse, où présida le garde des sceaux de Laubespine de Châteauneuf, qui, étant sous-diacre, avoit eu besoin de dispense du pape pour présider au procès du maréchal de Marillac, & qui s'en servit encore au procès du duc de Montmorenci : il auroit pu se souvenir qu'il avoit été page chez le pere du duc.

Le duc de Montmorenci a la tête tranchée à Toulouse le 30. octobre, à l'âge de trente-sept ans. S'il est vrai que ce fut lui qui révéla au cardinal les complots qui s'étoient faits à Lyon contre lui, il dut se repentir d'un service qui lui devenoit si fatal. Monsieur sort du royaume pour la troisiéme fois, dans la bonne foi de croire qu'il cédoit au ressentiment qu'il avoit de la mort de Montmorenci, mais

en effet ne cédant qu'aux conseils de Puilaurens : il se retire en Flandres auprès de la reine sa mere.

Fameux passage du Leck par Gustave, comparé à celui du Granique ; il défait le comte de Tilli, qui meurt de ses blessures. Valstein est rappellé.

Gustave, à qui le duc de Baviere avoit refusé de se joindre, parce qu'il eût fallu restituer le haut Palatinat, prend Ausbourg, & ravage la Baviere. Enfin ce prince, à la tête des Protestans d'Allemagne, après avoir défait les Danois & les Impériaux, soumis la Poméranie, la basse-Saxe, la Franconie, la Baviere, le Palatinat & l'électorat de Mayence, est tué à l'âge de trente-huit ans, le 16. de novembre, à la bataille de Lutzen, où, malgré sa mort, Valstein fut défait par le duc de Saxe-Veimar son lieutenant : on trouva dans sa tente le livre de Grotius du droit de la guerre & de la paix ; c'étoit sa lecture ordinaire. Gustave prétendoit qu'il n'y avoit de rang entre les rois, que celui que leur donnoit leur mérite. La fameuse Christine sa fille lui succéda, âgée de six ans. Ce prince commençoit à devenir suspect à la France ; on ne l'avoit pas appellé en Allemagne pour qu'il s'y fît craindre, mais afin qu'il empêchât qu'on y craignît l'empereur. On ne doit point croire qu'il ait été tué par un homme aposté par le cardinal de Richelieu : Puffendorf pense que ce fut François-Albert duc de Saxe-Lavembourg qui le fit tuer à la sollicitation des Impériaux ; d'autres disent que ce même Albert vengeoit une injure personnelle, pour un souflet que lui avoit donné Gustave irrité de ce qu'il vivoit d'une maniere trop libre avec la reine sa mere. Frédéric V. roi de Bohême, meurt dans le désespoir de voir sa vengeance évanouie par la mort de Gustave.

Lettres patentes pour l'établissement des Prêtres de la

Mission, connus sous le nom de Saint Lazare.

1633.

Édit de création du parlement de Metz, dont les peuples alloient auparavant plaider en dernier ressort à la chambre impériale de Spire. Alliance entre la France & la Suéde, renouvellée par M. de Feuquieres, & le chancelier Oxenstiern : en conséquence, la ligue conclue par Gustave-Adolphe fut aussi renouvellée entre la Suéde, l'Angleterre, la Hollande, & une partie des princes d'Allemagne, contre la maison d'Autriche ; cette ligue servit d'autant mieux le roi, que, sans rompre ouvertement avec l'empereur, il portoit le ravage dans l'Allemagne, & occupoit trop la maison d'Autriche pour qu'elle pût donner du secours aux rebelles de France. Cette année est remplie de rencontres & de combats entre les deux partis. Quelques Evêques, complices de la révolte de Monsieur, sont jugés à Paris, par des commissaires délégués par le pape : le clergé protesta en 1650. contre cette délégation. Création de chevaliers des ordres. Troisiéme guerre du duc de Lorraine contre le roi : ce prince refuse de rendre hommage pour le duché de Bar, soit qu'il ne voulût pas en effet rendre cet hommage, soit qu'il fît seulement difficulté de le rendre, comme on le vouloit, au nom de la princesse Nicole, parce que ç'auroit été reconnoître qu'il tenoit de son mariage avec elle le duché de Lorraine ; au lieu qu'il prétendoit le posséder de son chef, suivant la loi Salique établie en Lorraine par le duc René II. Quoiqu'il en soit, le roi réunit le duché de Bar à la couronne ; il s'empare de Saint Mihel & de Lunéville ; il fait le siége de Nanci, & force le duc à un traité conclu à Charmes, par lequel la ville de Nanci est remise en dépôt entre les mains du roi, qui ne fut rendue

Vu iij

au duc qu'en remettant au roi la princesse Marguerite sa sœur, dont le mariage avec Monsieur étoit nul, suivant nos usages, attendu le défaut de consentement du roi.

Le roi entre dans Nanci, qu'il garde parce que le duc de Lorraine ne pouvoit plus disposer de sa sœur, qui avoit suivi Monsieur à Bruxelles. L'électeur de Tréves rétabli dans sa capitale par les François.

On commence à connoître cette année le titre de lieutenant général dans les armées, n'y ayant auparavant que des maréchaux de camp, & même en fort petit nombre, sous les maréchaux de France. Melchior-Mitte de Chévrieres, marquis de Saint Chaumond, est le premier pour qui on trouve des pouvoirs de lieutenant général, en datte du 6. février 1633. (Le P. Daniel ne l'a pas connu.) Leur nombre fut augmenté sous Louis XIV. à la guerre de 1667. & bien multiplié depuis la guerre de 1672. Cette institution étoit utile, 1°. pour mettre un grade entre le maréchal de camp & le maréchal de France, comme on en mit aussi, par le grade de brigadier, entre le colonel & le maréchal de camp, & pour exciter ainsi & soutenir l'ambition des officiers, en leur faisant voir de plus près les différens degrés d'honneurs qui les attendent : 2°. parce que chacun de ces grades augmentant les fonctions de l'officier, le rend plus capable du commandement : 3°. parce que les armées étant devenues plus nombreuses, il falloit plus d'officiers généraux à leurs divisions.

L'inquisition de Rome condamne Galilée, pour avoir soutenu le système de Copernic touchant le mouvement de la terre autour du soleil; il fut obligé de se rétracter pour obtenir sa liberté.

Chapelle de Saint Roch à Paris, érigée en Paroisse.

ÉVENEMENS REMARQUABLES *sous* LOUIS XIII.

1634.

Charles IV. duc de Lorraine, pour éluder les engagemens pris avec le roi, céde par collusion ses états au cardinal François son frere, qui épouse la princesse Claude sœur de Nicole, dont il eut Charles-Léopold, successeur de Charles IV. A cette nouvelle, le maréchal de la Force investit Lunéville : ces deux princes quittent leurs états, dont le roi s'empare. Charles IV. va joindre les armées de l'empereur. La duchesse de Lorraine Nicole, brouillée avec son mari, vient à Paris, où le roi la reçoit. Le maréchal de la Force prend la Mothe qui passoit pour imprenable ; ce fut à ce siége que l'on se servit pour la premiere fois en France, de bombes, quoiqu'inventées dès 1588.

Valstein, qui de simple gentilhomme de Bohême, étoit devenu tout puissant dans l'Empire, par le besoin qu'avoit l'empereur d'un si grand homme de guerre, oublie qu'il est né sujet, &, sur quelques mécontentemens qu'il avoit eus, forme le projet de se faire roi de Bohême. Le cardinal de Richelieu favorisoit ses vûes, mais Oxenstiern & le reste de la ligue tarderent trop à le seconder. L'empereur fut averti, & Valstein âgé de cinquante ans, fut assassiné dans Egra, par la trahison de Gordon sa créature. Traité entre la France & la Hollande, du 15. avril, pour la continuation de la guerre de cette république contre l'Espagne.

Grands jours tenus à Poitiers. M. Talon remarque qu'il est bon d'en indiquer la tenue à huit ou dix ans, » parce que, » dit-il, cette appréhension est capable de retenir la no» blesse & les officiers en leur devoir ; « l'autorité royale n'a plus besoin de ces précautions.

Urbain Grandier, atteint & convaincu de crime de ma-

gie par une commiſſion particuliere, eſt brûlé vif. On demandoit à la Peyrere, auteur des Préadamites, mais qui d'ailleurs a composé une hiſtoire de Groenland fort eſtimée, pourquoi il y avoit tant de ſorciers dans le Nord; c'eſt, diſoit-il, que les biens de ces prétendus ſorciers, que l'on fait mourir, ſont en partie confiſqués au profit de leurs juges.

Arrêt du parlement du 5. ſeptembre, ſur les concluſions du premier avocat général Bignon, qui déclare nul le mariage de Monſieur avec la princeſſe de Lorraine. (*V. Mém. de Talon.*) L'aſſemblée du clergé conſultée, en porta le même jugement l'année ſuivante. La guerre continuoit toujours dans l'Allemagne avec la même force, mais la bataille de Nortlingue releva bien les affaires de l'empereur: ce fut le 6. ſeptembre que Ferdinand, roi de Hongrie, le cardinal infant, & le duc Charles de Lorraine taillerent en piéces l'armée Suédoiſe, commandée par le duc de Veimar & le maréchal Horn, qui venoient pour ſecourir Nortlingue. La guerre continuoit auſſi en Flandres entre le marquis d'Ayetone gouverneur des Pays-bas, & le prince d'Orange.

Monſieur, qui avoit fait un traité avec l'Eſpagne, dont le cardinal eut connoiſſance, & beaucoup d'inquiétude, eſt invité fortement à ſe réconcilier avec le roi; l'abbé d'Elbene conduiſit cette négociation, & Puilaurens eut, pour récompenſe d'avoir ramené ſon maître, le duché d'Aiguillon, en épouſant mademoiſelle du Pont-du-Château, parente du cardinal; mais ce retour de fortune fut court, car Puilaurens, qui entretenoit toujours Monſieur dans la réſolution de ſoutenir la validité de ſon mariage, & qui continuoit ſes liaiſons à Bruxelles, contre la volonté du roi, fut mis l'année ſuivante à la Baſtille, où il mourut le premier juillet.

La reine mere, qui faiſoit les plus fortes inſtances au-

près du cardinal pour revenir en France, n'en obtient rien, parce qu'il n'en avoit rien à craindre. Monsieur arriva à Saint Germain le 21. octobre.

La défaite de Nortlingue força les Suédois à abandonner plusieurs places dans l'Alsace, qui reçurent garnison Françoise. Les François devinrent aussi maîtres de Philisbourg & de Spire, en conséquence d'un traité signé entre le roi, la couronne de Suéde, & les autres princes d'Allemagne; ce qui rompit le dessein qu'avoient formé les Impériaux d'entrer en Lorraine. Le roi fait démolir plusieurs places en Alsace. Le jardin des plantes est établi à Paris par les soins de Bouvard, premier médecin, & de Gui de la Brosse médecin ordinaire : ce jardin est appellé le *Jardin du roi.* Le premier méridien est fixé à l'isle de Fer. Accommodement du démêlé entre l'archevêque de Bordeaux (Sourdis) & le duc d'Epernon, tous deux d'un caractère indomptable: la personne de l'archevêque avoit été maltraitée, le duc d'Epernon excommunié, les églises de Bordeaux mises en interdit.

1635.

Erection de la terre de Saint-Simon en duché-pairie.

Lettres-patentes du mois de janvier, pour la fondation de l'Académie Françoise, qui ne furent enregistrées que le 10. juillet 1657. les académiciens avoient commencé de s'assembler dès l'année 1634. Les premiers officiers furent M. de Serizai directeur, M. Desmarests chancelier, & M. Conrart secretaire; le cardinal de Richelieu protecteur.

Fin de la guerre de Bohême par le traité de Prague, & l'accommodement de l'empereur & de l'électeur de Saxe, à qui l'on céde la Lusace. Philisbourg surpris par les Impériaux. Fameux traité signé à Paris le 8. février, entre le roi & les États généraux contre l'Espagne, par lequel

le roi s'engage de déclarer la guerre à Philippe IV. s'il ne lui donne pas satisfaction, ainsi qu'aux Hollandois, sur les différens griefs dont ils avoient à se plaindre. Ce traité contenoit un partage que ces deux puissances faisoient entr'elles des Pays-bas Espagnols quand ils seroient conquis. Outre que ce traité étoit un peu chimérique, Richelieu laissoit trop voir aux Hollandois qu'ils alloient devenir frontiere de la France, en ne laissant aucun intervalle entr'eux & nous; aussi bien-tôt après n'assisterent-ils plus le roi qu'avec des réserves & des méfiances qui nuisirent à la cause commune, quoique d'abord ils eussent desiré fortement notre alliance.

Les Espagnols avertis de ce traité, surprennent Tréves le 26. mars, & emmenent l'électeur prisonnier. Le roi déclare la guerre aux Espagnols : cette guerre dura treize ans contre l'empereur, & vingt-cinq contre l'Espagne : les événemens en furent mêlés cette année. Les maréchaux de Châtillon & de Brezé gagnerent la bataille d'Avein le 20. mai contre les Espagnols, commandés par le prince Thomas de Savoie, qui vouloit empêcher la jonction de nos troupes avec celles des états généraux. Folard en donne tout l'honneur au maréchal de Châtillon qui arriva au secours de M. de Brezé, dont l'imprudence & la vanité lui avoient fait attaquer les ennemis plus forts que lui, pour ne pas partager l'honneur de la victoire avec M. de Châtillon. Sac de Tillemont le 6. juin. Levée du siége de Louvain, par la jalousie du prince d'Orange, qui n'aimoit pas le cardinal de Richelieu. Ligue offensive & défensive entre la France, la Savoie & le duc de Parme, conclue à Rivoli le 11. juillet. Victor-Amedée est fait capitaine général de la ligue. Le maréchal de Créqui méne dix mille hommes en Italie. Cette guerre n'eut point de succès, par la mésintel-

ligence des chefs. Galas, général de l'empereur, prend Keiserloutre sur les Suédois. Le fort de Schenk pris par les Espagnols.

Le cardinal de la Valette fait lever aux Impériaux le siége de Mayence, & celui des deux Ponts au général Galas.

Les Espagnols font une descente en Provence; le maréchal de Vitri y porte du secours. Le duc de Veimar & le cardinal de la Valette forcés de repasser le Rhin, à cause de la disette où étoit l'armée, sont atteints par le général Galas, & malgré l'abbatement des troupes, lui défont cinq mille hommes proche de Vaudrevange, sur la Sare. Le duc de Lorraine avoit pénétré dans cette province; le roi, pour donner plus de force à ses armes, y marche en personne, sans le cardinal, & revient à Paris, après y avoir laissé pour généraux le cardinal de la Valette, le duc de Veimar, & messieurs d'Angoulême & de la Force. Saint Mihel, en Lorraine, est pris à discrétion par le maréchal de la Force. L'empereur avoit regagné le duc de Saxe, dont l'exemple entraîna plusieurs princes: il y avoit à craindre que le duc de Veimar ne les suivît: le roi conclut un traité avec lui à Saint Germain le 26. octobre, qui lia plus que jamais ce prince à la France.

Le duc de Rohan, qui avoit été rappellé dès 1633. défait dans la Valteline les troupes de Serbellon. Gassion, avec cinq cens chevaux, en pousse six mille de Jean de Wert, & lui en enleve quinze cens. Les Impériaux prennent Saverne. Le comte de la Suze défend Porentru contre Colloredo. Chalard avoit conclu au nom du roi, dès le premier septembre, un traité de commerce avec le roi de Maroc. Prise de la Guadaloupe. Lit de justice, où furent enregistrés quarante-deux édits. Exil de plusieurs conseillers, qui furent bien-tôt rappellés. Mort de Thomas Parck, âgé de cent cinquante-deux ans; il avoit vû dix rois d'Angleterre.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

1636.

Servien, ſecretaire d'état de la guerre, ennemi de Bullion, ſurintendant, eſt remplacé par Sublet des Noyers.

La guerre eſt plus allumée que jamais en Allemagne, en Italie & en France. Le cardinal de la Valette fait lever le ſiége de Colmar aux Impériaux le 25. janvier. Le marquis de la Force bat Colloredo, & le fait priſonnier le 17. mars. Les Suédois, faute de vivres, rendent Mayence aux Impériaux. Traité de Viſmar, entre le roi & la reine Chriſtine, le 20. mars: c'étoit le fameux Grotius qui étoit ſon ambaſſadeur en France. Le duc de Rohan bat les Eſpagnols ſur les bords du lac de Coſme le 18. avril. Le fort de Schenk eſt repris ſur les Eſpagnols par le comte Guillaume de Naſſau le 30. Les Hollandois reſtent enſuite dans l'inaction, ce qui met le cardinal infant en état de pénétrer en France. Les Impériaux levent le ſiége de Hanau devant les Suédois le 21. juin. Le duc de Savoie & le maréchal de Créqui battent le marquis de Leganès le 23. au combat de Teſin: le maréchal de Toiras avoit été tué quelques jours auparavant. Le comte de la Suze prend Befort le 29. Les Eſpagnols prennent la Capelle le 9. juillet, mal défendue par le marquis du Bec, & le Catelet peu après. Saverne, bien défendue, ſe rend au duc de Veimar & au cardinal de la Valette le 14. juillet. Le vicomte de Turenne, qui y faiſoit la fonction de maréchal de camp, y fut bleſſé. Le prince de Condé leve le ſiége de Dole le 15. août, parce qu'on rappelle une partie de ſon armée pour la défenſe de la Picardie. Corbie priſe par les Eſpagnols le même jour: cet échec mit l'effroi dans Paris; on y leva vingt mille hommes, laquais pour la plûpart, ou apprentifs, dont les maîtres avoient été obligés de ſe défaire, en vertu de l'arrêt du conſeil du 13. août. Les Pari-

siens qui croyoient déja voir Jean de Wert à leur porte, firent de grandes contributions. Le roi s'avance en Picardie, & donna au duc d'Orléans la lieutenance générale de son armée, qui étant forte de cinquante mille hommes, obligea les Espagnols à repasser la somme. Le cardinal de Richelieu, découragé, vouloit quitter le ministere, *& il en auroit fait la folie*, dit Siri, *sans le pere Joseph, qui le rassura: ce pere fut bien secondé par le surintendant de Bullion.* L'amiral d'Arragon surprend Saint-Jean de Luz, & y met le feu au mois d'octobre. Le duc Charles de Lorraine, & le général Galas entrent en Bourgogne, où ils répandent la terreur; ils font le siége de Saint-Jean-de-Lône, dont les habitans, par des prodiges de valeur, donnerent le tems à M. de Rantzau de venir les secourir, & de faire lever le siége le 3. novembre. Le cardinal de la Valette & le duc de Veimar les poussent jusqu'au Rhin, & leur font périr près de huit mille hommes. Le comte de Soissons & le maréchal de Châtillon reprennent Corbie, sous les ordres de Monsieur, le 10. novembre; le cardinal étoit dans Amiens, & le roi, entre Amiens & Corbie, alloit tous les jours voir les travaux.

Le général Banier, qui trois mois auparavant n'avoit pû empêcher l'électeur de Saxe de prendre Magdebourg, bat ce même prince à Wistoc le 4. octobre, s'empare d'Erfort, & ravage toute la Misnie.

Traité du 21. octobre, entre le roi, & Guillaume, Landgrave de Hesse. Disgrace de M. le Premier (c'étoit M. de Saint Simon;) il voulut soutenir Saint-Leger son oncle, qui avoit, dit-on, mal défendu le Catelet.

M. le comte de Soissons avoit résolu de se défaire du cardinal de Richelieu pendant le siége de Corbie; l'exécu-

tion devoit s'en faire à Amiens, & Montrésor & Saint-Ibal s'en étoient chargés. La foiblesse ou la religion de Monsieur les en empêcha, mais la crainte que ce projet n'eût transpiré, leur fit prendre le parti de quitter subitement la cour : Monsieur se retira à Blois, & le comte de Soissons à Sedan. Les craintes de Monsieur cesserent bien-tôt; on lui offrit d'approuver son mariage, & on tâcha de regagner le comte de Soissons, à qui M. de Bouillon avoit donné une retraite à Sedan.

Ferdinand Ernest, roi de Hongrie, fils de Ferdinand II. est couronné roi des Romains, & succéda à son pere le 8. février de l'année suivante.

1637.

Cette année, qui sembloit commencer assez mal, fut cependant plus favorable aux armes du roi que les précédentes. Le duc de Parme, pressé par les Espagnols, & menacé d'excommunication par le pape, renonce à la ligue avec la France.

Les Grisons s'accommodent avec l'Espagne, & forcent le duc de Rohan à retirer ses troupes, & à abandonner la Valteline. Le duc de Rohan, qui craignoit que l'injustice du cardinal de Richelieu ne lui imputât un événement où le cardinal avoit le seul tort, faute par lui d'avoir envoyé les subsides promis, demeura en Suisse, & alla l'année d'après servir dans l'armée du duc de Saxe Veimar. La vie ambulante & toute guerriere de Charles IV. duc de Lorraine, ne l'empêcha pas de devenir amoureux de Marguerite, princesse de Cantecroix; il l'épousa à Besançon, prétendant que son mariage avec Nicole étoit nul, par la contrainte où il avoit été de l'épouser. Le comte d'Harcourt prend la ville d'Oristan dans l'isle de Sardaigne : il reprend aussi en Pro-

vence les isles de Sainte-Marguerite & de Saint-Honorat, qu'occupoient les Espagnols depuis 1635. Il étoit de la maison de Lorraine, grand écuyer de France, a fait sa branche d'Armagnac, & mourut en 1666. L'expérience nous apprend, disoit ce grand général, que s'il y a des malheurs imprévus à la guerre, il y a aussi des bonheurs qu'on n'auroit osé se promettre. Le duc de Longueville prend le château de Saint-Amour, & Lyons-le-Saunier, en Franche-Comté. Les Lorrains sont défaits en deux rencontres par le duc de Veimar. Le cardinal de la Valette prend Landreci & la Capelle; Yvoi & Damvilliers, dans le Luxembourg, se rendent au maréchal de Châtillon. Le duc de Savoie & le maréchal de Créqui taillent en piéces, en Italie, l'armée Espagnole du duc de Modêne. Le duc d'Halluin, connu depuis sous le nom du maréchal de Schomberg, & fils du maréchal de ce nom, fait lever le siége de Leucate à Serbellon, général des Espagnols. L'électeur de Tréves obtient le 25. d'août sa liberté de l'empereur, en renonçant à la ligue avec la France, & Bussi-Lamet avoit remis Hermenstein à l'électeur de Cologne dès le 20. Juillet, après l'avoir défendu pendant deux ans. Breda se rend au prince d'Orange.

Charles I. suivant les traces de Jacques I. qui avoit rétabli l'épiscopat en Ecosse, & excité par Guillaume Lawd, archevêque de Cantorberi, veut introduire en Ecosse une liturgie semblable à celle de l'Eglise Anglicane. Ce fut la semence des malheurs de ce régne, & la premiere cause de la fin tragique de ce prince, où Richelieu, qui s'apperçut qu'il penchoit pour l'Espagne, put bien avoir contribué par les intrigues du marquis de Seneterre, ambassadeur du roi à Londres, & par les avis du comte d'Estrades, qui le remplaça.

Mort de Victor-Amedée, duc de Savoie, qui laisse la tutelle de ses enfans à Christine sa femme, sœur de Louis

XIII. Le prince Thomas & le cardinal son frere lui donnerent bien de la peine pendant sa régence.

Erection du marquisat de la Force en duché-pairie.

1638.

Le roi met son royaume sous la protection de la Vierge.

Le royaume commence à se ressentir de la longueur de la guerre ; on paye mal les troupes, & les rentes sur les gabelles. Il y a deux actions près de Rheinfeld, l'une le 28. février, l'autre le 3. mars : dans la premiere, le duc de Veimar, qui faisoit le siége de Rheinfeld, l'une des villes forestieres, fut battu par Jean de Wert ; le duc de Rohan y fut blessé à mort, & alla mourir le 13. avril dans l'abbaye de Koenigfelden, au canton de Berne : il fut enterré dans la grande église de Genêve. Les Vénitiens reçurent avec reconnoissance le don qu'il leur fit, en mourant, des armes qu'il avoit coutume de porter. Dans la seconde action, le duc de Veimar défit les Impériaux à plattes coutures, & fit les quatre généraux de l'empereur prisonniers : Jean de Wert fut mené en triomphe à Paris. Cette victoire consterna tout l'Empire. Le duc de Veimar s'empara de Fribourg, de Rheinfeld, & de plusieurs autres villes, & alla investir Brisac, qui se rendit le 17. décembre.

Breme se rend au marquis de Leganès le 27. mars ; le maréchal de Créqui y fut tué d'un coup de canon le 17. Guillaume de Nassau est battu dans le pays de Vaës, par le cardinal Infant. Leganès prend Verceil ; le duc de Longueville défait le duc Charles de Lorraine, & prend Poligni. Le prince de Condé force Iron en Navarre, prend le fort du Figuier, le port du Passage, & douze vaisseaux ennemis. Le maréchal de Châtillon leve le siége de Saint-Omer le 15. juillet : le maréchal de la Force, qui étoit venu le joindre, avoit été battu le 8. par le prince Thomas.

EVENEMENS REMARQUABLES sous LOUIS XIII.

Veimar gagne la bataille de Virteneval contre Gœutz & Savelli le 9. août, & le même jour le roi prend Renti. L'archevêque de Bordeaux (Sourdis,) brûle la flotte Espagnole près du mole de Gatari en Biscaye le 22. août. Le prince d'Orange leve le siége de Gueldres le 31. Pontcourlai met en fuite quinze galeres d'Espagne près Gênes. Naissance du Dauphin, (depuis Louis XIV.) le 5. septembre, à Saint-Germain en Laye, la vingt-troisiéme année du mariage du roi avec Anne d'Autriche : cette princesse, suivant Bassompierre, s'étoit blessée en 1622. & avoit fait une fausse couche. Le 7. de septembre M. le Prince leve le siége de Fontarabie. Le cardinal de Richelieu, qui n'aimoit pas le duc de la Valette, s'en prit à lui, & lui donna des commissaires, qui le condamnerent à avoir la tête tranchée en effigie.

Du Hallier reprend le Catelet le 14. septembre. M. de Bellefond fait lever le siége de Lunéville au duc Charles le 20. Le duc de Veimar défait le duc de Lorraine près de Thanes le 15. octobre. Les généraux Gœutz & Savelli sont repoussés avec perte par le comte de Guébriant, à l'attaque des lignes devant Brisac le 24. Le même Savelli est défait près Blamont le 7. novembre, par le duc de Longueville. Brisac est rendu le 19. décembre au duc de Veimar. Messieurs de Turenne & de Guébriant étoient à ce siége. Mort du pere Joseph, capucin, âgé de soixante-un ans, homme célébre par la confiance du cardinal ; il avoit depuis deux ans la nomination de la France au cardinalat, & on lui destinoit l'archevéché de Reims ; il avoit assurément moins de vûes que le cardinal de Richelieu ; mais il étoit plus décidé.

Aiguillon est érigé en duché-pairie en faveur de Madelaine de Vignerot, veuve de M. de Combalet, avec cette

clause singuliere, *pour en jouir par ladite Dame, ses héritiers & successeurs, tant mâles que femelles, tels qu'elle voudra choisir:* en vertu de cette clause elle appella par son testament de 1674. au duché d'Aiguillon Marie-Therese sa niéce, à laquelle elle substitua son petit neveu Louis marquis de Richelieu, dont le fils, le comte d'Agenois, a été déclaré duc d'Aiguillon par arrêt du parlement de 1731. contradictoire avec tous les pairs de France.

1639.

Le roi avoit six armées sur pied; l'une commandée par M. de la Meilleraie, pour attaquer les Pays-bas; la seconde par M. de Feuquieres, vers le Luxembourg; la troisiéme sous le maréchal de Châtillon, sur les frontieres de Champagne; la quatriéme en Languedoc, sous les ordres de M. le Prince; la cinquiéme en Italie, commandée par le duc de Longueville, & la sixiéme en Piémont, aux ordres du cardinal de la Valette. Le duc de Veimar entre en Franche-comté, ayant le comte de Guébriant sous ses ordres; ils prennent Pontarlier le 24. janvier, après avoir défait les troupes du prince de Lorraine, la ville & le château de Noserai le 4. février, & le 14. le fort de Joux. Le maréchal de Chaulnes fait lever le siége de Câteau-Cambresis aux Espagnols le premier de mars. Les Suédois, sous le général Banier, défont les Impériaux le 2. mars près d'Ulnitz, & le 14. avril près de Kemnitz. Demin pris par les Suédois le 20.

Chivas est surpris par le prince Thomas le 26. mars; il fut repris par le cardinal de la Valette le 28. juin. Quiers, Montcallier & Yvrée se déclarent pour ce prince; il prend Trin le 4. mai, après que le marquis de Léganès & lui eurent été obligés par le cardinal de la Valette à lever le

siége de Turin le 19. avril. Le roi qui étoit venu à Grenoble accompagné du cardinal de Richelieu, pour y conférer avec la duchesse de Savoie, convient avec cette princesse de mettre garnison dans Carmagnole, Savillan & Quérasque: c'étoit le moyen le plus sûr de détacher les princes de Savoie de l'alliance de l'Espagne, en leur faisant craindre que les places remises à la France ne lui restassent. Le 7. juin, Picolomini defait le marquis de Feuquieres, qui assiégeoit Thionville; nous y eûmes plus de six mille hommes tués ou faits prisonniers: M. de Feuquieres mourut peu après de ses blessures. Le cardinal de Richelieu se prit de cette défaite au comte de Grancei, depuis maréchal de France, & au marquis de Praslin, qui furent mis à la Bastille.

Picolomini léve le siége de Mouson, défendu par Refuge, à l'approche du maréchal de Châtillon.

Charles I. après avoir assemblé inutilement une armée à Yorck, pour agir contre les rébelles d'Ecosse, est obligé de s'accommoder avec eux à Berwic le 28. juin, en leur promettant d'assembler un synode libre, & un parlement pour en confirmer les decrets. Ce synode obligea toute la nation à signer ce qu'ils appelloient *le Convenant*: c'étoit un acte par lequel on s'engageoit à défendre la religion contre le roi même. Les Presbytériens d'Angleterre s'unissent à ceux d'Ecosse. Hesdin est rendu au roi le 30. juin: la Meilleraie y reçut le bâton de maréchal de France sur la bréche. Salces est rendu au prince de Condé le 19. juillet, & Yvoi au maréchal de Châtillon le 2. août. Les princes de Savoie surprennent la ville de Turin le 27. août. La duchesse de Savoie se retire à Suze, où étoient les princes ses enfans, & de-là à Grenoble, où elle vint trouver le roi: la citadelle resta aux François. Le duc de Saxe Veimar

étoit mort à Neubourg sur le Rhin le 18. juillet, non sans soupçon de poison, âgé seulement de trente-six ans. C'eût été une grande perte pour la France, si ce prince n'avoit pas fait soupçonner qu'il vouloit s'en rendre indépendant, en fondant une principauté composée de Brisac & de quelques autres villes. Le roi conclut un traité avec le général major Erlac, par lequel il retient les troupes Veimariennes à son service, & s'empare des places qu'occupoit le duc de Veimar : par ce traité la ligue avec la Suéde fut renouvellée. Le duc de Longueville qui eut le commandement de ces troupes, s'empare de plusieurs villes dans le Palatinat. Charles-Louis, fils de Frédéric, dépouillé du Palatinat, & protégé par l'Angleterre, par le prince d'Orange & les Hollandois, prétendoit à la succession du duc de Veimar : il passe en France incognito pour se porter sur le Rhin : le roi le fait arrêter & conduire à Vincennes, d'où il ne sortit qu'après avoir promis de ne rien prétendre.

La statue équestre du roi fut élevée dans la place royale, aux frais du cardinal de Richelieu, le 27. septembre. On s'étoit servi, pour construire cette place, qui fut commencée en 1605. des débris du palais des Tournelles que Catherine de Médicis avoit fait démolir dès 1566. pour qu'il ne restât point de trace d'un lieu où Henri II. avoit perdu la vie.

L'amiral Tromp, après avoir pris deux galions chargés d'argent aux Espagnols, près de Dunkerque le 16. septembre, défait leur flotte sur les côtes d'Angleterre le 18. octobre.

La Mothe Houdancourt, détaché par le comte d'Harcourt, qui avoit remplacé le cardinal de la Valette, mort de chagrin le 28. septembre, prend Quiers & fait ravitailler Casal. M. de Turenne a grande part à ces succès. Com-

bat de Quiers le 20. novembre, où le comte d'Harcourt défait le prince Thomas. Binghen rendu le 21. au duc de Longueville.

Mademoiselle de la Fayette, que le roi honoroit de sa confiance, avoit été obligée dès l'année 1637. par la jalousie du cardinal, de se retirer de la cour : il ne tint pas alors au P. Caussin, confesseur du roi & le sien, qu'il ne la fit entrer dans les cabales contre le cardinal, même depuis qu'elle se fut faite religieuse aux Filles de la Visitation : le cardinal le fit exiler en Bretagne. Madame d'Hautefort & mademoiselle de Chemeraut, aussi attachées à la reine qu'au roi, donnerent cette année les mêmes inquiétudes à ce ministre, qui les fit disgracier, & qui leur substitua dans la faveur du roi le jeune Cinqmars, fils du maréchal d'Effiat.

Déclaration du roi, qui interdit le parlement de Rouen, pour ne s'être pas assez fortement opposé à une sédition qui s'étoit élevée dans la ville. Le chancelier Seguier fut envoyé l'année suivante à Rouen, pour y déclarer l'interdiction, & dans plusieurs villes de la province, où la révolte s'étoit communiquée : il avoit le commandement des troupes, on portoit tous les soirs le drapeau blanc dans sa chambre. (*V. l'Histoire du cardinal de Richelieu par Auberi*, p. 423. *l'Histoire de Louis XIII. par le Vassor*, t. XVI. p. 391. V. aussi *du Chesne.*) & Gassion qui étoit à ses ordres, prenoit le mot de lui. Le conseil du roi marchoit à sa suite, & M. de la Vrilliere, secretaire d'état, eut ordre de se rendre près de sa personne, pour signer en commandement les expéditions qui se trouveroient nécessaires ; il faut encore remarquer que les arrêts rendus à Paris au conseil de finance, auxquels le grand sceau devoit être apposé, étoient dattés du lieu où étoit M. le chancelier.

Lettre de cachet du roi, au parlement, par laquelle il lui est ordonné de faire entendre de sa part, aux évêques & autres prélats qui étoient dans Paris, que sa majesté leur défend d'avoir aucune communication avec M. Scoti, nonce extraordinaire du pape : le pape avoit donné plusieurs sujets de mécontentement au roi, tant par rapport au maréchal d'Estrées, qui étoit son ambassadeur, que par le violement des priviléges de la nation.

1640.

Déclaration du 26. novembre sur les mariages clandestins & sur le rapt, qui en confirmant le contenu dans l'édit de 1556. & les articles XL. XLI. XLII. XLIII. XLIV. de l'édit de Blois, porte entr'autres articles, *que la peine de rapt demeurera encourue, nonobstant les consentemens intervenans, puis après de la part des peres & meres, tuteurs, &c. & déroge aux coutumes qui permettent aux enfans de se marier après l'âge de vingt ans sans le consentement des peres.*

Depuis que la France étoit en guerre avec l'Espagne, elle n'eut pas de plus grands succès que dans cette campagne, où ses ennemis, indépendamment d'elle, éprouverent d'étonnantes révolutions.

Les Espagnols prennent la ville de Salces le 6. janvier. Saverne prête serment de fidélité au roi. Le comte de Guébriant fait lever le siége de Binghen. Le duc de Lunebourg qui s'étoit retiré de la ligue du Nord, par la crainte d'être exposé aux armes de l'empereur, y rentra dès qu'il vit que la Landgrave de Hesse renouvelloit avec le duc de Longueville les traités conclus entre la France & le feu Landgrave son mari. Le comte d'Harcourt, après avoir forcé Léganès dès le 29. avril dans ses lignes devant Casal, & s'être mis

par-là en état de faire le siége de Turin, bat le 11. juillet, pour la seconde fois ce général qui étoit venu l'attaquer dans ses retranchemens. Siége de Turin par le comte d'Harcourt : on vit à cette occasion une chose fort extraordinaire ; savoir, la citadelle assiégée par le prince Thomas, maître de la ville, la ville assiégée par le comte d'Harcourt, & le comte d'Harcourt assiégé lui-même dans son camp par le marquis de Léganès. Cette place se rendit le 24. septembre. M. de Turenne, à peine guéri d'une blessure, acquit un grand honneur à ce siége, par l'habileté avec laquelle il fit entrer des convois dans le camp. Les Espagnols reçurent deux grands échecs sur mer ; le premier fut le 12. le 14. & le 18. janvier contre les Hollandois ; & le second le 22. juillet, contre le duc de Brezé. Siége d'Arras par les trois maréchaux de Châtillon, de Chaulnes & de la Meilleraie : ce siége fut célébre par les combats qui se donnerent pour y jetter du secours & pour l'empêcher ; Châtillon étoit l'éleve de Maurice & de Frédéric-Henri, princes d'Orange ; le duc d'Anguien se trouva à ce siége ; les ducs de Nemours, de Luines, messieurs de Gêvres, de Coaslin, de Guiche, de Grancei, de Breauté, de Gassion, &c. Le cardinal infant, le duc Charles de Lorraine, Lamboi & d'autres, tenterent de secourir la ville, qui se rendit enfin le 10 août.

Cet année finit par deux événemens bien surprenans dans un même royaume ; ce fut la révolte totale de la Catalogne ; & la révolution de Portugal. Le comte duc d'Olivarès étoit le Richelieu de Madrid, mais il s'en falloit bien qu'il fût aussi heureux que celui de France. Philippe IV. lui imputant enfin les malheurs de son état, après l'avoir employé vingt-deux ans, le renvoya six semaines après la mort du cardinal de Richelieu, c'est-à-dire, au moment que

n'ayant plus de rival dans l'Europe, il auroit pu rétablir les affaires d'Espagne. Ce fut là une grande faute que commit Philippe IV. & il alloit le rappeller » si le duc n'eût pas » précipité ses espérances; car ayant voulu se justifier par » un écrit qu'il publia, il offensa plusieurs personnes puis- » santes, dont le ressentiment fut tel que le roi jugea à » propos de l'éloigner encore davantage, en le confinant à » Toro, où il mourut bien-tôt de chagrin, comme il ar- » rive d'ordinaire aux grands esprits qui ne sont pas ac- » coutumés au repos. » (*Bat. Nani.*) On a voulu faire honneur à la politique de Richelieu de l'affaire de Catalogne & de celle de Portugal : il put avoir influé dans la premiere, en profitant du mécontentement des Catalans trop maltraités par Olivarès, mais il n'eut aucune part à la seconde : la révolution de Portugal arriva le premier décembre : ce qui est étonnant, c'est que le duc de Bragance, l'objet de cette révolution, n'y eut d'autre part que de se laisser couronner.

Naissance de Philippe duc d'Anjou, frere de Louis XIV. le 21. septembre.

Charles I. assemble son parlement, *parlement sanguinaire*, comme l'appelle un auteur Anglois, qui fit périr ce prince, & qui renversa, par une révolution dont il n'y avoit pas encore eu d'exemple, la monarchie Angloise avec le monarque.

1641.

Édit enregistré dans un lit de justice, au sujet des fonctions du parlement. Assemblée du clergé à Mantes, où M. de Montchal, archevêque de Toulouse, se fit tant d'honneur par sa fermeté. (V. ses Mémoires.)

Les Catalans abandonnent l'idée de se former en républi-

que, & ne se sentant pas assez forts pour résister au roi d'Espagne, ils se donnent au roi de France, sous la réserve de leurs priviléges, & signent un traité le 20. février. Le Vassor dit que cette affaire ne fut consommée que le 2. septembre. Le comte de la Mothe leur mene cinq mille François. Sourdis, archevêque de Bordeaux, enleve cinq vaisseaux de guerre Espagnols dans la baye de Roses le 27. mars; mais ayant laissé passer le 20. août les secours que les Espagnols portoient à Tarragone, dont la Mothe fut obligé de lever le blocus, ce prélat fut relégué à Carpentras.

Le cardinal, dans la crainte que Charles IV. ne se joignît au comte de Soissons, l'avoit regagné par le moyen de la comtesse de Cantecroix, que l'on avoit, dit-on, leurrée de l'espérance de faire reconnoître son mariage. Le duc vient à Paris, il signe un traité à Saint-Germain le 2. d'avril, qu'il se promettoit bien de rompre à la premiere occasion : il fait hommage pour le duché de Bar le 10. d'avril, & est rétabli dans ses états à des conditions rigoureuses. Charles I. cédant à la fureur de la Chambre basse, a la foiblesse de signer la sentence de mort du comte de Strafford, viceroi d'Irlande, un des plus grands hommes de l'Angleterre, & qui lui étoit le plus attaché; il conseilla lui-même au roi de l'abandonner, & il fut exécuté le 22. mai. Charles I. consentit encore que le parlement ne pût désormais être cassé que du consentement des deux Chambres : ce furent là les degrés par lesquels ce malheureux prince fut enfin conduit sur l'échaffaut. Traité de confédération du premier juin, entre la France & Jean IV. roi de Portugal : les Hollandois, qui y furent admis, signerent une tréve de dix ans avec le même prince. Honoré, prince de Monaco, fatigué de la domination des Espagnols, qui depuis l'an 1605. qu'ils avoient fait assassiner son pere,

lui avoient ravi toute autorité chez lui, se met sous la protection de la France, par un traité conclu avec le roi le 8. juillet; il reçoit garnison françoise dans Monaco le 18. novembre. Par ce même traité le roi s'engagea à lui donner pour dédommagement des biens qu'il possédoit dans le royaume de Naples, autant de terres en France, dont partie seroit érigée pour lui en duché-pairie, sous le titre de duché de Valentinois, & partie pour son fils, sous les titres de marquisat & de comté. Antoine de Monaco, arriére petit-fils d'Honoré, n'ayant point d'enfans mâles, maria en 1715. sa fille Louise-Hippolite de Grimaldi à M. de Matignon. Avant de conclure ce mariage, M. de Monaco avoit obtenu un brevet, portant promesse de nouvelle création, lors du mariage, en faveur de M. de Matignon; par ce brevet le duché de Valentinois fut conservé en titre de pairie dans la personne de son gendre : le mariage n'ayant été contracté qu'après la mort du roi, les nouvelles lettres d'érection ne furent expédiées que sous Louis XV. au mois de décembre de la même année, & enregistrées en 1716. L'archevêque de Brague conspire contre le nouveau roi de Portugal; il est enfermé, & les conjurés sont mis à mort: cette conjuration, conduite avec autant de secret que la révolution, pensa avoir le même succès. Revenons aux opérations de guerre.

En Allemagne, le général Banier, & le comte de Guébriant canonerent Ratisbonne le 28. janvier. Banier mourut de maladie peu de tems après; il étoit Suédois, & avoit beaucoup de l'air de Gustave-Adolphe. Les troupes de France, de Hesse & de Lunebourg, commandées par le comte de Guébriant, y gagnerent la bataille de Wolfembuttel contre l'archiduc Léopold & Picolomini le 29. juin. Dorstein se rend aux Impériaux le 18. septembre, par le

refus que firent les troupes de Suéde & de Lunebourg à Guébriant d'attaquer Picolomini dans ses retranchemens. Le duc de Lunebourg fait sa paix avec l'empereur. Les Suédois rendent Gorlitz à l'électeur de Saxe le 3. octobre. La guerre, qui sembloit finie en Piémont & en Italie par la prise de Turin, y est plus forte que jamais. Le comte d'Harcourt bat les troupes du cardinal de Savoie devant Yvrée le 24. avril; il fait lever le siége de Chivas le 15. mai au prince Thomas, & prend Coni le 15. septembre, qu'il remet entre les mains de Madame Royale. Les troupes du pape prennent Castro sur le duc de Parme le 12. octobre. En Catalogne, la Mothe Houdancourt prend la ville & le château de Constantin le 14. mai; il défait le 10. juin les Espagnols, qui vouloient ravitailler Tarragonne. Monsieur le prince prend le 29. juin la ville d'Elne en Roussillon.

Il se passoit des choses plus importantes du côté de la Flandre. Le comte de Soissons poussé à bout par le cardinal de Richelieu, & joint au duc de Guise & au duc de Bouillon, avoit signé son traité avec l'Espagne. Le roi fait marcher deux armées; l'une commandée par le maréchal de la Meilleraie, qui pénétre dans le milieu de la Flandre, afin d'empêcher le cardinal infant d'envoyer du secours à Sedan; l'autre armée qui s'approcha de Sedan, étoit commandée par le maréchal de Châtillon. Le général Lamboi amena du secours aux princes qui sortirent de Sedan, & livrerent bataille aux troupes du roi: c'est la bataille de la Marfée, donnée le 6. juillet, que le comte de Soissons gagna, mais où il fut tué sans qu'on ait jamais bien su par qui, ni comment. La perte de cette bataille eût été funeste au cardinal, mais la mort du comte de Soissons la rendit inutile aux mécontens; ce jeune prince étoit bien

fait de sa personne, mais d'un esprit médiocre & défiant; fier, sérieux, ennemi du cardinal, dont il avoit refusé d'épouser la niéce, & plus considérable à la cour par cette haine qui lui avoit rallié tous les mécontens, que par ses autres qualités. Le duc de Bouillon fit peu après son accommodement, & conserva Sedan. Pour le duc de Guise, nommé Henri II. petit-fils de celui qui fut tué à Blois, il s'étoit brouillé avec le comte de Soissons avant la bataille, & ne s'y trouva point; il s'étoit retiré à Bruxelles, où il étoit amoureux de la comtesse de Bossut. Ce prince étoit aussi inconstant dans ses mariages, que les autres le sont en galanterie : il se fit séparer de sa premiere femme Anne de Gonsague, qu'il avoit épousée par amour, pour épouser la comtesse de Bossut qu'il aimoit, & il passa le reste de sa vie à faire casser son mariage avec celle-ci pour pouvoir épouser mademoiselle de Pons, qui a son tour devint sa maîtresse.

La ville d'Aire prise le 27. juillet par le maréchal de la Meilleraie, fut reprise par les Espagnols, qui se servirent de nos propres lignes que l'on avoit négligé de combler; & Doncheri, dont Lamboi s'étoit emparé après la bataille de la Marfée, fut reprise par le roi le 9. août. Mort du cardinal infant, frere de Philippe IV. il étoit gouverneur des Pays-bas, & laissa une grande réputation. Le comte de Grancei & du Hallier prennent Bar-le-duc, Espinal, & plusieurs villes de Lorraine sur Charles IV. qui avoit repris les armes; Lens se rend au maréchal de Brezé, & la Bassée au maréchal de la Meilleraie, qui prend aussi Bapaume le 18. septembre. Saint-Preuil ayant rencontré la garnison de Bapaume, accompagnée seulement d'un trompette du maréchal de la Meilleraie, la battit sans avoir vû le trompette. Le cardinal de Richelieu se servit de ce prétexte pour lui faire couper la tête; il y joignit aussi des plaintes qu'il disoit avoir

reçues pour des impositions que Saint-Preuil avoit mises de son autorité privée sur les entrées d'Arras, & pour des contributions qu'il avoit faites dans tout le pays; mais on prétendit alors que Saint-Preuil n'avoit à se reprocher que d'avoir déplu au maréchal de la Meilleraie, & à Des-Noyers, qui avoient sujet de s'en plaindre. Mazarin est fait cardinal le 16. décembre.

1642.

Mort du duc d'Epernon, âgé de quatre-vingt-huit ans. Cet homme partagea avec le duc de Joyeuse la faveur de Henri III. il étoit aussi haut que violent, c'est le seul des grands du royaume qui ne fléchit jamais sous le cardinal de Richelieu, mais ce premier ministre en fut bien vengé par la soumission sans bornes de son fils le cardinal de la Valette.

La guerre continue en Allemagne. Les Impériaux levent le siége de Hothenwiel le 7. janvier, à l'approche des François & des Suédois. Le comte de Guébriant bat les généraux Lamboi & Merci à Kempen le 17. du même mois, & les fait prisonniers: il en eut le bâton de maréchal de France. Cette victoire le rendit maître de l'électorat de Cologne. Lemberg est rendu aux Impériaux le 14. février: ils levent le siége du château de Mansfeld le 3. mars, à l'approche des Suédois. Tortenson, général des Suédois, prend Groftglogau le 4. mai, & bat les Impériaux près Schwidnitz le 30. Neiss se rend aux Suédois le 9. juin: ils prirent peu après Olmutz d'assaut. Tortenson fait lever le siége de Groftglogau à l'archiduc Léopold le 5. septembre, & prend le château de Leipsic le 4. décembre.

Du côté de la France, le grand objet de cette campagne fut la conquête du Roussillon. On se contenta de se tenir sur la défensive dans les Pays-bas. Le comte d'Harcourt & le

maréchal de Guiche furent chargés de défendre cette frontiere: l'un du côté de la Picardie & de l'Artois, l'autre du côté de la Champagne; Guébriant commanda du côté du Rhin, & le duc de Bouillon, que l'on vouloit éloigner de Sedan, eut l'armée d'Italie: celle de Rouſſillon, où ſe devoient faire les grandes opérations, étoit commandée par le maréchal de la Meilleraie. Le maréchal de Brezé, inſtallé viceroi de Catalogne, devoit ſe joindre à la Mothe Houdancourt, pour empêcher les Eſpagnols de pénétrer dans la Catalogne & de ſecourir le Rouſſillon.

Le motif ſecret de tant de préparatifs, qui avoient pour objet apparent la gloire du roi, étoit l'inquiétude que Cinqmars donnoit au cardinal auprès de ce prince. Cette inquiétude fut bien juſtifiée par la découverte du traité conclu à Madrid le 13. mars, & ſignée par Olivarès au nom du roi d'Eſpagne, & par Fontrailles au nom de Monſieur. Meſſieurs de Bouillon & Cinqmars étoient nommés dans ce traité, qui tendoit à bouleverſer l'état, & à perdre le cardinal. Le roi d'Eſpagne devoit fournir douze mille hommes de pied & cinq mille chevaux; il donnoit au duc d'Orléans quatre cens mille écus pour faire des levées en France, & cent vingt mille écus de penſion; il donnoit auſſi au duc de Bouillon & au grand écuyer chacun quarante mille écus de penſion: enfin il devoit munir la place de Sedan & en payer la garniſon. Cinqmars fut arrêté à Narbonne le 13. juin; le duc de Bouillon le fut au milieu de ſon armée le 23. & Monſieur demanda grace, à ſon ordinaire, en chargeant & abandonnant ſes complices. La ducheſſe de Bouillon ayant menacé de remettre Sedan aux Eſpagnols, le duc en fut quitte pour remettre cette place au roi, encore en reçut-il depuis en 1651. un dédommagement conſidérable: on fit avec lui un traité d'échange, par lequel on lui donna, pour ce qu'il

avoit possédé du duché de Bouillon, & pour Sedan & Raucourt, la duché-pairie d'Albret, la duché-pairie de Château-Thierri, le comté d'Auvergne, le comté d'Evreux, &c. Le seul Cinqmars fut la victime de son ambition : il eut la tête tranchée à Lyon le 12. septembre. François Auguste de Thou son ami subit la même peine, pour avoir eu connoissance du traité, & ne l'avoir pas révélé. Le motif de l'arrêt fut un édit de Louis XI. du 22. décembre 1477. produit par Laubardemont. Le pere du malheureux de Thou, qui rapporte dans son histoire plusieurs exemples de condamnations pareilles, ne prévoyoit pas que son fils en serviroit aussi. Il étoit petit-fils du premier président, & avoit été grand-maître de la Bibliothéque du roi, où il eut pour successeur l'illustre Jerôme Bignon. Les mémoires de Chouppes le font plus criminel, mais sans preuve. Fontrailles se sauva en Angleterre. Fabert s'empara de Trévoux : c'étoit une ville de quelque conséquence, parce qu'elle appartenoit à mademoiselle de Montpensier, & que Gaston, son pere, en avoit la garde-noble.

Pendant toutes ces intrigues, Louis XIII. & son ministre étoient mourans : le roi au camp devant Perpignan, le cardinal à Narbonne : ce dernier s'étant fait transporter à Tarascon, y reçut la copie du traité d'Espagne, il l'envoya au roi, qui commençoit à se mieux porter. Le roi vint à Tarascon, & résolut avec son ministre, (qui de ce moment reprit toute l'autorité,) les moyens qu'il falloit employer pour punir les coupables. Reprenons les événemens de la guerre : elle cessa en Savoie par le traité qui fut signé le 14. juin, entre Madame Royale & les princes de Savoie, qui renoncerent à l'alliance d'Espagne.

La Mothe Houdancourt défait cinq mille Espagnols le 19. janvier au combat de Vals. Bataille de Villefranche,

gagnée sur les Espagnols le 31. mars. Colioure rendu au maréchal de la Meilleraie le 13. avril. Les événemens étoient bien différens aux Pays-bas: les Espagnols prirent Lens le 19. avril, la Bassée le 13. mai, & le maréchal de Guiche fut battu à Honnecourt le 26. du même mois, précisément dans le même tems que l'on découvrit le traité de Madrid: cependant les ordres furent si bien donnés, que ces échecs n'eurent point de suites, & n'arrêterent pas les succès du Roussillon. Le maréchal de la Mothe prit Monçon le 4. juin, & Perpignan se rendit enfin le 6. septembre aux maréchaux de Schomberg & de la Meilleraie, après trois mois de siége; la ville de Salces ne tint pas, & le roi devint ainsi maître du Roussillon, qui a toujours depuis resté uni à la France. Ensuite on marcha en Catalogne: le maréchal de la Mothe y gagna la bataille de Lerida le 7. octobre, tandis que le duc de Longueville attaquoit Tortonne dans le Milanez, qui se rendit le 26. novembre. Il y avoit eu des événemens peu importans du côté de la Lorraine, & le maréchal de Brezé avoit remporté quelques avantages dans la Méditerranée sur la côte de Catalogne.

Charles I. forcé par l'insolence des Communes, étoit sorti de Londres le 20. janvier: il avoit manqué de prendre la ville de Hall, où s'étoit jetté le fameux Cromwel, qui commença alors à se faire connoître, & le 2. novembre se donna la bataille de Keinston, qui ne décida rien entre le roi & les rebelles commandés par le comte d'Essex: si ce roi avoit de-là marché droit à Londres, comme il le vouloit, la guerre étoit finie. Seroit-il possible, ce que dit le P. d'Orléans, que la raison qui porta les généraux de ce malheureux prince à l'en détourner, fût la crainte qu'ils eurent que, s'il entroit dans Londres les armes à la main, il ne prétendît sur la nation une espéce de droit de conquête qui le rendît

trop absolu ? Cromwel devint homme de guerre un peu tard, car il pouvoit avoir environ quarante-trois ans; ce ne fut jamais un général consommé, mais la force de son génie lui tint lieu de tout; quelques années avant cette époque (1637.) il s'étoit joint aux Puritains, secte qui établissoit parmi eux l'indépendance des chefs de l'Eglise & de l'autorité royale; ils furent attaqués, & pour s'affranchir sans retour, ils établirent une souveraineté en Amérique: Cromwel étoit un des chefs de cette colonie; ils alloient partir, & l'Angleterre en étoit délivrée, mais l'étoile fatale du malheureux Charles les arrêta: on lui fit entendre que c'étoient des ennemis de l'Angleterre qui alloient peupler un nouveau monde; enfin Cromwel demeura, & Charles paya de sa tête, dans la suite, un si dangereux conseil.

Marie de Médicis étoit morte à Cologne le 3. juillet dans la derniere misere, âgée de soixante-huit ans. Depuis son départ de France en 1631. elle avoit erré plusieurs années en Flandres & en Angleterre, à charge par tout; on lui donnoit à Londres, où elle demeura trois ans, cent livres sterlings par jour pour sa subsistance, & le cardinal obtint de Charles I. de la renvoyer; princesse dont la fin fut digne de pitié, mais d'un esprit trop au-dessous de son ambition, & qui ne fut peut-être pas assez surprise ni assez affligée de la mort funeste d'un de nos plus grands rois. Mort du cardinal de Richelieu à Paris, dans son palais, âgé de cinquante-huit ans le 4. décembre: il fut enterré en Sorbonne. L'état profita à sa mort de quatre millions qu'il dépensoit pour l'entretien de sa maison, mais il perdit un grand ministre.

Je me bornerai sur son sujet, qui semble épuisé, à une seule considération. Le cardinal de Richelieu uniquement occupé de l'idée d'accroître l'autorité de son maître, qui étoit

devenue la sienne propre, passa sa vie dans le trouble que lui causoit nécessairement la crainte de ses ennemis, tandis qu'il auroit eu besoin de tout le calme de son ame, pour former des projets aussi vastes & aussi compliqués qu'étoient les siens. Ce même homme, qui s'exposoit à la haine & à la vengeance de ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume, pour rendre le gouvernement de son maître plus absolu, avoit autant à craindre du roi, pour qui il risquoit tout, que du ressentiment de ceux qu'il forçoit d'obéir. Que de cette situation il naisse des résolutions méditées, un systême suivi, des entreprises aussi sages qu'éclatantes; qu'il puisse y avoir un homme né assez grand & assez ennemi de lui-même pour s'occuper tout entier de l'administration d'un royaume, où il est également craint, & de celui qu'il sert, & de ceux qu'il soumet: en vérité: c'est un problême qu'il n'appartient qu'aux passions de résoudre, ou un amour du bien public fort au-dessus de l'humanité. Ce qui ajouteroit, s'il étoit possible, à la gloire de ce ministre, c'est l'anecdote suivante, qui, quoiqu'assez connue, ne sauroit être trop répétée en l'honneur de deux grands hommes. Le Czar Pierre, étant en France, fut conduit en Sorbonne, où on lui montra le fameux mausolée du cardinal; il demanda qu'elle étoit cette figure, on lui dit que c'etoit le cardinal de Richelieu: aussi-tôt transporté de cet enthousiasme qu'il ressentoit pour tout ce qui étoit grand, il s'élança pour embrasser la statue, en disant: » Ah que n'est-tu en vie? je » te donnerois la moitié de mon empire pour gouverner l'autre. » Le cardinal couronna le projet déjà commencé, avant qu'il entrât dans le ministere, de détruire les fortifications de toutes les places situées au-dedans du royaume.

C'est le cardinal de Richelieu qui a établi l'imprimerie royale: les frais de cet établissement couterent trois cens

ſoixante mille livres : Trichet du Freſne étoit chargé de la correction, Cramoiſi étoit l'imprimeur, & Sublet Deſnoyers en étoit le ſurintendant.

Le *Palais royal*, que nous voyons aujourd'hui, avoit été bâti par le cardinal de Richelieu, ſous le nom de *Palais cardinal* : il en fit don au roi. Il voulut que ſa ſépulture même ſe reſſentît de la grandeur avec laquelle il avoit vécu. La Sorbonne, qui eſt devenue, ſelon Mezerai, *le Concile perpétuel des Gaules*, *l'aréopage de l'Egliſe*, & *le flambeau de la foi*, n'étoit dans les commencemens qu'une communauté de pauvres écoliers, nommés *les pauvres Maitres*, établie par Robert de Sorbonne. Comme Saint Louis, dont il étoit confeſſeur, avoit contribué à cet établiſſement, & en avoit même poſé la premiere pierre, Robert ne voulut pas prendre le titre de fondateur, & ſe contenta de celui de *Proviſeur*. Le cardinal de Richelieu, en la même qualité, choiſit cette demeure pour ſa ſépulture, après l'avoir rebâtie avec une magnificence vraiment royale. Le mauſolée qui s'y voit eſt le chef-d'œuvre du célébre Girardon.

1643.

Le roi avoit rendu un édit le premier décembre de l'année précédente, par lequel, en déclarant que Monſieur ne pourroit jamais avoir la régence, il le privoit en même tems de ſon gouvernement, & ſuprimoit ſes compagnies de gendarmes & de chevaux-légers. Le roi révoqua cet édit trois ſemaines avant ſa mort. Le même jour de la mort du cardinal de Richelieu, le roi fit entrer dans ſon conſeil le cardinal Mazarin : il continua meſſieurs de Chavigni & Des-Noyers dans leurs fonctions, ainſi que le chancelier, le ſurintendant Bouthillier, Brienne, & la Vrilliere. Il écrivit aux cours ſupérieures de ſon royaume, & à ſes ambaſſadeurs,

qu'il n'y avoit rien de changé à tout ce qui s'étoit pratiqué. En un mot, *la cour*, dit M. de la Rochefoucauld, *demeura aussi soumise aux volontés du cardinal de Richelieu après sa mort, qu'elle l'avoit été durant sa vie.*

Monsieur revint à Saint Germain le 12. janvier, & y fut suivi de quelques exilés & de quelques prisonniers, comme le duc de Saint-Simon, Vitri, Bassompierre, &c. Celui-ci avoit été forcé, lorsqu'on le mit à la Bastille, de vendre sa charge de colonel général des Suisses au marquis de Coaslin, à qui le marquis de la Chastre avoit succédé; mais le marquis de la Chastre ayant déplû depuis au cardinal Mazarin, la charge fut rendue à Bassompierre. Le duc de Beaufort revint d'Angleterre, où il s'étoit exilé volontairement sur la fin du ministere de Richelieu.

L'attente de la régence, que la mauvaise santé du roi rendoit prochaine, formoit alors deux partis à la cour, celui de la reine, & celui de Monsieur. Le roi n'aimoit ni l'un ni l'autre; mais comme il croyoit, par l'expérience du passé, que l'état ne pouvoit être en de plus mauvaises mains que dans celles de Monsieur, il renvoya le savant pere Sirmond son confesseur, qui lui fit la proposition d'associer Monsieur à la régence. Des-Noyers, fort attaché à la reine, obtint son congé qu'il demanda, soit qu'il se crût trop nécessaire pour que le roi le laissât aller, soit pour être rappellé par la régente, & se donner auprès d'elle le mérite de n'avoir pas participé aux conseils qui devoient limiter son autorité. La reine avoit mis sa principale confiance dans Potier, évêque de Beauvais. Le duc de Beaufort s'attacha à elle: le duc de la Rochefoucauld lui assura le duc d'Anguien: & Mazarin & Chavigni, qui virent qu'ils n'obtiendroient rien du roi pour Monsieur, retournerent au parti de la reine, & firent oublier Des-Noyers. Ce dernier eut ordre de traiter de sa

charge de secretaire d'état avec M. le Tellier, que le cardinal Mazarin avoit connu en Piémont, où il étoit intendant de l'armée. Le Tellier avoit l'esprit net, facile, & capable d'affaires: personne ne fut avec plus d'adresse se maintenir dans les diverses agitations de la cour, sous des apparences de modération, & il ne prétendit jamais à la premiere place dans le ministere, pour occuper plus sûrement la seconde.

Déclaration du roi du 19. avril, pour la régence, qui est déférée à Anne d'Autriche. M. le duc d'Orléans est déclaré lieutenant général du roi mineur, sous l'autorité de la régente, & le roi nomme un conseil de régence. Cette déclaration fut enregistrée le lendemain au parlement. Le roi, huit jours avant sa mort, consent au mariage de Gaston avec Marguerite, princesse de Lorraine, à condition que le mariage sera célébré de nouveau en France, ce qui fut exécuté le 26. mai, douze jours après la mort du roi. Il y eut publication de bans le 25. & l'archevêque de Paris (Jean-François de Gondi) en fit la cérémonie à Meudon, où Gaston déclara » qu'il étoit venu pour ratifier son mariage, qu'il n'étoit point nécessaire de renouveller, puisqu'il avoit été fait en face d'église, mais que ce qu'il en faisoit étoit pour obéir aux volontés du roi »; en conséquence l'archevêque prononça, *Ego vos conjungo in matrimonium, in quantum opus est*, &c. Louis XIII. meurt le 14. mai, jour de l'Ascension.

Louis XIII. étoit d'un caractere un peu sauvage; il craignoit la représentation, excepté dans les cérémonies, qu'il aimoit beaucoup.

Henri IV. étant dans une grande nécessité, payoit ses officiers de bonnes paroles, mais ce n'étoit pas là le tour d'esprit de Louis XIII. il avoit, comme il le reconnoissoit lui-même, une sécheresse qu'il tenoit de la reine sa mere.

(*Test. Polit.*) Son goût pour la retraite, faisoit qu'il s'attachoit à ses favoris, dont il dépendoit, tant qu'il ne les renvoyoit pas, mais comme il tenoit moins à eux par le gout que par le besoin d'avoir quelqu'un qui partageât sa solitude, il étoit aisé de les lui enlever & de lui en substituer d'autres, car il lui en falloit, & le titre de favori étoit alors comme *une charge dans l'état.*

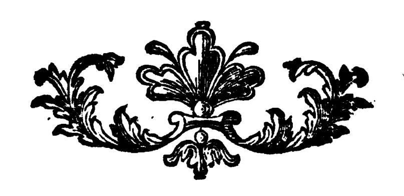
Il n'aima jamais le cardinal de Richelieu, qui le domina toujours: il étoit jaloux de ce même ministre, à qui il se livroit sans réserve, & il ne lui pardonnoit pas intérieurement de ce qu'il ne pouvoit s'en passer. Il eut des maîtresses comme des favoris: il en étoit jaloux, & c'étoit là où ses sentimens se bornoient. Les vûes de ce prince étoient droites, son esprit sage & éclairé: il n'imaginoit point, mais il jugeoit bien; son ministre ne le gouvernoit qu'en le persuadant, & ce n'est point un prince médiocre que celui qui ne se laisse conduire que par de grands moyens.

Il étoit tout aussi vaillant que Henri IV. mais d'une valeur sans chaleur & sans éclat, qui n'eût pas été bonne pour conquérir un royaume. La Providence l'avoit fait naître dans le moment qui lui étoit propre: plutôt il eût été trop foible, plus tard, trop circonspect: fils & pere de deux de nos plus grands rois, il affermit le trône, encore ébranlé, de Henri IV. & prépara les merveilles du regne de Louis XIV.

Gomberville, dans son livre de la *doctrine des mœurs*, dit que Louis XIII. n'aimoit pas la lecture, & que ce qui en dégoûta ce prince, fut qu'on lui donna d'abord à lire *l'Histoire de France par Fauchet.*

On n'est point d'accord sur l'occasion qui fit donner à Louis XIII. le surnom de *Juste:* il est certain seulement qu'il eut ce titre dès les premieres années de son regne: on ne convient pas davantage sur l'époque de surnom de *Grand*

donné à Henri IV. puiſque Barclai, dans ſon épître dédicatoire de l'*Argenis*, avance que ce titre ne lui fut donné qu'après ſa mort, quoique le pere de ce même Barclai, en dédiant à Henri IV. ſon livre *de Regno*, lui eût déja donné le titre de *Grand*, *Henricus magnus*. Le ſurnom de *Bien-aimé* donné à Louis XV. ne laiſſera pas la poſtérité dans la même incertitude. Ce prince, en 1744. accourant d'un bout de ſon royaume à l'autre, & ſuſpendant ſes conquêtes de Flandres, pour venir au ſecours de l'Alſace, fut arrêté à Metz par une maladie qui fit craindre pour ſes jours; à cette nouvelle, Paris ſembla dans ſa terreur une ville priſe d'aſſaut, on entendit retentir les égliſes de vœux & de gémiſſemens: les prieres des prêtres & du peuple étoient interrompues à tous les momens par leurs ſanglots, & ce fut d'un intérêt ſi cher & ſi tendre que ſe forma le ſurnom de *Bien-aimé*, titre au-deſſus encore de tous ceux que ce grand prince a mérités.



ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page 65. *Derniere ligne*, 1021. *lisez* 1001.

72. année 813. *derniere ligne du second alinea*, Cour, *lisez* Nation.

86. colonne *ligne* 13. couronner, *lisez couronner Empereurs*

88. *ligne* 3. 120. *lisez* 126.

107. *ligne* 6. qui regne aujourd'hui, *lisez* décédé en 1769.

149. *ligne* 22. IV. *lisez* VI.

165. année 1092. *ligne* 10. 1099. *lisez* 1095.

168. année 1100. *à ces lignes* 10. &c. Arpin; &c. *jusqu'au mot* indemnité, *substituez ce qui suit*: Arpin vend à Philippe sa vicomté de la ville de Bourges, avec tout ce qui y étoit attaché, & dont une portion relevoit du comte de Sancerre. Nos rois, suivant l'ancienne coutume de France, ne devant faire hommage à personne, le faisoient rendre par un de leurs officiers en leur lieu, ou donnoient aux seigneurs une récompense suffisante & raisonnable. Ordonnance de Philippe le Bel, 1302.

196. année 1179. *ligne* 18. *après ce mot* inféodées, *ajoutez*, ces dixmes, quoi qu'ecclésiastiques, étoient entre les mains des Laics; on voulut remédier à cet abus, la possession en resta à tous ceux qui en jouiss

Page

soient avant le concile, mais celles qui y sont postérieures sont supprimées ; ensorte cependant que quand il y a une possession de cent ans, & que l'on ne peut pas prouver qu'elles ayent été inféodées depuis, elles sont censées antérieures au concile : c'est le dernier état.

199. colonne 1. *ligne* 29. 1136. *lisez* 1236.
colonne 4. *aux papes* 1198. *lisez* 1191.
aux papes après Clément III. *lisez*
colonne 4. Celestin III. 1198.
colonne 4. *aux empereurs d'Orient*, Henri IV. *lisez* Henri VI.

251. colonne 4. *aux rois de Suède*, 1256. *lisez* 1276.

259. année 1283. *premiere ligne*, loi des appanages commence à être, *lisez*, la loi des appanages commence à être plus connue.

264. colonne 1283. *lisez* 1285.

289. colonne 3. *ligne* 9. Pierre, *lisez* Jean.

302. 303. 304. *pages chiffrées*, lisez 302. 303. 304. au lieu de 232. 333. 334.

315. *ligne* 3. *après ce mot* préjudice ; *ajoutez*, en ce, non compris les offices du parlement, suivant un arrêt rendu depuis.

349. colonne 2. *ligne* 35. VII. *lisez* VI.
colonne 4. *aux rois d'Espagne*, 1400. *lisez* 1406.

352. *ligne* 1. VIII. *lisez* VII.

364. *ligne* 15. 1412. *lisez* 1413.

371. *ligne* 27. *après le mot* luxe, *ajoutez* qui regnoit dans Paris.

388. *ligne* 2. qualité, *lisez* dignité.

Page 455. colonne 2. *ligne* 4. 1512. *lisez* 1522.

467. *premiere ligne après le mot* justiciables, *ajoutez*, on y eut égard, & nous voyons, lors des lettres d'érection des pairies, l'appel reservé au parlement du ressort, à commencer par celles d'Usez en 1565. ce qui est devenu de stile dans la suite, & qui forme, pour ainsi dire, un droit commun.

469. ligne 8. Philippe, *lisez* Philibert.

482. *ligne* 1[ere], pendu, *lisez* décapité.

489. colonne 4. *aux papes*, Marcel III. *lisez* Marcel II.

aux rois de Pologne, 1574. *lisez* 1572.

500. *ligne* 12. *après le mot* vie, *ajoutez*, tout le monde sait cela, mais il ne faut pas oublier que la persécution est indigne d'un chrétien. (*Voyez l'année* 1685.)

517. *ligne* 9. *après ces mots* non signé, *ajoutez*, le jugement du prince de Condé rappelle le mot du Celestin de Marcoussi ; François I. voyant le tombeau de Jean de Montaigu, au château de Marcoussi, plaignoit ce grand ministre d'avoir été condamné à mort par justice ; pardonnez-moi, Sire, dit le bon Religieux, ce fut par des commissaires.

523. colonne 4. Andr. *lisez* Adr.

539. *ligne* 16. la, *lisez* le.

543. *ligne* 11. de Gordes, *lisez* de Gordes, de Villeneuve de Vauclause.

Page 555. colonne 3. *ligne* 12. au, *lisez* du.
586. *ligne* 17. Morenigo, *lisez* Mocenigo.
594. *ligne* 17. Henri de la Tour, *lisez* Henri de la Tour d'Auvergne.
598. *ligne* 8. VII. *lisez* VIII.
624. année 1611. *à la fin du dernier alinea, ajoutez*, le duc de Sully est congedié: c'est un triste début de ce régne. Quel royaume que la France quand elle produit un ministre égal à ses ressources! ce Ministre apprit aux François que pour gouverner les finances, la premiere qualité étoit un sens droit. » Il paya deux cens millions » de dettes en dix ans, sur trente- » cinq millions de revenu, & » amassa trente millions, qui se » trouverent à la Bastille quand » il partit. (*Œconomies royales.*)
667. *derniere ligne*, fut, *lisez* sera
690. *ligne* 21. 9. *lisez* 6.
694. *ligne* 10. 6. *lisez* 9.
707. *aux rois de Pologne*, 1667. *lisez* 1668.
710. *ligne* 17. reprendre, *lisez* reperdre.
727. année 1647. *ligne* 17. *après le mot* d'après, *ajoutez*, le prince d'Orange l'avoit prévu, & avoit averti le cardinal Mazarin, de ne pas presser les députés de Hollande, de se rendre sitôt à Munster, parce qu'il couroit risque de n'en être plus le maître, dès qu'ils ne seroient plus à la Haye. (*Négoc. d'Estrades.*)
788. *à la fin du second alinea, après* de

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Page	
	Stainville, *ajoutez*, ministre &
840.	*ligne* 4. *après ces mots* environnée de, *ajoutez*, toute.
883.	*ligne* 9. *après le mot* garder, *ajoutez*, quoiqu'ils fussent devenus fort suspects.
919. année 1711.	*ligne* 16. *après ce mot* d'Arpajon, *ajoutez*, fils du duc, qui avoit négligé de faire enregistrer ses lettres.
926.	*ligne* 18. duc, *lisez* comte.

ERRATA DE LA TABLE.

Page 1. *ligne* 7. 287. *lisez* 351.

Auvergne, *après* 1517. *lisez* Henri de la Tour d', 1591.

Bouillon, *après* 1521. *lisez* 91.

Boulogne, 809. *lisez* 807.

Maires, *après* 19. *lisez* 807.

Maures, *après* 715. *lisez* 807.

Sénéchaux, *avant* 1214. *lisez* 807.

